

• FIGURES DU PASSE •

Mirabeau

PAR
LOUIS BARTHOU



横浜国立大学附属図書館



04408052

LIBRAIRIE HACHETTE & C^o
• Boulevard S^t GERMAIN • PARIS •



235.061
MC-8

Mirabeau, Hachette,
br., avec portraits
35 fr.
Passé s. Edition
199-194

235.061 Barthou, Lou
MC
Librairie Ha
323 p.,
(Figures du

083-21563

(Mirabeau c

08321563

返却期日



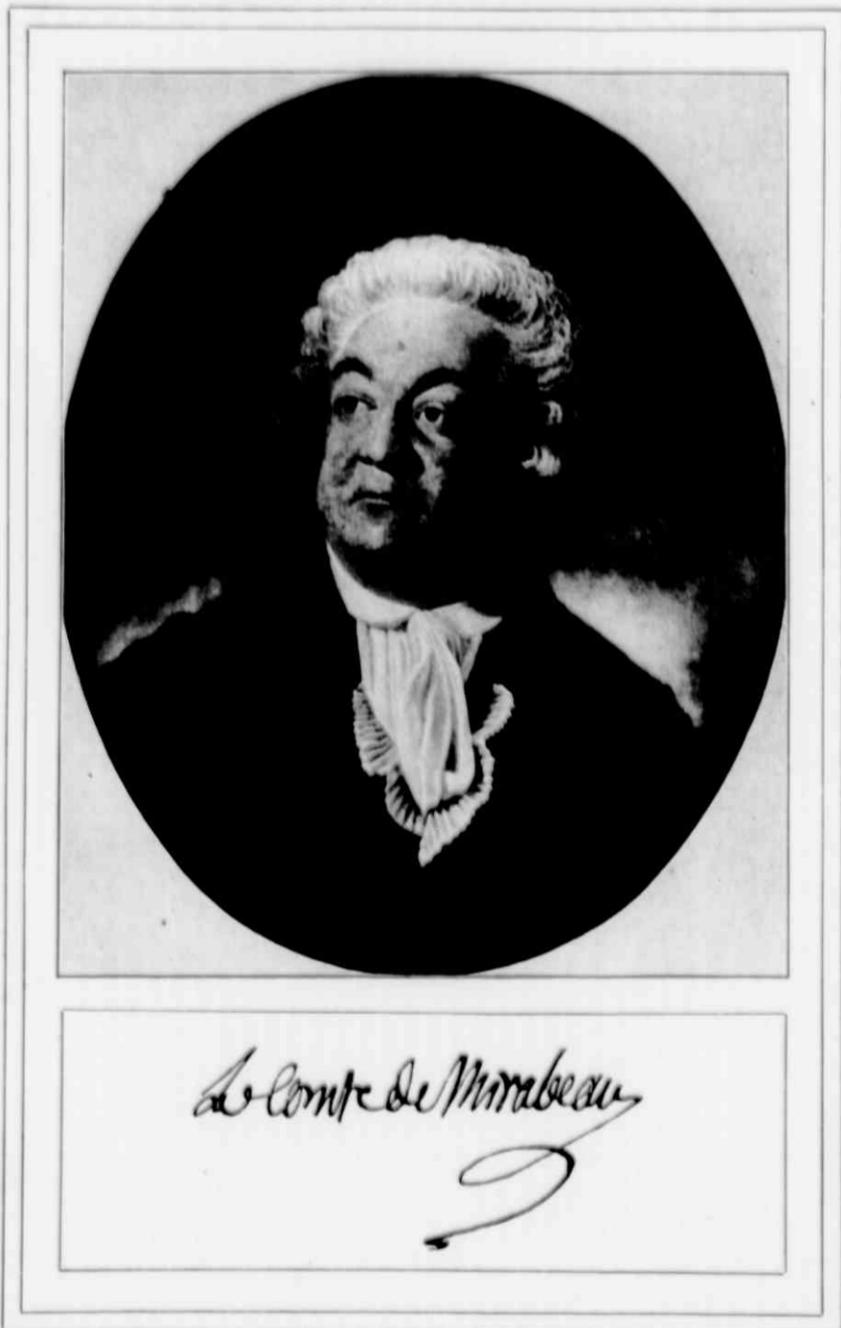
MIRABEAU

FIGURES DU PASSÉ
 POUR PARAÎTRE DANS CETTE COLLECTION

L'ÉMIR ABD-EL-KADER par le Capitaine Paul Azan.	Monsieur VINCENT (DE PAUL) par André Hallays.
MIRABEAU par Louis Barthou.	Mme DE MAINTENON par le Comte d'Haussonville, de l'Académie Française.
La Duchesse DE CHEVREUSE par Louis Batiffol.	LAUZUN par le Duc de la Force.
LE MARÉCHAL DAVOUT par le Général Bonnal.	DANTON par Louis Madelin.
LE ROI LOUIS-PHILIPPE par Denys Cochin, de l'Académie Française.	La Marquise de POMPADOUR par Pierre de Nolhac.
DUMOURIEZ par Arthur Chuquet, Membre de l'Institut.	M. THIERS par Raymond Poincaré, de l'Académie Française.
LE DUC DE RICHELIEU par Ernest Daudet.	LE COMTE D'ARTOIS par le Vicomte de Reiset.
Mgr DUPANLOUP par Émile Faguet, de l'Académie Française.	LE PRINCE NAPOLÉON par le Lieutenant-Colonel Rousset.
MARC-RENÉ D'ARGENSON par F. Funck-Brentano	LE DUC DE VENDOME par le Marquis de Ségur, de l'Académie Française.
	Le Prince de METTERNICH par H. Welschinger, Membre de l'Institut.

MIRABEAU

*Il a été tiré de cet ouvrage
 quinze exemplaires sur papier
 de Hollande, numérotés de 1 à 15.*



MIRABEAU.

Pl. 1. Frontispice.

• FIGURES DU PASSE •

Mirabeau

PAR
LOUIS BARTHOU



LIBRAIRIE HACHETTE

2, Boulevard S^t Germain

PARIS

MIRABEAU EN 1789

D'après un Pastel de Boze
Appartenant à M. Henry Marcel. 04408052

横浜国立大学附属図書館



LIBRAIRIE HACHETTE & C^o

2, Boulevard S^t GERMAIN - PARIS

1913



Le Comte de Mirabeau

MIRABEAU EN 1789
L'opéra au Palais de Justice
Appartenant à M. l'abbé M...

MIRABEAU.

Pl. 1. Frontispice.

• FIGURES DU PASSÉ •

Mirabeau

PAR
LOUIS BARTHOU



横浜国立大学

08321563

附属図書館

横浜国立大学附属図書館



04408052

LIBRAIRIE HACHETTE & Co
• 79 • Boulevard S' GERMAIN • PARIS •
1913

MIRABEAU

LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE

LES ANCÊTRES : JEAN-ANTOINE || LE COMTE ALEXANDRE ||
LE BAILLI || L'« AMI DES HOMMES » : SA VIE ET SES ÉCRITS ||
TRAITS DE LA RACE || LES FEMMES.



RENAN a dit que la gravité terrible des événements faisait, au cours de la Révolution, des hommes de génie pour un an, pour trois mois. Ce jugement, vrai de tant d'autres, ne peut pas s'appliquer à Mirabeau. La Révolution donna aux dons exceptionnels du célèbre tribun un emploi éclatant. Mais, même sans elle, il eût fait figure de grand homme. Il était né d'une race plusieurs fois séculaire qui atteignit en lui le point suprême de ses qualités et de ses défauts. On ne peut pas l'en séparer. Ce serait se condamner à le mal connaître que de ne pas remonter, au moins sommairement, à ses origines.

Son père, le marquis Victor Riqueti de Mirabeau, auteur de l'*Ami des Hommes*, qui lui valut son surnom, prétendait se rattacher à une famille gibeline, les Arrighetti, chassée de Florence en 1267 et en 1268. La complaisance intéressée de certains généalogistes s'est efforcée, à plusieurs reprises, de donner à cette prétention

(1)

MIRABEAU

des bases dont leur profession n'est jamais à court. Mais l'examen rigoureux des textes et des preuves laisse la question plus que douteuse; il est probable qu'elle restera insoluble.

Il résulte, au contraire, d'un acte authentique, que Pierre Riqueti fut « créé et élu » consul de Seyne, (aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Digne), le 26 janvier 1346. Cette origine, moins ancienne et moins éclatante que celle dont se prévalait le marquis de Mirabeau, a pour elle, à défaut d'autre titre, la force de la certitude.

La famille Riqueti s'établit à Marseille au commencement du XVI^e siècle. Elle y fit le commerce du corail et elle y installa une manufacture d'étoffe d'écarlate. En 1562, Jean Riqueti fut élu premier consul de Marseille. « C'est là, disait, cette fois avec exactitude, le marquis de Mirabeau, que notre maison eut son véritable lustre, fondé sur l'utilité publique. » Il semble en effet que Jean Riqueti acquit à la fois une grande réputation et une grande fortune. Marié à Marguerite de Glandevès, qui appartenait à la vieille noblesse provençale, il acheta en 1570 les terres et le château de Mirabeau, situé sur la Durance. Son petit-fils, Thomas, fit encore un plus brillant mariage; il épousa, le 27 septembre 1620, « demoiselle Anne de Pontevès, fille légitime et naturelle de feu magnifique seigneur Messire Pompée de Pontevès, vivant seigneur de Buoulx, capitaine de cinquante hommes d'armes ». Il reçut chez lui, en 1660, le jeune roi Louis XIV. Des lettres patentes du mois de juillet 1685 érigèrent la terre de Mirabeau en marquisat.

Le fils de Thomas, Honoré III, lettré, soldat et administrateur, joua à Aix, comme premier procureur du pays de Marseille, dont il fut le délégué auprès de la cour, un rôle important. Il mourut en 1687. C'est avec Jean-Antoine, son fils, que la famille Riqueti de Mirabeau produit son premier type caractéristique. Mirabeau nous montre ce Jean-Antoine, son grand-père : « imposant à tous égards par sa réputation, ses services, sa

LA FAMILLE

haute et noble figure, son éloquence rapide, son humeur fière, ses qualités, ses vertus, et jusqu'à ses défauts ».

Jean-Antoine, né le 29 septembre 1666, passa son enfance au château de Mirabeau, où il reçut une éducation de famille. Grand, la taille bien faite, la figure noble, le cœur généreux et brave, il fut, avant l'âge de dix-huit ans, placé au corps des mousquetaires, où il resta quatre ans. Vaillant et aimant son métier, il allait sans cesse « à la guerre ». En 1696, il eut un régiment d'infanterie, que par son activité, sa fermeté, son esprit de justice, il tenait admirablement en main. Plus affable pour les petits que commode avec les grands, il avait l'esprit indépendant et la répartie prompte. On cite de lui des mots drôles et d'autres, terribles, qui, n'étant pas d'un courtisan, ne devaient pas contribuer à sa fortune. Le duc de Vendôme, mécontent d'une réponse plus que vive qu'il aurait faite à Louis XIV, lui disait : « Désormais je te présenterai à l'ennemi, mais jamais au roi ».

Contre l'ennemi, il était partout au premier rang, exposant aux coups sa taille colossale, plus ménager de ses hommes que de sa personne, à Chiari, à Luzara, à Mantoue. A Cassano, en 1705, il disputa à un de ses amis, pistolet en main, l'honneur de défendre un pont dont l'importance stratégique était décisive, afin d'arrêter le prince Eugène. Une balle lui ayant cassé le bras droit, il prit une hache du bras gauche, mais un coup de fusil lui coupa les nerfs du cou et la jugulaire : il tomba, on le crut mort et son corps servit de marchepied à ses ennemis. Quand il parlait, plus tard, de Cassano, il disait : « C'est l'affaire où je fus tué ». S'il en réchappa, ce ne fut pas tout entier. Il resta privé de l'usage du bras droit, « pour lequel il s'était fait une parure d'une grande écharpe noire », et, à la suite d'une opération dont la hardiesse étonna, il dut porter un collier d'argent pour soutenir sa tête.

Sa carrière militaire était interrompue. Il avait quarante ans. L'inaction lui pesait, il se maria. Il n'avait « ni tous ses nerfs, ni tous ses os », pour parler comme

MIRABEAU

Monluc, et son caractère, impétueux et violent, ne le recommandait pas plus que ses infirmités au choix d'une jeune femme. Ce fut pourtant une jeune femme, et noble, et belle, qu'il épousa. Aux eaux de Digne, où il soignait ses blessures, en 1706, il rencontra Mlle de Castellane, dont les qualités physiques, et surtout la sagesse et la dignité, le séduisirent. Il essaya, assez bizarrement, d'obtenir sa main d'elle-même, à l'insu de ses parents. Cette singularité, par laquelle il voulait hâter le mariage, le retarda. La cérémonie n'eut lieu que deux ans après. Mlle de Castellane avait vingt-trois ans. Elle sut se plier aux humeurs d'un mari dont les douleurs aigrissaient le caractère. « Ah! madame, disait-elle un jour à une de ses amies qui s'avisait de la plaindre, si vous saviez combien on est heureux de pouvoir respecter son mari! » Elle ne manqua ni au respect qu'elle lui devait ni à celui qu'elle se devait à elle-même. Son régiment vendu, Jean-Antoine se retira dans son château de Mirabeau. Aidé de sa femme, il s'efforça, non sans rudesse, de remettre ses terres en état. Le *système*, par suite d'un ordre qu'exécuta mal son beau-frère, lui coûta cent mille écus. Le ménage, retiré à Aix, supporta avec un grand courage cette perte, qui le faisait passer de la gêne à la pauvreté. L'ordre et l'économie réussirent à tout réparer. Jean-Antoine mourut le 27 mai 1737, dans sa soixante et onzième année, regretté et pleuré de ceux-là mêmes qui avaient eu à souffrir de son tempérament autoritaire. Sa femme se prolongea jusqu'en 1769.

Sept enfants naquirent du mariage de Jean-Antoine de Riqueti avec Françoise de Castellane. Quatre de ces enfants moururent avant le père. Trois garçons lui survécurent. Leur éducation avait été rude. Ils n'avaient jamais « osé adresser un culte direct » à Jean-Antoine, et ils n'eurent, à aucune époque, d'entretiens suivis avec lui. Ils le craignaient au point que ses lettres, qu'il dictait à sa femme, leur donnaient des battements de cœur. « Je n'ai jamais eu, disait le fils aîné, l'honneur de toucher la chair de cet homme respectable, de ce père essentielle-

LA FAMILLE

ment bon, mais dont la dignité contenait la bonté, qui se faisait toujours sentir, sans se montrer jamais au dehors. » Était-ce un exemple particulier d'un système général d'éducation? Il ne serait pas excessif de le dire. Cette sévérité, qui tenait à l'écart les élans de la tendresse filiale, procédait du tempérament exceptionnel de Jean-Antoine. Ses enfants ne se trouvèrent pas armés au même degré contre les surprises de la vie.

Ils avaient été reçus tous les trois chevaliers de Malte de minorité.

Le cadet, Alexandre-Louis, eut la carrière la plus courte, mais non la moins romanesque. Ses « singularités fougueuses », pour parler comme son frère, quoiqu'elles eussent l'air commun à la famille, n'étaient pas de celles qu'on rappelait avec plaisir. Après avoir servi sous les ordres de Vauvenargues, promu capitaine au régiment du roi, il se trouva aux batailles de Dettinghen, de Fontenoy, de Lawfeld, de Raucoux, et aux sièges de Namur, d'Ypres et de Furnes. C'était, comme son père, un vaillant soldat. Mais les « passions vives » que Vauvenargues avait démêlées en lui le jetèrent dans une intrigue avec une Mademoiselle Navarre, maîtresse du maréchal de Saxe, — et de quelques autres, — qu'il épousa, étant âgé de vingt-trois ans, en 1747. Cette union scandalisa sa famille. Elle dura peu. Veuf en 1749, mais toujours brouillé avec les siens, qui ne lui pardonnaient pas sa déchéance matrimoniale, Alexandre-Louis plut en 1755 à la margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric, qui passait par Avignon. Il devint grand chambellan et conseiller privé du margrave. Le roi de Prusse d'abord, le margrave de Bayreuth ensuite, l'envoyèrent en mission auprès de la cour de France. Si ce crédit imprévu le réconcilia avec ses frères, il fallut, pour le rapprocher de sa mère, un nouveau mariage, qui fit oublier le premier. Il épousa, avec une dot par laquelle le margrave paya ses services, la comtesse de Kunsberg. Ces noces réparatrices lui donnèrent à peine quelques mois de bonheur. Il était enlevé, moins d'un an après leur célé-

MIRABEAU

bration, en juillet 1761. Sa femme, « la petite comtesse », s'installa auprès de sa belle-mère, qui l'adorait, et à laquelle elle prodigua, dans les crises terribles qui accablèrent sa vieillesse, un dévouement admirable. Elle mourut en 1772.

Cet oncle de Mirabeau ne joua, sinon par l'exemple, aucun rôle dans la vie du tribun. Aussi ai-je passé rapidement sur son existence, dont les péripéties ne sont pourtant pas dépourvues d'intérêt. Il en va tout autrement avec l'autre fils de Jean-Antoine, connu sous le titre de « bailli ». Celui-ci, le second par l'ordre des naissances, vécut de 1717 à 1794. Dans sa longue carrière, honorable et même glorieuse, il ne trouva peut-être pas toutes les situations que méritaient ses services, mais il ne fut réellement malheureux que par les malheurs des siens : il est vrai qu'à ce point de vue il eut plus que sa mesure.

Entré dans le corps des galères du roi à treize ans, il eut une adolescence précoce. A quinze ans, selon son propre aveu, il avait « déjà diablement couru », et il faut prendre ce mot dans tous les sens qu'il comporte. Passe encore s'il n'avait fait que « se déniaiser », mais il aimait l'eau-de-vie, et les excès auxquels il s'abandonnait le conduisaient souvent en prison. A dix-huit ans, par un acte raisonné de sa volonté énergique, il se guérit de ce vice terrible. Depuis, presque chaque année se compte pour lui par une campagne. Blessé deux fois, prisonnier des Anglais, il conquiert un à un tous ses grades. En 1751 il est capitaine de vaisseau, ayant déjà écrit de nombreux mémoires, et en 1752 il est nommé gouverneur de la Guadeloupe, où ses attributions s'étendaient sur presque tous les domaines. Ce marin courageux était un sage administrateur. A l'en croire, il était « un peu aimé, assez estimé, et encore plus craint ». Il va de soi que les fripons surtout, nombreux et cupides, le craignaient. Son honnêteté intransigeante les laissait sans prise sur lui. L'esclavage répugnait à ses sentiments d'humanité. Avec de telles idées, qui blessaient tant d'intérêts, dont quelques-uns étaient inavouables, il était mal vu des bureaux

LA FAMILLE

auxquels sa vertu tenait intrépidement tête. Mais toutes ces hostilités faisaient son honneur.

Rentré en France, pour cause de santé, en 1755, il reprit du service dès l'année suivante et fut blessé au siège de Mahon. Son expérience et ses services lui permettaient d'ambitionner ou d'espérer le ministère de la Marine. A deux reprises, la protection de Mme de Pompadour, en 1757 et en 1758, parut l'y conduire. Mais ce héros de la mer était un courtisan médiocre. Il tenait de son père à la fois le mépris de la mort et le mépris des intrigues. Le ministère de la Marine lui échappa. Du moins se trouva-t-il un ministre pour occuper autrement ses qualités exceptionnelles. Sous la protection du maréchal de Belle-Isle, il fut, de 1758 à 1761, inspecteur général des gardes-côtes de Saintonge, Picardie, Normandie et Bretagne. Au cours de la guerre de Sept ans, un tel poste n'était pas une sinécure. Le ministre de la Guerre, qui le lui avait confié, trouvait qu'il s'en acquittait à merveille. A Saint-Malo, à Saint-Cast, au Havre, il rendit les plus grands services contre les Anglais qu'il n'aimait pas et qu'il s'était « accoutumé à regarder comme les ennemis du genre humain ». Une lettre de son frère aîné, du 16 décembre 1760, le rappela à Paris : « Cher frère, je vais être arrêté; c'est par l'ordre du roi, ainsi nous n'avons rien à dire... ».

Cet aîné avait deux ans de plus que lui. Les deux frères s'adoraient. Le cadet, homme de haute et droite conscience, remplissait avec autant d'affection dévouée que de soumission les devoirs que lui imposait le droit d'aînesse. Il voyait dans son frère un chef de famille, auquel « il laissait la direction des affaires ». Il le consultait et il se soumettait à ses avis. Même pour ses affaires propres et pour l'orientation de sa carrière, il s'en remettait à lui. Le plus souvent éloignés l'un de l'autre, ils s'écrivaient constamment de longues lettres (on n'en compte pas moins de quatre mille) où ils agitaient toutes les questions. Peu de correspondances sont aussi variées et aussi vivantes. Elles remuent un monde d'idées. Il faut,

MIRABEAU

pour les comprendre, remonter un peu en arrière et aborder, avec le marquis de Mirabeau, la physionomie la plus curieuse qu'aurait produite la famille des Riqueti si le marquis lui-même n'avait pas eu un fils dont les vices, le génie et la gloire dépassent et effacent presque tout ce que « cette race effrénée » avait produit avant lui.

Victor de Riqueti, père du tribun, naquit le 5 octobre 1715. C'est dans la petite ville de Pertuis, en Provence, que sa mère (et ainsi fit-elle pour les deux garçons qui vinrent après) se rendit pour faire ses couches. A trois ans, il était chevalier de Malte. On ne saurait dire exactement s'il fit ses premières classes à Aix ou à Marseille. Mais, conformément aux traditions de la famille, son éducation ne fut pas longue, puisque, à l'âge de quatorze ans, il entra au service comme enseigne. Son père lui recommandait, en lui donnant congé avec assez de brusquerie, d'être sage pour être heureux : sa vie, où il ne réussit ni à être heureux ni à être sage, démentit ce prudent conseil. Dans l'« Académie » de Paris où il fut envoyé, après deux ans de régiment, il devint le chef « d'une troupe de jeunes gens qui ne valaient pas grand'chose ». Il était régulier aux exercices, mais des excès qu'il qualifie lui-même « d'étonnants » compromirent sa santé et épuisèrent sa bourse, dont les appels laissaient son père insensible. Sur l'ordre de celui-ci il alla rejoindre le régiment de Duras à Besançon en qualité de capitaine : il avait dix-huit ans. Il fit un peu la guerre, échoua dans ses démarches à Versailles, contracta des dettes, prit part à des campagnes où il fut blessé, se dégoûta d'une profession où on le tracassait et, pour en sortir avec honneur, donna sa démission le 7 mars 1743.

Le travail de cabinet lui convenait mieux que le métier des armes. Dès 1737, et peut-être encore plus tôt, il avait abordé l'économie politique et écrit de copieux mémoires. C'est aux environs de cette époque qu'il connut Vauvenargues, comme lui officier et un peu son parent. Vauvenargues ne mit pas grand temps à démêler son



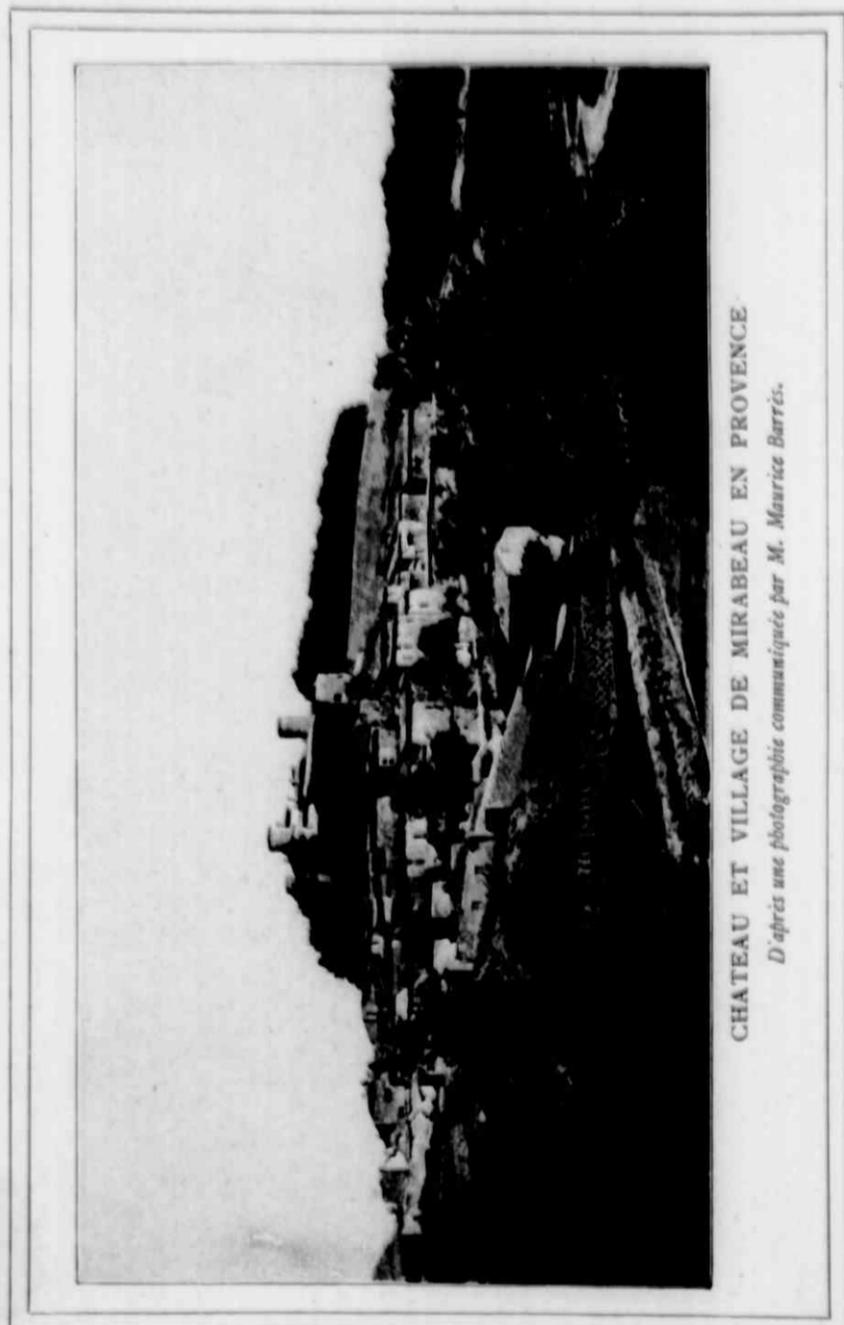
VILLAGE DE MIRABEAU EN PROVENCE
Le cliché est micrographiquement communiqué par M. Maurice Barres.

MIRABEAU

pour les comprendre, remonter un peu en arrière et aborder, avec le marquis de Mirabeau, la physionomie la plus curieuse qu'aurait produite la famille des Riqueti si le marquis lui-même n'avait pas eu un fils dont les vices, le génie et la gloire dépassent et effacent presque tout ce que « cette race effrénée » avait produit avant lui.

Victor de Riqueti, père du tribun, naquit le 5 octobre 1715. C'est dans la petite ville de Pertuis, en Provence, que sa mère (et ainsi fit-elle pour les deux garçons qui vinrent après) se rendit pour faire ses couches. A trois ans, il était chevalier de Malte. On ne saurait dire exactement s'il fit ses premières classes à Aix ou à Marseille. Mais, conformément aux traditions de la famille, son éducation ne fut pas longue, puisque, à l'âge de quatorze ans, il entra au service comme enseigne. Son père lui recommanda, en ces termes, son jeune aîné de braves gens, d'être sage, d'être honnête, de ne pas se laisser aller à être heureux ni à être sage, d'écouter ce prudent conseil. Dans l'« Académie » de France, il fut envoyé, après deux ans de régiment, à la tête d'une troupe de jeunes gens qui ne valaient pas grand'chose ». Il était régulier aux exercices, mais des excès qu'il qualifie lui-même « d'étonnants » compromirent sa santé et épuisèrent sa bourse, dont les appels laissaient son père insensible. Sur l'ordre de celui-ci il alla rejoindre le régiment de Duras à Besançon en qualité de capitaine : il avait dix-huit ans. Il fit un peu la guerre, échoua dans ses démarches à Versailles, contracta des dettes, prit part à des campagnes où il fut blessé, se dégoûta d'une profession où on le tracassait et, pour en sortir avec honneur, donna sa démission le 7 mars 1743.

Le travail de cabinet lui convenait mieux que le métier des armes. Dès 1737, et peut-être encore plus tôt, il avait abordé l'économie politique et écrit de copieux mémoires. C'est aux environs de cette époque qu'il connut Vauvenargues, comme lui officier et un peu son parent. Vauvenargues ne mit pas grand temps à démêler son



CHATEAU ET VILLAGE DE MIRABEAU EN PROVENCE

D'après une photographie communiquée par M. Maurice Barrès.

LA FAMILLE

caractère. « Vous, mon cher Mirabeau, lui écrivait-il, vous êtes ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer, et souverainement avide de plaisirs, de science et d'honneurs. » Il y a dans cette phrase tout un portrait dont il n'est pas sans doute prématuré de dire que la ressemblance passera du marquis à son fils. Le marquis de Mirabeau ne se trompe pas plus d'ailleurs sur Vauvenargues que celui-ci ne s'est trompé sur lui. Il lui révèle même son vrai talent en lui promettant une réputation dans la « république des lettres » s'il veut y apporter de la force, de la justesse et de la profondeur de pensée. Il l'encourage, le pousse, l'excite et lui reproche avec une affectueuse insistance de laisser enfouis le génie et les dons que la nature lui a prodigués. Lui-même, dévoré par l'ambition, qu'il avoue, de se faire un nom et d'être quelqu'un, il recherche dans les lettres une consolation aux déceptions qui lui viennent du régiment. Il écrit en prose et en vers, il fait des portraits dans la manière de La Bruyère, il compulse des notes, il collabore au *Voyage de Languedoc et de Provence*, fait en 1740 par Le Franc de Pompignan, et il s'intéresse aux questions agricoles parce qu'il sent « qu'un philosophe doit finir par là ».

En attendant l'heure de cette fin philosophique, le marquis de Mirabeau songeait au mariage. A l'âge de vingt-cinq ans, il avouait que « la volupté était devenue le bourreau de son imagination » et que « le dérangement des mœurs était pour lui une seconde nature ». Cette confidence, qu'il faisait à Vauvenargues, s'accompagnait, il est vrai, de l'espoir que les femmes cesseraient, à un certain âge, d'occuper « le moindre petit coin » dans sa vie. Pensa-t-il, en 1743, que ce moment était venu ? Toujours est-il qu'âgé de vingt-huit ans, pourvu d'un physique agréable, d'un nom sonore, d'une suffisante fortune, libéré du service militaire, il songea à se marier. On peut évaluer à environ 16 000 livres de rente les revenus nets que son père lui avait laissés. En 1740, il avait acheté la terre de Bignon, dans le Gâtinais, à

MIRABEAU

dix lieues de Sens, et, deux ans plus tard, un hôtel, « un cadavre de maison », à Paris, rue Bergère.

Ainsi doté d'une maison de ville et d'une maison aux champs, il chercha une femme. Il la trouva, en 1743, dans la famille de Vassan. M. de Vassan, fils d'un président à la Chambre des Comptes de Paris, originaire du Soissonnais, avait épousé la fille du marquis de Sauvebœuf, qui lui avait apporté, avec des biens en Périgord et en Poitou, la baronnie de Pierre-Buffière, près de Limoges. De ce mariage était née une fille, Marie-Geneviève, alors âgée de dix-sept ans, et déjà veuve, à la suite d'un mariage qui, il est vrai, n'avait pas été consommé. Ce fut cette jeune femme dont le marquis de Mirabeau demanda et obtint la main. Il ne la connaissait pas. Ce n'était donc pas pour ses qualités personnelles qu'il l'épousait. L'épousait-il pour ses biens? On pourrait le croire si l'on ne savait, d'une part que le contrat de mariage ne donnait à Mlle de Vassan qu'une dot de 4 000 livres, et, d'autre part, que la mère se réservait de disposer presque à sa guise de l'immense fortune qui lui appartenait. Le marquis de Mirabeau escomptait donc des espérances.

Incertain quant aux biens, ce mariage, qui fut célébré au château d'Aigueperse, près de Limoges, ne se relevait guère par les agréments de la femme. Mlle de Vassan n'était ni jolie ni laide. Elle n'était pas dépourvue d'un certain esprit plaisant, mais les lectures sérieuses lui répugnaient. Son caractère était difficile, acariâtre et irritable. Futile, bavarde, inconstante et tracassière, elle remplissait mal et sans goût ses devoirs de maîtresse de maison. Par ailleurs, aucun ordre, aucune tenue et, en attendant pis, un débraillé dans les manières qui démentait ses origines et son rang social. Avec cela « tellement conjugale », d'un tempérament si exigeant et si facilement jaloux, qu'il y avait sans cesse des scènes de pleurs, suivies « de négociations consolatrices ». Les amis du marquis s'étonnaient qu'il eût épousé une telle femme dont les ridicules ne pouvaient que faire obstacle à sa

LA FAMILLE

carrière et à ses légitimes ambitions. Le bailli jugeait, dès la première entrevue, que la jeune fille « n'était pas propre à être sur un théâtre quelconque ». Pourtant, le mari s'en accommoda. A l'attachement turbulent de sa femme il répondait par une sorte de patience résignée où il entraînait plus de complaisance que d'amour. Les premières années de ce mariage si mal assorti furent relativement calmes. Il y eut, en onze années, onze enfants, dont cinq seulement survécurent.

Le marquis partageait son temps entre l'administration de ses domaines, auxquels il ajoutait ou retranchait des terres, et des études d'économie politique. En 1747, il écrivit un *Testament Politique*, resté manuscrit, dont l'idée principale, entourée de bien de bizarreries, paraît être de reconstituer une sorte d'aristocratie féodale, rajeunie et fortifiée par le développement des justices seigneuriales et du pouvoir local. En 1750 il publia, sans le signer, un *Mémoire concernant l'utilité des États provinciaux relativement à l'autorité royale*. Ce titre est, à lui seul, un programme, dont la hardiesse prévoyante fit attribuer par d'Argenson le mémoire anonyme au président de Montesquieu. Je n'en veux citer qu'un passage, mais il vaut qu'on le retienne. Passant en revue l'organisation des États dans les différentes provinces, le marquis de Mirabeau s'arrête aux États de Languedoc, dont la constitution et le règlement ont ses préférences. Les trois ordres se réunissaient tous les ans et délibéraient en commun. Mais la représentation du tiers état égalait en nombre celle des deux autres, et les votes avaient lieu par têtes. Le marquis de Mirabeau trouve ces droits du tiers état légitimes, « puisque c'est lui qui porte le poids principal des charges ». Quarante ans plus tard, l'éloquence passionnée du fils, au Jeu de Paume, sera comme l'écho retentissant de cette affirmation.

Avec l'*Ami des Hommes, ou Traité de la population*, paru en 1756, le marquis de Mirabeau connut la popularité et la gloire. Ce fut, autour de ce livre, un véritable engouement. On ne le lit plus aujourd'hui. Il serait

MIRABEAU

pourtant injuste de ne pas reconnaître les idées neuves qu'il contient. C'est le marquis de Mirabeau qui a, le premier, proposé la création d'un ministère de l'Agriculture. Il se prononce pour la liberté des échanges. Il trouve que les biens sont mal répartis et, dans une formule pittoresquement audacieuse, il va jusqu'à écrire que « les grosses fortunes sont dans un État ce que sont les brochets dans un étang ». Cet homme actif et entreprenant jusqu'à l'aventure n'aime pas qu'on vive et qu'on profite sans travailler. Il dénonce dans le rentier « un oisif qui jouit », auquel il attribue presque tous les maux dont la société souffre. Au milieu de ses paradoxes et de ses boutades, de ses obscurités et de ses hésitations, il rencontre des vérités profondes, qui devançant l'avenir. Il dira plus tard, après avoir connu Quesnay, qu'il a mal posé le problème de la population et il s'excusera d'avoir mis la charrue avant les bœufs. Mais il n'en aura pas moins bien vu en demandant des établissements nombreux pour que toute fille-mère puisse y faire recevoir et y élever son enfant. Il va plus loin : il veut « qu'en sortant, si elle est nécessiteuse, elle reçoive 10 écus pour prix du présent qu'elle a fait à l'État ». Avant l'*Émile*, il se prononce avec force pour l'allaitement maternel. « Si j'en étais le maître, dit-il, j'augmenterais par une loi les droits matrimoniaux de toute mère qui aurait nourri ses enfants. » La désertion des campagnes le frappe comme un mal social. « Nous désertons les villages pour les bourgs, les bourgs pour les villes, les villes pour la capitale, et c'est à quoi tend toute une nation, si le gouvernement n'est attentif à lui donner une propension contraire. » Il est l'adversaire de la guerre et de l'esclavage. Il préconise la fraternité des peuples. Il est trop aristocrate, et trop fier de sa race, et trop entier dans ses droits, pour conclure à l'égalité civique. Mais il faut lui savoir gré « de se ranger avec un mouvement de respect intérieur devant le porteur d'eau, parce que le pauvre homme est chargé, et d'accepter le contact d'un mendiant dont l'odeur infecte et les haillons lui reprochent une fraternité

LA FAMILLE

méconnue ». Trente ans plus tard, son fils, engageant une polémique contre une compagnie puissante, sera conduit à se faire le défenseur de ces mêmes porteurs d'eau.

On a souvent cité, parce qu'on y a vu l'annonce de la Révolution, une phrase de l'*Ami des Hommes* : « Ceux qui ne voient pas le danger sont bien aveugles, nous y touchons ». Je ne méconnais pas la gravité d'un semblable avertissement : il ne faut pas pourtant en exagérer la portée réfléchie et voulue. Ce qui manque, en effet, à l'*Ami des Hommes*, et l'oubli dans lequel il est tombé vient surtout de là, c'est une doctrine précise, logique, complète. Dans ce livre, abondant et touffu, il y a des vues, mais pas de système. Le système ne vint qu'après, et par emprunt. C'est le docteur Quesnay, médecin de Mme de Pompadour, qui en imposa les principes au marquis de Mirabeau.

Quesnay venait de publier, dans l'*Encyclopédie*, deux articles sur les « Fermiers et les Grains » où, par certaines idées neuves sur l'agriculture, il se rencontrait avec l'*Ami des Hommes*. Agé de soixante-deux ans, chirurgien habile, le docteur Quesnay était un esprit à la fois entêté et ouvert, indépendant et laborieux. Il occupait un entresol au-dessus de l'appartement de Mme de Pompadour. Celle-ci, que la gaieté et l'originalité de son médecin amusaient, lui rendait souvent visite et se rencontrait chez lui, s'il faut en croire les *Mémoires* de Marmontel, avec d'Alembert, Diderot, Turgot, Helvétius et Buffon. On pense quel laboratoire d'idées la présence de tels hommes devait faire de cet entresol ! On y parlait de bien des choses, il serait même plus juste de dire qu'on y parlait de toutes choses, et le docteur n'était inférieur par la puissance de la pensée à aucun de ces esprits d'élite. Il avait une doctrine et même un système, auquel tout se rattachait. Élevé à la campagne, il professait pour les questions agricoles un goût prononcé. Selon lui, toutes les choses qui servent à l'homme sont des produits de la terre. L'industrie les transforme et le commerce les transporte, mais il n'y a que le travail agricole qui crée directement

MIRABEAU

la richesse. La terre, par sa fertilité naturelle, donne aux cultivateurs, en sus de leurs peines, de leurs frais et de leurs avances, un excédent qui constitue le « produit net ». Ce « produit net » était la base essentielle de la doctrine. Il en découlait des conséquences économiques, fiscales et sociales, de la plus haute importance. C'est pour les exposer au marquis de Mirabeau et pour obtenir son adhésion que Quesnay le pria de venir le voir.

La première entrevue irrita l'*Ami des Hommes*, mais il n'en fallut qu'une seconde pour le convaincre et le subjuguier. « Les principes de ma science, écrivait-il plus tard à Jean-Jacques Rousseau, ne sont point à moi : j'avais plus de quarante ans quand je les ai adoptés et il me fallut pour cela faire sauter à mon amour-propre la barrière du désaveu de l'ouvrage auquel je dois ma célébrité et mon nom public, courber le front sous la main crochue de l'homme le plus antipathique à ma chère et natale exubérance, le plus aigre aux disputes, le plus implacable à la résistance, le plus armé de sarcasmes et de dédains. » Le ton de cet aveu suffit à dire l'étendue de la conquête que « ce singe » de Quesnay avait faite. Avant l'entrevue, l'auteur de l'*Ami des Hommes* pouvait se croire un maître; après l'entrevue, il se résignait à n'être plus qu'un disciple.

C'est sous l'influence du « tenace docteur » que le marquis de Mirabeau publia en décembre 1760 sa *Théorie de l'impôt*. Il en savait les audaces : il se doutait des risques qu'elle lui faisait courir. « Ce sera un prodige, disait-il, si le tout passe sans plus d'émoi que par le passé. » L'émoi s'élargit jusqu'aux proportions d'un scandale. Il y avait de quoi. Le début donnait le ton; il était terrible : « Seigneur, vous avez vingt millions d'hommes et de sujets, plus ou moins. Ces hommes ont tous quelque argent; ils sont tous à peu près capables du genre de service que vous demandez, et toutefois vous ne pouvez plus avoir de services sans argent, ni d'argent pour payer les services. Cela signifie, en langue naturelle, que votre peuple se retire de vous sans le savoir, attendu

LA FAMILLE

que les volontés sont encore ralliées à votre personne, en la supposant isolée des agents de votre autorité, et, d'autre part, sans oser le dire, vu que nous sommes en un siècle nul et craintif; votre puissance n'est autre chose que la réunion des volontés d'une multitude forte et active à la vôtre, d'où suit que la disjonction des volontés est ce qui coupe le nerf de votre puissance. Voilà le mal. Voici d'où il provient. »

Quand on parle ainsi au roi, il est difficile d'être plus audacieux contre les agents de l'autorité royale. Le marquis de Mirabeau ne les ménageait pas. Le tort qu'il faisait aux abus souleva plus de rancunes que ses doctrines. Pourtant, les doctrines étaient hardies : elles n'admettaient l'impôt que comme un tribut consenti volontairement par les sujets, avec les états provinciaux rétablis partout pour en fixer l'assiette et pour en opérer le recouvrement. Mais ce fut la proposition de « renverser les fermes » qui, naturellement, frappa le plus les fermiers généraux, dont l'auteur dénonçait l'action comme destructrice de la nation elle-même. La riposte qu'ils provoquèrent ne tarda pas à se manifester. Le 16 décembre, le marquis de Mirabeau était arrêté et enfermé au château de Vincennes. La joie de ses adversaires fut de courte durée. Ses amis s'émurent et s'agitèrent. Le roi céda à leurs instances. Le 24 décembre le marquis de Mirabeau quitta sa prison, mais il reçut l'ordre de partir pour sa terre du Bignon.

C'était un exil. Malgré l'hiver, il ne se plaint pas trop, tout d'abord, de son sort. Mme de Mirabeau y est associée. Mais ce n'est pas elle qui le console. Il a avec sa femme une dame de leurs amies, « une des personnes de son sexe qui lui font le plus d'honneur par l'étendue, la solidité de son esprit et la bonté de son cœur ». En parlant ainsi à Mme de Rochefort de cette amie, sans la nommer, le marquis de Mirabeau n'ajoute pas qu'agée de trente ans, elle est jolie, spirituelle et séduisante. C'est Mme de Pailly, mariée à Lausanne avec un officier suisse, sexagénaire, dont elle vivait presque toujours séparée. Le marquis la connaissait depuis plusieurs années. Son

MIRABEAU

esprit convenait à Mme de Mirabeau. Jusqu'à cette date, il ne semble pas que la sympathie de cette dernière fût allée à une rivale. Mais l'heure approchait où Mme de Pailly allait prendre ouvertement dans la vie du marquis de Mirabeau, et jusqu'à la fin de ses jours, la place abandonnée ou mal occupée par la femme légitime.

Le ménage, depuis deux ans déjà, se disloquait et ne gardait plus les apparences. Au mois de juillet 1758, le marquis pestait contre sa femme, qui se plaignait d'être délaissée au point de vue conjugal (il est difficile de préciser le reproche), et qui exigeait le renvoi d'une domestique. Puisque sa maison déplaisait si fort à la marquise, déclarait-il, il lui proposait « un arrangement sans éclat », consistant, son bien rendu, à se retirer chez sa mère, et « à concourir de quelque chose à l'entretien et à l'éducation de ses enfants ». C'était une séparation amiable. Le marquis, dont la patience était lasse, en prenait son parti aisément. « Caton renvoya sa femme; et quand on lui voulut dire les « si » et les « mais », il montra son soulier. Il est bien fait, dit-il, cependant il me blesse, et personne de vous ne sait par où. Je ne renverrai pas la mienne, mais si elle me renvoie, je me tiendrai pour bien renvoyé, et vous pouvez compter sur ma parole d'honneur. » Depuis l'exil du Bignon, où la marquise avait rejoint son mari, il ne semble pas qu'il y eût eu d'incident notable. En mars 1762, deux ans après, Mme de Vassan étant malade, sa fille alla la rejoindre en Limousin. Elle y appela son mari « qui lui sera cher, telle chose qui arrive, jusqu'à son dernier jour ». Le marquis répondit à cette invitation sans se presser, mais il échoua à la fois auprès de la mère et auprès de sa femme sur les projets de séparation qu'il leur soumit. C'est à ce moment que des documents, « des papiers et un blanc-seing », lui furent remis qui ne laissaient aucun doute sur l'inconduite de la marquise. C'était « un fumier qu'un honnête homme ne devait pas couvrir de son manteau ». Non seulement la malheureuse avait eu un amant, mais, par un raffinement de vice que seule une folie

LA FAMILLE

spéciale peut expliquer, elle lui avait délivré un certificat de sa complaisance. Ainsi armé contre elle, le marquis ordonne à sa femme de rester en Limousin. Celle-ci se défend mal, avec une mollesse qui est presque un aveu, et résiste à peine. Elle prend l'engagement « de ne jamais retourner à Paris » à la condition (c'est son dernier mot) que le marquis lui alloue une pension de deux mille écus sans retenue, payables par quarts tous les trois mois chez des tiers qu'elle désigne. Un mois après, le 3 mars 1763, le marquis donne son assentiment à ce projet, qui réalise ses intentions, et même, dans une conversation avec Mme de Vassan, il accepte d'élever, après la mort de celle-ci, jusqu'à 10000 livres la pension qu'il paie à sa femme. Telle est, au mois d'août 1763, la situation des deux époux : leur séparation est complète et amiablement réglée.

Je n'ai rien dit encore des enfants nés de ce singulier ménage. Il y en avait cinq. L'aînée était âgée de dix-huit ans. C'est à elle que sa mère fait allusion dans une de ses lettres : « J'ai un devoir absolu; je veux voir ma fille avant qu'elle se fasse religieuse; je le dois; je veux, par mes discours, mes craintes, mes résolutions, éprouver sa vocation et la combattre. Un parti pris pour toujours est une chose à laquelle on ne saurait trop faire attention. » Ce désir de la mère n'eut pas de suite. Sa fille prit le voile au couvent des dames dominicaines de Montargis, le 13 mars 1763. Elle avait des accès de démence.

Deux autres filles étaient âgées, l'une de seize ans, l'autre de onze ans. La première épousa, en novembre 1763, le marquis du Saillant; la seconde devint en 1769, à dix-sept ans, la femme du marquis de Cabris.

Il y avait deux garçons. L'aîné des deux, Honoré-Gabriel, avait quatorze ans au moment de la séparation de ses parents. L'autre, André-Boniface-Louis, âgé de neuf ans, était le cadet de toute la famille.

Dans une lettre du 1^{er} avril 1762, écrite du Limousin par la marquise de Mirabeau, elle parlait de « quelque chose de fort avantageux pour l'une de ses filles », et qu'« il

MIRABEAU

ne fallait pas manquer ». Le 3 février 1763 elle disait : « On veut me séparer de mes enfants, qu'ils ne prennent aucun goût pour moi, pour qu'ils n'en dépendent pas. J'espère qu'ils sont assez bien nés pour ne pas me manquer et je ne veux le devoir qu'à leur cœur. »

En parlant ainsi, elle ne faisait guère illusion ni à son mari ni à elle-même. Elle n'avait pu rien faire pour gagner ou pour conserver le cœur de ses enfants. Nonchalante, légère, dominée par son mari, elle ne s'était pas occupée de leur éducation. Elle avait dû se décharger du soin d'élever ses filles sur le couvent de Montargis, d'où les enfants passèrent sans transition au mariage. A plus forte raison fut-elle sans action directe sur les garçons. L'influence qu'elle exerça en ce qui les concernait fut celle de son tempérament. Celle-ci, hélas ! n'est pas niable, et il y faut remonter si l'on veut comprendre certains des actes les moins louables du plus célèbre de ses fils.

Mirabeau, d'ailleurs, ne peut être séparé des siens. Je ne sais pas de grand homme qui ait dû davantage ses qualités, ses défauts et ses vices, aux races dont il était issu. Sa vie et son génie, sa grandeur prodigieuse et ses lamentables faiblesses, tout, dans sa carrière si mouvementée, reste une énigme irritante pour qui ne le rattache pas à la série de ses ancêtres. Hors d'eux et sans eux, rien ne s'explique. Avec eux et par eux, tout, ou presque, s'éclaire.

Je note les traits essentiels.

D'abord une aptitude exceptionnelle au métier militaire. Les Riqueti de Mirabeau sont une race de soldats. Sans remonter plus haut, on trouve dans les premières années du XVII^e siècle, que Thomas, fils d'Honoré II, fait la guerre en Italie, où il tient un état brillant. Il a six fils, dont les quatre cadets sont reçus chevaliers de Malte de minorité. Tous, plus ou moins, bataillent. Avant de mériter par ses vertus civiques d'être surnommé « le Salomon » du pays, Honoré III a porté les armes en Italie, en Catalogne, à Lérida. Ses frères de même : l'un, capitaine des galères de France, en devient l'inspecteur ; un autre, capitaine de vaisseau, guerroye contre les

LA FAMILLE

Espagnols, tandis que son frère est armateur corsaire contre les Turcs ; Bruno, qui leur survécut, servit aux gardes, assista à trente sièges et reçut dix-sept blessures. Jean-Antoine, dont j'ai dit la valeur de soldat héroïque, fut leur neveu. Et l'on sait enfin les services militaires du marquis de Mirabeau dans l'armée de terre et de son frère, le bailli, sur mer.

Ces Mirabeau ont de l'esprit, de la verve, le trait qui porte et le goût des aventures. Ils sont susceptibles, peu endurants, et, de la langue ou de l'épée, prompts à la riposte. Leur courage se fait souvent téméraire, ils s'emportent jusqu'à la violence, et, chez plusieurs, peu maîtres de leur tête, la fougue n'est pas loin de la folie. C'est de l'un d'eux, Bruno, que le marquis de Mirabeau disait : « Il faut être un peu fou, mais il l'est trop des trois quarts ». Ces bizarreries, d'ailleurs, ne le prenaient pas tout entier. Le maréchal de Vauban était son ami. On s'en étonnait : « Ah ! répliquait-il, ce fou-là a des qualités qu'on ne trouve point dans les sages ». Le mot pourra, dans la suite, s'appliquer à d'autres.

Enfin, pour tout dire, cette « tempestive race » (l'expression est du marquis de Mirabeau) est, surtout dans la dernière génération, de complexion amoureuse. L'ardeur du tempérament la domine et l'entraîne. On a vu que le bailli lui-même avait eu de terribles excès de jeunesse. Il sut s'amender. D'autres, autour de lui et après lui, ne feront pas un semblable effort.

Que sont leurs femmes ? Ils se vantent de compter dans leurs ancêtres Sibylle de Fos, de la maison des comtes de Provence, célébrée par les troubadours pour sa grâce et pour ses talents, mais ils n'en apportent aucune preuve. Celles que l'on connaît, les Glandevès, les Pontevès, les Rochemore, sont de bonne noblesse. Elles ont de la fermeté, du caractère et de l'esprit. Anne de Pontevès, croisée au bénitier par une femme, lui donne un soufflet et lui dit : « Ici comme à l'armée, le bagage doit passer le dernier ». Mme de Sévigné apprécie Élisabeth de Rochemore. Quant à la vertu, rien n'indique qu'elles en

MIRABEAU

aient manqué. Mais je ne saurais taire que la femme de Jean-Antoine, c'est-à-dire la grand'mère de Mirabeau, sombra vers l'âge de quatre-vingts ans, après une existence irréprochable, dans une folie épouvantable où son langage était violemment impudique. Quant à la mère de Mirabeau, j'en ai assez dit pour qu'on sache qu'elle n'avait pas attendu, pour se déranger, l'extrême vieillesse, et qu'elle ne s'en était pas tenue aux paroles.

Telles sont, dépeintes à gros traits, les races dont sortit l'homme qui devait, alternativement, tomber si bas et s'élever si haut. Le moment est venu de l'aborder et d'essayer, s'il est possible, de le rendre tout entier dans son effrayante et attachante complexité.

AVANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE II

LES ANNÉES DE JEUNESSE

L'ENFANCE ET L'ÉDUCATION DE MIRABEAU || MIRABEAU AU RÉGIMENT, A AIX, AU BIGNON ET A PARIS || SON MARIAGE AVEC MADEMOISELLE DE MARIGNANE || SES DETTES || L'AVENTURE DE GRASSE.



GABRIEL-HONORÉ Riqueti de Mirabeau naquit au Bignon le 9 mars 1749, avec deux molaires déjà formées. C'était un enfant d'une force peu ordinaire, grand et gros : à trois ans, il se battait et se gourmait avec sa nourrice. Atteint à cet âge de la petite vérole, il fut victime d'un traitement, imprudemment appliqué par sa mère, et dont sa figure resta sillonnée de coutures. Cette laideur, qui contrastait avec la beauté de sa race, mécontenta son père, l'irrita contre lui et fut la cause initiale de sa sévérité. L'éducation de l'enfant fut confiée à un homme intelligent et instruit, Poisson, depuis régisseur des terres du marquis, qui lui donna une culture très soignée, mais s'appliqua trop à contenir sa terrible exubérance. Grand liseur, questionneur enragé, Gabriel avait, à cinq ans, un savoir qui étonnait. Mais il était en même temps très espiègle et très turbulent, peu discipliné, pérorateur, et d'une vivacité d'esprit dont les traits révélaient une précocité surprenante. Les pénitences pleuvaient sur lui. « Je pourrai dire, écrivait-il plus tard à son

MIRABEAU

père, que dès mon enfance et mes premiers pas dans le monde j'ai reçu peu de marques de votre bienveillance; que vous m'avez traité avec rigueur avant que je pusse avoir démérité de vous; que vous avez dû voir de bonne heure cependant que cette méthode excitait ma fougue naturelle, au lieu de la réprimer; qu'il était également aisé de m'attendrir et de m'irriter; que le premier chemin me menait au but, que le second m'en écartait. »

C'est pourtant l'« Ami des hommes » qui avait proclamé ce principe : « Partout, sans en excepter rien, les moyens coercitifs sont les plus propres de tous à faire sur l'homme un effet contraire à leur objet. » Ce fils, visiblement, le déconcertait. Il le trouvait « fantasque, fougueux, incommode, penchant vers le mal, matamore ébouriffé, inouï de bassesse et de platitude ». Mais en même temps il ne pouvait se dispenser de reconnaître en lui : « des talents et de l'esprit, un cœur haut sous la jaquette d'un bambin, un étrange instinct d'orgueil noble, une intelligence, une mémoire, une vivacité qui saisissent, ébahissent, épouvantent ». Tantôt, cet enfant « promettait un fort joli sujet », tantôt, « il ne serait jamais qu'un quart d'homme, si, par aventure, il était quelque chose ». Ces jugements sont-ils aussi contradictoires qu'ils le paraissent et faut-il en attribuer la diversité à l'inégalité d'humeur du marquis de Mirabeau? Je ne le crois pas, du moins pour le tout. Il y aura dans Mirabeau devenu homme le contraste de qualités et de défauts que son père relevait dans son tempérament d'enfant. L'éducation impitoyable, étroite et peu souple qu'on infligeait à Gabriel le condamnait à des alternatives d'hypocrisie et de révolte. De plus en plus irrité par la laideur croissante de son fils, le marquis était moins tenté d'ailleurs de louer en lui les vertus de sa race, que d'y démêler « les qualités viles de sa souche maternelle ». Une semblable constatation n'était pas faite pour le porter à la bienveillance.

Des mains de Poisson, que déjà il dépassait, l'enfant, âgé de quinze ans, fut confié à un ami de la famille,

LES ANNÉES DE JEUNESSE

ancien officier supérieur, « l'honnête et romanesque » Sigrais, dont il fit la conquête immédiate par son esprit, sa mémoire et son bon cœur. L'essai, trop doux au gré du père, dura à peine quelques mois, et Gabriel, devenu Pierre-Buffière, du nom de la terre qui appartenait à sa mère en Limousin, entra, en mai 1764, dans une pension militaire tenue à Paris par l'abbé Choquard. Quelque sottise qu'il y fit allait déterminer le marquis à l'envoyer dans une maison de correction, lorsqu'il fut sauvé par une députation de ses camarades, « avec une grande pancarte de rogations, signées de tous ». Cette démarche, qui fléchit la sévérité du père, démontre l'influence que Mirabeau, quoique tranchant et suffisant, avait prise dans la pension. Il exerçait déjà ce don de séduction irrésistible qui sera, durant sa vie orageuse, un des secrets de sa prodigieuse domination. La supériorité de son intelligence et de son talent s'affirmait avec éclat. Il apprit à la pension Choquard tout ce qu'on pouvait apprendre, les langues anciennes, les langues modernes, les mathématiques pour lesquelles il avouait un goût particulier, et aussi la musique (il avait une voix admirable), et le dessin, qui seront ses délassements pendant ses détentions futures.

Le temps de la pension fini, l'heure était venue de prendre un parti. Le marquis se plaignait toujours du caractère fougueux et indiscipliné de son fils. Fidèle au système d'éducation qu'il avait adopté à son égard, il se préoccupait seulement de « le changer de lisières ». Voulant une « école un peu rude » et « une main forte », il le confia au marquis de Lambert, réputé pour sa sévérité, qui commandait à Saintes le régiment de Berri-Cavalerie. Mirabeau arriva à Saintes le 19 juillet 1767. Le marquis de Lambert prétendait qu'en forçant un homme à ne respirer que l'honneur, on lui refait les poumons. Mirabeau ne répugnait pas à subir l'école du métier militaire. Il se croyait surtout né pour être homme de guerre. Et de fait, l'expérience, tout d'abord, ne parut pas mal réussir. Mais, une année à peine s'était écoulée qu'à la suite d'une perte au jeu et de quelques autres fredaines, il s'enfuyait

MIRABEAU

de son régiment pour se réfugier à Paris chez le duc de Nivernais. Son colonel lui avait, à l'en croire, fait deux affronts sanglants : Gabriel en attribuait la cause à une intrigue d'amour dans laquelle il aurait supplanté son supérieur. L'intervention de son beau-frère, le marquis du Saillant, réussit à arranger l'affaire et à lui éviter la grave sanction qu'il pouvait encourir. Mais il ne pouvait être complètement indemne. Prompt à envisager les partis les plus violents, et après avoir un instant songé à l'envoyer aux colonies hollandaises, son père le fit « encager » dans l'île de Ré, dont la citadelle était commandée par le bailli d'Aulan. Celui-ci ne tarda pas à être ensorcelé par son prisonnier, qui en obtint des facilités particulières et l'intéressa à son sort au point de lui faire demander la révocation de sa lettre de cachet.

Cette révocation obtenue, Pierre-Buffière (il continuait à porter ce nom), enrégimenté dans l'infanterie de la légion de Lorraine, sous les ordres du colonel de Viomesnil, fut admis à faire partie de l'expédition de Corse. En passant à La Rochelle, il eut, avec un officier, un duel qu'il regrettera plus tard, ayant été, dit-il, plus heureux qu'il ne le méritait. Il s'embarqua à Toulon le 16 avril 1769. L'expédition fut courte. Elle suffit pourtant, au témoignage de ses chefs, pour permettre au jeune sous-lieutenant de faire valoir ses aptitudes militaires. Il rapporta aussi de sa campagne les éléments d'une histoire de la Corse, qui ne fut jamais écrite. Son père, presque reconquis par ces preuves de vaillance, d'intelligence et de travail, écrivait à son frère : « Quant au talent et à l'esprit, une tête active et huit heures de cabinet par jour, il est peut-être unique; mais Dieu sait quelle tête nous verrons. » Cette tête, le bailli la vit le premier. Débarqué à Toulon le 8 mars 1770, Pierre-Buffière fit, six jours après, au château de Mirabeau, la surprise à son oncle d'une visite. Enchanté, et le cœur élargi, le bailli ménagea à son neveu un accueil cordial. Il le trouva laid, mais ayant « derrière ses coutures de petite vérole et ses traits, qui sont beaucoup changés, du fin,

LES ANNÉES DE JEUNESSE

du gracieux et du noble ». La conquête était complète. Dans ses lettres à son frère, le bailli ne tarit pas d'éloges. Ce jeune homme de vingt-deux ans l'étonne par le monde « de pensées et d'idées, plusieurs très neuves, dont sa tête est le moulin ». Il lui trouve, avec des défauts d'exubérance et de présomption que son âge excuse, le cœur droit et sensible, l'âme élevée, et, vraiment « un génie » avec lequel (s'il n'est pas un habile persifleur) il pourra devenir « le plus grand sujet de l'Europe pour être général de terre ou de mer, ou ministre, ou chancelier, ou pape, tout ce qu'il voudra ».

Au fait, il peut ce qu'il veut. Il étudie la terre de Mirabeau, dresse des plans contre les inondations et les ravages de la Durance, chasse avec les domestiques, qui le chérissent : il travaille et prend des notes dans les champs, au milieu des paysans, dont il est adoré. Il charme et il conquiert tous ceux qui le voient. L'abbé Castagny, agriculteur distingué, ancien homme d'affaires du marquis, subit son ascendant et n'éprouve pas de joie plus grande que celle de recueillir les témoignages favorables des officiers de la légion de Lorraine casernés au Pont-Saint-Esprit. Ces éloges, transmis par le bailli à son frère avec un enthousiasme et une sollicitude qui ne se lassent pas, se heurtent à l'incrédulité résistante du marquis. Il les met au compte de la « dorure du bec » de son fils, de sa présomption, de ce qu'il appelle son imperturbable audace. Il veut, lui, aller plus lentement en besogne. Il ne faut pas que le « romanesque vaurien », qui a monté la tête à son oncle, « marche sitôt sur sa longe ». Qu'il lise les *Économiques*, et les deux premières années des *Éphémérides du citoyen*, où sont clarifiés l'esprit et la lettre des constitutions anciennes, et le *Catéchisme économique*, et l'*Avis de l'éditeur*, qui est à la tête du *Précis des élémens*, l'ouvrage le plus travaillé que son père ait fait, quoique bien malade ! De ce jeune homme, fougueux et ardent, qui veut être soldat, ou plutôt marin, parce que ce dernier métier met en évidence les talents de chacun, il s'obstine à faire un « rural ».

MIRABEAU

Sans prendre parti, le bailli essaie d'obtenir de son terrible frère, sinon de la bonté, du moins « un peu de diminution de tension » et le relâchement de son autorité à la fois sceptique et sévère. Sa vieille politique, pour amender la jeunesse, consiste moins à heurter celle-ci avec violence qu'à l'engager, sans qu'elle s'en aperçoive, à faire des réflexions et à subir d'elle-même l'évidence de la fausseté de ses calculs. Il a là-dessus, en passant, un mot vraiment profond : « Les hommes ne se corrigent que d'après leurs propres idées ». Ne va-t-il pas jusqu'à dire qu'il souhaite de garder auprès de lui son neveu, parce qu'il perfectionne à son contact sa propre éducation ? Pourtant, il a hâte, l'épreuve étant suffisamment faite, de le renvoyer à son père, dont le bon voisinage corrigera ses défauts. Celui-ci consent à recevoir son fils. Gabriel arrive à Aigueperse en septembre 1770. Le marquis l'accueille, ou du moins il le dit, « avec bonté et même attendrissement ». Il l'observe, le conseille, le guide. Quoique « sa mine grotesque émousse souvent son éloquence », il « le péroré sur toutes choses, en sérieux tantôt doux, tantôt sévère ». Les leçons sont bien prises par « M. le comte de la Bourrasque » qui, sincèrement ou non, paraît vouloir s'assagir. Toute la famille, rapidement conquise, intervient auprès de son chef afin qu'il rende à Gabriel son nom et son titre. Apprivoisé, le marquis cède. Pierre-Buffière redevient le comte Gabriel-Honoré Riqueti de Mirabeau.

Cette famille dans laquelle il rentre est profondément divisée. Le marquis et sa femme sont séparés depuis 1762. Mme de Pailly, personne d'intelligence, d'esprit et d'intrigue, qui est depuis longtemps la maîtresse du marquis, vit à proximité. La maladie de Mme de Vassan, mère de la marquise, permet de présager l'ouverture prochaine de sa succession. C'est une grosse fortune. La vieille dame fait et refait son testament. Quel en sera, en fin de compte, le bénéficiaire ? Entre ces parents, dont les difficultés pécuniaires s'ajoutent aux malentendus irréparables que leur vie privée a créés entre eux, les enfants ont pris parti,

LES ANNÉES DE JEUNESSE

Mme du Saillant pour le père, Mme de Cabris pour la mère. Mirabeau, « qui débute ainsi dans les épines de la vie domestique », est employé par le marquis comme négociateur. Il conduit sa mère auprès du lit de Mme de Vassan qui meurt le 4 novembre 1770.

Le testament, par la contradiction de ses dispositions, ouvre des difficultés nouvelles et une série de procès qui empoisonneront pendant plus de dix ans la famille. Pris dans ce fatal engrenage, le jeune comte n'en sortira plus. C'est, d'ailleurs, son intérêt qui dictera sa conduite. Tour à tour il utilisera ses redoutables facultés de discussion au profit de son père ou au profit de sa mère. Chacun d'eux connaîtra, alternativement, son concours ou son hostilité. Gabriel servira sans scrupule et sans retenue celui des deux dont il croira pouvoir le mieux se servir. Contre son père surtout il emploiera les plus fâcheux excès de langage, ne ménageant ni sa réputation d'écrivain ni la dignité de sa vie privée ni même l'honneur de sa gestion financière et domestique. Mais le marquis ne pourra s'en prendre qu'à lui-même. En excitant son fils contre sa mère, en tolérant qu'il parle d'elle d'une façon inconsidérée et même outrageante, il a tué le respect filial, auquel il ne pouvait plus prétendre. Et c'est, une fois de plus, le bon bailli qui dira la vérité en lui écrivant : « Tu sens qu'on ne parle pas à un fils de sa mère sur un certain ton ». Malheureusement, dans cette famille effrénée et violente, le ton du respect est perdu pour toujours.

Le marquis fut mieux inspiré en associant le jeune comte à l'administration de ses biens du Limousin. La disette ravageait le pays. Mirabeau y pourvut de son mieux, non seulement par des secours, mais par des travaux, vivant au milieu des paysans, mangeant avec eux, les animant et les soutenant de sa parole et de sa présence. Ces procédés lui gagnèrent leur confiance. Sous l'inspiration de son père, toujours avide d'action, il s'attacha à la création d'un bureau de « Prud'homme », chargé de régir par des arbitres, librement élus dans

MIRABEAU

chaque paroisse, les difficultés et les contestations qui pouvaient s'y produire. Cette institution avait pour objet d'éviter « des procès également dispendieux et contraires à l'union. La plupart de ces procès, disait-il, sont des malentendus qui, dans leur origine, seraient facilement accommodés par un homme intègre et de sang-froid. » N'est-il pas curieux que ces paroles aient pu être dites vers la fin de 1770 et que l'auteur de l'*Ami des Hommes*, justifiant vraiment cette fois son titre, ait institué une sorte de tribunal élu qui ressemblait à la fois à nos justices de paix et à nos conseils de prud'hommes? Mirabeau prit la chose à cœur. Sa souplesse, sa finesse, sa rondeur, son activité — ces expressions sont du marquis, qui croyait la chose irréalisable, — triomphèrent de toutes les difficultés : il sollicita et obtint tous les concours, aussi bien ceux des curés que des métayers et des gentilshommes.

Ce « démon de la chose impossible » réussissait par la séduction, par un don inné et incomparable de plaire, de persuader, de convaincre, de dominer. Il trouva l'emploi de ses qualités à Paris, où son père, quoiqu'il eût juré de n'y pas laisser venir ses garçons avant l'âge de vingt-cinq ans, l'autorisa à se rendre en février 1771. « On m'accable de bontés, écrivait Gabriel à son beau-frère, le marquis du Saillant, et je vois que, pour le coup, le cœur de mon père est tout à fait reconquis. » Il semblait, avec la conquête de son père, en avoir fait une autre : « J'espère mettre dans notre parti l'amie de votre femme, à qui j'ai trouvé l'esprit de cinq cent mille démons ou anges, comme il vous plaira, et qui m'a mis fort à mon aise, ce qui m'a fait grand bien et plaisir. » Il emploiera plus tard d'autres expressions pour parler de Mme de Pailly! En attendant, il fait des visites, il voit le maréchal de Broglie, le duc d'Orléans, le prince de Condé, les Carignan, les Noailles, Mme Elisabeth, âgée de six ans, qui, naïvement, lui demande s'il a été inoculé! Il est, « entrant », il « prend la couleur » des gens qu'il fréquente, il étonne par sa laideur, il déconcerte

LES ANNÉES DE JEUNESSE

par ses manières, mais il a trop d'esprit et trop d'audace pour ne pas plaire.

En janvier 1771, son père lui avait obtenu une commission de capitaine attaché au corps des dragons; mais, tenant ce métier pour « suranné », et d'ailleurs, son fils n'étant qu'à la suite, occupation insuffisante, il s'efforce de lui trouver une autre situation. Ses tentatives échouent. Le jeune homme se jette dans les bibliothèques où, avec l'économiste Gebelin et le poète Lefranc de Pompignan, il travaille comme un forcené. Il passe l'été dans le Limousin, où les travaux ruraux le passionnent et l'absorbent, puis il va au Bignon, puis à Paris, où il se plaint de tracasseries qui gâtent son séjour. « Prévenu et dissuadé de ses propres opinions », son père change d'attitude alors à son égard, le trouve « barbouilleur et gaspilleur » et se plaint de son « indiscrétion, de son indécence et de sa garulance habillées ». L'hostilité de Mme de Pailly n'est pas étrangère à ce revirement.

Le marquis, fatigué de son fils, l'éloigne. Il l'envoie en Provence, en décembre 1771, le chargeant de ramener l'ordre dans des communautés où une ordonnance récente sur les bois et pacages a excité « quelques bêtises populaires ». Le comte s'acquitte de sa mission dans des conditions sur lesquelles il est difficile de se renseigner exactement : les témoignages, tous intéressés, se contredisent. Tandis que les uns nous représentent un Mirabeau fier, menaçant et brutal jusqu'à la violence, d'autres vantent sa douceur et sa dignité. L'abbé Castagny, dans une lettre au marquis, déclare « qu'il se fait aimer de tout un chacun ». Il ajoute : « Il est vif, mais il a bon cœur; il veut tout écraser, et pardonne au premier mot. C'est ici le coup décisif pour toute la vie. Si on le goûte, cela est fait. » Le portrait, quoique incomplet, est ressemblant.

Mais quel est « le coup décisif » dont parle le bon abbé? Je doute qu'il ait entrevu, par un don de prophétie qui tiendrait du prodige, l'avenir et le rôle de Mirabeau en Provence. Fait-il allusion au projet de mariage du

MIRABEAU

comte avec la fille du marquis de Marignane, dont la fortune, qui ne devait pas s'élever à moins de cinq cent mille livres, sollicitait de nombreux et nobles prétendants? Il en avait été question au retour de l'expédition de Corse. C'est le bailli de Mirabeau qui y avait pensé, mais un autre projet, abandonné ensuite, avait écarté le sien. « N'y aie point de regret, écrivait Mme de Cabris à son frère. Elle est affreuse quant à la figure, et fort petite. » L'exécution est sommaire. Est-elle juste? Certes Mlle Emilie de Marignane n'était pas jolie, mais des yeux très noirs et très beaux animaient de tendresse et d'esprit son visage « un peu moricaud ». Elle avait les cheveux abondants, des dents blanches, une bouche portée à la moquerie et au rire, le menton rond et épais, une taille qui penchait trop d'un côté. Le premier abord n'était pas avantageux. Par ses espiègleries elle ressemblait assez à un singe. Mais le marquis, qui la voyait telle, atténuait un peu son impression en la définissant « un singe mélodieux ». Elle avait, en effet, une voix admirable, dont elle se servait avec art. Était-ce ce talent, dont Mirabeau était également doué, qui l'attirait vers elle? Ce serait le mal ou, si l'on veut, le trop bien juger. La fortune l'intéressait plus que la jeune fille. Celle-ci, mal élevée par son père, qui vivait séparé de sa femme, dans un milieu de galanteries, de distractions et de fêtes, mais au fond assez timide, plus malicieuse qu'intelligente, et plus sensée que passionnée, n'était pas faite pour lui. Elle n'avait ni les qualités ni les défauts ni les vices qu'il fallait pour fixer son esprit, son cœur et son tempérament d'Hercule. Il sentait d'ailleurs et il disait qu'il était trop fol pour elle, d'une volée trop haute et trop inégale.

Et peut-être ne l'épousait-il que par dépit d'un motif de son père, qu'avaient irrité ses prétendus succès, et par gageure, pour l'enlever à ses rivaux. Ceux-ci comptaient, par la quantité, et par la qualité : M. de la Valette, le marquis de Grammont, le vicomte de Charbrillant, le marquis de Caumont, M. d'Albertas. Mira-

LES ANNÉES DE JEUNESSE

beau, rentré dans la lice, a vite fait de les écarter tous et de compromettre la jeune fille par des manœuvres qui la contraignent d'autant plus facilement au mariage qu'elle y a prêté les mains. Le marquis de Marignane avait eu beau lui dire : « Je ne veux pas de M. de Mirabeau : vous ne l'aurez pas non plus », il avait été obligé de céder et de se réjouir d'une union qui « incorporait pour ainsi dire sa race dans une de celles de sa patrie qui s'était le plus acquies l'estime publique » (*sic*).

« L'Ami des hommes », lui, se résignait. Il avait paru se désintéresser de ce projet et avait affecté d'y demeurer étranger. On avait voulu son fils, il le donnait, mais sans l'offrir, sans le garantir, comme s'il ne le connaissait pas, et en le laissant à Aix, pour que, dans cette ville, grande comme une tabatière, on eût le moyen et le loisir de le voir, de l'apprécier, de le juger et de le prendre tel qu'il était. Huit jours avant la célébration du mariage, il écrit à sa future belle-fille. Après lui avoir déclaré, bien inexactement, qu'il a désiré ardemment l'honneur et le bonheur de son alliance, il ajoute : « Mon fils a des défauts; personne ne les connaît, ne les sent et ne les sentira peut-être plus que son père; mais il a le cœur bon, chaud, noble même quoique impérieux et gâté par l'orgueil; enfin c'est mon fils, et vous saurez un jour ce que c'est que ce titre.... Je n'oublierai pas que c'est à vous seule que je dois l'avantage qu'il reçoit aujourd'hui. Je devais sans doute laisser mon fils sous les yeux de MM. vos parents du moment où ils témoignaient et voulaient bien entendre à son alliance; c'étaient à eux à le juger, et un tel traité est trop sérieux pour y vouloir tromper personne. Mais je n'ignorais pas les périls d'un si long séjour, les imprudences de la jeunesse, la fatigue à la longue que cause la familiarité d'un caractère impétueux, les charités du pays, le désavantage des distances entre les personnes décisives. J'ai senti le péril de tout cela; je le voyais nécessairement accru encore par l'impossibilité de remplir de ma part les espérances que son caractère jactantieux ne pouvait manquer d'avoir

MIRABEAU

mis en avant. J'ai vu et senti tous ces écueils et j'ai vu clairement encore que vous seule vous les avez fait franchir; qu'une fois décidée par des considérations sérieuses et par des convenances réfléchies autant que senties, vous avez décidé le meilleur des pères, écarté les dégoûts passagers, et prêté l'aide essentielle aux protecteurs de mon fils. Enfin c'est de vous, mademoiselle, dont il s'agissait, et c'est vous qui vous êtes donnée.... »

On ne sera pas surpris qu'animé de tels sentiments le marquis n'ait pas assisté aux fêtes du mariage. Le bailli n'y vint pas non plus, mais, plus tard, il ne s'en consolait pas. Ces abstentions inspirèrent quelques années après à Mirabeau une réflexion dont il est difficile de contester la justesse : « Ni le marquis, ni son frère, disait-il, ni aucun des grands-parents ne se donna la peine de venir présider à un mariage où l'aîné de leur maison épousait une des plus riches héritières du royaume ». L'absence de sa mère, séparée depuis dix ans de son père, n'a pas, au contraire, besoin d'être expliquée. Le marquis avait écrit à son fils, dans le *post-scriptum* d'une lettre du 29 mai 1772 : « Toute réflexion faite (car il en faut faire) il faut attendre la procuration de votre mère et ne pas lui manquer ». Mirabeau mit-il à profit cet excellent conseil, dont l'origine ne pouvait lui être suspecte, et sous quelle forme? Je ne le saurais dire. Toujours est-il que sa mère ne signa pas à son contrat et ne répondit pas à la lettre par laquelle son fils lui faisait part de son mariage.

Les propositions pécuniaires du marquis de Mirabeau, furent, selon les paroles mêmes de Gabriel, fort au-dessous de ses engagements et des apparences. Sa situation, il est vrai, n'était, de quelque côté qu'on la prit, ni claire, ni brillante. Il constituait au comte une pension annuelle de 6000 livres qui, à partir de 1773, devait augmenter annuellement de 500 livres jusqu'au maximum de 8500. Moins généreux et, en raison de sa fortune, moins excusable, M. de Marignane, sur un capital de 240000 livres, payable après son décès, et reconnu à sa fille, lui remettait



LA COMTESSE DE MIRABEAU

D'après un Pastel

Appartenant à M. de Montesson.

MIRABEAU

mis en avant. J'ai vu et senti tous ces écueils et j'ai vu clairement encore que vous seule vous les avez fait franchir; qu'une fois décidée par des considérations sérieuses et par des convenances réfléchies autant que senties, vous avez décidé le meilleur des pères, écarté les dégoûts passagers, et prêté l'aide essentielle aux protecteurs de mon fils. Enfin c'est de vous, mademoiselle, dont il s'agissait, et c'est vous qui vous êtes donnée.... »

On ne sera pas surpris qu'animé de tels sentiments le marquis n'ait pas assisté aux fêtes du mariage. Le bailli n'y vint pas non plus, mais, plus tard, il ne s'en consolait pas. Ces abstentions inspirèrent quelques années après à Mirabeau une réflexion dont il est difficile de contester la justice: « Ni le marquis, ni son frère, disait-il, ni aucun des grands-parents ne se donna la peine de venir présider à un mariage où l'aîné de leur maison épousait une des filles riches et nobles de province ». L'absence de sa mère, sa mère étant de son côté, n'a pas, dit-il, pu empêcher le marquis de venir. Le marquis avait écrit à son père, dans la première moitié d'une lettre du 24 mai 1772: « Tout le monde sait bien qu'il en faut faire il faut attendre la permission de votre mère et ne pas lui manquer ». Mirabeau suivit à profit cet excellent conseil, dont l'origine ne pouvait lui être suspecte, et sous quelle forme je ne le sçais pas. Toujours est-il que sa mère ne signa pas le contrat et ne répondit pas à la lettre par laquelle son fils lui faisait part de son mariage.

Les propositions pécuniaires du marquis de Mirabeau, furent, selon les paroles mêmes de Gabriel, fort au-dessous de ses engagements et des apparences. Sa situation, il est vrai, n'était, de quelque côté qu'on la prit, ni claire, ni brillante. Il constituait au comte une pension annuelle de 6000 livres qui, à partir de 1773, devait augmenter annuellement de 500 livres jusqu'au maximum de 8500. Moins généreux et, en raison de sa fortune, moins excusable, M. de Marignane, sur un capital de 240000 livres, payable après son décès, et reconnu à sa fille, lui remettait



LA COMTESSE DE MIRABEAU

D'après un Pastel

Appartenant à M. de Montvalon.

LES ANNÉES DE JEUNESSE

un trousseau de 8000 livres et s'engageait à lui servir, pour tenir compte des intérêts, une pension annuelle de 3000 livres. La marquise douairière de Marignane constituait à sa petite-fille un capital de 60000 livres, dont la jouissance était différée jusqu'à son décès : moyennant un loyer de 2400 livres, le ménage, avec ses domestiques et les enfants éventuels, devait être logé et entretenu dans son hôtel d'Aix.

Ainsi, sans compter les cadeaux et des espérances brillantes, mais aléatoires, Mirabeau et sa femme disposaient d'un revenu annuel de 6 à 8000 livres. Gabriel, et à cause de ses anciennes prodigalités, et à cause des frais entraînés par son projet de mariage lui-même, en devait environ quatre fois autant. Son père paya 200 écus. C'était peu, lui écrivait son intendant, eu égard à la grande dépense. Mirabeau fit à sa fiancée d'abord, à son beau-père ensuite, l'aveu de sa situation financière et exprima le désir que le mariage fût célébré à Marignane pour en diminuer les frais. La vanité du marquis n'y consentit pas. On ne saurait, dans ces circonstances, refuser à Mirabeau le mérite de la loyauté et de la sagesse. Il avait vu clair dans sa situation. Il avait prévu, et les dettes futures nées des dettes passées, et « les mille et mille chagrins » que préparait à sa femme et à lui une union dont les ressources répondaient si mal aux exigences de leur situation. Ce mariage fut l'erreur capitale d'où découlèrent les embarras, les expédients et les fautes, — quelques-unes mériteront peut-être un nom plus sévère, — de son existence agitée.

Selon le vœu du marquis de Marignane, le mariage fut célébré à Aix le 23 juin 1772, au milieu de fêtes qui durèrent une semaine. Les dépenses en furent très élevées pour le gendre comme pour le beau-père. Mirabeau dut habiller sa femme, qui n'avait qu'une seule robe, faire des cadeaux à ses nombreuses compagnes, répandre des largesses dans les communautés. Pour faire face à ces dépenses et aux intérêts des dettes anciennes, le revenu de la première année ne suffisait pas. Force fut de contracter

MIRABEAU

des dettes nouvelles. Le jeune ménage se rendit à Marignane, où Mirabeau, irrité par les difficultés de sa situation et justement inquiet de l'avenir, se laissa entraîner à des excès et à des violences qui n'épargnèrent même pas sa femme. A Tourves, chez le comte de Valbelle, ami de son beau-père, où se tenait une « cour d'amour » célèbre, dans laquelle Mlle de Marignane avait brillé, il n'eut pas une tenue plus décente. Décidément le mariage n'apaisait pas l'ardeur de son tempérament. A Mirabeau, où l'entrée fut solennelle, il était impossible de moins faire pour les communautés dépendant du château que pour celles de Marignane. Au lieu de venir au secours de son fils, le marquis, dont la lésinerie étonnait son intendant lui-même, laissa à son compte une grosse somme pour frais de notaire. Il refusa plus tard d'appuyer de sa quittance, indispensable aux termes du contrat, une avance que le marquis de Marignane se déclarait prêt à faire à son gendre.

La situation ne cessa de s'aggraver. « Pour réparer une brèche, écrivait plus tard Mirabeau, il en faut faire dix autres. Il est incroyable avec quelle rapidité le peloton se forme. » Ce peloton allait grossissant, en effet, de telle sorte que Mirabeau dut bientôt renoncer à le dévider. Ne rien voir au delà du présent, étouffer sa mémoire, détourner ses yeux de l'avenir, telle fut, de son propre aveu, sa conduite, qui ressemblait à du délire. Il doublait et triplait les diamants de sa femme, il lui imposait « des robes charmantes », il transformait le château, il ouvrait à tous sa porte et sa table, il multipliait les libéralités et les bienfaits. Cette prodigalité follement soutenue avait à ses yeux l'excuse, puisqu'il ne jouait pas et que ses dettes ne procédaient pas de mauvaises mœurs, de ne lui donner pour créanciers que « des juifs, des ouvriers, des libraires ou des artistes ». Quelle que fût la profession de ceux-ci, c'étaient des créanciers tout de même, et qui, non payés, finirent par crier. Vainement le comte essayait-il, en les rossant, d'étouffer leurs cris. M. de Marignane et le marquis de Mirabeau les entendirent.

LES ANNÉES DE JEUNESSE

Il fallait aviser. Pour soustraire son fils aux réclamations de ses prêteurs, dont le plus grand nombre étaient des usuriers de profession, le marquis sollicita et obtint du duc de la Vrillière la « grâce » d'une lettre de cachet. Un ordre du roi, expédié le 16 décembre 1773, prescrivit au comte de ne pas quitter le château de Mirabeau. Sa femme, qui avait, le 8 octobre, accouché d'un garçon, chez son père, à Aix, vint le rejoindre. L'hiver fut dur. Mais l'année nouvelle réservait à Mirabeau de plus cruelles surprises. Ses dettes s'élevaient à une somme que l'on peut évaluer entre 180000 et 200000 livres. Son père provoqua contre lui, successivement, deux mesures. En mars 1774, il fit changer son lieu d'exil et, au lieu du château de Mirabeau où il était accusé de tout mettre en désordre, Gabriel fut astreint à habiter la petite ville de Manosque. Le 8 juin de la même année, le marquis obtint du lieutenant civil au Châtelet de Paris, après une réunion de famille assez partialement composée, un arrêt d'interdiction. Cette décision humiliante, mais qui assurait une tranquillité relative, fut, s'il faut en croire Mirabeau, un coup terrible.

Le comte avait eu, quelques jours auparavant, un autre malheur. Reçu à Manosque dans la famille Gassaud, liée depuis longtemps avec les siens, il avait acquis la preuve que le fils de la maison, alors mousquetaire, était mieux que dans les bonnes grâces de la comtesse de Mirabeau. Une lettre surprise ne laissait aucun doute sur cette infidélité. La comtesse en fit l'aveu. Mirabeau se contenta. Cédant aux supplications de sa femme, de nouveau enceinte, et des parents du mousquetaire, il pardonna. Mais il ne faut pas exagérer sa grandeur d'âme; il y eut plus d'un calcul dans son attitude. Qu'il eût beaucoup à se faire pardonner à lui-même, ce serait mal le connaître que d'en douter. Trois mois à peine après son mariage, n'écrivait-il pas à sa sœur, Mme du Sallant : « Je suis gros et gras malgré maints exploits sur lesquels je me tais modestement ». Ces exploits, et ceux qui suivirent, rachetaient peut-être, en l'excusant, la

MIRABEAU

faute unique de la comtesse. Mais la générosité apparente de son mari avait d'autres mobiles. A tout brusquer, il perdait tout. A se taire, il se donnait sur sa femme une créance que les événements de sa vie pouvaient mettre en valeur. Il fit écrire par sa femme au mousquetaire, et peut-être dicta-t-il, une lettre de rupture dont il exigea le retour et qu'il garda. Lui-même envoya à l'amant de la comtesse, pour l'aviser de sa détermination, une lettre grandiloquente, violente, déclamatoire, où les vous et les tu alternent, dépourvue de dignité et de mesure, et qui prête irrésistiblement à rire. C'est une page de comédie dont il faut croire, sans en faire un plus grand honneur à son tact, que Mirabeau fut le premier à s'amuser.

Ne s'avisa-t-il pas d'ailleurs de marier son rival? Ce fut pour renouer l'union de M. de Gassaud avec une fille de son ami, le marquis de Tourrettes, aux yeux duquel il ne voulait pas avoir la responsabilité d'une rupture, qu'il quitta brusquement Manosque et fit jusqu'à Tourrettes une course à cheval de plus de vingt lieues. Cette expédition aurait pu passer inaperçue, ou du moins n'aurait pas entraîné des conséquences funestes, si elle n'avait été marquée par un incident imprévu.

En revenant des Tourrettes, Mirabeau eut la fantaisie de s'arrêter à Grasse, chez sa sœur, Mme de Cabris. Un scandale déchirait la ville. Certain placard versifié en l'honneur des dames de Grasse, plat, grossier et obscène, avait été collé sur les portes des « maisons les plus apparentes », et jeté un peu partout. On en attribuait l'idée à Mme de Cabris et la rédaction à son mari. La sœur de Mirabeau, très belle, séduisante et ardente, éloquente et passionnée, mariée à un malade, que la folie guettait, affichait une liaison avec un sous aide-major d'infanterie, M. de Jausserandy, seigneur de Verdache et co-seigneur de Briançon. Mirabeau, en attendant qu'il détestât sa sœur avec fureur, éprouvait pour elle une affection profonde, dont ses imprudences avaient presque fait une liaison compromettante. Un de leurs parents, M. de Villeneuve, qui s'était fait l'écho, dans le scandale des pla-

LES ANNÉES DE JEUNESSE

cards, des bruits les plus calomnieux, se trouva par hasard, le 5 août, en présence de Mirabeau, qu'accompagnait sa sœur, habillée en homme, et l'inévitable Briançon. Les explications furent brèves. Mirabeau, qu'un dîner copieux surexcitait pour le moins autant que l'honneur de sa sœur, arracha à M. de Villeneuve son parasol, et le lui brisa violemment sur le dos. Puis les deux hommes se colletèrent. Mirabeau a écrit que « cette aventure ne pouvait que lui attirer l'estime et l'intérêt des honnêtes gens ». C'est excessif. M. de Villeneuve avait cinquante ans, lui, vingt-cinq. Vraiment, même en admettant le procédé, la partie n'était pas égale. M. de Villeneuve, désavoué par ses parents, dont l'honneur envisageait d'autres suites pour une affaire de cet ordre, porta « plainte en assassinat ». Une ordonnance, du 22 août, décréta Mirabeau de prise au corps pour être conduit dans la prison de Grasse. Il s'était déjà réfugié à Manosque, comprenant que la colère de son père, à la suite de cette algarade, pouvait entraîner pour lui les plus graves conséquences. Comment parer à ce danger? Il songea à sa femme. Mme de Mirabeau entretenait avec son beau-père des relations affectueuses et, parfois à l'insu de son mari, une correspondance assez suivie. Trois mois avant l'affaire Villeneuve, le marquis lui avait écrit : « Ma chère et très chère fille, vous gagnez chaque jour dans mon estime raisonnée, indépendamment de l'attrait et de la tendresse paternelle que j'eus toujours pour vous depuis vos premières lettres. Les dernières phrases de celles-ci sont telles par la décence et la justesse des expressions, ajoutées à la sagesse des pensées, qu'il est impossible à aucun âge de dire rien de mieux, et je m'y connais. Oui, ma fille, vous serez le digne point d'appui et de réunion de deux très honnêtes maisons, et le soutien de leurs rejetons; vous remplirez le vide nécessaire qui se trouve entre le grand-père et les petits-enfants, et vous le remplirez dignement, et il ne tiendra pas à moi que mon âme et mon esprit tout entier ne passent avec mon expérience pour enrichir votre excellent naturel.... Celui-

MIRABEAU

là (Mirabeau, et par opposition à Mme de Cabris), celui-là n'est point essentiellement méchant; il ne l'est pas même, quoique sans pudeur, sans vérité et sans religion; il n'est ni capable de trames ni même de s'élever contre moi dans ma propre famille. Quoique sans espoir réel, je travaille et travaillerai, ma fille, encore cette fois à le sauver.... C'est dans ce moment surtout, ma fille, où l'animadversion publique et privée semblent se réunir sur sa tête, qu'en laissant passer sa fougue, votre tendresse douce et sage, jointe à la participation que le sens froid, la prudence et l'amitié de M. de Gassaud prennent à son état, doit tâcher de fondre le calus que l'orgueil et la frénésie ont mis sur ce cœur qui dans le fond n'est pas mauvais. » (20 avril 1774.)

Mirabeau n'était donc pas mal inspiré en chargeant sa femme de la mission délicate qui consistait à pénétrer les sentiments et les ressentiments de son père et à en amortir les conséquences. La comtesse lui devait trop pour ne pas lui rendre ce service dont l'ennui était atténué, d'ailleurs, par le plaisir qu'elle éprouverait à voir du pays et à faire, dans sa famille même, des connaissances qui n'étaient pas sans intérêt. Le Bignon était une résidence vaste et charmante. Le marquis, qui avait ses heures de poésie, la décrivait à ravir : « Ce panier d'herbe est si drôlement mélangé d'arbres, de bocages, d'eaux et de cultures, qu'on dirait que tous les oiseaux de la contrée s'y sont donné rendez-vous ». Autour du chef de famille, il y avait, à ce moment, le bailli, le marquis et la marquise du Saillant, et Mme de Pailly.

La présence et l'attitude de cette dernière n'étaient pas sans occuper l'esprit de Mirabeau. Il s'en enquêrait dans une lettre à sa femme, datée du 10 septembre. Le début, après des reproches adressés à la comtesse sur son silence, (il l'appelle « Sainte Paresse ») nous révèle chez Mirabeau une bonhomie paternelle dont il faut lui donner le bénéfice : « Ton fils va très bien. Mais ce fut vraiment une orgie chez les petits; il avait pour la première fois son

LES ANNÉES DE JEUNESSE

fourreau; il n'y a pas de bonne femme à qui on ne l'ait mené dans la ville, et sa nourrice est folle de joie. Il est singulier combien il a grandi et quel degré d'intelligence il a acquis. Il exprime tout avec ses petits gestes, et d'une rapidité inconcevable; elles le gâtent toutes à qui mieux mieux, et j'attends en silence pour prendre ma revanche qu'il ne soit plus sous la direction de toutes ces péronnelles; car, vous autres femmes, vous arrosez exclusivement l'éducation physique et morale du premier âge, et Dieu sait ce que vous y entendez. Je n'en suis, je te jure, nullement le maître. C'est un soufflet par ci, un coup de poing par là. Elles sont toutes trois devenues des mamans; je n'ai même pas voix au chapitre, et ce n'est que d'une manière très équivoque, je t'assure, qu'on veut bien me laisser appeler papa : car on m'a convaincu, malgré moi, que M. Gogo articulait ce mot-là parfaitement. Dieu bénisse leurs oreilles! » Il continue en se réjouissant de ce que le voyage de sa femme ait déjà eu pour résultat de convaincre son oncle qu'« il n'avait pas eu des torts infamants dans une rixe avec un gentilhomme ». Ce voyage était nécessaire, et ils ne doivent ni l'un ni l'autre s'en repentir, car « il y a des choses que l'honneur fait sentir à l'unisson dans toutes les âmes qui peuvent produire harmonie en ce genre, et quelque éloigné que tu me saches d'espérer jamais unisson avec mon père et mon oncle, j'ose croire que je ne le céderai jamais à personne en ce genre. On croit facilement une lettre écrite par un ami indiscret ou un étourdi ou un méchant hypocrite; on croit aisément, dis-je, et surtout quand la tête et les écarts d'un jeune homme nous ont inspiré la plus juste méfiance; mais un éclaircissement de vive voix effacerait l'imprécision de cent lettres. Les lettres n'ont point de physionomie, et tôt ou tard le front décèle l'âme. Ce même père, ce même oncle, qui ne voyaient qu'une brutalité impardonnable et un coup de tête effrayant dans cette histoire altérée, reconnaissent l'honneur quand ils sont mieux éclairés, saisissent ce point de vue avec un empressement d'autant plus vif que l'autre les avait

MIRABEAU

navrés davantage. Le coup d'œil avantageux couvre l'autre, et l'indulgence surnage. Actuellement, ma bonne, tu tiens le bon bout. Sois sûr que les deux frères auront le même sentiment et la même opinion. Sois sûr qu'ils auront ce genre de hauteur plus peut-être que qui que ce soit au monde, et qu'ils verront plutôt encore leur nom que moi dans cette aventure, et cela est de droit. » (Lettre inédite du 10 septembre 1774.)



CHAPITRE III

DU CHATEAU D'IF AU CHATEAU DE JOUX

MIRABEAU ET SA FEMME || AVENTURE AU CHATEAU D'IF ||
L'INTERNEMENT AU CHATEAU DE JOUX || M. DE SAINT-
MAURIS : PLAINTES DU PRISONNIER, SON DÉNUEMENT, SES
SORTIES A PONTARLIER.



Au moment où Mirabeau exprimait sa confiance avec tant de force, son sort était décidé. Après la rupture de son ban, l'affaire de Grasse ne pouvait manquer d'avoir une suite du côté de « la justice réglée ». C'était pour soustraire son fils à cette action judiciaire que le marquis déclarait à sa belle-fille sa volonté de solliciter des ministres une lettre de cachet. Il l'obtint avec la facilité qui favorisait toujours ses entreprises en ce genre. Arrêté brutalement, à Manosque, « comme un coupeur de bourses », Mirabeau fut enfermé, le 20 septembre, au château d'If, dans la rade de Marseille. L'intention de son père était de l'y éprouver pendant quelque temps, puis, si le commandant répondait de sa sagesse et de « sa repentance », de le faire passer dans une autre citadelle : « autre miracle, qui le fit sortir à bien de cette épreuve : j'en tiendrais d'autres prêtes, et ainsi par degrés. C'est tout ce que je dois de patience à la qualité de mari et de père. » Que faisait la comtesse pour adoucir ce plan effrayant de surveillance et de correction ? La mollesse évasive de ses lettres, qu'elle écrit de Paris ou du Bignon, ne démontre pas qu'elle ait

MIRABEAU

agi bien énergiquement. Priée par son mari de venir le rejoindre, ou de se retirer chez son père à Aix, elle ne se souciait guère d'aller retrouver Mirabeau et elle invoquait, pour s'en défendre, des prétextes qui irritaient l'impatience du comte plus qu'ils ne réussissaient à satisfaire sa curiosité. A la fin, pressée par ce qu'elle appelait le « ton injuste » de son mari, elle renonça aux formules vagues, habiles et prudentes dans lesquelles elle était passée maîtresse pour invoquer un ordre écrit de son père qui lui enjoignait de ne pas quitter le toit du marquis de Mirabeau.

Cette fois, le prisonnier du château d'If n'y tint plus. Il lui écrivit : « Vous êtes un monstre. Vous avez montré mes lettres à mon père, je ne veux pas vous perdre et je le devrais; mais mon cœur saigne de l'idée de sacrifier ce qu'il a tant aimé. Mais je ne veux plus être et je ne serai plus votre dupe. Traînez votre opprobre où vous voudrez. Portez plus loin que vous n'avez fait, s'il est possible, votre perfide duplicité. Adieu pour jamais! » On a donné jusqu'ici ces phrases terribles comme une lettre. Elles ne sont, à vrai dire, qu'un *post-scriptum*. J'ai sous les yeux la lettre intégrale, qui est datée du 14 décembre 1774. Elle est inédite. On y retrouve Mirabeau tout entier, avec sa complexité déconcertante et presque indéfinissable, menaçant et tendre, autoritaire et ironique, brusque et câlin. Le début s'impose avec une force oratoire véritablement saisissante. Il est à citer. « Ta première lettre serait un cruel outrage si tu avais réfléchi à la force de ce que tu écrivais. Que ton père ignore les lois morales et sociales, cela ne m'étonne pas : il a peu d'esprit, son cœur est une girouette, et son opinion n'est jamais à lui. Que mon père les méconnaisse, cela ne m'étonne pas, car ce n'est pas la première injustice que sa prévention lui ait fait commettre. Mais quand le simple bon sens ne dirait pas que le contrat civil appelé mariage, passé à la face des hommes et constitué par sa nature sous la sauvegarde de la société entière, annulait tout autre engagement et ne pouvait être

DU CHATEAU D'IF AU FORT DE JOUX

subordonné à nulle autre autorité que celle même qu'il confère; quand tout le monde ne saurait pas qu'un père n'a plus de droits de juridiction sur sa fille mariée, sans l'aveu et la connivence de son mari, fût-ce même pour arrêter les désordres les plus déshonorants et les plus scandaleux, ton cœur aurait dû te dire que nulle autorité humaine, excepté la force, ne pouvait t'ôter de dessous mon inspection médiate, que tout conseil qui t'éloignait de venir me rendre les devoirs de la tendresse conjugale était un conseil lâche, perfide et méprisable, toute autorité qui voulait l'exiger une usurpation tyrannique. Ton cœur aurait dû te dire que l'on doit au père de ses enfants, au compagnon de sa fortune et de sa vie, auparavant tout autre être, un tribut de tendresse et de soins, et qu'on ne doit qu'à lui seul, ou au moins à lui seul avant tous, ce que les hommes ont appelé « obéissance ». Tu devais donc me parler du prétendu ordre de ton père pour m'en instruire, mais jamais pour motiver ta conduite, car, je le répète, dire à son mari : je ne saurais vous aller voir, aider, consoler, quoique vous le demandiez avec instance, parce que mon père m'a défendu de bouger d'ici, c'est faire au mari le plus sanglant et le moins pardonnable des outrages. »

Quoiqu'il se plaigne, dans la fin même de cette lettre, et de l'air nitreux du pays, qui lui est contraire, et de la nourriture, qui est très malsaine, Mirabeau n'avait qu'à se louer des attentions personnelles dont il était l'objet au château d'If. Sa femme lui avait écrit : « Use, mon bon ange, de cette magie que tu possèdes si bien, quand tu veux enchanter quelqu'un ». Il avait « enchanté » le commandant de la citadelle, M. d'Allègre. Il entretenait par fraude une correspondance avec sa mère et avec sa sœur, Mme de Cabris. A celle-ci il avait envoyé la femme du cantinier, qu'il avait compromise. Cette aventure facile ne lui avait pas laissé de remords. « Il n'y avait, écrivait-il plus tard à son père, qu'une femme au château d'If qui eût figure de femme. J'avais vingt-six ans. C'est un furieux délit que d'avoir donné lieu de

MIRABEAU

souçonner qu'elle me paraissait jolie! » L'aveu ne manque pas d'esprit, et il faut convenir que la vie de Mirabeau passerait pour irréprochable s'il n'y avait, pour charger sa mémoire, que cette intrigue de jeune homme avec la peu farouche cantinière du château d'If.

Le marquis avait appris, par une indiscretion de son second fils, Boniface, les relations qui existaient entre son fils aîné, sa femme et sa fille. La crainte d'une coalition aussi menaçante pour ses intérêts, plus encore que les rapports favorables des autorités d'If et de Marseille sur la conduite du prisonnier, le détermina à faire transférer celui-ci « dans un endroit beaucoup plus convenable », où il jouirait d'une demi-liberté. D'If, Mirabeau fut envoyé, le 25 mai, au château de Joux, près de Pontarlier, et remis entre les mains du gouverneur, M. de Saint-Mauris, dont il était le seul détenu. « Relégué parmi les ours, dans un nid de hiboux », il ne parut pas, tout d'abord, trouver une amélioration véritable dans le changement dont son père l'avait gratifié comme d'une faveur. Ses relations avec sa femme, qui s'excusait avec une assez plate maladresse de ne pas aller le rejoindre, s'étaient aigries. « Je veux bien croire, Madame, lui écrivait-il, que vous n'avez pas senti combien infailliblement vous vous déshonoriez en prenant le parti que vous me proposez de retourner chez votre père et de fuir mon retour. Comme on ne saurait cette fois attribuer votre mécontentement à mes mauvais procédés, de quel œil croyez-vous qu'on verrait votre désertion, au retour d'un époux malheureux dont vous avez déjà abandonné le sort? Rentrez en vous-même, Madame, et ayez moins de sensibilité pour les choses que je vous ai dites que de regret de m'avoir fourni les occasions de vous les dire. » Mirabeau, dans cette même lettre, donne des détails curieux sur sa situation personnelle : « Je suis, avec la seule liberté de la chasse, dans un pays où il n'y en a pas, et où d'ailleurs mes jambes fortement goutteuses ne sont plus assez bonnes pour me porter. Point de ville, du moins où il me soit permis d'aller, quoiqu'elle soit à un quart de lieue;

DU CHATEAU D'IF AU FORT DE JOUX

point de société, point de livres; en un mot, je sors d'une prison que les égards qu'on y avait pour moi avaient adoucie pour entrer dans le pays le plus triste et le plus froid de l'Europe. Je vous prie de dire à mon père que je n'ai pas touché un sol depuis que je suis ici, où par ordre du tout-puissant du Bourguet (homme de confiance du marquis) je suis venu sans le sol. Je suis dans le plus cruel embarras, et arrivé d'ailleurs avec des habits de camelot, dans un pays où le drap est un trop léger habit d'été, où tout était couvert de neige le 30 mai et où, les premiers jours de juin, il n'y avait pas une feuille. » Quand il écrivait, le 11 juin 1775, cette lettre jusqu'ici inédite, Mirabeau disait-il exactement à sa femme la vérité sur sa situation ou n'en exagérait-il pas les inconvénients pour l'apitoyer et provoquer son intervention auprès du marquis? On peut croire que la rigueur de M. de Saint-Mauris envers son prisonnier n'était pas aussi sévère. Du moins ne tarda-t-elle pas à s'attendrir. Mirabeau, grand lecteur et preneur de notes, eut des livres; il put se rendre librement à Pontarlier; et les égards de son nouveau gouverneur allèrent jusqu'à l'associer aux fêtes qu'il donnait. C'est dans un de ces dîners offerts par M. de Saint-Mauris qu'il fit, au cours du mois de juin, la rencontre qui devait avoir sur sa vie une influence décisive.

CHAPITRE IV

MIRABEAU
ET SOPHIE DE MONNIER

LE MARQUIS DE MONNIER ET SA FEMME || L' « ESSAI SUR LE
DESPOTISME » || LA SÉDUCTION DE SOPHIE PAR MIRABEAU ||
L'ÉVASION DU FORT DE JOUX || LA FUIITE ET LE SÉJOUR EN
HOLLANDE : TRAVAUX ET PAMPHLETS || ARRESTATION ET
EXTRADITION.



SOPHIE de Ruffey, fille d'un président à la Chambre des comptes de Dijon, avait été mariée, à l'âge de dix-sept ans, au marquis de Monnier, premier président de la Chambre des comptes de Dôle, qui n'en comptait pas moins de soixante-cinq. Ce mariage fit sourire Voltaire. Il n'eut pourtant pas tout de suite les conséquences que sa disproportion pouvait faire craindre. Le marquis de Monnier ne l'avait contracté que pour se venger d'une fille, issue d'une première union, qui avait épousé malgré lui, à la suite de retentissants débats judiciaires, un mousquetaire, M. de Valhadon, avec lequel elle s'était compromise. Avare et dévôt, mais débonnaire, le vieux mari, qu'aucune passion n'agitait, vivait dans sa maison comme dans un couvent, ayant à ses côtés sa jeune femme qui se résignait paisiblement à cette existence de pot-au-feu. Dix-huit mois ou deux ans s'écoulèrent ainsi, au cours desquels il semble que rien n'ait troublé le plus bourgeois des tête-à-tête.

Brusquement tout change. M. de Saint-Mauris, ami du marquis, entre dans la maison, dont il entreprend

SOPHIE DE MONNIER

d'égayer la solitude. A cette femme qui s'ennuie, il offre son amour de sexagénaire. Elle se dérobe; mais la tentation a franchi la porte et, si peu avenante qu'elle soit, suffit à révéler aux dix-neuf ans de Mme de Monnier la monotonie de l'existence dans laquelle celle-ci se consume. Elle se lie avec des femmes de son âge, dont toutes ne sont pas irréprochables; elle les attire chez elle; elle y convoque les « beaux esprits et les élégantes »; on joue la comédie, les vers de *Zaïre* la troublent, et surtout la jeunesse et la grâce modeste d'un Orosmane, qui s'enhardit à lui faire la cour. A ce jeu, encore innocent, avec un amoureux dont la timidité la sauve, succède l'attaque d'un officier d'artillerie, M. de Montperreux. Plus entreprenant, celui-ci obtient de l'argent, des lettres, un portrait. C'est beaucoup, mais c'est tout, s'il faut prêter foi aux récits que l'héroïne a faits de cette relation imprudente. Du moins était-ce assez pour la compromettre et pour faire jaser la petite ville. Sa réputation, sinon sa vertu, était donc loin d'être intacte lorsque Mirabeau la vit pour la première fois. Ce ne fut, ni de part ni d'autre, le coup de foudre. Les sens de Mirabeau étaient occupés ailleurs, dans la maison même du procureur du roi, et ceux de Mme de Monnier le troublaient moins que les ardeurs de son imagination et le vide de son cœur. L'été sépara pour quelques mois les jeunes gens.

Mirabeau chassait, lisait et travaillait. Il avait commencé un ouvrage sur les *Salines de la Franche-Comté*. Car jamais il ne resta inactif. Son cerveau était dans une ébullition continuelle. L'année précédente, pendant son exil à Manosque, il avait, au milieu des plus graves tracas, et tandis que se jouait le sort de sa liberté, écrit un *Essai sur le despotisme*. Ce livre parut sans nom d'auteur, en novembre 1775, avec une épigraphe empruntée à Tacite : *Dedimus profecto grando patientia documentum*. C'est une compilation sans intérêt, où il est impossible de démêler, au milieu de réminiscences fastidieuses et de déclamations violentes, une seule idée originale qui vaille d'être retenue. Tout au plus peut-on

MIRABEAU

faire honneur à ce jeune homme de vingt-sept ans d'avoir combattu, en faveur des bienfaits de la société et de la civilisation, la théorie de l'état de nature de J.-J. Rousseau, dont il célébrait déjà d'ailleurs la droiture de cœur, la force de génie, l'élégance et l'éloquence. Tout le reste est long, diffus et ennuyeux. Et nul n'a mieux jugé ce livre de début, dont seule la gloire postérieure de l'auteur a sauvé le titre, que Mirabeau lui-même : « Ce livre est détestable, a-t-il dit, car les détails ne font point un livre; c'est un tissu de lambeaux unis sans ordre, empreints de tous les défauts de l'âge auquel j'écrivais; il n'y a ni plan, ni forme, ni correction, ni méthode. » Tel quel, le livre avait de l'audace, et le gouvernement, dont il attaquait les bases et dont il dénonçait les abus, ordonna des recherches. Une imprudence de Mirabeau, la crainte éprouvée par M. de Saint-Mauris, qui avait facilité les voyages de l'auteur en Suisse où l'ouvrage s'imprimait, et peut-être aussi un dépit d'amour ressenti par le commandant du château de Joux, provoquèrent une catastrophe.

L'automne avait rapproché Mirabeau et Mme de Monnier. Leurs entrevues étaient devenues plus fréquentes et leur intimité plus étroite. Sollicitée de raconter sa vie, la jeune femme en avait dit les déboires, sans cacher les imprudences qu'elle avait commises avec M. de Montperreux. Celui-ci était en garnison à Metz, où il ne se faisait pas faute d'étaler et peut-être aussi d'exagérer sa bonne fortune. Mirabeau s'offrit pour aller retirer les lettres et le portrait. Y alla-t-il? Il l'affirmera plus tard dans les *Dialogues* enflammés où se développe son aventure, mais on est d'autant moins obligé de le croire que ce récit doit visiblement moins, et pour la physionomie des personnages, et pour la sincérité de leurs propos, à la fidélité de sa mémoire qu'à la magie d'une éloquence passionnée.

D'ailleurs, par reconnaissance, par faiblesse, ou par amour, Sophie céda. Cette fatalité, contre laquelle elle se défendit peu, pesait sur elle. Mirabeau devait achever ce

SOPHIE DE MONNIER

que deux amants, moins hardis ou moins heureux, avaient commencé. Il était fatigué de l'aventure banale qui avait apaisé, à Pontarlier même, ses premières ardeurs. Insensible à « la lettre la plus forte, la plus pressante, la plus étincelante de l'éloquence du moment et de la chose », sa femme refusait de s'associer à son sort, lui écrivait quelques lignes glacées, et, décidément, l'abandonnait. Le marquis de Mirabeau restait indifférent aux appels de son fils. Le bailli lui-même se déchargeait sur son frère aîné du soin de répondre à une lettre que son neveu lui avait écrite au mois d'août. Et pourtant, la supplication était sincère, et si prophétique, et si douloureuse! « Les temps se régénèrent, disait Mirabeau, l'ambition est permise aujourd'hui, et croyez-vous, souffrez que j'ose vous le demander, croyez-vous que l'émulation qui m'inspire soit absolument stérile, et qu'à plus de vingt-six ans votre neveu ne soit capable d'aucun bien? Non, mon oncle, vous ne le croyez pas. Relevez-moi donc, daignez me relever, sauvez-moi de la fermentation terrible où je suis, et qui pourrait détruire l'effet que les réflexions et l'épreuve du malheur ont produit sur moi. Il est des hommes qu'il faut occuper. L'activité, qui peut tout, et sans laquelle on ne peut rien, devient turbulence, alors qu'elle n'a ni emploi, ni objet. »

Cette fermentation terrible, dont l'intelligence, le cœur et les sens de Mirabeau étaient également travaillés, le jeta dans les bras de Mme de Monnier. Quoique troublé, il hésitait : il l'a dit, et je le crois, parce que n'ayant connu jusque-là, en dehors d'un mariage mal assorti, qu'un « commerce de galanterie, qui n'est point l'amour, qui n'est que le mensonge de l'amour », il se sentait entraîné vers une passion véritable. Il a dit aussi : « Je craignais terriblement l'amour », et d'un tel homme il ne faut pas récuser un tel aveu. Et enfin, n'est-elle pas de lui cette image dont la poésie ne doit pas cacher l'ingéniosité? Parlant de sa femme, il disait : « J'avais tort de chercher des fruits sur un arbre qui ne portait que des fleurs ».

MIRABEAU

Les fleurs et les fruits s'offraient à lui tout ensemble à l'heure même où tout le portait à les cueillir. Sophie avait vingt et un ans. Elle était grande, brune, grasse, bien faite et vigoureuse; elle avait le teint frais et blanc, des cheveux et des yeux noirs, peu de cils, un front large, le visage rond avec un nez à la Roxelane, de belles dents et le menton court, une gorge de déesse. Elle bredouillait parfois et elle penchait un peu la tête sur une épaule. Jolie? Non. Belle peut être, mais séduisante à coup sûr par sa douceur, sa sensibilité, son esprit naturel, son espièglerie ingénue, son besoin de tendresse, sa bonté, son abnégation.

Lui, haut, la tête énorme sur des épaules larges et épaisses, le visage boursoufflé et marqué de petite vérole, des cheveux crépus, des yeux châtain, « fauves » s'il est préoccupé et « couchés » quand il veut plaire, le nez gros, la bouche mince avec des dents bien rangées, la peau blanche, une main ravissante. Il plaisante avec esprit sur sa laideur et, non sans coquetterie, il l'exagère. Voluptueux et ardent, il possède une vigueur de constitution dont les exigences le dominent plus qu'il ne leur commande. Il se dit lui-même un « athlète en amour ». D'une imagination passionnée et « sulfureuse », il fait succéder à une humeur enjouée, vive et même pétulante, des excès de sensibilité, d'impatience ou de rage. Sa main va vite aux coups et aux violences. Mais il se contraint plus aisément dans les grandes contrariétés que dans les petites. « Je ne crie jamais dans la colère; je renverserais un mur, je mordrais des boulets rouges, mais je ne crie point. » Il a une voix admirable, tendre, caressante et flexible, dont il joue avec un art consommé. Quand il veut séduire, nul ne lui résiste, ni les seigneurs, ni les paysans, ni les femmes, ni les géoliers. Éblouissant et étourdissant, spontané et menteur, hâbleur et sincère, original et plagiaire, comédien né et achevé, capable de s'abaisser des idées et des spéculations les plus nobles aux trivialités les plus vulgaires et aux obscénités les plus répugnantes, animant de ses gestes

SOPHIE DE MONNIER

rapides, de ses regards mobiles, de ses éclats de rire, une conversation variée et étincelante, où il jette en prodigue les richesses tirées d'innombrables lectures et accrues par ses réflexions, il est « une magnifique exagération ». Ce mot, que son père a dit sur sa fille aînée, est surtout vrai de lui. Tandis que celle-ci éteint ses passions dans un couvent, Mirabeau, audacieux et énergique, les répand dans le monde; il s'en pare et il les étale, il s'y soumet et il y soumet les autres. Sophie s'y plie tout de suite. C'est par leurs contrastes qu'ils se rapprochent, qu'ils se plaisent, qu'ils se prennent et qu'ils se gardent. « Mon caractère est inégal, ma susceptibilité est prodigieuse, ma vivacité excessive, a-t-il écrit, il fallait que je rencontrais une femme douce et indulgente pour faire mes délices, et je ne devais pas espérer que ces qualités précieuses se rencontrassent avec des vertus beaucoup plus rares, et qu'on regarde comme incompatibles. Cependant, ô mon épouse, j'ai trouvé tout cela réuni dans toi. » Ce titre d'épouse, qui rachète aux yeux des femmes leur abandon et semble excuser l'adultère par l'espoir ou simplement l'image du mariage, il le donne à son amante le 13 décembre. Sous cette promesse, qui caresse délicieusement les oreilles de la jeune femme, ses hésitations faiblissent, ses résistances cèdent, et les mots qu'elle exhale : « Ami, ô mon bien... ô mon tout!... » confessent sa chute irréparable. La marquise de Monnier, devant son honneur et devant l'histoire, est devenue Sophie tout court.

Une telle aventure, dont une grande ville aurait peut-être protégé le mystère, ne pouvait rester longtemps ignorée à Pontarlier. M. de Saint-Mauris ne fut pas le dernier à s'en apercevoir. Ses relations avec son prisonnier s'en ressentirent. Mirabeau n'a jamais cessé d'attribuer à la jalousie ce changement d'attitude. Ce changement peut s'expliquer par d'autres raisons. Le commandant du château de Joux n'était pas seulement responsable de la personne de Mirabeau : il devait rendre compte au père du prisonnier de la conduite de celui-ci, conduite à

MIRABEAU

laquelle les résolutions du marquis étaient subordonnées. En janvier 1776, il eut connaissance, par un billet qui circulait, d'un emprunt de 1500 livres contracté par Mirabeau auprès d'un libraire de Neuchâtel. Cette dette s'aggravait de cette circonstance que le libraire avait consenti cette avance en paiement de l'*Essai sur le Despotisme*, qu'il avait publié. M. de Saint-Mauris comprit à quel point sa responsabilité risquait d'être engagée. Il donna l'ordre à Mirabeau de rentrer dans le château, dont il ne voulait plus lui permettre désormais de sortir. Mirabeau, invité à un bal, qui se donnait à Pontarlier en son honneur chez M. de Monnier, demanda un sursis de quatre jours. Le commandant le lui accorda, et il semble bien que cette faveur, octroyée dans ces conditions, suffise à justifier M. de Saint-Mauris de l'accusation de s'être laissé entraîner par un dépit d'amour contrarié aux sévérités que Mirabeau lui reproche.

Au lieu de revenir au château, Mirabeau écrivit au gouverneur une lettre d'injures dans laquelle il lui annonçait la résolution de se soustraire à son autorité tyrannique. Il passa la nuit du bal dans la maison même de M. de Monnier, puis il resta caché à Pontarlier. Surpris, le 16 février au soir, par les domestiques de M. de Monnier alors qu'il se rendait chez sa maîtresse, il se fit conduire auprès du Président, dont il trompa la crédulité au moyen d'un récit follement invraisemblable, débité avec un aplomb extraordinaire. Ainsi berné par l'amant de sa femme dans une scène que la comédie la plus bouffonne ne désavouerait pas, le malheureux mari autorisa Mme de Monnier à se rendre chez ses parents à Dijon. Naturellement, Mirabeau, qui avait combiné ce voyage avec Sophie, l'y suivit. Le soir de son arrivée, sachant que Mme de Monnier devait assister à un bal chez M. de Montherot, grand prévôt de Bourgogne, il eut l'extravagante audace de se rendre à la réunion sous le nom de « marquis de Lancefoudras ». M. de Montherot ne prit pas la chose au tragique. Pourtant il ne pouvait pas ignorer la situation irrégulière de Mirabeau. Il

SOPHIE DE MONNIER

demanda les ordres du ministre. M. de Malesherbes, au lendemain de la fuite du château de Joux, avait été sollicité en sens contraire par le marquis de Mirabeau et par la marquise : le père, hostile à son fils, la mère, plaidant chaleureusement sa cause. Après des pourparlers assez longs, le ministre ordonna que Mirabeau serait interné au château de Dijon, mais avec une liberté assez grande, dont le grand prévôt réglerait les conditions. Puis, sur l'avis d'une commission spéciale, il décida, le 30 avril, le transfert de Mirabeau à Doullens. Sa retraite suivit cet ordre. Fit-il dire à Mirabeau, comme celui-ci l'a prétendu, que son intérêt était de passer à l'étranger pour y prendre des grades, tandis que ses affaires s'arrangeraient en France? La chose n'est pas invraisemblable. Toujours est-il que Mirabeau, spontanément ou sur ce conseil, décida de s'évader. Il avait, selon son habitude, conquis ceux qui étaient préposés à sa garde. Le grand prévôt et le commandant du château le traitaient moins en prisonnier qu'en ami. Il s'enfuit de Dijon dans la nuit du 24 au 25 mars et se rendit en Suisse, aux Verrières.

N'ayant pu ni reprendre du service, malgré un appel pathétique au ministre de la Guerre, ni se justifier contradictoirement, comme il ne cessait de le demander, devant un tribunal, il n'avait peut-être pas d'autre parti à prendre. Mais qu'allait-il faire? Qu'allait faire Sophie? Mirabeau sentait que « c'était la plus grande des folies que de l'enlever ». Malheureusement il s'était mis « dans cette conjoncture où l'on ne peut plus faire que des fautes ». Enfermée dans sa famille, surveillée, espionnée, menacée de la Salpêtrière ou d'un couvent, Mme de Monnier n'a, ou ne croit avoir, que le choix entre la mort et la fuite. Mirabeau va-t-il « la laisser avaler la coupe fatale »? Il faut dire, à son honneur, qu'il n'y songe pas. Sophie essaie de le rejoindre aux Verrières. Elle échoue. Mirabeau, que la famille de Ruffey fait traquer par un exempt, est obligé de fuir en Savoie. Sa sœur, Mme de Cabris, et l'amant de celle-ci, Briançon, sa cousine, Mlle de la Tour-Baulieu, âgée de vingt-trois ans, viennent le rejoindre à

MIRABEAU

Thonon le 16 juin. C'est une extraordinaire équipée. Mirabeau ne manque pas de séduire la jeune cousine qui, quoique fiancée, se défend mal. Poursuivis par deux limiers que le marquis de Mirabeau a lancés à la chasse de son fils, et qu'ils dépistent, Mirabeau et Briançon vont à Genève, au château de la Balme, à Lyon, à Lorgues en Provence d'où Mirabeau, qui y est resté seul, s'en va brusquement le 13 août par le Piémont, les Alpes et la Suisse, attendre Sophie aux Verrières. Celle-ci, qui a peu à peu réussi à relâcher la surveillance dont elle est l'objet, vient l'y rejoindre dans la nuit du 24 août. On ne s'aperçut de sa fuite qu'au moment de la prière en commun qui se faisait tous les soirs dans la maison.

Était-ce un enlèvement? Mirabeau l'a nié, et les circonstances paraissent lui donner raison. Il semble même qu'il ait subi ce départ plutôt qu'il ne l'ait projeté et voulu. Ses lettres à Mme de Cabris prouvent ses hésitations. Sa fuite à l'étranger pouvait libérer sa situation. Au contraire, la présence de Sophie l'embarrassait et, de toutes façons, l'aggravait. Ce n'est pas l'aveuglement de sa passion qui aurait pu déterminer sa résolution. Certes il aimait Mme de Monnier, si différente, malgré ses légèretés ou ses imprudences, des conquêtes faciles qu'il avait rencontrées sur sa route d'Hercule insatiable. Mais sa nature se refusait à un attachement profond et durable. Ce qui le liait à Sophie, c'était, non son amour à lui, mais sa passion à elle. L'ayant trouvée « moins capable des émotions des sens que de celles de l'âme », il avait éveillé ses sens et, avec son âme, elle lui avait donné sa vie. Elle ne ressemblait décidément pas aux autres femmes qu'il avait connues. Elle était très douce et d'apparences calmes, mais « les passions d'une femme douce, peut-être plus lentes à émouvoir, sont infiniment plus ardentes que celles de toutes les autres et vraiment invincibles lorsqu'elles sont bien enflammées ». La flamme dévorait le cœur de Sophie. « Gabriel ou mourir », disait-elle. Elle ne sortait pas de cette alternative : « Écoute-moi; je ne peux plus tenir à cet état de souffrance; il est trop affreux

SOPHIE DE MONNIER

d'être loin de son époux et de le savoir malheureux; réunissons-nous, ou laisse-moi mourir; je ne verrai pas l'année prochaine ici; je ne le peux ni ne le veux : vivre séparée de toi, c'est mourir mille fois chaque jour... Ne recevrai-je donc jamais le signal du départ? Tu me disais que nous ne manquerions pas dans notre retraite; que tu te ferais maître de langues, de musique, de peinture, tu penses sans doute encore de même; et moi-même, que ne ferai-je pas? Que je travaille chez moi, ou en boutique, gouvernante d'enfants, ou tout ce que tu voudras, pourvu que nous soyons ensemble, il n'est rien que je ne fasse pour me réunir à toi, aucun parti ne m'effraierait, et je le suis terriblement de mon état actuel (*sic*), je ne puis plus le supporter; il faut que cela finisse, je le répète : Gabriel ou mourir! »

Est-ce seulement à ce cri d'« assistance », à ce rappel des « serments » échangés, que Gabriel répondit? Il l'a toujours dit, sans prendre garde d'ailleurs qu'il enlevait à l'amour tout ce qu'il donnait à la pitié et à l'honneur. Mais peut-être y eut-il autre chose. N'avait-il pas, dans un moment d'exaspération solitaire, de monstrueuse et criminelle folie, écrit à Sophie une lettre inavouable où il s'accusait par un horrible mensonge d'avoir séduit sa sœur, Mme de Cabris? Cette lettre s'était perdue. Perdue? non. Elle avait été interceptée grâce à la surveillance de toutes parts ou aux trahisons dont il était environné. Comment résister à la production de cette pièce infâme et stupide? Quelle arme terrible entre les mains de son père! Elle ruinait tous ses projets, brisait toutes ses défenses, le livrait aux rancunes de ses parents et de ceux de sa femme, associés par l'horreur d'un commun dégoût! Où se réfugier? Sophie l'appelait. Il vola aux Verrières.... Faut-il aller plus loin et dénoncer une aberration non moins odieuse? Mirabeau s'est défendu avec indignation contre l'accusation des parents de Sophie qui lui reprochaient « d'avoir enlevé Mme de Monnier pour s'approprier son argent ». Cette « accusation infâme » le laisse « sans réponse et sans voix ». Malheureusement, s'il est

MIRABEAU

possible, malgré leur précision et leur concordance, de tenir pour suspectes les déclarations des témoins entendus plus tard à l'enquête, il y a des lettres de Sophie, et aussi des lettres de Mirabeau, qui, sans tout avouer, en disent trop pour n'être pas tristement révélatrices. Ni le réel dénûment de Mirabeau ni certaines mœurs de son époque ne suffisent à excuser sa faiblesse. L'argent sera, hélas! et toujours, la plaie incurable de sa vie!

Les deux fugitifs, après trois semaines passées dans une auberge de Verrières, où la maréchaussée ne réussit pas à les surprendre, partirent, le 15 septembre, pour la Hollande. Ce pays avait une librairie active et renommée dont Mirabeau espérait tirer des ressources. Ils s'installèrent à Amsterdam. Les premières nouvelles qui leur vinrent de France leur apprirent la suite donnée à l'affaire Villeneuve. Mirabeau était condamné, par contumace, à 6000 livres d'amende envers M. de Mouans, à des réparations humiliantes et à la peine du « blâme ».

Il se mit sans retard à rechercher du travail. Il s'offrit au libraire Rey en se révélant comme l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*. Il ajoutait : « Je sais quelques langues, j'ai beaucoup de facilité, la volonté et le besoin de travailler ». L'ouvrage sollicité ne vint qu'au bout de trois mois. Ce furent, d'abord, des traductions de l'anglais que Mirabeau avait appris tout seul. Il comprenait ou lisait cinq ou six langues. On ne lui avait appris que le latin, mais il avait dû « le rapprendre », ce qui lui inspirait cette réflexion curieuse, où s'affirme une excellente méthode de pédagogie : « En général les maîtres n'apprennent qu'à étudier ». Il n'avait pas sur l'étude des langues étrangères des vues moins originales; elles devançant leur temps, au point qu'il faut presque arriver au nôtre pour en constater l'heureuse et féconde application : « Quant à parler, un maître ne vous l'apprendrait pas plus que vous tout seul; il faut chercher les nationaux et parler. Quand vous sentirez le besoin d'un dictionnaire, demandez. Cherchez les papiers anglais, tout le monde a cela; vous commencerez à apprendre là en vous amusant... »

SOPHIE DE MONNIER

Mirabeau travaillait depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Il a dépeint son existence avec des traits charmants : « Une heure de musique me délassait; et mon adorable compagne qui, élevée et établie dans l'opulence, ne fut jamais si gaie, si courageuse, si attentive, si égale et si tendre que dans la pauvreté, embellissait ma vie. Elle faisait mes extraits; elle travaillait, lisait, peignait, revoyait des épreuves. Son inaltérable douceur, son intarissable sensibilité se développaient dans toute leur étendue. Le pinceau échappe de ma main, et je n'achèverai point le tableau. » Ajoutons, pour l'achever, que Sophie, aussi vaillante qu'elle avait promis de l'être, donnait des leçons d'italien.

Aux traductions qui le faisaient vivre, Mirabeau ajoutait des travaux personnels.

Il était franc-maçon depuis sa jeunesse. On a retrouvé dans ses papiers, écrite de la main d'un copiste, une organisation internationale de la franc-maçonnerie, qu'il dicta sans doute à Amsterdam. Ce projet renferme sur la solidarité des hommes, sur les bienfaits de l'instruction et sur « la correction du système des gouvernements et des législations » des vues très supérieures à l'*Essai sur le despotisme*. L'esprit de Mirabeau a mûri. Les devoirs qu'il trace aux « frères du grade supérieur » constituent même tout un plan de réformes qui ressemble beaucoup, dans certaines de ses parties, à l'œuvre accomplie plus tard par la Constituante : suppression des servitudes de la glèbe et des droits de mainmorte, abolition des corvées, des corps de métiers et des maîtrises, des douanes et des accises, diminution des impôts, liberté des opinions religieuses et de la presse, disparition des juridictions spéciales. Pour s'organiser, se développer et aboutir, Mirabeau invoque l'exemple des Jésuites : « Nous avons des vues toutes contraires, dit-il, celle d'éclairer les hommes, de les rendre libres et heureux : mais nous devons et nous pouvons y parvenir par les mêmes moyens : et qui empêcherait de faire pour le bien ce que les Jésuites ont fait pour le mal? »

MIRABEAU

Un *Avis aux Hessois*, d'inspiration élevée et d'intentions généreuses, enflammé et pressant, protestait contre la vente de soldats faite par le Prince de Hesse à l'Angleterre, qui les expédiait en Amérique pour y combattre les *insurgens*. Il y a dans cette protestation, malgré des répétitions et un ton trop déclamatoire, du mouvement, de la vie et de la chaleur. On y sent plus l'orateur que l'écrivain. Mais c'est surtout dans une réplique, provoquée par un *factum* dirigé contre l'*Avis*, qu'on trouve les idées de Mirabeau sur les devoirs de l'autorité et les droits des peuples. Cette réplique a de la force et de la finesse; l'esprit y vient au secours de la raison. Elle est, par la forme, d'allure bien française. Et, déjà, la menace apparaît : ce n'est pas seulement en Hesse qu'on entendra des déclarations comme celle-ci : « Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive; quand elle attente aux propriétés pour la protection desquelles elle fut instituée; quand elle rompt le contrat qui lui assura des droits et les limita, la résistance est le devoir et ne peut s'appeler révolte ».

A peu près vers le même temps, dans les premiers mois de 1777, Mirabeau envoya aux journaux d'Amsterdam un essai, *Le lecteur y mettra le titre*, qui témoigne de la prodigieuse souplesse de son esprit. La musique, qu'il avait étudiée dans sa jeunesse, était un de ses délassements favoris. On donnait à Amsterdam des concerts de musique vocale et instrumentale : il ne manquait pas d'y assister, et même d'aller à La Haye pour goûter le même plaisir. Ces séances étaient très suivies, mais cette affluence ne faisait pas illusion à Mirabeau sur les sentiments divers qui l'attiraient. « On va au concert à Amsterdam, disait-il, parce que c'est un moyen de se rassembler dans un pays où l'on n'a point de sociétés, parce que ceux qui n'aiment pas la musique y admirent des femmes jolies et surtout aimables; parce que celles qui n'entendent rien à l'art de combiner les sons y sont du moins regardées, et qu'être regardé a bien un prix, lorsqu'on est sûr, ou qu'on croit, ou qu'on espère mériter

SOPHIE DE MONNIER

cette attention. » Est-ce seulement à Amsterdam, et en 1777, que ce tableau était ressemblant?

Mirabeau, lui, écoutait, comprenait et jugeait. C'est à l'occasion de deux symphonies nouvelles qu'il exposait ses idées sur la musique. *Le lecteur y mettra le titre*, c'est comme un titre de Diderot, dont l'essai rappelle la manière alerte, spirituelle et claire : il est rempli d'idées neuves, soit sur la critique musicale, soit sur la musique elle-même; Mirabeau se réclame de Rousseau, pour lequel il ne manque pas une occasion d'affirmer son admiration, mais il n'en est pas moins original et hardi. Il abonde en formules heureuses : « Tout jusqu'au silence est renfermé dans l'étendue de ce que la mélodie peut exprimer. » — « Le poète occupe ma pensée; le musicien remue mon cœur. » — Est-elle de 1777, ou ne peut-elle pas trouver encore aujourd'hui son application, cette critique d'une certaine musique? « Ce n'est point mon dessein d'examiner ici si, depuis l'invention du contrepoint, on n'a pas trop laissé briller l'harmonie aux dépens de la mélodie, parce qu'il est plus aisé d'être savant que d'inventer; si ces ornements outrés n'ont pas beaucoup appauvri la musique; si la diversité des parties introduites par l'harmonie et les efforts multipliés des harmonies n'ont pas nui à la mélodie? »

Mirabeau établit, avec une justesse d'expressions très frappante, les rapports de la musique et de la poésie et du concours qu'elles se donnent l'une à l'autre. Sa thèse essentielle consiste à défendre la musique instrumentale, « qui est et sera toujours le principal objet du compositeur, la base de son art, et son premier talent ». Il en précise les conditions, les lois et les limites. En dehors de Rousseau il n'est personne, à ma connaissance, qui, dans cette fin du XVIII^e siècle, ait écrit sur la musique avec plus de force et d'art que Mirabeau. On l'ignore trop pour qu'il n'y ait pas plaisir et justice à lui restituer ce mérite par lequel s'atteste une face imprévue de son esprit si extraordinairement varié, étendu et complexe.

Il y avait aussi en Mirabeau un polémiste. Malheureu-

MIRABEAU

sement pour lui, c'est contre son père qu'il exerçait en ce moment son redoutable talent. L'année précédente, il avait laissé sa mère et sa sœur transformer en factum, avec une introduction « mal faite et mal écrite », les lettres qu'il avait écrites à M. de Malesherbes et où il ne ménageait pas l'*Ami des Hommes*. L'imputation odieuse qu'il avait dirigée contre Mme de Cabris irrita violemment sa mère, dont cette fille avait toujours été, dans ses démêlés avec son mari, l'alliée fidèle, et qui, même, lui avait donné de l'argent pour soutenir ses procès. Sommé de s'expliquer, Mirabeau nia avec impudence avoir écrit la lettre abominable. Cette dénégation apaisa la marquise. Elle n'insista même plus pour que Mirabeau renvoyât Sophie chez « son respectable mari ». Elle se faisait appeler par elle « maman », de même qu'elle appelait « mon gendre Briançon » l'amant de sa fille. Elle payait ainsi les services que ses enfants lui rendaient contre leur père.

Mirabeau avait rédigé pour elle certain *Précis*, que l'on a perdu, mais dont le marquis disait qu'il dépassait en violences tout ce qui avait été imprimé contre lui. Un autre pamphlet paraissait en Hollande, sous ce titre qui promettait : *Anecdote à ajouter au volumineux recueil des Hypocrisies Philosophiques*. Sous le prétexte de répondre à un article de la *Gazette littéraire d'Amsterdam* qui critiquait, d'ailleurs avec bienveillance, l'*Essai sur le despotisme*, Mirabeau racontait les principaux événements de sa vie. S'il s'était contenté de n'y faire que son apologie et de donner pour mobiles à tous ses actes la sensibilité, le patriotisme et l'honneur, il n'y aurait pas eu grand' chose à dire. On aurait même pu approuver, au passage, cette heureuse formule : « Dépourvu de conseil et de guide, il écrivait : c'était un arbre jeune et vigoureux, qui, tourmenté de sa sève, produisait mille branches gourmandes, qu'un habile jardinier eût élaguées, en veillant avec soin et dirigeant la végétation. » Mais l'*Anecdote* n'était en réalité que l'occasion voulue d'un nouveau réquisitoire contre le marquis. Une phrase suffit pour en donner le

SOPHIE DE MONNIER

ton : « Il est de notoriété publique, disait Mirabeau, que l'« Ami des hommes » ne fut celui ni de sa femme ni de ses enfants; qu'il prêche la vertu, la bienfaisance, l'« Ordre » et les mœurs; tandis qu'il était à la fois le plus mauvais des maris, le plus dur et le plus dissipateur des pères! »

Cette attaque tombait mal. Bien inspiré ou bien conseillé, le marquis avait, depuis quelques mois, renoncé à s'occuper de son fils. Il avait refusé de s'associer aux démarches projetées par la famille de Ruffey pour provoquer l'arrestation des deux fugitifs et même il s'était désisté de la curatelle qui lui avait été confiée après l'interdiction de son fils. L'*Anecdote* réveilla sa colère. D'accord avec les Ruffey, il fit envoyer en Hollande l'exempt des Bruguières, « renard routé et vrai roué de police », qui avait pourtant une revanche à prendre de son insuccès dans la poursuite de Mirabeau après sa fuite de Dijon. M. de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, avait demandé l'extradition des deux fugitifs au gouvernement hollandais, par l'entremise du duc de Vauguyon, ministre de France dans les Provinces-Unies. Mirabeau s'était fait recevoir « bourgeois » et se croyait garanti : il fallut, pour le livrer, un ordre des États Généraux de Hollande. Il fut arrêté, avec Sophie, le 14 mai, le jour même où, tous deux, avertis, devaient fuir. Quatre jours auparavant, le lieutenant criminel du bailliage de Pontarlier avait statué sur le procès intenté par M. de Monnier aux deux amants. Mirabeau « atteint et convaincu du crime de rapt et de séduction » était condamné, disait la sentence, à « avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté en effigie par le bourreau », plus à payer 5 000 livres d'amende et 40 000 livres de dommages intérêts. Mme de Monnier, pour crime d'adultère, était condamnée « à être renfermée, sa vie durant, dans la maison de refuge établie à Besançon, à y être rasée et flétrie comme les filles de la communauté ». Ces jugements étaient rendus par contumace.

La demande d'extradition avait été consentie sous la

MIRABEAU

condition que les dettes de Mirabeau, dont le montant s'élevait à 9050 livres, seraient acquittées avant son départ d'Amsterdam. Le père apprit l'arrestation de son fils avec un rugissement de joie sauvage : « J'ai reçu hier avis, écrivait-il au bailli, que le scélérat est serré, et aux fers! » Il fallait maintenant payer « la sauce », c'est-à-dire les dettes et les frais de police, ce qui était dur « dans un temps où toutes les cassettes ont une ceinture de chasteté ». Le ministre de France fit les avances de la note. Sophie avait tenté de se suicider. Elle promit de ne pas recommencer sur l'engagement que prit des Bruguères de l'aider plus tard à correspondre avec son amant. Séduit, d'ailleurs, comme tous les autres, par Mirabeau, et couvert de ses libéralités, l'exempt de police, qui devint son ami, lui rendit, pendant sa détention, de signalés services. C'est chez lui que les deux amants descendirent en arrivant à Paris. La séparation fut déchirante. Mirabeau fut pris d'une hémorragie, tandis que Sophie, surmontant sa défaillance, eut le courage de ne pas se retourner au cri qu'il poussait : « Je t'ai rendue bien malheureuse! » Sa douceur, son malheur et sa grossesse apitoyèrent le lieutenant général de police Le Noir qui épargna à la jeune femme Sainte-Pélagie et la fit enfermer, sous le nom de Mme de Courvière, dans une maison de correction tenue, rue de Charonne d'abord, puis rue de Bellefond, par une demoiselle Douay.

CHAPITRE V

MIRABEAU AU DONJON DE VINCENNES

M. LE NOIR ET M. BOUCHER || LA CORRESPONDANCE AVEC SOPHIE || LES PROTESTATIONS DE MIRABEAU : SES OCCUPATIONS || LES « LETTRES DE CACHET » || LA COMTESSE DE MIRABEAU ET M. DE MARIGNANE || DÉMARCHES, NÉGOCIATIONS ET ÉLARGISSEMENT.



MIRABEAU fut écroué le 8 juin 1777 dans une chambre « de dix pieds carrés » du donjon de Vincennes. Le duc de Beaufort, le prince de Condé, le prince de Conti, M. de Longueville et le cardinal de Retz avaient, avant lui, connu ce séjour. Il n'en devait sortir que le 13 décembre 1780. Le commandant du donjon se nommait M. de Rougemont. Les règlements étaient rigoureux, mais la sévérité en fut largement adoucie pour Mirabeau. S'il ne fut autorisé à sortir de sa cellule pour se promener dans les jardins ou dans l'enceinte du donjon qu'à la fin de 1779, on lui permit assez vite de faire venir des livres du dehors, et même de correspondre avec Sophie sous de certaines conditions. Deux hommes contribuèrent à cet adoucissement, le lieutenant de police M. Le Noir et son premier commis, Boucher. M. Le Noir n'aimait pas les « économistes ». Révoqué en 1775 sous le ministère de Turgot pour n'avoir pas réprimé les émeutes des blés avec assez d'énergie, il attribuait sa disgrâce à l'intervention de l'« Ami des Hommes ». En lui écrivant : « Je hais les sectes et je méprise les sectaires, Mirabeau

MIRABEAU

savait bien les ménagements et les avantages que pouvait lui valoir cette profession de foi, sincère à coup sûr, mais peu désintéressée. L'indulgence témoignée au fils par le lieutenant de police était la revanche de la sévérité qu'il croyait avoir éprouvée de la part du père. Quant à Boucher, commis docile et prudent, il se laissa d'autant plus aisément entraîner par l'exemple de son chef que, franc-maçon comme Mirabeau, il subissait la supériorité du génie de celui-ci et, artiste et lettré lui-même, appréciait les agréments et les talents de son séduisant prisonnier. Habilement mises en œuvre, ces influences triomphèrent, à plusieurs reprises, des procédés plus réglementaires de M. de Rougemont, dont il s'en faut pourtant que Mirabeau ait eu, tout d'abord, à se plaindre.

Entre le prisonnier du donjon de Vincennes et la pensionnaire de Mlle Douay, c'est l'agent des Bruguères qui servait d'intermédiaire : de l'un à l'autre, il transmettait les nouvelles et apportait les lettres. Malheureusement ses fonctions l'obligeaient à de fréquentes absences. En décembre 1777, les deux amants furent autorisés à s'écrire directement, mais leurs lettres, adressées au lieutenant de police, étaient d'abord examinées par ses soins et, ainsi soumises à une sorte de censure préalable, devaient, après lecture par les deux amants, être retournées à ses bureaux.

Sophie accoucha le 7 janvier 1778 d'un enfant dont le sexe féminin trompa les espérances de Mirabeau qui, dans ses lettres, parlait toujours de son « fils ». Cette fille, doublement adultérine, fut enregistrée sous le nom de « Sophie Gabrielle, fille de Marie Thérèse Sophie Richard de Ruffey, épouse de Messire Claude François, marquis de Monnier ». Le 18 juin 1778, Sophie fut transférée à Gien, au couvent de Sainte-Claire. Sa correspondance continua et fut, à partir de juin 1779, accompagnée d'une correspondance secrète, qui devint même, plus tard, en partie chiffrée au moyen d'un alphabet cryptographique composé spécialement par Mirabeau.

C'est en 1792 que le procureur de la Commune de Paris,

DE VINCENNES

du donjon de Vincennes, aux archives de la protesta énergiquement, publication. Il semble moins indirectement, e. En 1780, craignant Mme de Cabris, avec la haine, il écrivait à de davantage encore; de Paris, tandis que cêtre et aux galères, se primer ma correspon- ictime de mon amour! vais, ce serait pour la

ore que connue, n'était actère intime explique, ncieux qui ont fait le es passages qui, après ale au succès du livre, lequel il succomberait, uoique trop nombreux

encore, la moindre partie, très aisément négligeable. L'amour de Mirabeau pour Sophie et pour leur fille, ses conseils d'éducation, ses griefs contre son père et contre sa femme, sa santé, ses travaux, ses projets, ses chances de libération, tels sont les sujets qui reviennent le plus souvent. Leur répétition est inévitable, mais elle est fastidieuse. Mirabeau s'en rendait compte : « Tout dans ma situation, disait-il, ramène sans cesse les mêmes besoins et les mêmes idées ». Monotone, cette correspondance, par surcroît, n'est pas sincère, puisque la censure à laquelle elle était soumise contraignait Mirabeau à dissimuler ses sentiments, à les atténuer ou à les exagérer, à ne pas penser tout ce qu'il disait et à ne pas dire tout ce qu'il pensait. Elle n'était pas moins faite pour ses protecteurs, qu'il devait ménager et flatter, que pour Sophie elle-même. Est-ce à dire que cette correspondance

MIRABEAU

savait bien les ménagements et les avantages que pouvait lui valoir cette profession de foi, sincère à coup sûr, mais peu désintéressée. L'indulgence témoignée au fils par le lieutenant de police était la revanche de la sévérité qu'il croyait avoir éprouvée de la part du père. Quant à Boucher, commis docile et prudent, il se laissa d'autant plus aisément entraîner par l'exemple de son chef que, franc-maçon comme Mirabeau, il subissait la supériorité du génie de celui-ci et, artiste et lettré lui-même, appréciait les agréments et les talents de son séduisant prisonnier. Habilement mises en œuvre, ces influences triomphèrent, à plusieurs reprises, des procédés plus réglementaires de M. de Rougemont, dont il s'en faut pourtant que Mirabeau ait eu, tout d'abord, à se plaindre.

Entre le prisonnier du donjon de Vincennes et la pensionnaire de Mlle Douay, c'est l'agent des Bruguères qui servait d'intermédiaire : de l'un à l'autre, il transmettait les nouvelles et apportait les lettres. Malheureusement ses fonctions l'obligeaient à de fréquentes absences. En décembre 1777, les deux amants furent autorisés à s'écrire directement, mais leurs lettres, adressées au lieutenant de police, étaient d'abord examinées par ses soins et, ainsi soumises à une sorte de censure préalable, devaient, après lecture par les deux amants, être retournées à ses bureaux.

Sophie accoucha le 7 janvier 1778 d'un enfant dont le sexe féminin trompa les espérances de Mirabeau qui, dans ses lettres, parlait toujours de son « fils ». Cette fille, doublement adultérine, fut enregistrée sous le nom de « Sophie Gabrielle, fille de Marie Thérèse Sophie Richard de Ruffey, épouse de Messire Claude François, marquis de Monnier ». Le 18 juin 1778, Sophie fut transférée à Gien, au couvent de Sainte-Claire. Sa correspondance continua et fut, à partir de juin 1779, accompagnée d'une correspondance secrète, qui devint même, plus tard, en partie chiffrée au moyen d'un alphabet cryptographique composé spécialement par Mirabeau.

C'est en 1792 que le procureur de la Commune de Paris,

AU DONJON DE VINCENNES

Manuel, publia les *Lettres écrites du donjon de Vincennes*, trouvées principalement par lui aux archives de la Bastille. La famille de Mirabeau protesta énergiquement, mais inutilement, contre cette publication. Il semble que Mirabeau l'ait lui-même, au moins indirectement, désavouée et condamnée à l'avance. En 1780, craignant quelque aventure semblable de Mme de Cabris, avec laquelle il était brouillé jusqu'à la haine, il écrivait à Mme du Saillant : « Je suis menacé de davantage encore ; des monstres qui infectent le pavé de Paris, tandis que tant d'honnêtes gens gémissent à Bicêtre et aux galères, se vantent hautement qu'ils feront imprimer ma correspondance et celle de la malheureuse victime de mon amour ! Ce coup est affreux ; et si j'y survivais, ce serait pour la venger, dussé-je y périr ! »

Cette correspondance, plus célèbre que connue, n'était pas faite pour la publicité. Son caractère intime explique, sans les excuser, les passages licencieux qui ont fait le plus triste de sa gloire. Ce sont ces passages qui, après avoir tout d'abord aidé par le scandale au succès du livre, l'écraseraient du poids mort sous lequel il succomberait, s'ils n'en étaient heureusement, quoique trop nombreux encore, la moindre partie, très aisément négligeable. L'amour de Mirabeau pour Sophie et pour leur fille, ses conseils d'éducation, ses griefs contre son père et contre sa femme, sa santé, ses travaux, ses projets, ses chances de libération, tels sont les sujets qui reviennent le plus souvent. Leur répétition est inévitable, mais elle est fastidieuse. Mirabeau s'en rendait compte : « Tout dans ma situation, disait-il, ramène sans cesse les mêmes besoins et les mêmes idées ». Monotone, cette correspondance, par surcroît, n'est pas sincère, puisque la censure à laquelle elle était soumise contraignait Mirabeau à dissimuler ses sentiments, à les atténuer ou à les exagérer, à ne pas penser tout ce qu'il disait et à ne pas dire tout ce qu'il pensait. Elle n'était pas moins faite pour ses protecteurs, qu'il devait ménager et flatter, que pour Sophie elle-même. Est-ce à dire que cette correspondance

MIRABEAU

soit sans intérêt? Il faudrait ne l'avoir pas lue pour méconnaître celui qu'elle présente : seulement il n'est pas dans les parties où la légende s'obstine à le placer.

Admirateur de Rousseau, sinon son disciple, Mirabeau amoureux s'inspire de la *Nouvelle Héloïse*, mais il en prend surtout les défauts, que d'ailleurs il exagère, l'amplification, la déclamation, la boursouffure. Il n'a ni imagination, ni lyrisme spontané, ni poésie. Ses déclarations se ressentent moins d'un amour simple, naturel, et pourquoi ne pas le dire? profond et sincère, que du délire des sens, exaltés et excités par la solitude, et de l'enivrement du souvenir. Les besoins de sa constitution physique parlent plus que les effusions de son cœur. Quand son cœur paraît se donner, c'est son cerveau, encombré de lectures et de réminiscences, qui dirige sa plume. L'amplification est le procédé. On dirait parfois que Mirabeau écrit pour remplir son papier, pour faire ses pages et pour tuer le temps. Non seulement il se répète, mais il se copie, et il copie les autres. Il emprunte à des mémoires qu'il adresse à son père ou aux autorités des passages entiers pour les jeter dans ses lettres; c'est encore son bien, mais il prend aussi le bien d'autrui, des vers à celui-ci, une anecdote à celui-là, et quand il écrit à Sophie : « Écoute, ma bonne amie, je vais verser mon cœur dans le tien », il n'y verse, en réalité, qu'un article du *Mercur de France*.

Il a, heureusement, d'autres accents, et qui sont, ceux-là, de lui. Quand il parle aux ministres, il s'exprime avec une force qui fait de sa cause celle de la liberté. Quand il parle au roi, son ton s'élève encore : « Sire, je suis Français, jeune et malheureux : ce sont autant de titres pour intéresser votre Majesté ». Il ne supplie pas; c'est son droit qu'il invoque, en déférant à l'« équité » du souverain un « déni de justice ». Il ne nie pas ses erreurs, mais elles ne sont pas des crimes, et d'ailleurs suffisent-elles à expliquer qu'il ait été condamné et qu'on s'obstine à l'enfermer sans l'entendre? » « S'il fallait être irréprochable pour conserver sa liberté, il est trop vrai, Sire,

AU DONJON DE VINCENNES

que tous vos sujets seraient prisonniers. » Les ministres sont trop occupés d'affaires importantes pour ne pas considérer les affaires particulières comme frivoles et ennuyeuses. Il demande des juges. « Les magistrats, dépositaires et organes des lois, ont le temps d'examiner; c'est leur charge et leur devoir. Ils sont la conscience de votre Majesté, si j'ose parler ainsi, et ne peuvent paraître redoutables qu'aux criminels et aux calomniateurs. » La fin est vraiment belle, et d'une fierté émouvante : « Sire, j'implore votre clémence parce que je me reproche des fautes : je réclame votre justice, parce que je n'ai point commis de crimes, et qu'il est affreux de punir des erreurs de jeunesse comme des forfaits atroces. Daignez, Sire, me sauver de mes persécuteurs, qui m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et à qui ma perte serait trop utile pour qu'ils cessent d'y travailler. Laissez tomber un regard favorable sur un homme âgé de vingt-huit ans, plein de zèle et d'émulation, qui, enseveli tout vivant dans un tombeau, voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir, et peut-être la démence, au milieu de ses plus belles années! »

Mais c'est surtout dans un *Mémoire* adressé à son père que Mirabeau déploie toutes les qualités de son esprit. Ce plaidoyer *pro domo* est un véritable chef-d'œuvre, véhément sans déclamation, ironique sans insolence, indigné et ému, mesuré et pressant, où l'habileté des aveux nécessaires et des concessions inévitables donne à l'ensemble un air de sincérité qui persuade et qui séduit. L'homme et le talent y sont déjà tout entiers. Il a défini ce mémoire « un écrit long, ennuyeux et rédigé sans art », mais il n'en croyait pas un mot : il sentait et il savait sa force. Long? Un mémoire où il repassait tous les faits de sa vie ne pouvait pas être bref. L'essentiel était d'aller droit au but : il y va, sans une répétition, sans un arrêt, sans un développement oiseux ou un détail inutile. Ennuyeux? Il n'est rien d'aussi vivant que cette confession rapide, ramassée, souvent poignante. Sans art? Non, mais il le dissimule ou, si l'on veut, cet art vient moins

MIRABEAU

d'une composition artificielle que de la spontanéité et du naturel de l'auteur.

Mirabeau débute avec une simplicité saisissante : « Il n'est pas digne de vous d'être ma partie, mon père; car c'est beaucoup dégrader la dignité paternelle que de vous abaisser au niveau de votre enfant; mais il n'est point répréhensible en moi de vous prendre pour juge dans votre cause, de porter à votre propre tribunal mes réclamations contre vous ». C'est devant ce tribunal, prévenu, partial et haineux, qu'il expose les faits et les commente avec une éloquence dont la souplesse, la variété et l'aisance sont admirables. Tour à tour véhémence, enjouée, spirituelle, légère, gracieuse, indignée, contenue, débordante, simple, colorée, faite de verve ou de passion, cette éloquence emploie tous les tons, elle use de tous les genres, elle est ce qu'elle veut et ce qu'elle doit être. Quand Mirabeau parle de la prison où tient pour lui tout l'univers, il lui suffit d'une phrase afin d'en dépeindre le traitement : « Quelle effroyable mutilation de l'existence, s'écrie-t-il; certainement, mon père, vous n'avez pas envisagé sans horreur ces sévérités muettes avant de les ordonner ». Quand il avoue les erreurs de sa jeunesse, qui pèsent si terriblement sur sa vie, il trouve une image saisissante : « Mes premières années, comme des années très prodigues, avaient déjà, en quelque sorte, déshérité les suivantes et dissipé une partie de mes forces ». Est-ce par justice, pour le punir de ses fautes, ou par faveur, pour le soustraire à leurs conséquences, ou par respect de la famille et du nom, que son père s'obstine dans une rigueur inhumaine? « Si c'est justice, qu'il me soit permis de m'offrir à celle des magistrats : je ne dois pas être puni avant que d'être convaincu. Si c'est faveur, vous vous trompez : vous appréciez trop haut l'amour que vous me croyez pour la vie. Mais l'honneur de ma maison vous engage peut-être à m'éviter une condamnation juridique. Mon père, comme cet honneur regarde d'autres que vous, vous n'avez pas le droit de juger seul ce qui l'intéresse! » Et enfin, ce

AU DONJON DE VINCENNES

cri, où cette fois passe toute son âme : « Je ne puis soutenir un tel genre de vie, mon père, je ne le puis. Souffrez que je voie le soleil, que je respire plus au large, que j'envisage des humains.... Si vous me donnez la liberté, même restreinte, que je vous demande, la prison m'aura rendu sage; car le temps, qui court sur ma tête d'un pied bien moins léger que sur celle des autres mortels, m'a éveillé de mes rêves! »

En attendant, il fait des vers, d'ailleurs mauvais, il chante avec goût et émotion, il dessine, il lit, il prend des notes, il dévore tout, les lettres, les sciences, les arts. Il sait la médecine; il a sur la puériculture des idées qui devancent son siècle; il ne renonce pas à mettre en œuvre ses aptitudes militaires; il discute les auteurs de son temps avec un sens critique très aigu, mettant Rousseau au-dessus des autres, mais il aime La Fontaine, qu'il sait par cœur et cite sans cesse, et aussi « le divin Racine », dont il louera plus tard, à propos de *Britannicus*, « le vaste génie, la souplesse d'imagination et le style enchanteur ».

Lui-même, il se juge sans sévérité, ne se croyant « ni au-dessus ni au-dessous de rien ». Il connaît ses talents, il sait qu'il vaut mieux que « la raboteuse surface d'un jeune homme longtemps fougueux »; il se dit que « le feu des passions est souvent celui du génie »; il ne désespère pas de l'avenir : « Encore une fois, je suis enterré; cependant, si j'en crois ma tête et mon cœur, et à je ne sais quel pressentiment qui est souvent la voix de l'âme, ma vie pourrait n'être pas inutile. »

Son activité intellectuelle, qu'il répand et gaspille, est étonnante. Il fait des contes, des dialogues, des tragédies; il traduit Tacite, Tibulle et Boccace; il écrit pour Sophie une étude sur l'inoculation et une grammaire; il étudie l'Islamisme et le Koran; il commence une histoire des Provinces-Unies et, malheureusement aussi, il compose des livres inavouables auxquels il est impossible de trouver d'autre excuse que son besoin de se procurer de l'argent afin d'acheter des livres et de pourvoir aux plus urgentes nécessités.

MIRABEAU

Pour les livres qu'il écrit, il a des collaborateurs, ceux qu'il appelle lui-même « des faiseurs d'extraits », dont il est difficile de déterminer exactement la part et le rôle. L'œuvre la plus importante qu'il ait écrite au donjon de Vincennes a pour titre : *Des lettres de cachet et des prisons d'État*. Elle paraîtra en 1782. Brissot en attribuait la paternité à l'oncle, le bailli, de même aussi Peltier, qui tirait argument de l'impossibilité d'avoir pu consulter à Vincennes les neuf cents auteurs cités.

Le livre est, pourtant, de Mirabeau, qui, avant d'être enfermé dans le donjon, avait, dit-il, recueilli les matériaux d'un grand ouvrage dont celui-ci ne devait former qu'un chapitre. *Des lettres de cachet* fit un bruit énorme et eut un succès auquel des poursuites judiciaires et une interdiction ne furent pas tout à fait étrangères. Le travail est documenté, vigoureux et décisif. Mais on ne doit pas être surpris qu'il ait vieilli. Les lettres de cachet nous apparaissent comme une violation tellement monstrueuse de la justice et du droit individuel, il nous est tellement difficile, aujourd'hui, non seulement d'en accepter le principe, mais même d'en concevoir l'existence, que toute démonstration qui les condamne nous fatigue ou nous surprend comme une inutilité. La discussion de Mirabeau est touffue, abondante, avec des chapitres vivants et clairs, mais aussi avec ces redites dont son talent d'écrivain est trop souvent encombré et alourdi. La philosophie en est sommaire. L'auteur ne s'élève pas, de son propre effort, aux idées générales et, d'autre part, il apporte en histoire des opinions préconçues et des hostilités qui gênent la liberté de son jugement. En particulier, Louis XI, Richelieu et Louis XIV se heurtent à sa partialité violente, qui ne veut reconnaître de ces grands hommes ni le rôle propre ni les mérites. Sa haine anti-religieuse ne l'égare pas moins. Ces partis pris sont d'autant plus choquants qu'il montre, ailleurs, une très grande clairvoyance. Aristocrate de naissance et de tempérament, il se rend compte du dommage irréparable que les titres acquis par des lettres du prince et à prix d'argent font

AU DONJON DE VINCENNES

à la noblesse militaire. Il rend hommage, au contraire, au mérite des « gens de robe », des « gens d'écritoire », et il déclare que « jamais aucun ordre de l'État ne fit plus pour la patrie, et ne lui coûta moins que la magistrature ». Cette magistrature, il la veut inamovible : « L'indépendance des juges dans l'administration de la justice est aussi nécessaire que leur liberté pour garantir la liberté, l'honneur et la vie des citoyens. Les magistrats doivent être les organes des lois et non leurs interprètes, sans quoi ils seraient législateurs. » Il se prononce pour l'instruction, mais il a en horreur la « lâcheté nationale. Le principal devoir du sage instituteur, dit-il, est de procurer à l'État des forces capables de défendre son territoire, ses lois, sa liberté. Tout système politique qui ne tient pas d'excellents établissements militaires, ou plutôt qui ne donne pas à un peuple l'esprit militaire si nécessaire à sa conservation (esprit, pour le dire en passant, diamétralement opposé à la fureur légionnaire), tout système politique, dis-je, dépourvu de ce ressort est défectueux. » Devançant les États Généraux, il déclare que : « la loi, pour être juste, légitime, obligatoire, enfin vraiment loi, doit avoir le sceau d'un consentement libre et général ». Il ajoute que : « dans tout État où les citoyens ne participent point au pouvoir de la législation par la délégation d'un corps de représentants librement élus par la plus grande partie de la nation, sagement restreints par leurs instructions, notamment sur la nature de l'impôt et de la perception, et sujets au contrôle de leurs constituants, il n'y a point, il ne saurait y avoir de liberté publique ».

Ces passages, d'une si forte précision, révèlent l'homme politique et expliquent comment, l'heure venue, il pourra se trouver prêt à jouer son rôle dans la Révolution qui a réalisé ses principes. Mais je ferais injustement tort à l'écrivain si je ne disais qu'il y a dans son livre des pages pittoresques et vivantes, en particulier sur Amsterdam et sur Londres. Et tel tableau de Paris n'a pas, dans certains traits, vieilli autant qu'on le pourrait croire : « Applau-

MIRABEAU

dissez-vous de votre police, ô Parisiens : la malpropreté de votre peuple et de vos rues vous infecte : vos maisons excessivement exhaussées interceptent le cours de l'air.... Vos marchands de vin vous empoisonnent. On tend à vos santés et à vos bourses les pièges les plus multipliés et les plus dangereux. Vous affrontez chaque jour, dans vos salles de spectacle ridiculement construites, l'insalubrité la plus contagieuse.... O Parisiens, enorgueillissez-vous de votre sublime police! » Cela, vraiment, a-t-il été écrit en 1778?

Entre deux brochures ou entre deux lettres à Sophie, Mirabeau, mal nourri, mal vêtu, malade, les reins agités de douleurs violentes et les yeux terriblement affaiblis, multipliait les appels à M. Le Noir, au maréchal duc de Noailles, à M. Amelot, secrétaire d'État, au comte de Maurepas, pour obtenir la liberté ou des juges. Son père le fit visiter une seule fois et restait inflexible. Sa cruauté, que rien ne désarmait, s'exprimait en termes féroces : « Je vaquerai, disait-il, à sceller le forcené, comme les abeilles scellent un escargot qui s'est fourré dans leur ruche ». Un accident imprévu fit brusquement ce que n'avaient pu obtenir les supplications les plus ardentes. Le fils de Mirabeau mourut subitement le 8 octobre 1778. le jour même où il accomplissait sa cinquième année. Mirabeau le connaissait peu et, s'il l'aimait, il était, de son propre aveu, moins obsédé par son souvenir que par celui de sa fille adultérine. La mère reçut, à l'épreuve de ce malheur, une secousse profonde qui parut l'arracher à sa vie de distractions futiles et d'amusements. Le marquis fut atterré : « Je n'ai pu m'empêcher, écrivait-il, de demander au ciel, avec plus de sanglots que je n'en laissai percer en toute ma vie, de daigner m'éclairer la conscience sur les délits par lesquels j'ai mérité un entassement sans exemple de malheurs! » Mme du Saillant, de peur de « rouvrir une plaie trop saignante », envoya ses condoléances, non à sa belle-sœur, mais au marquis de Marignane. Mme de Pailly y ajouta un *post-scriptum* : « Permettez, Monsieur le Marquis, que Mme de Pailly

AU DONJON DE VINCENNES

vous dise ici qu'elle mêle ses larmes avec celles qu'on répand ici sur la cruelle perte que vous venez de faire. Elle se gardera bien d'exprimer à Mme votre fille l'assurance des sentiments qu'elle éprouve à ce sujet; elle vous supplie qu'elle ne doute jamais, non plus que vous, de sa sensibilité pour tout ce qui vous touche et des vœux qu'elle fait pour votre conservation (20 octobre 1778). »

Sur les conseils de son père, et peut-être après la réception de cette lettre, Mme de Mirabeau se décida à partir pour le Bignon. Brusquement, soit par crainte d'y tomber malade, soit par peur de gêner, elle se ravisa. Le marquis en éprouva de la contrariété. Le 13 novembre, il lui écrivit de venir : « Ma chère fille, puisque vous avez voulu venir à moi et que M. votre père le veut bien, j'exige que vous accomplissiez votre parole, et c'est votre vieux père qui a besoin de vous. Vous connaissez mon cœur, il est assez vieux, il fut assez uniforme en sa conduite pour être connu; il n'a point d'arrière-boutique.... Je vis, mon enfant, j'existe, avec toute ma force et tout mon courage; une longue et très longue et pénible suite de malheurs journaliers et accablants, de travaux et de réflexions, m'ont appris à dominer en moi jusqu'à mes sentiments les plus naturels et les moins reprochables. Mon exemple vous apprendra peut-être comment avec le poignard dans le fond du cœur, on peut, on doit cacher une plaie incurable à la présence des autres, leur paraître serein, occupé d'eux et des siens, du courant de la vie, être gai même, et trouver même dans ce régime possible, d'abord le soulagement de notre pauvre machine, travaillant beaucoup et pensant peu, et venir à bout de paraître et d'être le même, précisément parce qu'on n'est pas soi. »

Malgré une nouvelle et pressante demande, du 30 décembre 1778, Mme de Mirabeau ne vint pas. Peut-être un passage de la précédente lettre, qui voulait la rassurer, l'avait-elle inquiétée et fait réfléchir : « Si quelqu'un était assez vil, avait écrit le marquis, pour penser ou dire qu'en vous désirant, je vous tends de loin quelque piège de rapprochement, vous ne serez certainement pas femme

MIRABEAU

à le croire. » A coup sûr le marquis était trop homme d'honneur pour tendre un piège, mais si l'essai d'un rapprochement était prématuré quant à son exécution, celui-ci ne dut pas trop tarder à suivre la mort du petit-fils. Hanté par l'établissement d'une grande maison, le grand-père n'avait-il pas déjà, « jeté des plans de contour pour une grande alliance avec un enfant qui n'avait que deux ans » ? Ce projet était enseveli, mais, pour employer l'expression pittoresque du bailli, la « postéromanie » du marquis ne l'abandonnait pas et elle devait contribuer à l'élargissement de Mirabeau.

Ce fut Dupont (plus tard de Nemours), ami du marquis et collaborateur de Turgot, qui travailla à cet élargissement, avec l'assentiment de l'*Ami des hommes*, resté dans la coulisse pour surveiller et guider les négociations et pour imposer, au dernier moment, ses conditions. Les pourparlers furent longs. Dupont décida Mirabeau, en mai 1779, à écrire à son père une lettre dans laquelle il lui demandait pardon de ses fautes en l'assurant de la sincérité de ses aveux et de ses résolutions. Si cette démarche ne coûta à Mirabeau aucune peine, « car le souvenir d'un père attendrit toujours » il n'en fut pas de même de celle que, pour suivre le plan de Dupont, il dut faire auprès de sa femme. Il s'y résigna pourtant. Après avoir obtenu l'adhésion de Sophie, qui montra dans toutes ces circonstances une abnégation admirable, il fit savoir à la comtesse que son sort dépendait d'elle, que certainement son père ne refuserait pas de l'entendre, et qu'il se sentait capable de reconnaître ce qu'elle ferait. Six semaines après il recevait une lettre de sa femme : celle-ci lui rappelant qu'il l'avait injuriée dans un de ses mémoires, se bornait, sans y coopérer, à faire des vœux pour son bonheur. Un appel que Mirabeau adressa à son beau-père, M. de Marignane, lui valut une réponse brutale où apparaissait la menace d'une demande en séparation. Pourtant, sans eux rien n'était possible puisque le marquis, qui n'agissait que dans l'espoir d'une réconciliation conjugale susceptible de lui donner un petit-fils, subordonnait toujours

AU DONJON DE VINCENNES

son adhésion à une démarche faite auprès de lui par sa belle-fille.

Convaincu de la nécessité de tenter un nouvel appel, Mirabeau se résigna, en avril 1780, à faire une suprême démarche. Les deux lettres qu'il écrivit à sa femme et à son beau-père étaient jusqu'ici restées inédites. J'en citerai l'essentiel. C'est sa santé qui lui sert de prétexte. A sa femme il dit : « Ma santé est très mauvaise. Je suis tourmenté au plus haut degré de la néphrétique à laquelle vous m'avez déjà vu sujet, attaqué de la gravelle, menacé de la pierre, et je perds les yeux; il est impossible de me guérir ici. Le commandant du château, de l'aveu du ministre et du magistrat, a vu mon père et lui a envoyé ma situation. Mon père a répondu que de vous seule dépendait ma liberté (et par conséquent ma vie); qu'il n'avait rien à refuser de ce que vous demanderiez; qu'il ne prendrait sur lui rien de ce que vous pourriez ne pas désirer. C'est donc entièrement à votre merci et à celle de M. votre père que je me trouve, et je m'en applaudis, parce qu'il a de l'élévation et de la générosité, parce que vous avez de l'humanité, de la sensibilité et de la noblesse. Je lui écris, il vous dira à quoi je borne ce que je désirerais à présent de vous. Si vous faisiez davantage, j'en serais vivement touché, mais je ne trouverais point mauvais que vous et lui jugiez à propos de me laisser mériter et conquérir ce que vous pourriez croire convenable par la suite; et dans tous les cas, j'aurai des services que vous me rendrez une reconnaissance qui m'imposera la loi de chercher à vous plaire en tout. Vous avez connu mon cœur, vous l'avez connu bien moins formé qu'il ne l'est aujourd'hui par tant d'années de malheurs et de souffrances. Vous avez vu quelle a toujours été sa sensibilité pour les bienfaits. C'est très sincèrement que je vous dis que ce que j'ai appris de vos dispositions me rendrait infiniment doux de joindre ce lien de plus à ceux qui nous unissent, ou doivent nous unir. Je vous prie, madame, de rendre justice à mes sentiments. »

Pour mesurer toute l'humiliation que Mirabeau dut

MIRABEAU

éprouver en écrivant cette lettre, il faut se rappeler qu'il pouvait, par la publication d'un seul document, déshonorer cette femme dont il proclamait la noblesse, et à qui il n'avait cessé, depuis son internement à Vincennes, de prodiguer les épithètes les plus injurieuses. Et ce n'était pas seulement son intervention qu'il sollicitait. Il suffit de lire entre les lignes pour voir que, dès ce moment, il laissait percer l'espoir de se réunir à elle. Vraiment, le marquis pouvait être satisfait : la soumission de son fils ne trahissait ni ses désirs ni ses espérances.

En écrivant à M. de Marignane, Mirabeau ne pouvait pas oublier la « vive réprimande » que sa première supplique lui avait value. Elle n'était pas méritée sur tous les points : « Sur ceux, disait-il, où des circonstances dont je n'ai pas été le maître et des passions que la jeunesse rendait trop violentes m'ont entraîné, je n'ai pu, je ne peux qu'avouer mes torts, en demander pardon, le demander avec un vif désir de réparer autant qu'il est en moi, et de porter dans une conduite expiatoire la même énergie de volonté qui a fini par me plonger où je suis. Je n'ai pas cru, je ne puis croire encore que deux familles, aussi nobles par leurs principes que par leur naissance, composées de gens pleins de vertus, d'humanité et d'honneur, s'unissent constamment pour condamner à la mort civile et à la mort physique un homme qui leur tient de près, qui a mal fait sans doute, mais qui leur crie à toutes deux : je veux mieux faire, mettez-moi à portée de mieux faire. C'est le plus beau des droits de l'homme généreux que la clémence. C'est peut-être le plus dur à invoquer pour ceux qui se sont mis dans le cas d'en avoir besoin. Mais je ne calcule plus d'après ce qui est agréable ou triste. Je ne considère que ce que je crois de mon devoir, et certainement il est de mon devoir de vous manifester mon repentir pour ce que j'ai de torts réels et de vous montrer en implorant votre secours combien j'ai pour vous d'estime et de respect. Solliciter le pardon des hommes, c'est les traiter comme Dieu même, et Dieu ne le refuse jamais à ceux qui le lui demandent. Il a prescrit

AU DONJON DE VINCENNES

aux humains de l'accorder jusqu'à soixante et dix-sept fois sept fois. Je ne le demande pas entier, monsieur; je voudrais ne rien devoir gratuitement; je voudrais que vous me missiez dans le cas de le mériter, de le conquérir; je voudrais que vous m'arrachassiez à la mort, que vous me donnassiez le moyen d'employer honorablement et vertueusement ma vie; que vous ne me rendissiez toutes vos bontés que lorsque j'aurais fait des premières d'entr'elles cet usage convenable et réparateur.... Les deux familles auxquelles je tiens, mes deux pères, ont beau être irrités contre moi, je les connais trop pour croire qu'ils soient disposés à ordonner de sang-froid ma mort douloureuse et cruelle; je les connais trop bien pour ne pas me flatter qu'ils verraient mon salut avec quelque bonté s'ils pouvaient être sûrs qu'il ne les exposât pas à de nouvelles fautes de ma part. J'ose donc demander encore qu'on sauve le physique et qu'on essaye le moral.... Je ne demande point une liberté entière; je vous ai dit que je voulais la mériter. J'avais pensé, dans un moment d'intervalle à mes douleurs, à la mériter à la guerre, mais mes infirmités sont trop graves pour que cette idée soit praticable. Il faut vivre pour pouvoir servir. Je demanderais donc à votre humanité d'être, sous le double lien de l'ordre du roi et de ma parole d'honneur, fixé dans un village près de Paris, où je puisse être à portée des secours de l'art, et jouir d'un peu d'exercice, surtout de celui du cheval qu'on regarde comme l'unique remède à mes maux, s'il en est encore. J'y resterais jusqu'à ma guérison, et je tâcherais de m'y conduire de manière à vous paraître digne ensuite que l'on desserrât davantage le reste de mes fers. Croyez, monsieur! ah! vous êtes fait pour croire que la chaîne des bienfaits m'attachera bien plus fortement à mes deux familles, à mes devoirs et sera un garant bien plus sûr contre tout égarement que ne peuvent faire les ponts-levis, ni les murs épais, et les grilles de fer du château que j'habite. J'espère une réponse de vous. Je vous demande la vie, et je jure de l'employer à votre gré. »

MIRABEAU

La fermeté, la dignité, l'émotion concentrée de cette lettre seraient de nature à toucher si l'on était assuré de sa sincérité. Il est, malheureusement, trop certain que Mirabeau jouait un rôle et qu'il s'appliquait à le bien jouer pour avoir le bénéfice d'un prompt dénouement. Comme l'écrivait le bailli, « s'il avait moins le talent de persuader, il persuaderait plus facilement ». Quoique comparé à Dieu lui-même, M. de Marignane refusa de s'engager dans une démarche et il se borna à transmettre au marquis la lettre de son fils en exprimant le désir qu'il « prît assez de confiance en lui pour risquer l'épreuve ».

De nouveau, Mirabeau se retourna vers sa femme, qui se décida enfin à une intervention dont la mort de l'enfant qui était né des amours de son mari avec Sophie permit plus aisément de tirer toutes les conséquences. Cette mort arracha à Sophie un cri admirable. Comme Mirabeau essayait de consoler son épouvantable douleur en lui laissant espérer qu'ils pourraient avoir d'autres enfants : « Ah ! que je le voudrais ! mais qui sait si nous aurons encore ce bonheur ! Et puis, répareront-ils cette perte ? Celle-ci nous avait tant coûté ! Les autres ne naîtraient que dans le bonheur ! »

Autour de Sophie, à Gien, comme autour de Mirabeau à Vincennes, et, comme à Pontarlier, d'où Mme de Ruffey ne cessait de conseiller fermement sa fille, l'impression était la même : cette mort devait avoir pour résultat de rendre plus facile le règlement de la situation des deux prisonniers. Elle contribua, en effet, à précipiter les dispositions du marquis qui, ne voulant pas apparaître encore lui-même, provoqua l'intervention de Mme du Saillant, dont il avait soin de « lardonner la correspondance de quelques bonnes choses de maturité ». Cette nouvelle négociation, à laquelle furent associés Mme de Pailly et le bailli, dura encore plusieurs mois. Au fond, ce que le marquis voulait obtenir de son fils, c'était, d'une part, qu'il profitât de son ascendant sur sa mère pour arranger au mieux leurs affaires (Mirabeau l'avait déjà essayé l'année précédente), et d'autre part, qu'il se prêtât au

AU DONJON DE VINCENNES

rapprochement complet avec sa femme pour en avoir des enfants. Mirabeau avait un trop vif désir, et aussi un trop grand besoin de liberté pour ne pas tout accepter.

Au plus fort de ces négociations, il céda, d'ailleurs, à son goût irrésistible de l'intrigue en entretenant une correspondance mystérieuse et étrange avec une jeune femme, Mademoiselle Julie Dauvers, maîtresse de M. de La Fage, secrétaire de Baudoin de Guémadeuc, ancien maître des requêtes, que de fâcheuses indécidesses avaient conduit au donjon de Vincennes. Mirabeau ne connaissait pas et n'avait pas vu Julie. Cette situation bizarre ne l'en excita que davantage. Il lui écrivit, ainsi qu'à son amant, des lettres amusantes, curieuses, agréables, où, pour fixer leur intérêt et capter leur confiance, il se targuait d'une influence à la cour, qu'il devait à de prétendues relations (et des relations de toute nature !) avec la princesse de Lamballe. Il y a dans ce jeu odieux un goût de mensonge et une effronterie de cynisme qui révoltent. Il faut d'ailleurs ajouter que ces lettres, dont on doit à M. Dauphin Meunier la publication, accompagnée d'un vivant et ingénieux commentaire, sont pleines de verve, d'entrain et d'esprit. Un Mirabeau nouveau s'y révèle, moins emphatique et moins sentencieux que celui des lettres à Sophie : il faut les lire pour le connaître un peu mieux, dans l'impossibilité où je crains bien que l'on ne soit toujours de le pénétrer et de le connaître en entier.

Sur le désir du marquis de Mirabeau, dont le prisonnier de Vincennes contribua à faire aboutir la demande, une lettre de cachet, d'une forme jusque-là inconnue, enjoignit au comte « de se retirer aux lieux que son père lui fixerait ». Ainsi l'« Ami des hommes » restait le maître de l'épreuve à laquelle il soumettait son fils, appelé simplement désormais M. Honoré.

CHAPITRE VI

LES PROCÈS DE PONTARLIER
ET D'AIX

MIRABEAU ET SON PÈRE : SÉJOUR AU BIGNON || TENTATIVES
DE RAPPROCHEMENT AVEC LA COMTESSE DE MIRABEAU ||
L'AFFAIRE DE PONTARLIER : DÉBATS ET TRANSACTION ||
RUPTURE AVEC SOPHIE || PROCÈS D'AIX, MIRABEAU ORATEUR
JUDICIAIRE : UN CHEF-D'ŒUVRE.



MIRABEAU sortit, « nu comme un ver », le 13 décembre 1780, du donjon, où son beau-frère, le marquis du Saillant, alla le chercher. Après quelques jours passés au château, chez le chirurgien major, il s'installa à Paris chez Boucher, le commis du secret, dont les généreux procédés avaient amélioré son sort en prison, et qu'il appelait « le bon ange ». Fidèle à sa promesse, il s'acquitta de la mission que son père lui avait confiée, mais il échoua auprès de sa mère, avec laquelle il se brouilla et contre laquelle il écrivit un mémoire, triste rançon de ceux qu'il avait autrefois rédigés pour elle contre son mari ! D'ailleurs le marquis perdit son procès : un arrêt de la Grand Chambre du Parlement de Paris du 15 mai 1781 prononça au profit de la marquise la séparation de corps et de biens. Mme du Saillant annonça en ces termes la nouvelle à la comtesse de Mirabeau : « Je connais trop bien, ma bonne amie, ton attachement pour mon malheureux père et toute notre famille pour douter que tu ne partages vivement le coup affreux qui vient de nous frapper ; il vient

LES PROCÈS

de perdre son procès vis-à-vis de ma mère, et les mêmes juges qui, il y a trois ans, lui donnèrent gain de cause, sont ceux qui lui ont fait perdre aujourd'hui par l'arrêt le plus inique et le plus incroyable. » Elle l'invitait en même temps à se rendre, avec « le bon oncle », au Bignon, pour soutenir le courage du vieux marquis. Ces prévenances répondaient au plan de rapprochement que celui-ci n'avait pas abandonné. Mirabeau s'y était associé en adressant à sa femme, à l'occasion de l'année 1781, un curieux billet (inédit) : « Je commence cette année, madame, sous de moins défavorables auspices que la plupart de celles qui l'ont précédée. Mes fers sont brisés, et brisés par vous ; je vous supplie de croire pourtant que je ne me trouve pas heureux et qu'il n'est même qu'un bonheur qui puisse tellement compléter les autres qu'ils méritent ce nom ; c'est celui de mériter de vous, si cependant cela est possible, que vous me rendiez tous les droits que vous m'aviez donnés sur votre cœur. Puisse cet heureux moment me luire un jour ! Jusque-là je patienterai, je me consolerais en formant des vœux, des vœux bien tendres pour votre bonheur, que je ne partagerai pas. — Honoré. »

Le malheur judiciaire qui frappait le marquis, et dont les conséquences étaient graves pour sa fortune, le déterminait dès le lendemain à recevoir son fils, qu'il n'avait pas vu depuis près de neuf ans ! Il lui tendit la main, comme à un ami, en ajoutant qu'il avait depuis longtemps pardonné à l'ennemi, et qu'il espérait pouvoir un jour bénir le fils. Il écrivit au bailli une lettre où se traduit l'impression qu'il éprouva de cette visite : « Je l'ai trouvé grossi beaucoup, surtout des épaules, du col et de la tête. Il a de notre forme, construction et allure, sauf son vif argent ; ses cheveux sont fort beaux, son front s'est ouvert, ses yeux aussi ; beaucoup moins d'appât qu'autrefois dans l'accent, mais il en reste : d'air naturel d'ailleurs, et beaucoup moins rouge.... »

Huit jours après, brusquement, Mirabeau disparaissait. Depuis quelques mois, tandis que sa libération semblait

MIRABEAU

de plus en plus prochaine, il avait conçu le projet d'aller voir Sophie au couvent de Gien. Le moment de cette fugue dangereuse était mal choisi, une requête de Julie Dauvers au tribunal d'honneur des maréchaux de France risquant d'entraîner son arrestation, il se décida à partir. C'était une folle et romanesque équipée. Bien organisée et rapidement conduite, elle réussit. Mirabeau pénétra dans le couvent le 29 mai, passa cinq jours auprès de Sophie et repartit le 2 juin. Ce voyage préparait une rupture. La rareté et la brièveté des lettres de Mirabeau depuis sa libération, toujours expliquées par d'insuffisants prétextes, l'avaient fait pressentir à la malheureuse jeune femme. Elle se sacrifia, donnant à son amant léger et infidèle cette suprême preuve d'amour. Dans le dernier mois de son séjour à Vincennes, Mirabeau ne s'était pas contenté d'écrire à Julie une correspondance aussi platonique qu'audacieuse : il avait eu des intrigues plus réalistes. Chez Boucher, il en noua d'autres, sans compter ou plutôt en comptant la maîtresse même du logis, jolie, artiste et un peu détraquée, qui ne lui refusa pas ce qu'elle avait déjà accordé à beaucoup d'autres. Du côté des sens il était incorrigible, sans retenue, sans décence et sans délicatesse, servi par des moyens de séduction et par une habitude du mensonge auxquels peu de femmes résistaient. « Laid à faire horreur, disait le marquis, à ce métier l'impudence et l'audace sont de sûres armes, et c'est son fait. »

Au Bignon, où il l'amena avec lui, son père l'observait. Pour éteindre le scandale du « billet d'honneur » de 500 livres porté par Julie Dauvers devant le tribunal des maréchaux, il avait fait le sacrifice de sa tabatière d'or, son unique bijou. Il voyait et il décrivait les défauts de son fils, son désordre inné, son effronterie, son goût de l'exagération, son charlatanisme, son exubérance, son hypocrisie. Mais, sous sa folie, il le sentait bon diable, facile à vivre, accort au fond, incapable d'une méchanceté calculée : « Malgré la laideur amère, écrivait-il, la démarche intercadente, la précipitation tranchante,

LES PROCÈS

essoufflée et bouffie, et le regard, ou pour mieux dire le sourcil atroce de cet homme, quand il écoute et réfléchit, quelque chose me disait que ce n'était qu'un épouvantail de coton. » Surtout, quoiqu'il tint ses connaissances pour superficielles et qu'il le trouvât, non tout à fait à tort, « pie et geai par instinct », il était émerveillé de la force, de l'étendue et de la souplesse de son esprit. Déjà, du temps où Mirabeau négociait pour lui auprès de sa mère, et, quoique le marquis ne pût juger son fils que d'après ses écrits, il lui découvrait un regard d'aigle. Maintenant, le voyant de plus près, et le connaissant mieux, il trouvait en lui « une tête d'exécution et de ressource », beaucoup de talent, de volonté, d'ardeur et de facilité au travail, « un sujet rare au futur ».

Ainsi fait, il songeait toujours à le rendre à sa femme, à le ramener à elle, « à la lui faire reprendre à l'hameçon ». Quelques semaines avant la perte de son procès, il avait écrit à la comtesse, pour la remercier de lui avoir envoyé de l'huile, une lettre enjouée où, sous une forme plaisante, il laissait percer le projet dans lequel il s'entêtait. Il raillait la fureur d'écrire de sa race, et il lui opposait la paresse de sa belle-fille : « Si par votre moyen, lui disait-il, elle eût été perpétuée, ainsi que, sauf respect, ce semblait être votre destination, il m'est avis qu'une distraction du sang de Marignane était le meilleur spécifique qu'on pût mettre en œuvre pour tempérer et même détruire cette maladie-là ». Plus loin il se faisait précis et pressant. Quoiqu'il ne fût plus d'âge à jouir de la « bambinaille », il désirait des successeurs à ses pères, autant que ceux qui entouraient sa belle-fille avaient intérêt à la maintenir sans postérité. Et hardiment, il proposait son homme : « Si jamais on s'ingère de vous en proposer une (postérité) et les moyens reçus pour y parvenir, que le grand saint Yves vous prévienne qu'on y soit aussi gauche que je le serais moi-même à vous en solliciter. Je sais que désormais je n'ai point un fol à vous présenter. Je ne l'ai point vu, mais je le suis de l'œil et de très près ; il a été exposé à bien des sortes d'épreuves et s'est contenu. Je

MIRABEAU

l'ai éprouvé moi-même fortement et je n'ai trouvé qu'un homme docile et obéissant. Quant à l'extérieur, il est devenu un homme de bonne mine, imposant même et qui se contient, sans avoir rien conservé d'agité et de discordant dans ses mouvements. Tous ceux qui l'ont vu enfin, et qui sont en grand nombre, en sont très contents, et si a-t-il vécu au milieu des pièges de toute espèce, retrouvant partout ce qu'il a semé et n'ignorant et ne déguisant rien de la profondeur de l'abîme. » (22 mars 1781.)

Mirabeau, quelques mois plus tard, tentait auprès de sa femme une démarche qui avait le même but. Après avoir mis son silence au compte du « chaos des affaires et des circonstances où il avait été si subitement jeté et si rapidement entraîné », il ajoutait : « A Dieu ne plaise que ce silence soit éternel. Il est impossible que nous soyons étrangers l'un à l'autre. Vous fûtes la mère de mon fils, vous êtes ma femme, et maintenant que je vous vois avec des yeux désillés et exercés, j'ajoute volontiers que je pourrais changer que je n'en choisirais pas une autre. Nos intérêts, s'ils ont cessé d'être communs, ne sauraient donc être contraires, et je ne renoncerai pas légèrement à l'espoir de retrouver en vous une amie, une épouse, heureux du bonheur que je lui devrai et de celui qu'elle recevra de moi. Je crois donc qu'aujourd'hui que mes projets sont enfin arrêtés, mon genre de vie, ma réintégration dans la maison paternelle (honneur et félicité qui m'en présagent d'autres, et que je devais peut-être espérer) solidement opérée, aujourd'hui que je sens ma tête tout à fait calmée, et mon cœur épanoui au sein d'une famille trop longtemps méconnue, qui me rend une vie douce dont tant d'erreurs et de malheurs semblaient m'avoir privé pour jamais, je crois vous devoir la peinture de mon bien-être et l'expression de ma reconnaissance, puisque vous y avez contribué. C'est à ceux qui me voient journellement, qui m'observent, qui me soutiennent, qui me guident, qui me parlent souvent de vous, c'est à eux à vous dire s'ils ne me croient pas plus propre à cette vie sereine et pai-

LES PROCÈS

sible qu'aux agitations auxquelles le fouet des furies semblait m'avoir livré. Je sens et j'avoue que l'on peut à bon droit s'opiniâtrer longtemps à se tenir en garde contre moi; je n'ignore pas tout ce que m'a prêté et tout ce que me prêtera la malignité; je lui ai fait trop beau jeu pour ne pas me résigner; mais vous êtes trop juste pour croire légèrement tous autres que mes juges et mes témoins naturels, qui sont assurément incapables de vous tromper pour quelque intérêt que ce soit. » (Lettre inédite du 22 août 1781.)

Il est impossible de ne pas goûter, au point de vue de l'art, la force, la fermeté, l'ingéniosité et l'éloquence de cette belle lettre. Mais la comtesse de Mirabeau ne pouvait pas être dupe de la sincérité de son mari. Elle ne lui répondit sans doute pas. Au bailli, qui la pressait, elle déclara que le comte, pour faire oublier le passé, devait aller chez les *insurgens*, se distinguer par quelque action d'éclat. En attendant, elle était remontée sur les tréteaux, elle dansait, elle chantait, elle jouait la comédie au milieu d'une joyeuse société dont elle était l'ornement.

Au surplus, il n'était que temps pour Mirabeau de songer à prévenir les conséquences de la sentence de Pontarlier s'il ne voulait pas se laisser surprendre par l'expiration du délai de cinq ans après lequel sa condamnation à payer 40 000 livres à M. de Monnier serait définitive. Ce délai expirait en mai 1782. Il avait d'autant plus d'intérêt à se faire « remettre la tête sur les épaules » que sa déchéance civile pouvait servir d'armes à M. de Marignane, qui l'avait menacé d'une demande en séparation. Depuis plusieurs mois il étudiait la procédure, qu'il disséquait avec les avocats pour en obtenir la nullité. Les Ruffey avaient donné leurs pleins pouvoirs au marquis.

Muni des instructions de son père, flanqué du mari d'une de ses maîtresses, des Birons, qu'il transforme en homme de loi, et d'un valet de chambre, Legrain, qu'il conservera jusqu'à sa mort, Mirabeau part pour Pontarlier le 2 février 1782. Après un court arrêt à Dijon, où des Birons obtient de Mme de Ruffey la promesse de n

MIRABEAU

pas contrarier un arrangement, ils arrivent à Pontarlier. Une démarche hautaine et presque menaçante auprès de M. de Monnier et de sa fille Mme de Valhadon, avec laquelle il s'est réconcilié, ne donne aucun résultat.

Mirabeau se constitue, le 12 février, prisonnier « volontaire. » Tout de suite la procédure s'engage par des interrogatoires, dans lesquels, arrogant et ironique, il nie tout, le rapt, la séduction, « qui ne peut exister », et l'adultère, « qui n'est pas prouvé et ne saurait l'être ». Il oppose des démentis aux témoins, conteste leur impartialité et, pour ceux qui viennent de Suisse, leur droit d'être entendus par des tribunaux français. Au lieu d'écouter les conseils de modération que son père lui a donnés, il publie des mémoires passionnés, éloquents, imprudents, où il dénonce « les acceptions de personnes, les connivences obscures, les subornations secrètes, les vexations de détail ». Successivement, et d'un mémoire à l'autre, il prend à partie Mme de Valhadon, M. de Saint-Mauris, les témoins, les juges, et le substitut Sombarde, qui, parent de M. de Monnier, n'en avait pas moins figuré dans le procès. Son but est d'exposer au grand jour les crimes et les calomnies, de saisir et de soulever l'opinion publique, de faire appel devant elle des combinaisons ou des décisions judiciaires. Le Conseil d'État de Neuchâtel interdit aux témoins suisses de déposer sur les faits qu'ils ont vus ou connus dans leur pays; c'est un succès. Mais le Parlement de Besançon, saisi en appel, refuse l'élargissement provisoire : c'est une défaite, et d'un mauvais présage.

Au milieu de tous ces incidents, l'affaire ne s'arrange pas : il y a trois mois que le procès dure. Irrité de l'attitude prise par son fils, inquiet de l'allure d'une procédure qui risque de compromettre tous ses plans, le marquis envoie du Saillant, homme sage, pour suivre les affaires, sans se laisser entraîner aux « folles opinions » de Mirabeau. Celui-ci résiste, il ne veut pas d'arrangement tant que la procédure ne sera pas cassée; il proteste que nul devant Dieu ni les hommes n'a le droit de se mêler de son

LES PROCÈS

procès, malgré lui, sans son avis et sans son aveu. Enfin il se rend, et son père reconnaît « qu'il est possible que ses enragés mémoires soient ce qui lui a valu le four de campagne sous lequel cette affaire va être ensevelie, et qu'ils lui servent ailleurs ». La transaction, signée devant deux notaires de Besançon, fut homologuée, le 14 août, par le bailli de Pontarlier : M. de Monnier acceptait de considérer comme non avenue la sentence qu'il avait obtenue par contumace et de renoncer à toutes ses conséquences. Sa femme, condamnée à rester au couvent jusqu'à la fin de la première année qui suivrait la mort de son mari, était séparée de corps et de biens avec lui; elle reprenait sa dot, et elle recevrait, après le décès de M. de Monnier, une pension viagère de douze cents livres. Il était déjà étrange qu'une transaction civile pût annuler les conséquences d'une procédure criminelle, mais il y avait plus : au cas d'inexécution des conditions, M. de Monnier ou ses héritiers pouvaient faire renaître tout le procès!

Ils n'en eurent pas l'occasion. Sophie subit avec résignation une sentence qui écartait d'elle Mirabeau à tout jamais. Quelques mois après la mort de son mari, elle se transporta dans une petite maison qu'elle s'était fait aménager près du couvent. Généreuse et douce, elle pratiqua la charité, à laquelle elle consacrait le plus clair de ses ressources, et elle allait épouser un ancien capitaine de cavalerie, sans doute son amant, lorsque celui-ci mourut subitement. Dès le lendemain, 9 septembre 1789, Sophie se suicidait. Pauvre victime de l'amour, songea-t-elle, au moment d'allumer ses réchauds, au cachet dont Mirabeau lui avait, douze ans auparavant, envoyé la brève et énergique devise : *A te principium, tibi desinet?* La devise était doublement menteuse : il avait aimé avant elle, et ce n'est pas auprès d'elle qu'il avait fini d'aimer!

Au lendemain de la sentence de Pontarlier, Mirabeau était désemparé. Non que, tout compte fait, il ne comprit qu'elle valait mieux que la prolongation d'un procès scandaleux et d'un éclat déplorable, mais son « inquiétude

MIRABEAU

turbulente » était sans emploi. Qu'allait-il faire? Comment employer sa force? Où aller? Il se sentait « réprouvé par son père, oublié et peut-être haï par sa mère, redouté par son oncle, attendu par ses créanciers, menacé par sa femme, dénué de tout, de revenu, d'état, de crédit ». Ce tableau n'était pas forcé. Partout il retrouvait ses fautes, ses erreurs, le souvenir, qui le guettait, de son inconduite. Il n'inspirait confiance à personne. Il criait qu'il aurait besoin d'un coup d'épée. Il voulait quitter son nom et quitter la France, mais son père, dont la haine avait de la clairvoyance, ne se trompait guère sur les bouffées et les lubies qui lui passaient par la tête, et d'un de ces mots pénétrants dont il avait le secret, il le jugeait : « Il joue la fougue, disait-il, comme il la subit ».

La fougue passée, et les réflexions faites, Mirabeau se rendit à Neuchâtel, où il avait des comptes à régler avec des éditeurs et des affaires à leur proposer. Ce voyage le mit en relations avec Clavière et Duroveray, démocrates exilés de Genève, dont il apprit beaucoup et dont il tirera plus tard un parti et un profit appréciables. Mis par eux au courant des affaires de Genève, il envoya à M. de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, un mémoire très sage dont une phrase suffit à caractériser les intentions et les tendances : « La loi du plus fort est un droit des gens qu'il ne faut s'attendre à voir respecter que par les plus faibles. »

Son père le hâtant de se rendre en Provence pour y régler sa situation avec sa femme, il arriva à Mirabeau le premier octobre. Excédé par son « insupportable orgueil », le bailli se promettait de le recevoir sans cordialité, et, de fait, l'accueil fut froid. Mais cette froideur ne tint pas longtemps devant les procédés du neveu, qui eut vite fait de reconquérir la confiance et l'affection de son oncle. Les gens du pays avaient reçu Mirabeau avec des feux de joie, des arquebusades, des harangues. Il était adoré. Cette popularité, l'heure venue, sera la force où s'appuiera son talent. Mais, à ce moment de sa vie, elle tenait moins à son talent, dont le public n'avait pas encore subi l'émo-

LES PROCÈS

tion, qu'à cette puissance de magie, conquérante et dominante, à laquelle il faut toujours revenir si l'on veut comprendre Mirabeau et saisir le secret de sa destinée.

Le marquis voulait un arrangement, non un procès. Pour cet arrangement il mettait sa confiance dans les ressources de son fils. Pendant sa détention à Pontarlier, il lui avait écrit : « Si jamais vous sortez par la bonne porte de la Franche-Comté, je ne vous trompe pas, comptez que la Provence vous coûtera bien peu. » Du procès, il redoutait la violence, les scandales, mais aussi un danger qu'il lui était trop facile de prévoir : il avait trop écrit! A la veille de la libération du comte, au moment où sa belle-fille et M. de Marignane consentaient à le sortir de Vincennes, le marquis avait pris cet engagement : « Je vous donne ma parole d'honneur que, de mon aveu, mon fils ne s'approchera jamais de Mme votre fille, que vous ne l'ayez ordonné ou permis. Parvenu à ma soixante-sixième année sans avoir trompé personne, je ne commencerai pas à mon âge à être parjure. » Ce papier le liait; il lui défendait sur l'honneur de se prêter à une instance en reprise de la vie conjugale, d'y être partie, de contrecarrer les refus de M. de Marignane. Le risque de passer pour parjure n'était pas le seul qu'il courût. Il avait fourni d'autres armes à ses adversaires. « Le diable de la scribomanie », comme disait le bailli, lui avait soufflé des lettres atroces, où il avait traité son fils de « scélérat achevé, qu'il fallait soustraire au souvenir des humains », et où, sans preuves, il l'avait accusé des intentions les plus perfides et même les plus criminelles. Ces lettres, il les avait écrites à la comtesse de Mirabeau et à M. de Marignane. Elles étaient sans doute « un dépôt de confiance », mais la tentation était trop grande de s'en servir. Y pourrait-on résister?

A peine arrivé au château de Mirabeau, le comte engagea l'affaire. Sa liberté lui avait rendu son audace. Ce n'était plus un prisonnier qui implore une faveur. C'était un mari qui réclame un droit. Voulant sa femme, il la demandait à elle-même. Elle résista. Elle fit savoir

MIRABEAU

au bailli que, fille respectueuse et soumise, elle devait rester aux côtés de son père, qui ne voulait à aucun prix vivre avec M. de Mirabeau. Celui-ci insiste, invoque ses droits à la « propriété la plus précieuse et la seule qui puisse désormais embellir sa vie ». Le marquis de Marignane réplique que les tribunaux apprécieront ses droits à cette propriété. Le bailli intervient. Mais il a été partie à l'engagement contracté par son frère. Qu'à cela ne tienne : cet honnête homme s'abaisse à une explication casuistique. Ses instances n'aboutissent à rien, ni ses visites, ni les lettres que Mirabeau multiplie en variant les tons, ni les projets de conférence, ni même la tentative que fait le mari de revoir sa femme. Les mois s'écoulent. Il faut, ou quitter la place, ou attaquer. Mirabeau attaque. Le 28 février il adresse à sa femme l'injonction de réintégrer le domicile conjugal. Elle riposte par une demande en séparation de corps. Et ainsi commence un procès qui, par ses péripéties et par ses conséquences, sera l'un des plus célèbres dont les annales judiciaires fassent mention.

Quand l'affaire s'engage, la partie est inégale. La femme a tout pour elle, une situation de reine adorée dans une société brillante, la fortune, la puissance et l'influence, des parentés précieuses, des liens dans la magistrature. Non contente de s'assurer la parole mordante et déjà autorisée d'un jeune maître, Portalis, dont un procès retentissant a mis la valeur en lumière, elle a eu l'habileté, ayant consulté tous les avocats en renom, de les éloigner de l'affaire. Couvert de dettes, deux fois condamné, plus célèbre par son inconduite que par ses services et par ses prisons que par ses talents, fils rebelle, mari bruyamment et insolemment infidèle, gentilhomme débraillé, devant lequel se ferment toutes les portes, faisant tort aux marchands qui prétendent ne rien vendre depuis son arrivée, isolé, sans ressources, sans autorité, sans crédit, mal vu du pouvoir, qu'il a attaqué, son adversaire semble à sa merci.

Et, de fait, toutes les apparences lui sont contraires.

LES PROCÈS

Mais il est homme à tout bousculer, à ne reculer devant rien, à jeter dans une partie qu'il sait décisive, les dons incomparables que la nature lui a si généreusement prodigués, une intelligence puissante et claire, un coup d'œil rapide, hardi et pénétrant, un esprit ingénieux et souple, une voix harmonieuse, prenante et forte, une éloquence dont on ne peut rien dire de plus sinon qu'elle est toute l'éloquence. Jusque-là il a écrit, il n'a pas parlé. Mais il se connaît, il se mesure et il se pressent. A Pontarlier, il s'émeut lui-même à la péroraison de l'un de ses mémoires : « Si ce n'est pas là, écrit-il, de l'éloquence inconnue à nos siècles esclaves, je ne sais pas ce que c'est que ce don si séduisant et si précieux. » A vrai dire, il ne le sait pas encore. Il faut à ce don l'épreuve du public, la contradiction, l'action, la bataille, l'atmosphère. L'occasion s'offre à lui. Il la saisit et, plaideur vaincu, il se relève et se relève orateur incomparable.

Vaincu, il ne l'est d'ailleurs pas tout d'abord. Devant le lieutenant de la sénéchaussée, qui, avec deux assesseurs, compose tout le tribunal, il s'oppose le 20 mars à ce que sa femme habite chez son père pendant l'instance et il demande que, si elle ne retourne pas avec lui, elle se retire provisoirement dans un couvent. Modéré et conciliant, il conquiert le public par sa modération même, il le remue jusqu'aux larmes, il déconcerte M. de Marignane qui avait ricané au commencement de sa plaidoirie, il réplique avec art, et sa demande est accueillie. Ses adversaires interjettent appel de cette sentence devant le Parlement et refusent de se prêter à une conciliation. Mirabeau avait publié des lettres de sa femme dont il faisait suivre chaque passage tendre de cette phrase si décisive dans sa simplicité : « Et Mme de Mirabeau n'a jamais revu, depuis qu'elle écrivait ainsi, le mari dont on prétend qu'elle veut être séparée ». Cette répétition avait produit un effet immense, mais la publicité donnée à des lettres intimes appelait et justifiait des représailles. Les adversaires ne s'en firent pas faute : ils insérèrent dans un mémoire les lettres où le marquis déshabillait pitto-

MIRABEAU

resquement, mais injurieusement, son fils. Elles étaient meurtrières. Le bailli n'en revenait pas : « Où as-tu été chercher tout ce que tu y dis, écrivait-il à son frère, et dont tu dis que j'ai eu les preuves, ce qui n'est pas ? » Une citation les résume : « Faut-il être singe, loup ou renard, tout lui est égal, rien ne lui coûte ». Vainement le marquis, pour éviter le scandale, avait-il fait appel, avant l'ouverture des débats, à la pitié de sa belle-fille dans une lettre attristée et émouvante, à la loyauté et à la prudence de M. de Marignane dans une lettre indignée et irritée. La fougue de son fils emporta tout.

C'est à la fin de mai que le procès fut appelé devant la Grand Chambre du Parlement. Il était attendu avec impatience. Portalis, assuré d'un tribunal où les Marignane avaient des amis et même des alliés, fit une charge à fond contre Mirabeau, dont il raconta à sa façon la vie si terriblement agitée. Il termina sa plaidoirie, violemment agressive, par ce trait direct : « Mieux vaut être diffamé que loué par vous ».

Mirabeau eut plusieurs jours pour répondre. Il ne perdit pas son temps. Le 2 mai, devant un auditoire qui avait bousculé la garde, rompu les barrières, envahi les portes et occupé même les fenêtres, il plaida pendant cinq heures. « Il a tant parlé, disait son père, tant hurlé, tant rugi, que la crinière du lion était blanche d'écume et distillait la sueur. » Cet avocat improvisé, mais qui ce jour-là n'improvisait pas, fit entendre la voix la plus éloquente qui ait jamais retenti devant un tribunal, et il enrichit la barre d'un admirable chef-d'œuvre. Presque rien n'en a vieilli. La solidité du discours, sa clarté, sa logique, sa verve entraînant, son ironie contenue, sa véhémence, son indignation, sa flamme, défient le temps. Par-dessus les juges, qu'il savait prévenus et qu'il ne pouvait guère espérer convaincre, Mirabeau s'adressait à ses concitoyens, qu'il voulait rendre témoins de sa conduite, et à l'opinion publique dont il soupçonnait la force et dans laquelle, déjà, il trouvait son levier et son point d'appui.

LES PROCÈS

Cette plaidoirie a une telle unité, les parties en sont liées si étroitement, que les citations en sont difficiles, comme l'analyse en est presque impossible. Le sujet déborde, d'ailleurs, l'incident initial pour aller jusqu'au bout et discuter le fond. A cet esprit « embrasé de passion, la guerre de procureur ne convient pas ». Comment exposer les dangers de laisser Mme de Mirabeau dans la maison de son père, sans expliquer ce qu'est ce père, ce qu'est cette maison, ce qu'est la personne elle-même ? Mirabeau le dit. Ce qu'il ne peut pas dire, il le laisse entendre, et je ne sais si ses réticences et ses allusions n'ont pas une force plus probante que ses précisions elles-mêmes : « On la verra, s'écrie-t-il, comme on l'a vue, aux promenades sans son père, dans les cercles sans son père, aux spectacles sans son père.... On l'a vue faire les agréments de la société d'un homme qui n'a point de femme. L'expérience ne suffit-elle point pour montrer que des tentations sont des épreuves pour la vertu, et que le malheur d'y succomber est trop souvent la peine de la présomption qui s'y expose volontairement ? Fais-je plus d'injure à Mme de Mirabeau en lui rappelant cette vérité qu'elle ne s'en ferait à elle-même si elle me montrait qu'elle ne l'a pas oubliée ? »

La publication des lettres de son père, dont on n'a pas craint d'attrister « la vieillesse et le génie », lui inspire un mouvement d'une audace singulière. Il y est dénoncé et outragé. Mais sa colère ne se retourne pas contre celui qui les a écrites, et qui n'avait pas la liberté d'esprit nécessaire pour discerner la vérité, « parce que, de loin, il débitait tous les on-dit dont on affligeait son cœur paternel, les on-dit dont tant de bouches téméraires ont dans cette province été les échos, les on-dit qui tous peut-être y étaient nés, et de quelques-uns desquels j'y trouverais certainement la source; de sorte que mes diffamateurs, en attestant les lettres de mon père, n'attestent le plus souvent que leur propre témoignage. » Il articule les huit griefs qu'on allègue contre lui : « Respirons et répondons », dit-il. Un à un, il les reprend, il les

MIRABEAU

presse, il les dissèque, ne négligeant aucun détail de ce qu'il appelle le « roman diffamatoire » de Mme de Mirabeau. Ce qu'il ne peut pas nier, il l'explique, et, s'il l'avoue, avec quelle ironie il fait la part des autres! Tel jour, il a été ivre, mais « beaucoup d'autres l'étaient aussi : M. de Marignane peut s'en souvenir ». Il a trompé sa femme : « Ah! nos mœurs ne sont pas assez pures pour que nous soyons autorisés à regarder comme infâme celui qui serait soupçonné et même convaincu d'un adultère ». Il se repent de ses fautes, et « quel cœur de fer a acquis le droit de ne pardonner ni à la jeunesse ni à l'amour? » Mme de Mirabeau se dit calomniée : elle va se juger elle-même. Il lit la lettre qu'elle a écrite à son amant pour rompre leur union, et il ajoute : « En attendant que Mme de Mirabeau nous donne la traduction de cette lettre qui me paraît n'en avoir pas besoin, j'avertis M. Portalis qu'en dépit de ses nobles défis, il est dans mon portefeuille des écrits de plus d'une espèce, tous propres à étayer le roman qu'il ne manquera pas de faire sur cette communication et à le semer d'épisodes ».

Cette lettre jetée au débat, il a tout risqué, tout osé, il n'a plus rien à perdre. Il s'en prend à Portalis, qu'il accuse de lâcheté pour avoir écrit, sans avoir eu le courage de le signer, l'infâme libelle où l'on a outragé son père. Certes il respecte dans les avocats une noble magistrature : « Mais si l'un d'eux, à l'abri de l'impunité accordée et due à la profession dont l'indépendance est l'âme, n'est connu que par cette faculté coupable qui, toujours imbue de passions étrangères, s'apaise et s'irrite à leur gré; si pour toute éloquence il vomit les déclamations injurieuses, le mensonge, l'emportement, la calomnie; s'il invente ou dénature les faits; s'il tronque ou falsifie toutes les pièces qu'il cite, et qu'il se garde bien de lire parce qu'il veut se ménager l'excuse de l'infidélité de sa mémoire; un tel homme, du plus libre des états se ravale jusqu'à l'esclavage de la plus servile des passions, et Martial l'a nommé pour moi... c'est un marchand de paroles, de mensonges et d'injures!... » Cette terrible

LES PROCÈS

apostrophe foudroya Portalis, qu'il fallut, à la fin de l'audience, emporter évanoui de la salle.

D'ailleurs Mirabeau s'était promis de tout dire : il dit tout. La partialité de ses juges lui est connue. Audacieusement, il s'en fait une arme, et tout en affirmant son respect pour leurs vertus, c'est un défi qu'il leur porte : « Enfin, messieurs, dans le fatal procès qui nous assemble, on ose annoncer le jugement. Oui, la confiance de mes adversaires est telle qu'ils ne gardent pas même les apparences, et qu'à moins d'articuler clairement qu'ils dicteront l'arrêt, ils ne peuvent pas afficher plus nettement qu'ils disposent de la Cour souveraine. Mais un tel blasphème ne m'a pas effrayé. Que dis-je? Il a redoublé ma confiance. J'attends de la Cour un arrêt d'autant plus équitable que mes adversaires sont plus notoirement honorés de l'amitié et de l'alliance d'un très grand nombre de mes juges. Ce n'est point aux liaisons, ce n'est point aux prières, c'est aux raisons des plaideurs qu'ils accordent la justice; et sans doute ils connaissent trop la vraie grandeur des magistrats pour descendre du tribunal, où ils laisseront leur dignité avec leurs vertus, et se rabaisser au rang des parties! »

A l'impression que produisent encore de telles paroles, décolorées et glacées, privées de la voix, du geste et de l'accent, on peut mesurer l'impression qu'elles firent avec la haute stature, les yeux ardents, l'organe puissant de Mirabeau. Le public enthousiasmé battit des mains. Après son avocat, Joubert, qui parla pour demander la restitution des lettres du marquis, après Portalis, modéré par tactique, Mirabeau, le 17 juin, reprit la parole. Quoiqu'un projet de transaction gênât la liberté de ses moyens, il ne fut pas inférieur à lui-même. Une troisième fois encore, il se fit entendre pour se donner le plaisir de réfuter à l'avance les conclusions de l'avocat général, dont il avait pu obtenir le plaidoyer, et qu'il déconcerta complètement. Enfin, le 5 juillet, la Cour statua à la fois sur l'incident et sur le fond : Mme de Mirabeau obtenait la séparation de corps, tandis que la restitution des lettres était refusée au marquis.

MIRABEAU

Le jour même de l'arrêt, Mirabeau provoqua en duel le comte de Gallifet, qu'il accusait d'avoir pris avec trop de chaleur les intérêts de sa femme, et qu'il blessa légèrement au bras. Son père, avant l'arrêt, avait écrit : « Il est de fait qu'il a reviré tous les hommes, et que la généralité du public est maintenant pour lui. C'est la version générale ici; c'est ce que disent les lettres sur les lieux, et de Grenoble, et d'Avignon. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on me le mande d'Italie. Que de gloire pour le petit-fils de nos pères! » A cette gloire, sur laquelle s'exerçait son ironie, il eût préféré le gain du procès. Déçu et irrité, voyant par ce dernier coup du destin toutes ses espérances s'évanouir, il refusa de recevoir son fils et restitua au ministre l'ordre du roi qui l'avait mis à sa disposition. « Ses voies ne sont pas les miennes, déclarait-il; ma tâche est faite et remplie. C'est à lui à prendre désormais les partis qu'il jugera lui être les plus avantageux. Je ne peux plus le servir, ni le guider, ni en répondre. » Ainsi rendu à lui-même, Mirabeau profita de sa liberté pour oublier le bailli, ce qui était d'une bien vilaine ingratitude, et pour soutenir un recours en cassation, qui fut rejeté. Il avait rédigé à l'appui de sa requête un mémoire dont la publication fut interdite, en février 1784, par le garde des sceaux, M. de Miromesnil. Il eut avec celui-ci une conversation, plutôt animée et vive, qu'il fit imprimer à Maëstricht en tête du mémoire. Le ministre s'en vengea en laissant circuler le factum.



CHAPITRE VII

MADAME DE NEHRA

DIFFICULTÉS D'ARGENT || MADAME DE NEHRA || VOYAGE
EN ANGLETERRE || POLÉMIQUES FINANCIÈRES || LES COLLA-
BORATIONS || MIRABEAU ET BEAUMARCHAIS.



SÉPARÉ de son père, brouillé avec lui, et n'ayant plus à le ménager, puisqu'il n'en avait plus rien à attendre, Mirabeau l'attaqua en reddition de comptes. Il obtint l'allocation annuelle, et qui ne devait subir aucune retenue, d'une pension alimentaire de 3 000 livres. Le surplus restait sujet à contestation et à procès; le marquis prétendait faire payer par son fils les sommes très élevées qu'il avait avancées, soit pour le faire poursuivre et arrêter, soit pour sa pension d'entretien à Vincennes.

Réduit à ce maigre revenu de 3 000 livres, Mirabeau, qui n'avait pas un sol d'avance, entrevoyait la difficulté de vivre. En mai 1784, il avait écrit à Vitry, un nouvel ami, qu'il s'était fait chez Boucher après sa libération : « Pour prêter dix francs, il faut les avoir, et sur mon honneur je ne les ai pas ». Quelques jours après, il engageait au Mont-de-Piété son « habit brodé d'argent avec veste et culotte, et sa veste drap d'argent petit deuil, et des dentelles d'hiver ». Réconcilié avec sa mère, il lui avait fait contracter, conjointement avec lui, un emprunt usuraire de 30 000 livres, dont il toucha 19 000 et elle seulement 2 000 : ainsi il se taillait toujours la part du

(97)

MIRABEAU

lion. Insouciant, prodigue, négligent sur ses affaires pécuniaires à un degré invraisemblable, il s'était installé chaussée d'Antin, dans des meubles fournis sur l'emprunt, et il y menait une vie somptueuse. Vraiment, sans excuser tous les procédés de son père, sa conduite démontrait combien ce grand enfant, incapable d'être livré à lui-même, avait besoin d'un guide ou d'un tuteur. Sa bonne fortune venait, heureusement, d'introduire dans sa vie une fée bienfaisante, Mme de Nehra, qu'il avait rencontrée, au début du printemps de 1784, en rendant visite à une femme mariée, sa prétendue cousine, dont il était l'amant.

Fille naturelle de Willem Van Haren, homme d'État éminent des Pays-Bas, élevée chez le frère de celui-ci à Zwolle, dans la province d'Overysel, Mme de Nehra s'était, après la mort de son père et de son oncle, retirée à Paris, dans le couvent mondain des Petites-Orphelines. C'est là que Mirabeau, par hasard, la connut. Elle n'était âgée que de dix-sept ans, jolie et blonde, frêle et fraîche, douce et bonne. Sa « physionomie angélique et sa séduction magique » charmèrent le monstre, dont la figure, tout d'abord, la fit reculer d'effroi. Mais peu à peu elle s'accoutuma à ses traits, qui lui parurent convenir à la tournure de son esprit. Elle se fit à sa « physionomie expressive, à sa bouche charmante, à son sourire plein de grâce ». L'éloquence de Mirabeau, dont celui-ci savait orner l'élévation d'un charme irrésistible, acheva la conquête. Ce ne fut, au début, qu'une tendre amitié. Mme de Nehra accompagna Mirabeau en Belgique, où il allait faire imprimer son mémoire : elle en revint sa maîtresse. « Dans ce moment-là, a-t-elle dit, tout était réuni contre lui ; parents, amis, fortune, tout l'avait abandonné ; je lui restai seule, et je voulus lui tenir lieu de tout. Je lui sacrifiai donc tout projet incompatible avec nos liaisons ; je lui sacrifiai ma vie tranquille pour m'associer aux périls qui environnaient sa carrière orageuse. Dès lors je fis le serment de n'exister que pour lui, de le suivre partout, de m'exposer à tout pour lui rendre service dans la bonne ou la mauvaise fortune. »

MADAME DE NEHRA

Quand de telles natures se donnent, elles livrent leur vie et leur âme. Mme de Nehra ne se reprit pas. Mirabeau, plus tard, la sacrifia. Mais il l'aima longtemps comme il n'avait jamais aimé. Sophie lui avait inspiré une passion ardente, où il avait mis sa tête et ses sens, mais qui n'avait pas pris son cœur. Cette fois, son cœur y était : « Ton portrait, lui écrivait-il, ton image, mes souvenirs, mes vœux, mes rêves, tout cela est bien toi, mais toi absente, et tu fus ici ! J'ai été amoureux, j'aime tendrement mes amis, mais jamais aucun être ne m'a fait sentir ce que j'éprouve aujourd'hui, cette confiance abandonnée, cet échange de tous mes sentiments, de toutes mes facultés, cette existence en toi qui fait que je ne puis plus vivre que par toi. » Il n'y a pas, dans toute la correspondance secrète du donjon de Vincennes, une phrase, une seule, qui donne, comme celle-ci, l'impression d'une vraie tendresse, d'un abandon complet, et, pour tout dire, d'un sincère et profond amour. Des deux prénoms de son amie, Henriette-Amélie, Mirabeau avait pris les syllabes finales pour l'appeler, étrangement et délicieusement, *Yet-Lie*. Elle mit de l'ordre dans son ménage, lui fit vendre ses chevaux et son carrosse, entoura son travail d'affection et de bien-être. Il préparait, en ce moment, à l'occasion d'un pamphlet dont Franklin lui avait permis la traduction, un ouvrage sur l'ordre de Cincinnatus, créé aux États-Unis pour les officiers qui avaient pris part à la guerre de l'Indépendance. Craignant que M. de Miromesnil ne se ravisât, et averti même (quoique sans doute à tort) qu'une lettre de cachet était préparée contre lui, Mirabeau se décida à quitter la France.

Accompagné de Mme de Nehra, il partit, en août 1784, pour Londres, où il retrouva des amis de la pension Choquard, les frères Elliot, qui ne l'avaient pas oublié. L'un d'eux, Gilbert, qui fut le premier à le recevoir, fut frappé de ses talents et de ses connaissances. Mais si l'esprit de Mirabeau lui parut plus mûr, il ne le trouva pas changé quant au caractère. Il le dépeint « aussi ardent, aussi

MIRABEAU

tranchant dans sa conversation, aussi gauche dans ses manières, aussi laid de visage et mal tourné de sa personne, aussi sale dans ses vêtements, et avec cela, aussi suffisant que nous nous le rappelons, il y a vingt ans, à l'école ». Mirabeau fit la connaissance du jurisconsulte Samuel Romilly, de lord Shelburne, depuis marquis de Lansdowne, du duc de Richmond, du docteur Price et de Burke. Brissot, qui devint son ami, rédigeait à Londres le *Courrier d'Europe*. Mirabeau passa huit mois en Angleterre. Ni le pays ni l'organisation politique ne le conquièrent : « Le terroir du vin, disait-il, l'emporte sur celui du charbon de terre, même par son influence sur le moral. » Peut-être son désenchantement tenait-il à ce qu'il n'avait pu réaliser, ni dans la diplomatie, à laquelle il pensait dès ce moment, ni dans la presse, les ambitions qui le hantaient.

Ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* parurent à Londres. Cet ouvrage, dont il n'était pas mécontent, pose, comme tout ce qu'il écrivit depuis cette époque, la question des collaborations dont il eut le bénéfice. Dans les *Souvenirs* qu'il lui a consacrés, Dumont constate que Mirabeau « se sentait absolument incapable d'écrire de suite s'il n'était soutenu et guidé par un premier travail emprunté ». Tous les témoignages contemporains concordent sur ce point. Cet orateur génial écrivait avec difficulté et se mettait péniblement en train. Il n'est excellent écrivain que dans la mesure où il est orateur. Les bons morceaux qui restent de ses livres sont ceux qui ont la forme, le mouvement, le développement oratoires. Ils donnent raison à Dumont : « Si on le considère comme auteur, dit celui-ci, il faut convenir que tous ses ouvrages, sans exception, sont des pièces de marqueterie, où il lui resterait peu de chose, si chacun de ses collègues reprenait sa part; mais il avait le mérite de donner plus d'éclat à ce qu'il touchait lui-même, de jeter ça et là des traits lumineux, des expressions originales, des apostrophes pleines de feu et d'éloquence. » Les *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* étaient une vive critique de

MADAME DE NEHRA

l'institution de la noblesse héréditaire dans une république. Chamfort aida beaucoup Mirabeau à préparer ce livre, mais on ne peut déterminer la part de sa collaboration. Il y a un passage sur le « patriciat décoré » dont Mirabeau louait lui-même le « bon mouvement oratoire. » Et, de fait, ce morceau, qui est de lui, est excellent; ce qu'il y dit des rubans et des cordons n'a rien perdu de sa force, ni hélas! de sa vérité.

Un autre livre, inspiré par une lettre de Clavière, *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, parut au commencement de 1785. A l'occasion du projet prêté à l'empereur Joseph II de rendre à ses sujets brabançons la liberté de l'Escaut, Mirabeau examinait, non seulement l'intérêt des Hollandais, dont il défendait l'indépendance, mais la situation de l'Europe. Cet ouvrage de circonstance montre l'aptitude de Mirabeau pour les questions extérieures. Il y aurait eu vraiment en lui, si sa vie désordonnée n'y eût fait obstacle, l'étoffe d'un grand diplomate. L'une de ses idées favorites consistait dans un rapprochement définitif et cordial entre l'Angleterre et la France. Déjà, dans une lettre à La Fage, vers la fin de son séjour à Vincennes, il disait : « S'il y a un beau plan dans l'univers, c'est celui d'associer la grandeur française à la grandeur anglaise en asseyant cette énorme puissance sur la base de l'équité ». Dans son livre sur la *Liberté de l'Escaut*, il préconisait la signature d'un traité de commerce destiné à « faire disparaître à jamais les jalousies nationales » pour aboutir à « une alliance solide, sincère, éternelle ».

Un procès, irritant, ridicule et humiliant, avec son valet et secrétaire Hardy, avait ajouté aux difficultés du séjour de Mirabeau à Londres. Il fallait partir. L'intervention de Mme de Nehra auprès du baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, eut pour résultat de donner à Mirabeau la certitude qu'il pourrait rentrer en France sans être inquiété. Il revint à Paris le 1^{er} avril 1785. Son intention semble avoir été tout d'abord de s'installer à Mirabeau : « Nous avons de quoi nous rendre en Provence, écrivait-il à Mme de Nehra, et certainement de quoi y vivre,

MIRABEAU

puisque Mme de Mirabeau, son fils, sa nourrice, une femme de chambre, une cuisinière, un laquais et moi, vivions bien à Manosque avec cette somme. » L'idée, d'ailleurs, venait de Mme de Nehra. Elle pensait qu'un ou deux ans de retraite, pendant lesquels Mirabeau pousserait un grand ouvrage jusqu'à la perfection, lui feraient un bien considérable. Mais ses créanciers auraient-ils respecté sa tranquillité? Une autre considération, la maladie d'un enfant du sculpteur Lucas de Montigny, recueilli par lui, empêcha le départ. Les efforts de Clavière, que Mirabeau avait connu à Neuchâtel, puis retrouvé à Paris, le retinrent définitivement. Clavière avait étudié les questions économiques et financières, il les connaissait à fond, mais sa timidité et son talent un peu gris avaient besoin de l'audace et de l'éclat de Mirabeau, dont il disait qu'il était « un grand homme par la tête ». Il lui fit connaître un grand financier, Panchaud, versé dans des spéculations considérables et banquier de la cour, qui séduisit Mirabeau par son habileté et son « coup d'œil d'aigle ».

A l'école de ces deux hommes, Mirabeau apprit l'art de la finance, dont, à vrai dire, il avait commencé à s'occuper à Londres en étudiant le fameux *Compte rendu de Necker*. Par eux, il fut aussi mis en relations avec M. de Calonne. En cinq mois, il publia cinq ouvrages, dont le premier, *De la Caisse d'Escompte*, parut cinq ou six semaines après son retour de Londres.

Quelque extraordinaires et même prodigieuses que fussent les facultés d'assimilation et la puissance de travail de Mirabeau, cette fécondité, surtout dans de longues brochures, très sérieusement étudiées, serait inexplicable si l'on ne connaissait ses procédés de travail. Il ne semble pas que Brissot ait eu tout à fait tort en écrivant : « Mirabeau fut presque toujours un metteur en œuvres : cet écrivain avait, comme il le disait lui-même, un talent particulier pour accoucher Clavière. Bien pénétré de ses pensées, il les faisait siennes et leur imprimait un cachet original. » *La Caisse d'Escompte* fut, s'il faut en croire

MADAME DE NEHRA

Brissot, puisée à cette source féconde. Quatre ouvrages suivirent : *De la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles*; — *Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye, sur la Banque d'Espagne et sur la Caisse d'Escompte*; — *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris*; — *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris*. Les titres suffisent à indiquer que ces ouvrages étaient de circonstance et de polémique. Ils ne conservent d'intérêt que pour l'histoire du crédit et de la fortune mobilière au XVIII^e siècle. A les analyser, on risquerait trop souvent de discuter ou les opérations financières de Panchaud, chez lequel Mirabeau passait sa vie, ou les écrits économiques de Clavière. Quand parut le pamphlet contre la Compagnie des Eaux, signé en grosses lettres du nom de Mirabeau, ce fut Clavière qui fut appelé chez le lieutenant de police, et l'on sait, de façon presque certaine, que le premier ouvrage contre la Banque de Saint-Charles fut rédigé par Brissot et Clavière.

Le marquis, toujours à l'affût, écrivait de son fils : « Ce monsieur est maintenant à la solde de l'agio; on se sert de lui comme d'un chien hargneux et fol, qu'on jette aux jambes à tous venans, et toujours prêt sitôt qu'il est question de mordre ». Mirabeau reçut, de son propre aveu, des secours d'« amis qui pariaient pour ses opinions ». Mais fut-il payé par Calonne, dont les deux premiers mémoires soutenaient la politique et les intérêts? Il s'en est hautement défendu, et rien, ici, ne permet de mettre sa parole en doute. Pour s'enrichir, il lui aurait suffi de se taire. Il n'a pas exagéré quand il a dit qu'il « faisait fléchir à son gré le balancier de la Bourse et qu'on aurait payé son silence au poids de l'or ». Le comte de La Marck, dont le témoignage a une haute autorité morale, rapporte que la Banque de Saint-Charles, pour faire renoncer Mirabeau à sa publication, n'avait pas reculé devant les propositions pécuniaires les plus avantageuses. Mirabeau les déclina. Sa fierté était d'autant plus méritoire qu'il avait dû, pour vivre, envoyer au Mont-de-Piété tout ce qu'il possédait d'effets. Pourquoi faut-il ajouter qu'il

MIRABEAU

vendit à Calonne, comme étant de lui, un mémoire sur les municipalités que Dupont (de Nemours) lui avait prêté pendant une de ses visites au donjon de Vincennes?

L'affaire de la Compagnie des Eaux fut l'occasion d'une polémique entre Mirabeau et Beaumarchais. Attaquée par le premier, la Compagnie fut défendue par le second. Les *Mirabelles*, comme disait l'auteur du *Barbier de Séville*, n'eurent pas le dessus dans ce duel où l'esprit était l'arme la plus meurtrière. « C'est, disait Beaumarchais, aux avocats décriés à tout plaider en désespoir de cause; l'homme éloquent a tout à perdre en cessant de se respecter, et cet écrivain l'est beaucoup. » Il est vrai que Beaumarchais représentait aussi l'auteur de la brochure incriminée comme « livré à des joueurs connus pour avoir un grand intérêt à la baisse ». Mirabeau reprit et développa sa thèse, puis il décocha à Beaumarchais une longue page toute pleine d'insinuations perfides. Certains traits en seraient plaisants si Mirabeau n'avait eu l'aplomb ou l'inconscience de s'instituer le champion des bonnes mœurs. « On déchire, disait-il, on insulte, on outrage tous les ordres de l'État, toutes les classes des citoyens, toutes les lois, toutes les règles, toutes les bienséances. » Cette allusion aux hardiesses du *Mariage de Figaro* a de quoi surprendre sous la plume de celui qui devait, quatre ans plus tard, par sa parole, les transformer en actes. On aime mieux Mirabeau dans un rôle moins vertueux et plus naturel.

Il s'en faut pourtant qu'il fût dépourvu d'esprit et de finesse. Lucas de Montigny a publié, dans ses *Mémoires*, dont la documentation, quoique sujette à caution, reste toujours si précieuse, une lettre que Mirabeau destinait à Calonne, et « telle que jamais stipendiaire n'en écrivit de pareille à son acheteur ». Ses amis en ayant empêché l'impression, Mirabeau n'eut que l'intention de son audace. Mais il serait dommage de n'en pas faire honneur à sa verve. Il y a de délicieux morceaux. Mirabeau excellait à maltraiter les ministres. J'ai trouvé dans ses *Lettres*



MADAME DE NEHRA

D'après une miniature

Publiée par M. G. Lucas de Montigny

MIRABEAU

vendit à Calonne, comme étant de lui, un mémoire sur les municipalités que Dupont (de Nemours) lui avait prêté pendant une de ses visites au donjon de Vincennes?

L'affaire de la Compagnie des Eaux fut l'occasion d'une polémique entre Mirabeau et Beaumarchais. Attaquée par le premier, la Compagnie fut défendue par le second. Les *Mirabelles*, comme disait l'auteur du *Barbier de Séville*, n'eurent pas le dessus dans ce duel où l'esprit était l'arme la plus meurtrière. « C'est, disait Beaumarchais, aux avocats décriés à tout plaider en désespoir de cause; l'homme éloquent a tout à perdre en cessant de se respecter, et cet écrivain l'est beaucoup. » Il est vrai que Beaumarchais représentait aussi l'auteur de la brochure incriminée comme « livré à des joueurs connus pour avoir eu grand intérêt à la baisse ». Mirabeau reprit et développe ce thème, mais il reproche à Beaumarchais une faiblesse, toute humaine, dans l'usage de son talent. Certains traits de caractère alloués à Mirabeau et vus par l'apôtre de l'insurrection de 1793, l'ont servi à ses propres fins. « On dit, dit-il, qu'il a vu dans son ouvrage tous les ordres de l'État, toutes les classes, les citoyens, toutes les lois, toutes les règles, toutes les institutions. » Cette allusion aux hardiesses du *Mariage de Figaro* a de quoi surprendre sous la plume de celui qui devait, quatre ans plus tard, par sa parole, les transformer en actes. On aime mieux Mirabeau dans un rôle moins vertueux et plus naturel.

Il s'en faut pourtant qu'il fût dépourvu d'esprit et de finesse. Lucas de Montigny a publié, dans ses *Mémoires*, dont la documentation, quoique sujette à caution, reste toujours si précieuse, une lettre que Mirabeau destinait à Calonne, et « telle que jamais stipendiaire n'en écrivit de pareille à son acheteur ». Ses amis en ayant empêché l'impression, Mirabeau n'eut que l'intention de son audace. Mais il serait dommage de n'en pas faire honneur à sa verve. Il y a de délicieux morceaux. Mirabeau excellent à maltraiter les ministres. J'ai trouvé dans ses *Lettres*



MADAME DE NEHRA

D'après une miniature

Appartenant à M. G. Lucas de Montigny.

MADAME DE NEHRA

de Cachet un curieux passage, qui n'a peut-être pas tout à fait vieilli : « Je conçois que des ministres, pour la plupart hommes nouveaux, qui, ne possédant qu'une existence précaire et momentanée, ont tout à gagner et presque rien à perdre, se hâtent de pousser aussi loin qu'ils peuvent leur autorité fragile, pour faire rapidement leur fortune, pour s'attacher des créatures, pour réaliser leurs désirs. Il leur faut profiter de l'instant : demain ils ne seront plus.... » Et n'est-ce qu'à M. de Calonne qu'on peut appliquer les traits de cette amusante apostrophe ? « Vous avez beaucoup d'esprit, monsieur, assez du moins pour tromper les autres et vous-même. On croit trop aisément que vous savez ce que vous comprenez; que vous comprenez ce que vous écoutez d'un œil spirituel et fin; que l'on vous décidera facilement à ce qu'on vous a démontré. Ce sont autant d'erreurs. Uniquement occupé de prendre une attitude de corps et d'esprit favorable à votre amour-propre, de multiplier pour vous les jouissances de la vanité et de la plus mince des vanités, d'échapper à la difficulté du moment, de trouver les moyens d'être ministre demain, sans savoir comment vous le serez dans huit jours, vous voulez des expédients, et non pas des conseils, des prôneurs, et non pas des amis; des louanges, et non pas la vérité. Pourvu que vos sociétés, j'ai presque dit vos coteries, vous encensent, et que vos obsesseurs ne vous grondent pas; que votre inexprimable légèreté rencontre des distractions, et que rien ne vous arrache à vos plaisirs, les affaires vont toujours assez; vous reculez des mois entiers; puis vous employez une heure à ce qui demanderait l'attention la plus suivie, la méditation la plus profonde; en un mot, ce serait faire un roman pour se tromper soi-même que de vous supposer une autre combinaison que celle de l'intrigue et des intérêts de vos petites passions.... » Ce « saltimbanque de Beaumarchais », comme l'appelait Mirabeau, n'aurait pas mieux dit.

C'est à Berlin que Mirabeau écrivit ce violent pamphlet. Ses campagnes contre la Compagnie des Eaux l'avaient

MIRABEAU

presque brouillé avec Calonne, dont elles contrariaient les intérêts et les relations. Il avait eu avec le ministre une conversation mouvementée. La situation devenant difficile, conseillé par ses amis, l'abbé de Périgord et le duc de Lauzun, il prit le parti de quitter provisoirement la France.



CHAPITRE VIII

MIRABEAU EN ALLEMAGNE

ENTREVUES AVEC FRÉDÉRIC II || MIRABEAU ET TALLEYRAND
|| VUES SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE || LA « CORRESPONDANCE » ÉCRITE DE BERLIN : SA VALEUR HISTORIQUE
ET LITTÉRAIRE || DÉCEPTIONS ET AMBITIONS.



MIRABEAU partit pour Berlin à la fin de 1785. Mme de Nehra, qui l'accompagnait, raconte qu'entre Toul et Verdun, on tira sur la voiture plusieurs coups de pistolet, sans qu'elle ait pu savoir si c'était une plaisanterie ou un attentat. Elle raconte aussi qu'à Francfort-sur-le-Mein, Mirabeau eut « une intrigue de galanterie ». A Paris, elle avait déjà constaté ses infidélités : « Voyait-il un joli minois, une femme lui faisait-elle des agaceries, aussitôt il prenait feu ». Mais, sûre de son cœur, qui suffisait à sa tendresse, elle se résignait à tolérer les fantaisies de son tempérament.

Après un arrêt à Leipzig, où il fréquenta des savants, Mirabeau arriva à Berlin vers le milieu de janvier 1786. Le ministre des Affaires étrangères, M. de Vergennes, lui avait donné une lettre pour l'ambassadeur de France, le comte d'Esterno, qui lui fit un accueil plus que réservé. Mirabeau, plein de confiance et d'audace, sollicita directement une audience de Frédéric II. Le grand roi la lui accorda tout de suite, et le reçut avec bienveillance, mais ne retint pas, le lendemain, l'offre déguisée de service que lui apportait dans un placet son visiteur. Son frère, le prince Henri, fit à Mirabeau un accueil cordial et, sans

MIRABEAU

trop s'offusquer de ses familiarités, du moins au début, sans lui faire de confidences, s'intéressa à ses talents et s'amusa de ses façons et de son esprit.

En venant en Allemagne, Mirabeau avait l'intention de réaliser l'idée, qui déjà l'avait hanté en Angleterre, d'écrire une sorte de journal où seraient résumées les connaissances essentielles en matière de sciences et de lettres. Ce projet n'aboutit pas. Toujours préoccupé de saisir l'actualité, il écrivit une lettre sur MM. de Cagliostro et Lavater, que l'affaire du Collier mettait à la mode. Il y combattait la secte des illuminés, dont l'influence sur les princes était grande en Allemagne, et il lui opposait les bienfaits de la raison. De cet ouvrage de circonstance on ne peut retenir qu'une allusion précise à « une révolution toujours plus nécessaire dans l'ordre légal » dont Mirabeau avait déjà posé le principe dans son livre sur les *Lettres de Cachet* : « Il faut juger l'accusé dans les formes les plus régulières, disait-il; il faut que son emprisonnement soit légal, que sa détention le soit aussi, il faut qu'elle soit humaine et même douce; il faut que l'accusé soit conseillé, soutenu, défendu, instruit de tout ce qui peut contribuer à sa justification; mais il ne faut pas que la justice se croie le droit de juger une cause qui n'est pas instruite; car elle commettrait une injustice envers les juges, qui n'ont pas moins de droit à son équité que les accusés. »

Mirabeau retira surtout de ce premier voyage à Berlin le bénéfice des relations qu'il s'y créa avec des hommes distingués, tels que sir James Murray, Ewart, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, et surtout Dohm, historien, philosophe et économiste, auquel il dut beaucoup. Il s'intéressait à tout, pénétrait partout, et, des ministres aux artisans, interrogeait tout le monde. Une femme éminente, Rahel, avait gardé de lui un profond souvenir : « Ses moindres mouvements, disait-elle, indiquaient un homme plein d'énergie, qui examine tout par lui-même, veut tout connaître, tout approfondir. » Et Dohm portait une appréciation non moins caractéristique : « Il poussait

EN ALLEMAGNE

l'art de questionner à un tel degré qu'il est difficile d'en donner une idée à quelqu'un qui n'a pas été habitué à sa conversation. »

Rappelé en France par le souci de ses affaires personnelles, Mirabeau eut à Potsdam, le 17 avril, une nouvelle entrevue avec Frédéric qui, malgré son état de souffrance, le retint près d'une heure et produisit sur lui la plus grande impression. Il ne put pas voir, à Brunswick, le duc régnant, « si intéressant sous tous les rapports à connaître ». Il avait laissé sa « horde » à Berlin. Les lettres qu'il y écrivait à Mme de Nehra témoignent d'une profonde tendresse et d'une délicatesse de sentiments où se révèle un sincère amour. Quand il arriva à Paris, l'affaire du Collier passionnait tous les esprits. Mirabeau était favorable au cardinal de Rohan. La portée de cet épouvantable scandale ne lui avait pas échappé : « C'est une étrange chose que la destinée, écrivait-il; l'enfer n'a jamais vomi plus de corruption et de dangers qu'il n'y en a dans cette affaire. Quel pays! quels hommes! que de mollesse, que de corruption! »

Cette corruption, il la trouvait partout. De l'abbé de Périgord (le futur Talleyrand), il disait à sa chère Yet-Lie : « Il m'a souvent parlé de la passion qu'il avait affichée pour toi, et j'avoue qu'il a mis dans tout cela un manège et une perfidie qui me l'ont fait prendre en horreur. Au reste, il est toujours dans la plus haute faveur et perd sans cesse en considération et en esprit ce qu'il gagne en souplesse et en courtoisie. » C'est chez le banquier Panchaud que Mirabeau avait connu l'abbé de Périgord. Leurs tempéraments et leurs caractères les séparaient : ils furent rapprochés par leurs intérêts et par leurs ambitions. Talleyrand, qui occupait alors la haute situation d'agent général du clergé, s'intéressait aux questions diplomatiques et aux spéculations financières. A ce double point de vue, l'envoi de Mirabeau à Berlin pouvait le servir. Il réussit à lui obtenir une mission de M. de Calonne. Un rapport de Mirabeau, du 2 juin 1786, sur la situation de l'Europe, contribua, à n'en pas douter,

MIRABEAU

à ce résultat. Il est, en effet, dans sa concision voulue, d'une force remarquable. C'est un tableau saisissant, qui oppose la France, épuisée et indécise, à la Prusse et à l'Angleterre : « N'est-il pas temps, conclut le mémoire, de rétablir nos affaires au dehors et de les ravitailler au dedans », et Mirabeau préconise, une fois de plus, avec une obstination où il faut voir une politique, une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre.

Il arriva à Berlin le 21 juillet. Dès son départ, et en cours de route, le 5 juillet, il avait envoyé sa première dépêche. La dernière, écrite le jour même de son retour, porte la date du 19 janvier 1787. Dans cet intervalle de six mois, Mirabeau expédia environ soixante-dix dépêches qui, reçues, déchiffrées et corrigées par Talleyrand, passaient sous les yeux de Calonne, de Vergennes et du roi lui-même. Il n'avait pas de mission officielle. Il vivait, se renseignait et travaillait en marge de la diplomatie régulière. Cette situation, subalterne et inavouée, le gênait; l'ambassadeur de France, qui n'en éprouvait pas un moindre embarras, s'en étonnait et s'en plaignait même à plusieurs reprises. Il faut d'ailleurs reconnaître que, sous réserve des exagérations propres à Mirabeau, la comparaison des dépêches, pour les événements d'importance, n'est pas à l'avantage du comte d'Esterno. L'envoyé officieux voyait mieux et plus loin que l'ambassadeur officiel, et surtout il rédigeait d'un autre style. Ces dépêches sont bien l'œuvre personnelle de Mirabeau. Il y est tout entier, avec son extraordinaire clairvoyance, ses connaissances étendues, son cynisme avoué ou inconscient. Elles lui ont valu d'être comparé à Saint-Simon : c'est lui faire un honneur excessif. Quelques formules heureuses, quelques trouvailles d'expression, quelques tableaux largement brossés, ne suffisent pas à l'égaliser au peintre prodigieux, qui, lui, vraiment, « écrivait à la diable des pages immortelles ». Mirabeau n'a de Saint-Simon ni l'éclat, ni le relief, ni la force concentrée, ni ce don de verve pittoresque et mordante qui, en quelques traits, ramasse un caractère et pose un homme.

EN ALLEMAGNE

Mais loin de ce génie unique, il y a place pour le talent. Le rang que Mirabeau mérite d'occuper, par ses lettres de Berlin, ne cesse pas d'être enviable. Le récit de la mort de Frédéric et celui de ses obsèques sont d'un observateur et d'un écrivain. Tels portraits, comme ceux de Frédéric-Guillaume II, du prince Henri de Prusse et du duc de Brunswick restent, malgré quelques traits outrés, dignes de l'histoire. Le tableau de la cour de Berlin, ce foyer hypocrite de basses intrigues, d'âpres convoitises, de lamentables faiblesses et de galanteries honteuses, est vivant, animé, coloré et, dans l'ensemble, assez ressemblant pour qu'il soit injuste de n'y voir qu'un pamphlet dicté par l'ignorance ou par la haine. C'est en le réfutant que le baron de Trenck en a souvent, et malgré lui, démontré la vérité. La langue de Mirabeau est claire, précise, dépourvue de déclamation et guérie de l'emphase qui, ailleurs, envahit et gâte ses meilleurs écrits. S'il parle comme un diplomate doit parler, il voit comme la diplomatie française, « la plus inactive de l'Europe », disait-il, savait, à cette époque, rarement voir. La question de la Hollande s'est développée autrement que les confidences du duc de Brunswick le lui avaient fait annoncer. Mais Mirabeau a, sur la caducité de certaines parties de l'œuvre du grand Frédéric, sur la décadence de la Prusse et sur son relèvement, des aperçus auxquels les plus autorisés des historiens ont rendu justice. Il porte au sujet du prince royal un jugement dans lequel M. Albert Sorel a reconnu « un pressentiment de génie ». Et, de fait, la prédiction qui, après Frédéric-Guillaume II, annonce, pour réparer ses fautes et reconstituer la Prusse, Frédéric-Guillaume III, est frappante : « Peut-être ce jeune homme a-t-il de grandes destinées; et quand il serait le pivot de quelque révolution mémorable, les hommes qui voient de loin n'en seraient pas surpris! »

On a reproché à Mirabeau son goût pour les affaires d'alcôve. Mais avec un roi sensuel et dépravé comme Frédéric-Guillaume II, ces questions ont leur importance, et, si l'histoire ne peut pas taire le rôle de Mlle de Voss à la

MIRABEAU

cour, comment s'étonner, et surtout comment s'indigner qu'une chronique secrète surveille et mesure les degrés de la passion royale? Seulement Mirabeau, cédant trop à son goût naturel, appuie, insiste et abuse. Le tact n'est pas sa qualité dominante. Il en manque, et à l'égard des autres, et pour lui-même. Ne s'avise-t-il pas, le jour même de l'avènement au trône de Frédéric-Guillaume II, le 17 août 1786, de lui envoyer une longue lettre où il lui prodigue ses conseils? Ce n'est pas qu'il n'y ait dans le plan de réformes qu'il expose d'excellentes choses, et sur l'organisation militaire, et sur la justice gratuite, et sur l'instruction, et sur la liberté de la presse, et sur les impôts, et sur le commerce, et sur les travaux publics. Mais il n'appartenait pas à un étranger de les dire. Et il n'est pas surprenant que M. d'Esterno, sur la demande expresse du prince Henri lui-même, se soit plaint au gouvernement français de la « présomption » qui avait inspiré à Mirabeau « des choses très déplacées et très désobligeantes ».

D'ailleurs ce travail était-il bien de lui? On l'a accusé d'en avoir emprunté les éléments essentiels à un mémoire du ministre Hertzberg. Avec ce plagiaire incorrigible, la chose n'a rien d'invraisemblable.

Son *Essai sur Moses Mendelssohn et sur la réforme politique des Juifs*, paru à peu près vers la même époque, répond bien, par sa largeur d'esprit, au but qu'il poursuivait de « donner du courage à la raison et de l'énergie à l'amour-propre » d'un grand prince. Mais comment déterminer la part de rédaction propre à Mirabeau dans un mémoire qui eut pour collaborateurs avoués « le bon et estimable Dohm », le major Mauvillon et deux Anglais dont il lui « suffit presque d'être le traducteur »?

On peut lui attribuer avec plus de justice un acte qui honore vraiment son séjour à Berlin, le retour en France de l'illustre géomètre Lagrange. Il en prit l'initiative dans une dépêche où il fait ressortir les mérites et la modestie du grand savant en des termes d'une réelle élévation. La rentrée de Lagrange précéda de fort peu de

EN ALLEMAGNE

temps la sienne. Fatigué d'un métier de « bas officier en diplomatie », qui ne lui rapporte ni honneur ni argent, ni profits immédiats ni espérances, dégoûté de servir un gouvernement qui ne paraît pas reconnaître son zèle et apprécier sa valeur, il somme Talleyrand, le 7 novembre, après des sollicitations répétées et vaines, de le renseigner sur ce qu'on entend définitivement faire de lui : « En un mot, dit-il, je vaudrais mieux que la plupart des ministres par la naissance, et pour ce qui est de la capacité, jugez-en vous-même, car pour moi j'aurais honte; je ne vois pas qu'il doive être difficile de me placer; qu'ils disent donc leur mot, car le mien est prononcé sans retour. » Le mot des ministres n'est pas dit tout de suite. Talleyrand, en leur nom, assure Mirabeau qu'« on est parfaitement content de sa correspondance, et que le roi la lit avec beaucoup d'intérêt ». Mais un éloge ne suffit plus à contenter Mirabeau. Il estime que l'heure est venue de le payer d'une monnaie plus positive. Quand Talleyrand lui annonce la décision prise par Calonne de réunir les Notables, il estime l'occasion venue de concilier ses intérêts avec ceux de la nation : « Mon cœur n'est pas vieilli, et si mon enthousiasme est amorti, il n'est pas éteint. Je l'ai bien éprouvé aujourd'hui; je regarde comme l'un des plus beaux jours de ma vie celui où vous m'apprenez la convocation des Notables, qui sans doute précédera de peu celle de l'Assemblée Nationale. J'y vois un nouvel ordre de choses qui peut régénérer la monarchie. » Il ne veut « récalcitrer à aucune espèce d'occupation utile ». Secrétaire des Notables, ou chargé d'une mission secrète en Hollande, il lui importe peu, pourvu qu'on l'emploie. Mais l'emploiera-t-on?



CHAPITRE IX

LES APPROCHES
DE LA RÉVOLUTION

ATTAQUES CONTRE CALONNE ET NECKER || LA « MONARCHIE PRUSSienne » : COLLABORATION DE MAUVILLON || LA CONVOCATION DES NOTABLES || MIRABEAU RÉCLAME LES ÉTATS GÉNÉRAUX || IL SE RÉCONCILIE AVEC SON PÈRE || UNE PUBLICATION SCANDALEUSE.



RENTRÉ en France dans les derniers jours de janvier 1787, Mirabeau ne tarda pas à s'apercevoir qu'on n'était guère disposé, ni pour le dedans ni pour le dehors, à utiliser ses capacités. Tout au plus Calonne consentait-il à se servir de lui comme d'un « faiseur de manifestes et d'un satellite », qui aurait aveuglément soutenu sa politique et chanté ses louanges. C'était une maladresse. En ajoutant qu'il « arrangerait tout avec de l'argent », il l'aggravait d'une provocation. Mirabeau releva le défi. La *Dénonciation de l'agiotage* fut sa réponse, qui parut le 6 mars. L'effet en fut immense. Il est probable, disait Mirabeau, félicité par des notables et par des citoyens de toute classe, que cet ouvrage produira un tremblement de terre jusque sur les marches du sanctuaire. S'il ne pouvait échapper tout à fait au reproche d'exercer des représailles personnelles, il avait du moins le droit de dire qu'il restait, sur le fond des choses, d'accord avec lui-même. En écrivant sa brochure sur la *Caisse d'Escompte* il avait déjà, en mai 1783, condamné ces interventions du gouvernement dans les spéculations

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

de bourse qu'il reprochait aujourd'hui encore au contrôleur général avec tant d'indignation véhémement. Quant à l'agiotage, ne l'avait-il pas, sans même remonter plus haut, dénoncé dans le mémoire remis à Calonne, en juin 1786, comme « ruinant Paris et desséchant le royaume », en même temps d'ailleurs qu'il montrait « nos fonds royaux dans la boue » ? Enfin, si Mirabeau dénonçait avec une insistance particulière les spéculations relatives aux actions de la Compagnie des Indes, il avait le droit de rappeler que, dans leurs conférences antérieures, le ministre avait gardé là-dessus un complet silence.

Mirabeau pouvait donc se couvrir de ses polémiques précédentes pour affirmer la continuité de ses vues et pour échapper au reproche de n'écrire, sous la précipitation des événements, qu'un pamphlet de circonstance. Il ne se répétait d'ailleurs qu'en se renouvelant. Jamais dans la série de ses écrits financiers il n'avait encore atteint à une telle vigueur, et d'un élan plus spontané. Cette fois, il avait voulu être lui, n'être que lui, et l'être tout entier : il donnait sa pleine mesure. Et derrière l'écrivain, c'est l'orateur qui perçait. La *Dénonciation de l'agiotage* est composée comme un discours. Elle en a la forme, les développements, le mouvement, la vie, l'action et l'éclat. De l'exorde, qui s'adresse au roi, jusqu'à la péroraison, qui fait appel aux Notables, le livre a l'allure d'une harangue. Lisez presque au hasard, les passages oratoires vous apparaîtront à chaque page : il n'y manque que l'accent, le geste, la tribune. Mirabeau flétrit l'agiotage comme la plus coupable des industries : « Eh ! quelle compensation offre-t-elle, s'écrie-t-il, quand son résultat unique, son dernier produit, est un jeu effréné, où des millions n'ont d'autre mouvement que de passer d'un portefeuille à l'autre, sans rien créer, si ce n'est un groupe de chimères que la folie du jour promène avec pompe, et que celle du lendemain fera évanouir ? » Cette phrase, avec l'interjection qui l'ouvre, et son balancement, est faite pour être dite. Combien d'autres en pourrais-je citer qui donneraient la même impression !

MIRABEAU

Si la *Dénonciation de l'agiotage* révèle en Mirabeau la maîtrise de l'orateur, elle est pour lui l'occasion de s'élever de la polémique à la politique. C'est dans une révolution, nécessaire et prochaine, qu'il met sa confiance : « Aussi longtemps, dit-il, qu'une constitution régulière n'organisera pas le royaume, nous ne serons qu'une société de différents ordres mal unis, qu'un peuple sans presque aucuns liens sociaux.... Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas à un peuple nombreux assis sur le sol qui lui appartient. » Il réclame des administrations provinciales, et l'instruction publique. C'est tout un programme.

Calonne n'était pas nommé, mais il s'était reconnu : « Dites lui... que dans les fonctions du gouvernement, l'habileté exclut l'improbité; que le bien-dire ne dispense pas du bien-faire; que la souplesse de l'esprit, la facilité du travail, les grâces du style, les préambules éloquentes, les beaux discours sont autant de pièces à conviction contre le ministre qui expose avec art les bons principes, et les élude ou les insulte dans l'exécution! » A quel autre ministre ce portrait pouvait-il s'appliquer? En même temps que des ordres d'exil étaient pris contre les spéculateurs dénoncés par Mirabeau, le baron de Breteuil préparait contre celui-ci une lettre de cachet. Averti à temps, par l'abbé de Périgord, et à l'instigation de Calonne lui-même, qui se disait étranger à la mesure projetée, Mirabeau passa la frontière et se rendit à Tongres, près de Liège. Il était célèbre et sans ressources. « C'est une ingrate maîtresse que le bien public, écrivait-il à Mme de Nehra. C'est une étrange chose que la célébrité (la célébrité telle qu'il n'y a pas un salon, un boudoir, une borne, qui ne retentisse du nom de Mirabeau), et la faim, ou à peu près. »

Son exil dura peu. Quand il rentra à Paris, Calonne n'était plus ministre. Necker allait-il l'être? Mirabeau le détestait. Dans la *Dénonciation de l'agiotage* il avait vivement attaqué son « système chimérique de fournir aux dépenses de la guerre au moyen d'emprunts conti-

RÉVOLUTION

toute la gloire en plus difficile ». Ce fut dans ces lettres où il examina de l'administration de Turgot, la cherté de la subsistance des Genevois, l'oppression des banquiers dans le midi, le compte, et il ne dit rien de cet « ambitieux » qui avait gouverné la France. Il y avait certes certains reproches à adresser à son personnel de ministres, mais il reconnaissait les services rendus par ces ministres. Il est difficile de juger de ses vues économiques. L'injustice de cette révolution, sans doute les rancunes de Mirabeau contre Necker, mais il n'est pas personnel. La vertu de Necker, le même, du banquier Necker, ne leuse contrariaient la révolution de Mirabeau. A l'antagonisme des deux, nous aisément conciliés.

qu'il préparait sur la révolution, en mai 1787, pour laquelle l'élite avait amassé les ressources nécessaires. Son action fut une mauvaise action. Il avait écrit une partie des œuvres postérieures de Dupont sur les Assemblées nationales. Il avait rendu à Calonne comme un service deux autres pièces de son œuvre. C'est à sa situation gênée que l'on a fait allusion? La supposition est que Mirabeau se trouvait, dans la révolution, déçu du côté de la révolution, et se refraîn de sa vie tout

MIRABEAU

Si la *Dénonciation de l'agiotage* révèle en Mirabeau la maîtrise de l'orateur, elle est pour lui l'occasion de s'élever de la polémique à la politique. C'est dans une révolution, nécessaire et prochaine, qu'il met sa confiance : « Aussi longtemps, dit-il, qu'une constitution régulière n'organisera pas le royaume, nous ne serons qu'une société de différents ordres mal unis, qu'un peuple sans presque aucuns liens sociaux.... Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas à un peuple nombreux assis sur le sol qui lui appartient. » Il réclame des administrations provinciales, et l'instruction publique. C'est tout un programme.

Calonne n'était pas nommé, mais il s'était reconnu : « Dites lui... que dans les fonctions du gouvernement, l'habileté exclut l'improbité; que le bien-dire ne dispense pas du bien-faire; que la souplesse de l'esprit, la facilité du travail, les grâces du style, les préambules éloquentes, les beaux discours sont autant de pièces à conviction contre le ministre qui expose avec art les bons principes, et les élude ou les insulte dans l'exécution! » A quel autre ministre ce portrait pouvait-il s'appliquer? En même temps que des ordres d'exil étaient pris contre les spéculateurs dénoncés par Mirabeau, le baron de Breteuil préparait contre celui-ci une lettre de cachet. Averti à temps, par l'abbé de Périgord, et à l'instigation de Calonne lui-même, qui se disait étranger à la mesure projetée, Mirabeau passa la frontière et se rendit à Tongres, près de Liège. Il était célèbre et sans ressources. « C'est une ingrate maîtresse que le bien public, écrivait-il à Mme de Nehra. C'est une étrange chose que la célébrité (la célébrité telle qu'il n'y a pas un salon, un boudoir, une borne, qui ne retentisse du nom de Mirabeau), et la faim, ou à peu près. »

Son exil dura peu. Quand il rentra à Paris, Calonne n'était plus ministre. Necker allait-il l'être? Mirabeau le détestait. Dans la *Dénonciation de l'agiotage* il avait vivement attaqué son « système chimérique de fournir aux dépenses de la guerre au moyen d'emprunts conti-

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

nuels sans impôts et de prendre ainsi toute la gloire en laissant à ses successeurs la tâche la plus difficile ». Ce fut la thèse qu'il reprit dans deux lettres où il examina avec une sévérité passionnée les actes de l'administration de Necker. Il lui reprochait la chute de Turgot, la cherté de ses propres emprunts, l'introduction des Genevois sur la place de Paris, l'admission des banquiers dans l'administration de la Caisse d'Escompte, et il ne dissimulait pas son intention d'empêcher cet « ambitieux étranger » de revenir au gouvernement de la France. Il y avait sans doute une part de vérité dans certains reproches faits par Mirabeau à Necker, mais le ton personnel de l'attaque dépassait la mesure, méconnaissait les services rendus et niait des qualités incontestables. Il est difficile d'attribuer à une simple divergence de vues économiques et financières l'âpreté violente et l'injustice de cette polémique. Mirabeau épousait sans doute les rancunes de Panchaud et des réfugiés genevois contre Necker, mais il cédait aussi à une antipathie personnelle. La vertu vaniteuse, qui s'étalait et s'exaltait elle-même, du banquier genevois, et son austérité orgueilleuse contrariaient la nature, si profondément différente, de Mirabeau. A l'antagonisme des doctrines s'ajoutait, moins aisément conciliable, l'opposition des tempéraments.

Le souci d'un grand ouvrage qu'il préparait sur la Prusse décida Mirabeau à partir, en mai 1787, pour Brunswick où un collaborateur d'élite avait amassé les matériaux et les notes qui lui étaient nécessaires. Son départ avait été précédé d'une mauvaise action. Il avait publié, en effet, comme faisant partie des œuvres posthumes de Turgot, le mémoire de Dupont sur les Assemblées provinciales qu'il avait déjà vendu à Calonne comme étant de lui-même et y avait joint deux autres pièces moins importantes. Faut-il attribuer à sa situation gênée ce lamentable abus de confiance? La supposition est d'autant moins téméraire que Mirabeau se trouvait, deux mois auparavant, « très désappointé du côté de l'argent ». Ce fut, hélas! le triste refrain de sa vie tout

MIRABEAU

entière, et qui en explique, sans les excuser, les pitoyables vilénies.

Ses lettres à Mme de Nehra nous renseignent sur les étapes de son voyage et sur ses projets. Leur simplicité enjouée et leur tendre délicatesse révèlent le meilleur d'un cœur qui déconcerte par tant de contrastes. Il continuait à aimer Yet-Lie d'un amour où il entraînait comme une nuance de respect. Elle exerçait sur sa vie, jusque-là désordonnée et sans guide, la plus heureuse influence. « Mon pauvre Mirabeau, lui disait-elle un jour, vous n'avez dans le monde qu'un ami, c'est moi. » Aussi prompt à se livrer qu'à s'irriter, Mirabeau avait juré de ne plus s'y méprendre. Tant qu'il tint parole, il renseigna Mme de Nehra et la consulta sur ses affaires. Celles-ci n'y perdirent pas. A ce moment, Mirabeau était hanté par l'idée de monter à Kiel, avec deux associés, une imprimerie : son livre sur la Prusse et la collection de ses œuvres seraient le premier apport : « Si d'ici à cinq ans, nous n'avons pas un des plus forts ateliers de librairie et d'imprimerie de l'Europe, disait-il, je ne suis qu'un sot. » Ce projet n'aboutit pas.

De loin, il suivait les affaires de France. Il s'inquiétait du départ de Calonne pour l'Angleterre : « Je n'entends pas cet acharnement, écrivait-il, ni comment les ministres peuvent se résoudre à donner l'exemple d'un de leurs confrères si âprement poursuivi, car en ce genre il ne faut que des exemples. Au reste, peut-être le procès d'un ministre des Finances eût-il été vraiment utile à la chose publique; mais alors, il fallait le faire franchement, directement, vivement, mais surtout impartialement, sans le faire précéder ni d'humiliations ni d'un tas de tripotages. » De son côté, il faisait connaître à l'abbé de Périgord, pour les communiquer à M. de Brienne et à M. de Montmorin, les mouvements des troupes prussiennes. Quoique retardé souvent par « les distractions de la cour », il travaillait avec acharnement à son ouvrage, qui fut achevé à la fin d'août. Il prisait très haut sa nouvelle œuvre : « Mon amie, écrivait-il à Mme de Nehra,

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

quand cet ouvrage paraîtra, je n'aurai à peu près que trente-huit ans; j'ose le prédire, il me fera un nom. Il se peut qu'il donne quelque regret à mon pays de laisser oisif un tel observateur et d'avoir mal récompensé de tels travaux. »

Le livre *De la monarchie Prussienne* ne parut qu'un an après. Mirabeau l'avait dédié à son père, « pour compenser un peu par cet emploi honorable de son âge mûr les peines qu'avait pu lui causer sa jeunesse orageuse ». Le vieil économiste fut flatté de cet hommage d'un homme qu'il tenait « pour le plus rare de son siècle », mais son redoutable sens critique jugea l'œuvre comme étant « l'énorme compilation d'un ouvrier forcené ». On n'en saurait, aujourd'hui, ni plus ni moins dire. Ces quatre volumes dénotent un travail considérable. Mais Mirabeau n'en fut pas le principal artisan. Un officier du génie, professeur à Brunswick, et auteur lui-même de nombreux ouvrages, le major Mauvillon, lui en procura tous les éléments. Mirabeau lui écrivait : « Hâtez plus que jamais votre grand travail, qui fera de deux choses l'une, ou notre gloire, ou notre fortune, car si je l'imprime, ce sera sous nos noms ». L'exécution de cette promesse, qu'il ne tint pas d'ailleurs, n'aurait été qu'une restitution légitime. Mais on doit ajouter que, sans l'initiative, l'action incessante et l'excitation soutenue de Mirabeau, Mauvillon n'aurait jamais pensé ou réussi à exécuter une aussi grande entreprise. Il faut lire les lettres qu'il recevait de Mirabeau pour comprendre à quel point les sollicitations de celui-ci étaient irrésistibles. Mirabeau n'épargnait ni les flatteries ni les caresses ni la tendresse la plus persuasive, et il apparaissait à son correspondant tel qu'il était vraiment : « l'homme du monde le plus séduisant, le plus capable de faire penser, croire, dire et faire aux autres tout ce qu'il voulait ». Il envoyait des plans, des livres, des documents, des cartes, des statistiques; il suggérait des idées; il esquissait des développements. Et jamais, il ne regardait à la dépense.

Ainsi conseillé, dirigé, encouragé, séduit et payé, le

MIRABEAU

savant officier prussien donnait tout son temps et toute sa peine à l'écrasante besogne. Ce n'est pas seulement la documentation sous tous ses aspects, historique, géographique, économique, financière, militaire, statistique, qu'il a fournie. Telle lettre de Mirabeau nous laisse des doutes sur les parties mêmes du livre qu'on lui attribue sans hésitation : « Vous entendez bien, mon ami, que... le jugement de Frédéric II doit se trouver juste et sévère; car, qu'il ait été un grand homme, personne n'en doute, mais qu'a-t-il été comme roi et pasteur d'humanité? C'est autre chose. » Le portrait de Frédéric II est célèbre, il domine le livre et il lui survit. N'est-il donc pas de Mirabeau? La vérité paraît être que le fond a été brossé par Mauvillon, mais que Mirabeau l'a repris, qu'il y a jeté les richesses de sa palette, qu'il l'a coloré, animé, qu'il l'a fait vivre. D'ailleurs, quand il raconte l'effet produit par la mort du grand roi, il se cite lui-même, empruntant quelques phrases textuelles à la lettre que, pendant sa mission, il adressait à Talleyrand : « Tout était morne, personne n'était triste; tout était occupé, personne n'était affligé; pas un regret, pas un soupir, pas un éloge! C'est donc là qu'aboutissent tant de batailles gagnées, tant de gloire, un règne de près d'un demi-siècle rempli d'une multitude de prodiges! » Puis, il ajoute ce trait : « On en était fatigué jusqu'à la haine ». Cette concision, qui fait penser à Tacite ou à Saint-Simon, est tout simplement admirable : elle est du meilleur Mirabeau. J'accepte aussi qu'on lui attribue, ou parce qu'elles concordent avec ses opinions, ou parce qu'elles revêtent une forme oratoire, « une partie de l'introduction, la texture principale, les généralités philosophiques et politiques », la conclusion. Mais il sera toujours impossible d'appuyer sur des données à peu près exactes une répartition équitable entre le major Mauvillon et Mirabeau. On peut s'en consoler; cette « énorme compilation » eut, à son heure, une utilité incontestable, mais la lecture en est, aujourd'hui, sans intérêt et sans profit. Le titre seul en demeure, et uniquement parce qu'il participe du nom et de la gloire de Mirabeau.

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

Mirabeau, après une traversée périlleuse de Berlin à Hambourg, revint à Paris dans les derniers jours de septembre 1787. La situation était grave. Calonne, mal qualifié pour reprendre les réformes de Turgot et pour mettre fin à des abus qu'il avait plus que tout autre contribué à développer, avait succombé sous le poids de ses contradictions et de ses fautes. La *Dénonciation de l'agiotage* n'avait pas été étrangère à son renvoi. Son successeur, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, se débattait depuis cinq mois contre des difficultés qu'il n'avait pas le courage de regarder en face. Adversaire de Calonne devant l'assemblée des Notables, il avait commencé par donner aux partisans des réformes les plus sérieux espoirs. En mai 1787, Mirabeau saluait en lui « un homme d'un grand talent et d'une grande suite ». Au début d'octobre, La Fayette lui maintenait encore sa confiance, malgré les erreurs qu'il avait commises. L'indécision de son caractère et l'incertitude de ses vues, ses alternatives de laisser-aller et de violence, avaient pourtant démontré déjà son irrémédiable faiblesse et son impuissance. Sa maladresse, aggravée par son infatuation, avait rendu devant l'opinion une autorité imprévue au Parlement, qui en usait, avec une habile hardiesse, pour repousser des impôts impopulaires et pour réclamer la convocation des États Généraux. C'était, recouvrant d'ailleurs des desseins opposés, le cri universel.

Renvoyé à Troyes, puis rappelé, le Parlement était sollicité d'enregistrer un emprunt de 420 millions, applicable par fractions à une période de cinq ans, sous la promesse d'une convocation dans le même temps de ces États Généraux qu'il réclamait. Mirabeau n'avait pas méconnu la nécessité d'un emprunt sans lequel, écrivait-il au premier commis de M. de Brienne, Soufflot de Mérey, « vous ne pouvez ni vivre, ni à peine finir l'année ». Quand il écrivait cette lettre, peu de temps après son retour d'Allemagne, et sans doute au commencement d'octobre, il était dans le même état d'esprit qui lui faisait solliciter de l'abbé de Périgord, l'année précédente, un

MIRABEAU

emploi de son activité. C'est à M. de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, qu'il s'adressait, « s'offrant purement et simplement », mais en manifestant des préférences pour la « vie exécutive », qu'il disait, non sans raison, lui convenir mieux que la vie spéculative. Varsovie, Saint-Petersbourg, Constantinople, Alexandrie, tout lui était égal, pourvu qu'il entrât dans une carrière, à laquelle il lui semblait que son nom, ses voyages, « ses connaissances et sa facilité » lui donnaient quelque droit d'aspirer légitimement.

L'accueil que M. de Montmorin lui avait fait lui permettait d'espérer que ce bienfaiteur voudrait « le rendre à son existence naturelle et le mettre sous son véritable jour ». De quelle façon? Il appartenait au ministre de déterminer à la fois l'emploi et le salaire. « Je n'aurai jamais besoin que de ce que j'aurai mérité. Vous seul savez donc ce que peut être mon traitement, puisque vous seul savez à quoi je pourrai être utile, si je suis assez heureux pour cela. » Il précisait que la mauvaise santé de sa « très intéressante compagne », un secrétaire et « l'indispensable nécessaire en convenances » lui coûtaient assez cher. Dans ces conditions, il s'en remettait au comte du soin de prononcer, mais il enveloppait son désir des plus habiles précautions. « Des secours fixes sur lesquels je pourrais compter, écrivait-il, et que je n'outrepasserais jamais d'un sol, réduiraient d'autant plus facilement ma dépense que je suis, sinon économe, du moins modéré. »

Du côté de Loménie de Brienne il était plus réservé. Il ne dissimulait pas combien il avait été « attiré et séduit par les circonstances qui promettaient un beau jour à la patrie ». Mais il ne voulait pas « demander de la confiance à qui n'avait pas encore la sienne », ni s'offrir à qui n'avait pas des « desseins de lui connus et avoués ». Ce qui se passait au Contrôle général, dont il dénonçait l'impéritie et les fluctuations, n'était pas fait pour le rassurer. Il n'approuvait pas les conditions techniques dans lesquelles de « vieux professeurs » y préparaient l'emprunt dont quelques semaines plus tard, il critiquait les conditions

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

politiques. On a, écrits par lui et datés des 10 et 18 novembre, les brouillons de deux lettres qu'il adressait, pour lui donner des directions ou des conseils, à un magistrat du Parlement. La crise touchait à son point aigu. Qu'allait faire le Parlement? Accepter l'emprunt immédiat, global, définitif, avec la promesse de la réunion des États Généraux avant 1792, ou, par le refus de l'enregistrement, entrer en lutte avec le ministre et reprendre les hostilités que le rappel de Troyes avait interrompues? Mirabeau tenait pour la réunion des États Généraux, non en 1792, mais en 1789. C'est là-dessus qu'il essayait de persuader son correspondant.

Ces lettres ouvrent vraiment son action politique et, quoique indirecte encore, sa participation aux affaires du pays. Lumineuses, pressantes, décisives, elles témoignent d'une maturité d'esprit, d'une fermeté de raison et d'une clairvoyance étonnantes. Le génie de Mirabeau, fait de passion et de réflexion, de véhémence et de tactique, de hardiesse et de modération, s'y affirme et s'y impose. Il n'est pas atteint de cette « terrible maladie », qu'il reprochera plus tard aux ministres, « de ne pouvoir jamais se résoudre à donner aujourd'hui ce qui leur sera infailliblement arraché demain ». Il sait ce qu'il veut, et il le veut. Pourquoi ajourner la convocation des États Généraux à une date à la fois incertaine et lointaine, qui n'inspire aucune confiance aux bons citoyens? « Si, par la force des choses, 1789 est de rigueur, pourquoi ne pas demander 1789? L'état de la nation est trop critique pour que l'on puisse permettre à ceux qui l'y ont plongée de vivre soixante mois encore d'expédients, et d'emprunter cinq à six cents millions pour franchir un intervalle inutile. Un lustre est pour ce pays mobile un cycle tout entier. L'impulsion est telle que ceux-là mêmes qui l'auraient donnée dans de mauvaises vues, ne seraient pas à temps de rebrousser chemin. Le siècle est trop avancé, et les esprits trop en fermentation, pour que nous perdions rien de ce que nous avons acquis! »

La veille de la rentrée du Parlement à Paris, il revient

MIRABEAU

à la charge. On lui a reproché de s'être contredit, à un mois d'intervalle, en contribuant à faire repousser par son magistrat parlementaire l'emprunt dont sa lettre à Soufflot de Merey reconnaissait la nécessité. Le reproche est injuste. Il combattait, non l'emprunt, mais l'absence de garanties qui résultait du plan de l'archevêque de Toulouse. Selon lui, c'était se déshonorer gratuitement, faire une chose impossible à un honnête homme, que d'enregistrer un emprunt de 500 millions « avec le seul échange d'une promesse vague, faite sous une forme captieuse, de convoquer avant cinq ans les États Généraux ». C'était tout donner et risquer de ne rien recevoir. Il conseillait à son ami de ne se résigner qu'à un emprunt de 120 millions, mais sous la promesse que les États Généraux se réuniraient en 1789. Toute autre attitude serait une défection. A prendre le parti du ministère contre le pays, les risques étaient plus grands que les avantages : « Le temps n'est plus, concluait-il, où un individu quelconque pouvait dédommager un particulier de l'estime publique; et le jour va luire où le suffrage de la nation suffira pour faire d'un homme habile un citoyen très considérable. »

Le 19 novembre, après la délibération du Parlement, et avant qu'on aille aux voix, le garde des sceaux, Lamoignon, se tourne vers le roi, prend son ordre et déclare que les édits sont enregistrés. C'était un coup d'État et un coup de force. Mirabeau s'indigne. Au duc d'Orléans, qui a protesté contre l'illégalité de la mesure, il envoie l'expression de son admiration et de ses félicitations. Mais une protestation, que d'ailleurs l'exil va suivre, ne résoud pas les difficultés d'une situation grosse de conséquences. Il faut agir. Comment, auprès de qui, par quels moyens? Mirabeau n'est qu'un citoyen, il n'a ni rang ni place, mais les temps ont marché, et, pour empêcher le forfait qui se prépare, pour épargner à son pays l'humiliation d'une banqueroute déshonorante, il trouve dans ses droits mêmes de citoyen une autorité suffisante. Au milieu de la désolation de la patrie, il ne veut pas rester

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

muet. Il y a dans le ministère « un honnête homme », dont il escompte l'influence sur le roi, M. de Montmorin. C'est à lui qu'il s'adresse. Et je ne sais pas s'il dépassera jamais la hauteur à laquelle son patriotisme l'élève.

La lettre qu'il écrit le 20 novembre, il l'écrit d'un jet, presque sans rature; elle a jailli, spontanée, vigoureuse, émouvante, des profondeurs de son intelligence et de son cœur. Est-ce une lettre? Est-ce un discours? Comme toutes les inspirations heureuses de Mirabeau, elle a la forme oratoire, elle est faite pour être dite plus que pour être lue, elle a le mouvement, l'élan, la vie. A peine serait-il nécessaire d'y changer quelques phrases pour la transformer en harangue, pour la jeter du haut d'une tribune, pour agiter, au lieu de la conscience de ce ministre timoré, les passions déchaînées d'une assemblée. Elle ne s'embarrasse pas de détails inutiles. Elle est une réplique, et tout droit, sans exorde, sans préambule, elle va au fait : « L'emprunt est rejeté; il ne pouvait pas ne pas l'être. » Que va-t-on faire? Suspendre les paiements? Tailler dans la dette? Oublier « que la simple parole d'un roi doit mieux valoir que le serment d'un autre homme »? Contre cette lâcheté, qui va semer les ruines et provoquer la révolte, contre cette politique à la Caligula qui va « réduire 200 000 citoyens à l'exécration alternative de mourir de faim, ou de vivre de crimes », l'orateur accumule les raisons; il montre l'impossibilité morale et matérielle de la mesure, et, « après le remords de l'avoir commencée, la honte d'y renoncer par force ». Que faut-il donc faire? « Annoncer en termes précis et solennels pour 1789 les États Généraux dont on ne peut plus se passer. » Les reculer, c'est tout laisser dans la stagnation ou dans l'anarchie, c'est provoquer une sédition violente. Les préparer, les annoncer, les vouloir, c'est donner « la plus belle année de sa vie » au roi, pour lequel le Conseil n'a à choisir qu'entre deux partis : « un forfait infiniment périlleux ou un acte de bienfaisance indispensablement nécessaire. Et l'on hésiterait dans cette alternative! Et l'on pourrait entre ces deux avis instituer un

MIRABEAU

parallèle! » A cette adjuration pressante Mirabeau ajoute une prophétie terrible : « Je demande si l'on a bien calculé les convulsions de la faim, le génie du désespoir? Je demande qui osera répondre des suites pour la sûreté personnelle de tout ce qui entoure le trône, et du roi même?... » Il supplie le ministre de prendre un parti dans sa conscience et dans sa sagesse, de parler, de tout dire, et, s'il n'est pas compris, de se retirer pour ne pas mériter le reproche « d'avoir assisté à la délibération qui décrétait la honte de la France. Il est des moments où le courage est prudence, où les ménagements sont crime, où le silence est déshonneur! »

La convocation des États Généraux apparaissait ainsi à Mirabeau comme le seul moyen de rendre la paix aux esprits déçus et irrités. Ces seuls mots, *les États Généraux en 1789*, devaient, selon lui, ramener la confiance et le crédit dans un pays dont il savait les immenses ressources et la vitalité profonde. Déjà, au mois d'avril, répondant à un appel des patriotes hollandais, il avait proclamé que « les premiers moments de la convalescence de la France vaudraient bien la santé de ses voisins ». Au même moment, trois jours après avoir écrit à M. de Montmorin, il dissipait les préventions de son ami Mauvillon : « La France, disait-il, n'a jamais été plus forte et mieux portante intrinsèquement parlant; elle n'a jamais été plus près de développer toute sa stature. Il n'y a de maux ici que ce très passager inconvénient d'une administration peu systématique et la peur ridicule de recourir à la nation pour constituer la nation. »

Cette peur, les ministres l'éprouvaient, et M. de Montmorin restait insensible aux appels de Mirabeau. Il devait encore s'écouler sept mois, faits d'essais avortés, de violences et de troubles, avant que Loménie de Brienne se décidât, sous la pression des événements de Bretagne et du Dauphiné, et sous les menaces du Grand conseil lui-même, à convoquer, le 12 août 1788, les États Généraux pour 1789.

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

Sous le titre d'*Analyse des papiers anglais*, Mirabeau fonda, avec Clavière et Brissot, en novembre 1787, un journal consacré principalement à la politique extérieure, mais où les problèmes constitutionnels et les événements de la politique intérieure trouvaient aussi leur place. Cette publication lui fut l'occasion d'affirmer envers le Gouvernement son indépendance avec une fierté dont on regrette de ne pouvoir admirer plus fréquemment les accents. M. de Montmorin avait désapprouvé une polémique engagée par l'*Analyse* avec Mallet du Pan, qui rédigeait le *Mercure de France* : « Permettez, monsieur le comte, que, fidèle à mon engagement de ne pas donner le moindre ombrage au gouvernement, de servir ses vues quand elles seront conformes à mes principes, de m'abstenir quand il me sera impossible d'approuver ses opérations, je persévère dans ma manière et mon plan, et ne tienne pas plus compte des clameurs de Mallet et de Panckoucke que du bourdonnement des insectes qui voltigent autour de moi. »

Mirabeau continuait à préconiser la convocation, « toujours plus nécessaire, plus pressée et plus infaillible », des États Généraux, auxquels il est remarquable qu'il donnait déjà, en avril 1788, le nom d'Assemblée nationale.

Ce fut à cette époque que Lamoignon et M. de Montmorin le sollicitèrent de publier une brochure contre les Parlements, dont l'hostilité se faisait de plus en plus redoutable. Il refusa d'abord de se prêter à cette besogne. La lettre qu'il écrivit à M. de Montmorin, le 18 avril, pour expliquer les raisons de son refus, ne fait pas moins d'honneur à son courage qu'à sa clairvoyance. Son attitude se résume dans une phrase : « Je ne ferai jamais la guerre aux Parlements qu'en présence de la nation. Quand la nation, réunie et constituée, se sera donné une constitution, il sera temps de rendre les Parlements à leur rôle judiciaire, de leur enlever les droits qu'ils ont usurpés, de ruiner leurs intrigues et de faire cesser leurs folles provocations. En attendant, il faut maintenir les seuls corps qui aient conservé les moyens de composer

MIRABEAU

avec la terrible volonté d'un seul ». Toute précipitation serait suspecte : « Si l'on ôte à la nation le fantôme qu'elle a longtemps regardé comme le gardien de ses droits, sans l'appeler à en surveiller elle-même la conservation et l'exercice, elle ne croira pas que l'on détruit pour construire, que l'on réprime l'ambition des corps pour constituer le royaume; elle croira que l'on marche au despotisme absolu, au simple et pur arbitraire. » Que le gouvernement, en convoquant les États Généraux, calme l'impatience des bons citoyens et recouvre leur confiance; il évitera les menaces d'une « insurrection dont il n'est pas donné à la sagesse humaine de calculer les suites, » et il enlèvera aux hommes turbulents et aux corps inquiets tout prétexte d'exciter le plus léger orage jusqu'à l'Assemblée nationale. Non, « le moment de faire la guerre de plume aux Parlements n'est pas venu, » Mirabeau s'y refuse. « Je ne veux pas, dit-il, me précipiter dans une cause équivoque où le but est incertain, le principe douteux, la marche effrayante et ténébreuse. » Est-il possible d'associer plus de dignité personnelle à plus de sens politique?

Trois semaines plus tard, sous le titre de *Réponse aux alarmes des bons citoyens*, paraissait une brochure anonyme qui était un réquisitoire en règle contre les Parlements, et où étaient dénoncés leurs empiètements, leurs abus et leurs privilèges, le scandale de leurs prétentions législatives, la vénalité et l'hérédité de leurs charges. L'auteur de cette brochure était Mirabeau! On voudrait en douter, mais lui-même a reconnu que s'il n'a pas écrit l'œuvre tout entière, du moins sa plume « en a tracé tout ce qui est théorie et tout ce qui a du trait ». Quel est le secret de cette évolution si rapide? Et faut-il, à cette occasion, reprendre une fois de plus le terrible soupçon de vénalité qui entache tant d'actes et d'écrits de Mirabeau? J'aime mieux, sans nier la contradiction, qui reste pénible et choquante, la ramener à sa proportion exacte.

Mirabeau, au fond peu favorable « aux bonnets carrés », dont il n'oubliait pas l'opposition aux réformes de Turgot,

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

avait subi, mais il n'avait pas approuvé, « l'inconcevable ordre de choses qui avait rendu la France parlementaire ». Il n'aimait pas les Parlements et il ne les défendait pas pour eux-mêmes, mais seulement contre le despotisme dont un concours inouï de circonstances les avait, devant la nation, posés en adversaires. Ils étaient, à ses yeux, la transition, imprévue sans doute, mais inévitable, avec les États Généraux qu'ils demandaient. Et précisément, ces États Généraux, la brochure les montrait « comme étant nécessairement et imprescriptiblement le législateur suprême et comme devant avoir périodiquement tous les droits de la souveraineté ». Mirabeau attendait d'eux, afin de « rendre l'état de la nation très supportable, en lui préparant pour une époque peu éloignée le plus bel avenir » : la délibération de l'impôt, des économies, l'abolition des privilèges, la suppression des lettres de cachet, la liberté de la presse. Avec ce programme il restait fidèle à lui-même. Mais, même en échappant au reproche de s'être renié, il n'en avait pas moins commis une faute en publiant une brochure à laquelle son ami le duc de Lauzun faisait le grief, réfuté péniblement, d'avoir détruit pour des gens qui ne voulaient pas reconstruire.

Cette brochure, par une fatalité que Mirabeau ne pouvait pas prévoir, avait paru au lendemain des mesures violentes prises contre le Parlement : l'arrestation de d'Épremesnil et la constitution de la Cour plénière. Si elle n'avait pas préparé le coup de force, elle semblait le justifier, quoique Mirabeau tint l'investissement du Palais pour « stupide autant qu'odieux ». Les événements donnaient raison aux avertissements si sages que renfermait la lettre à M. de Montmorin. Et Mirabeau en revenait lui-même, trois mois plus tard, dans une suite à la *Dénonciation de l'agiotage*, aux termes mêmes de cette lettre, dont il reproduisait textuellement les passages les plus significatifs. Il y convenait de l'erreur commise par le ministère qui avait abattu les Parlements sans avoir donné à la nation la garantie d'une Constitution. Cette Constitution, il la réclamait, une fois de plus, comme « la base

MIRABEAU

de toute économie, de toute ressource, de toute confiance, de toute puissance ». Quand le ministre se décida enfin, le 8 août, à convoquer les États Généraux, Mirabeau s'écria que la nation avait fait, en vingt-quatre heures, un pas d'un siècle. Il était assez patriote pour s'en réjouir au point de vue des intérêts du pays dont il entrevoyait les destinées nouvelles. Mais comment douter qu'il n'en ait éprouvé aussi une profonde satisfaction personnelle? Lorsque, en novembre 1787, il écrivait à M. de Montmorin : « Le jour va luire où le suffrage de la nation suffira pour faire d'un bon citoyen un homme très considérable », on peut se demander s'il parlait du ministre ou s'il parlait de lui-même. Maintenant, il n'y a plus de doute, et il laisse déborder dans le cœur de Mauvillon sa confiante allégresse : « Ah! mon ami, vous verrez quelle nation ce sera que celle-ci le jour où elle sera constituée, le jour où le talent aussi sera une puissance. J'espère qu'à cette époque vous entendrez parler favorablement de votre ami. »

L'heure, en effet, était venue où il allait entrer dans l'action et dans la gloire. Par malheur, la femme admirable dont l'amour désintéressé était associé depuis quatre ans à ses déboires et à ses efforts, qui l'avait encouragé, soutenu, rendu à lui-même, était, presque au même moment, chassée de son existence par ses mauvais procédés. En juillet 1787, il lui écrivait de Brunswick : « Ah! Henriette, si jamais un génie infernal s'élevait entre nous, si tu pouvais m'abandonner à mon sort, je pourrais chercher des distractions dans le tourbillon des plaisirs, je n'y trouverais point le bonheur, j'y rencontrerais bientôt la mort.... » Ce génie infernal ne tarda pas à venir. La publication projetée de la *Monarchie Prussienne* venait de mettre Mirabeau en relations avec le libraire Lejay. Mme Lejay, belle, vicieuse, intrigante, eut vite fait d'acquiescer sur lui un ascendant dont Dumont nous dit dans ses *Souvenirs* qu'elle « ne profita que pour exciter sa violence naturelle et servir son propre intérêt. Ses amis rougissaient en le voyant livré à une femme qui n'avait aucune qualité pour racheter ses égarements. »

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

Passionnée, perfide et méchante, jalouse de Mme de Nehra, et voulant posséder Mirabeau tout entier, Mme Lejay l'irrita et l'aigrit contre elle. Elle n'y réussit que trop. Comme Mirabeau avait tous les torts, il passait auprès de Mme de Nehra, dans des scènes continuelles, de la violence au repentir, de la fureur aux larmes, des reproches aux excuses. Il maudissait la femme nouvelle qui troublait sa vie, et la terrible « folie physique » dont son père avait si souvent noté en lui la tare héréditaire, le ramenait invinciblement chez elle. Sentant que la vie commune devenait intolérable, Mme de Nehra se sacrifia et partit. Mirabeau l'avait bien jugée quand il lui écrivait : « Ma jeune amie, tu as l'esprit juste et sage, l'adresse d'une femme et le sens d'un homme. » En la perdant, il perdait plus qu'une amie. C'était, avec ce génie bienfaisant, une partie de sa conscience qui s'en allait et bientôt le « génie infernal » qui prenait sa place, toute sa place, allait lui inspirer une des pires actions de son orageuse existence.

Tandis que ce malheur (on ne saurait employer un autre mot) se produisait dans sa vie privée, la vie publique l'attirait. Des propositions de candidature aux États Généraux lui étaient venues d'Alsace. Peut-être furent-elles l'occasion d'une lettre qu'il écrivait, le 16 août 1788, au libraire Levraut, de Strasbourg. Aucun document ne révèle mieux à la fois et les sentiments de Mirabeau sur la situation politique et ses opinions personnelles et l'incomparable clairvoyance de son génie. Il ne se dissimulait pas que les premiers États Généraux feraient « beaucoup de sottises », mais sa confiance dans une Constitution légale restait entière. Il était d'avis de ne pas trop entreprendre. Son programme immédiat se ramenait à trois points capitaux : le consentement national à l'impôt et à l'emprunt, la liberté civile, les assemblées périodiques. Sa devise était : « Guerre aux privilégiés et aux privilèges ». Il répudiait toute révolution violente, mettant dans l'instruction et dans la presse des espérances que les événements devaient, après sa mort, trop cruelle-

MIRABEAU

ment démentir. Partisan d'une assemblée nombreuse, il estimait qu'il suffirait de cinq ou six hommes de talent pour « déterminer le troupeau ». Prévoyait-il sa destinée, son rôle et le jugement de l'histoire, quand il ajoutait : « Sans corrompre (ceux que l'on peut corrompre ne valent jamais d'être corrompus), le gouvernement doit s'assurer ces cinq ou six hommes? » Il n'y a pas de doute qu'il se comptât parmi eux.

Mais qui lui ouvrirait les portes des États Généraux? L'Alsace avait « fouiné », selon son expression. Il pensa à la Provence où son procès lui avait valu des succès dont le souvenir n'était pas perdu. Seulement, il lui fallait l'adhésion et le concours de son père. Que ferait le marquis? Que dirait-il? Depuis cinq ans toutes relations étaient rompues entre eux. Le vieillard n'en suivait pas moins la carrière de son fils, auquel il reconnaissait du talent, mais refusait le caractère, le jugement et la probité. Pourtant, depuis quelques mois, son appréciation était moins sévère. Il sentait que les événements, faits à sa taille, allaient lui donner un rôle. Lequel? « Si ce monsieur, écrivait-il, voulait figurer dans la nation, il se rétablirait dans sa province originaire; son talent et son labeur lui donneraient du poids, et par la province dans l'Assemblée de la nation où il est fort connu. Son père qui ne veut que repos n'a rien à faire là. » Le vieux marquis voyait juste. Il ne se trompait que sur sa part d'influence dans cette phase décisive de la carrière de son fils. Il savait celui-ci lié avec les ministres, avec M. de Lamoignon et M. de Montmorin. On l'avait vaguement pressenti sur ses relations avec Mirabeau. Il n'avait fait que des réponses évasives. Au nom de M. de Montmorin, l'évêque de Blois, M. de Thèmines, tenta, le moment venu, une démarche plus précise. Pour mieux disposer encore son père, Mirabeau fit appel au bailli. Il s'était mal conduit envers lui, au lendemain du procès d'Aix, où le bienveillant concours de son oncle lui avait été si utile. Toujours bon, le bailli avait pardonné. Déjà le marquis, pressé par l'évêque, consentait à recevoir son

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

fil, mais uniquement « pour qu'il pût le dire », et pour ne pas lui nuire, mais sans accepter de rien savoir de ses plans et de ses projets. C'était peu. Il n'en fallait pas davantage à Mirabeau pour élargir la porte qui s'ouvrait si étroitement devant lui. La dédicace de la *Monarchie Prussienne*, faite d'admiration respectueuse, toucha le marquis comme une sorte d'amende honorable, et le gros livre, dont il ne se dissimulait pas les défauts, l'étonna par la somme de travail et de talent qui y était dépensée. Une longue lettre, du 4 octobre, acheva de le retourner. Mirabeau y répondait, point par point, à tous les reproches de son père. Il se défendait surtout d'avoir été une plume vénale : « Et quand ai-je soutenu les contraires? disait-il : voilà le caractère d'une plume vénale. » Il expliquait ses relations avec M. de Calonne, les conditions de sa mission à Berlin, et les rapports désintéressés qu'il avait eus avec M. de Lamoignon. Habiles et, en apparence, précises, ces explications devaient frapper le marquis. Mais combien plus devait-il être touché de la déférence avec laquelle son fils déclarait se retirer devant lui si sa santé lui permettait de paraître aux États Généraux! « Vous y ferez une très grande sensation, insinua-t-il; ce jour de gloire pour vous en serait un d'orgueil pour notre famille. » C'était seulement à son défaut, « et pour que des fiefs aussi considérables fussent représentés », qu'il sollicitait l'honneur d'en être le délégué élu. Cette lettre produisit son effet. Retiré à Argenteuil, dans une maison de repos dont il avait tout d'abord interdit l'accès à son fils, le marquis y appela celui-ci. L'entrevue fut cérémonieuse. L'auteur de l'*Ami des hommes* chapitra l'auteur de la *Monarchie Prussienne* sur l'affectation philosophique et antireligieuse de son livre. Mirabeau fut déférent et mielleux. « Tu n'ignores pas, écrivait le marquis au bailli, qu'il sait convenir de tout ce qu'on veut. » Il convint, ce jour-là, de tout, et même du reste, avec une docilité plus grande encore qu'à l'ordinaire. Il voulait une investiture, il l'obtint, sans trouver qu'un sermon économique, subi avec sou-

MIRABEAU

mission et respect, lui en fit payer trop cher le succès et les avantages.

M. de Montmorin, en faisant agir auprès du père pour faciliter un rapprochement, avait rendu à Mirabeau un grand service. C'était assez pour que celui-ci en espérât et en sollicitât d'autres. Comme on pouvait croire que le règlement des élections imposerait aux candidats la production d'un état territorial, et qu'il ne savait pas si les démarches faites en Provence aboutiraient, Mirabeau avait acquis un petit fief en Dauphiné. La cession était fictive, mais il avait fallu faire un sacrifice d'argent et il restait, le 10 novembre, en plus d'un reliquat sur le prix, les frais à payer : c'était une somme de 4800 francs. Mirabeau, encouragé par les « gâteries » du duc de Lauzun, pria celui-ci d'intervenir auprès du ministre des Affaires étrangères. « M. de Montmorin, lui écrivait-il, m'a souvent dit de le regarder comme mon banquier, et depuis la petite somme que vous avez eu le courage de lui arracher pour moi, je n'ai pas eu un sol de lui, ni en manière quelconque du gouvernement : vous en croirez plus ma parole d'honneur que les perfides et absurdes on-dit.... Il me serait excessivement important qu'il me fit prêter une partie de cette somme, et en vérité, je crois qu'on peut employer plus mal l'argent du roi. » Le 14, il insistait, en raison de l'urgence extrême, et de la seule chance qu'il eût, quant à présent, d'être des États Généraux. Mais cette fois du moins, s'il promettait sa reconnaissance, il réservait, avec une dignité suffisante, la liberté de son attitude politique : « Je vous supplie, écrivait-il, de m'engager envers M. de Montmorin à tout ce à quoi vous vous engageriez vous-même à ma place, et à rien de plus. Je puis promettre d'épargner l'individu. Je ne puis pas m'engager à respecter ou à ménager d'autres principes que les miens. » Deux jours après, Mirabeau rapportait un entretien qu'il avait eu avec M. de Montmorin. Le ministre, qui semblait avoir « une très véritable envie de le voir aux États Généraux », et qui était décidé à « aller en avant de quelques secours pécuniaires pour

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

l'aider à s'introduire dans l'Assemblée nationale », lui avait donné un rendez-vous postérieur à la fatale échéance. De cette échéance, Mirabeau n'avait pas voulu lui parler, « par une délicatesse placée ou déplacée ». Et c'était le duc de Lauzun qu'il chargeait une fois encore de faire la démarche. Il faut citer : « Rendez-moi ce service signalé, disait Mirabeau à Lauzun. Si aux 4800 francs du fief, on ajoutait 100 ou 150 louis (au moins, monsieur le duc) soit pour me transporter dans les provinces où se brassera mon élection, soit pour égayer les électeurs, on mettrait le comble au service. J'ai parlé de 2 ou 3000 écus. Osez davantage, si vous le croyez possible, monsieur le duc : je vous avoue que 500 louis me feraient un grand plaisir; mais 4800 francs pour le 20, voilà ce qui m'est profondément capital. » A quoi aboutit le *trépan* (le mot est de Mirabeau lui-même) ainsi entrepris sur M. de Montmorin? Il ne semble pas que le ministre ait répondu à ces espérances, puisque, le 17 décembre, Mirabeau écrivait : « S'il fait enfin un effort, qu'il soit décisif et non avorté », et que, le 23, il mettait encore en mouvement le zèle et l'amitié du duc de Lauzun : « Si M. de Montmorin savait la moitié des peines auxquelles il m'a condamné, il obtiendrait de son bon ami Necker que quelque parcelle du Trésor royal tombât aux Affaires étrangères, et ce que la régence d'Angleterre donnée à Fox et la mort du roi d'Espagne et l'invasion de la Pologne, n'obtiennent pas de cette grande tête, une considération privée le ferait. Par quelle fatalité, nous qui valons mieux qu'eux, manquons-nous de la seule puissance décisive en ce moment, celle de l'argent? Ah! monsieur le duc, soyons aux États Généraux à tout prix, nous les mènerons, et nous ferons une grande chose, et nous aurons des grandes jouissances qui vaudront mieux que les hochets de cour! »

Hélas! c'est bien « à tout prix » que Mirabeau voulait être aux États Généraux. J'ai eu sous les yeux les originaux de ces lettres qui accusent une autre détresse que celle de la situation matérielle. L'écriture en est nette,

MIRABEAU

posée, sans rature. Faut-il donc croire que ces incessants besoins d'argent avaient oblitéré en Mirabeau le sens moral au point qu'il ne sentait pas ce que ces appels plate-ment obséquieux enlevaient à sa dignité et à sa fierté personnelles? On voudrait, pour son honneur, ignorer ces documents, mais qui, les connaissant, pourrait les taire sans manquer aux lois de la vérité et aux droits de l'histoire? Ils révèlent, une fois de plus, et ce ne sera pas la dernière, le vice secret, la tare incurable, la doulou-reuse inconscience de l'homme! Mais le condamnent-ils seul? Le 6 janvier 1821, Chateaubriand, qui se rendait à Berlin comme ambassadeur de Louis XVIII, occupait les loisirs de sa route à relire la *Correspondance secrète*. De Mayence, il écrivait à Mme de Duras : « J'ai été frappé d'une chose, c'est de la légèreté, de l'incapacité de ce gouvernement, qui voyait la correspondance d'un tel homme et qui ne devinait pas ce qu'il était. »

Cette *Correspondance*, qui aurait dû, selon Chateau-briand, ouvrir à Mirabeau la carrière diplomatique, risqua, par la publication déplorable qui en fut faite, de lui fermer la porte des États Généraux. Sous le titre d'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, les lettres envoyées par Mirabeau à l'abbé de Périgord, de 1786 à 1787, parurent en deux forts volumes au mois de janvier 1789. Ce fut un scandale d'autant plus grand que le prince Henri, qui y était fortement malmené, était, au moment même de la publication, l'hôte du gouvernement français. « C'est peut être, disait la *Correspondance* de Grimm et de Diderot, le plus inconcevable et le plus audacieux libelle que l'on ait jamais osé publier. Nous ne nous per-mettons d'en parler ici que pour le dénoncer à l'indigna-tion universelle. » Le gouvernement de Berlin s'émut et se plaignit. Forcé d'agir, le ministère déféra le livre au Parlement qui, le 10 février, en ordonna la destruction et en interdit l'impression et la vente, « comme libelle diffamatoire et calomnieux, aussi contraire au respect dû aux puissances qu'au droit des gens et au droit public des nations ». L'arrêt ordonnait qu'une information serait



LE MARQUIS DE MIRABEAU

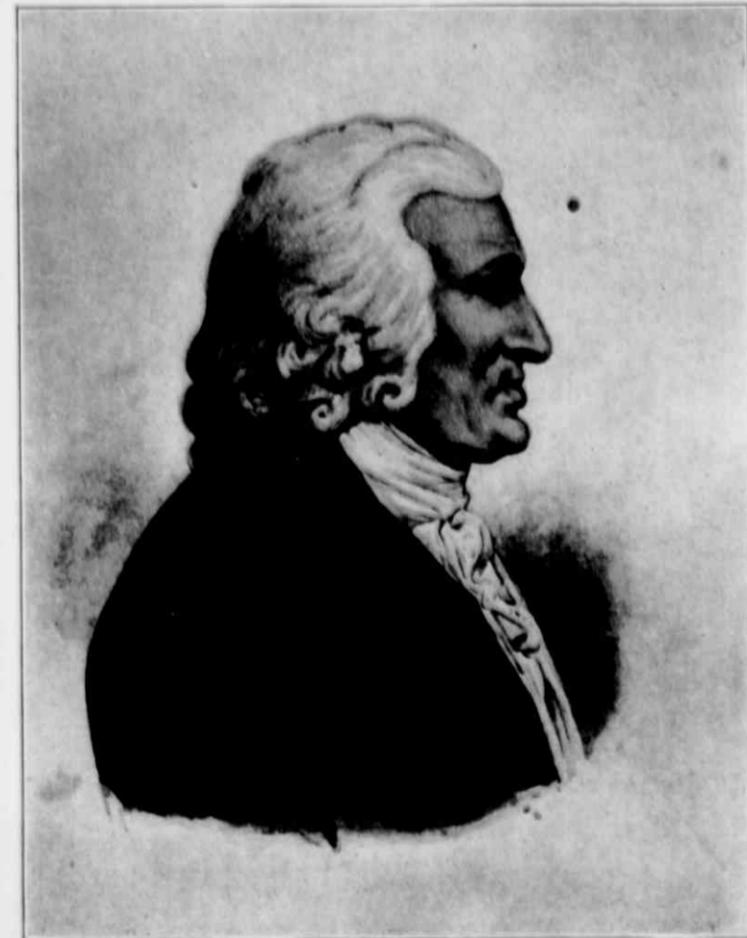
D'après un dessin au crayon.

Collection Paul Arban (4 Ans.)

MIRABEAU

posée, sans rature. Faut-il donc croire que ces incessants besoins d'argent avaient oblitéré en Mirabeau le sens moral au point qu'il ne sentait pas ce que ces appels plateusement obséquieux enlevaient à sa dignité et à sa fierté personnelles? On voudrait, pour son honneur, ignorer ces documents, mais qui, les connaissant, pourrait les taire sans manquer aux lois de la vérité et aux droits de l'histoire? Ils révèlent, une fois de plus, et ce ne sera pas la dernière, le vice secret, la tare incurable, la douloureuse inconscience de l'homme! Mais le condamnent-ils seul? Le 6 janvier 1821, Chateaubriand, qui se rendait à Berlin comme ambassadeur de Louis XVIII, occupait les loisirs de sa route à relire la *Correspondance secrète*. De Mayence, il écrivait à Mme de Duras : « J'ai été frappé d'une chose, c'est de la légèreté, de l'incapacité de ce gouvernement, qui voyait la correspondance d'un tel homme et qui ne devinait pas ce qu'il était. »

Cette *Correspondance*, qui aurait dû, selon Chateaubriand, servir à Mirabeau la carrière diplomatique, n'était que la collection des lettres qu'on lui écrivait, de son vivant, en vertu de son titre de député. Sous le titre de *Manuscrits secrets de la cour de Berlin*, les lettres envoyées par Mirabeau à la cour de Prusse, de 1786 à 1787, furent publiées en 1789. Ce fut le premier ouvrage plus grand que le prince Henri, qui y était représenté, était, au moment même de la publication, l'objet du gouvernement français. « C'est pour des titres la *Correspondance* de Grimm et de Diderot, le plus incroyable et le plus audacieux libelle que l'on ait jamais osé publier. Nous ne nous permettons d'en parler ici que pour le dénoncer à l'indignation universelle. » Le gouvernement de Berlin s'émut et se plaignit. Forcé d'agir, le ministère déféra le livre au Parlement qui, le 10 février, en ordonna la destruction et en interdit l'impression et la vente, « comme libelle diffamatoire et calomnieux, aussi contraire au respect dû aux puissances qu'au droit des gens et au droit public des nations ». L'arrêt ordonnait qu'une information serait



LE MARQUIS DE MIRABEAU

D'après un dessin au crayon.

Collection Paul Arband (d'Asix).

LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION

ouverte contre l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur. L'imprimeur reçut une réprimande. Quant à l'auteur, il ne fut ni recherché ni inquiété. La voix publique et les circonstances de la publication désignaient Mirabeau. Occupé de sa campagne de Provence, surpris par un *tolle* auquel il ne s'attendait pas et par une indignation dont la sévérité, qui contrastait avec les mœurs de l'époque, était du moins faite pour l'étonner, il plaisanta, ergota et nia dans une série de lettres, privées ou publiques, qui ne trompèrent personne. A vrai dire, il laissait passer l'orage, persuadé que « le mot toujours ou jamais est bien hasardé avec tout public, et surtout avec le public français ». Au lendemain de son élection triomphale, se croyant intangible, il le prendra de plus haut. Mais la gravité de l'indiscrétion et l'audace de ses dénégations mensongères avaient porté à son crédit une réelle atteinte.

C'était déjà beaucoup que d'avoir publié les *Lettres à Cerutti*, dans lesquelles Mirabeau renouvelait et aggravait ses violentes attaques contre Necker, au même moment où il sollicitait les secours pécuniaires du gouvernement dont Necker était le chef : il disposait ainsi d'une correspondance privée, dont les réponses du moins ne lui appartenaient pas. Mais la correspondance de Berlin avait un tout autre caractère. D'origine et d'essence diplomatique, mettant en cause des souverains et des princes, des ministres et des ambassadeurs, elle était la propriété exclusive du gouvernement, qui l'avait reçue, déchiffrée et payée. Sa publication risquait d'entraîner les complications les plus graves et d'engager des responsabilités dont Mirabeau pouvait mieux que tout autre mesurer l'étendue. On l'a accusé d'en avoir touché le prix de M. de Montmorin, sous la double promesse de ne pas la publier et de ne pas se présenter aux États Généraux. Ses lettres au duc de Lauzun et les lettres de M. de Montmorin suffirent à démontrer l'inexactitude de cette affirmation. La vérité, c'est qu'ayant « un commérage de billets » avec le ménage Lejay, il avait un pressant besoin d'argent. Quand il sollicitait le duc de Lauzun

MIRABEAU

d'en arracher à M. de Montmorin, il lui disait : « Daignerez-vous, si vous réussissez, faire tenir cette somme aux Lejay qui ont mes ordres pour l'emploi? » C'était presque un aveu. D'un autre côté, des ressources lui étaient nécessaires pour « brasser son élection et égayer ses électeurs ». Il lui fallait une assez forte somme. *L'Histoire secrète* la lui fournit. En le quittant, Mme de Nehra lui avait dit une parole terriblement prophétique : « Vous êtes en d'exécrables mains! »



MIRABEAU ET LA RÉVOLUTION

CHAPITRE X

LES ÉLECTIONS EN PROVENCE

MIRABEAU, LA NOBLESSE ET LE TIERS ÉTAT : PREMIÈRES MANIFESTATIONS DU GÉNIE ORATOIRE DE MIRABEAU || LES TROUBLES DE MARSEILLE ET D'AIX : MIRABEAU PACIFICATEUR || L'ÉLECTION D'AIX.



MIRABEAU, après un voyage où il avait pu constater toutes les détresses causées par un hiver exceptionnellement rigoureux, arriva à Aix le 15 janvier 1789. La lutte des partis était déjà commencée. Le conseil municipal d'Aix avait protesté, au nom des anciens privilèges de la Provence, contre les termes de la convocation des États. Une réunion qu'il avait provoquée avait décidé de prier très humblement sa Majesté « de convoquer immédiatement une assemblée générale des trois ordres du pays, tant à l'effet de déterminer la formation des États de la province, le nombre des députés de chaque ordre et le règlement qu'il appartiendra, que pour députer aux États Généraux du royaume, et donner aux députés les instructions requises ». L'assemblée générale des trois ordres était la réclamation qui dominait et inspirait toutes les autres. Le Tiers État de Provence, tenant d'avance pour nulles toutes les délibérations qui ne se feraient pas en cette forme, avait décidé de ne pas s'associer à celle-ci.

Mirabeau, convoqué par les syndics des possédants

MIRABEAU

fiefs, siégea dans les États de la noblesse. Il y avait déjà voté seize ans auparavant. Soit par amour-propre de gentilhomme qui ne voulait pas abdiquer ses droits et ses titres, soit par tactique politique, c'était d'abord à son ordre qu'il s'adressait, mais sans perdre de vue le Tiers État où il sentait qu'il trouverait son point d'appui, son influence et sa force. La place qu'il prit dans la procession des États avant leur ouverture est significative. Portalis fils nous l'a représenté marchant en quelque sorte entre la noblesse et le Tiers État, et le dernier de l'ordre de la noblesse. Le Tiers l'avait accueilli avec un vif enthousiasme. Au contraire, Mirabeau éprouvait l'hostilité sourde et la méfiance de la noblesse. « Je ne me fâche point, écrivait-il à son père, mais je fais entendre assez clairement que, si je ne suis pas noble, il faudra que je sois roturier. » Le 21 janvier, il combattit avec énergie, mais sans succès, la protestation que la noblesse, indignée du doublement du Tiers, formulait contre le règlement du 27 décembre 1788. Incidemment, il fit allusion au vote *par têtes*, dont il admettait l'hypothèse en demandant si la Provence pourrait se soustraire à la loi commune du royaume.

Le 23 janvier, il prit de nouveau la parole. On avait recouru à un règlement de 1620 pour exiger de quiconque prétendait siéger aux États de la noblesse, la qualité de possédant fief. C'était l'exclusion de Mirabeau qui, dès ce moment, se préparait. Il eut l'habileté de n'y pas paraître prendre garde. Il s'attacha à plaider la cause générale de ceux des nobles que cette décision rejeterait hors de tous les ordres et qui ne pourraient être ni électeurs, ni éligibles, ni représentants ni représentés. Ceux qui, violant la justice, agiraient ainsi « manqueraient à leur propre prudence, car ce n'est pas quand on a la prétention de résister à tant de millions d'hommes du Tiers État, qu'il convient de s'isoler de ses égaux ». Il fut battu, comme dans son intervention précédente, mais il entraîna avec lui une minorité importante, et il n'avait pas tort de considérer sa défaite comme « une victoire signalée dans

LES ÉLECTIONS EN PROVENCE

une assemblée d'esclaves où, pour toute harangue, l'on n'avait entendu jusque-là que ces mots : de l'avis de messieurs les Syndics ».

S'il voyait dans la noblesse « un corps ignorant, cupide, et insolent », il ne se faisait pas d'illusion sur l'énergie que l'on pouvait attendre du Tiers. Ceux qui le composaient tenaient aux administrateurs par des liens personnels, qui gênaient et affaiblissaient leur action. Ils n'avaient « ni plan ni lumières », et ils ne résistaient que mollement aux intrigues et aux suggestions des privilégiés. C'était l'occasion pour Mirabeau d'emprunter à Tacite une pensée, d'ailleurs profonde et admirable, qu'il aimait à citer : « Les esclaves volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves forcés. »

Aussi, pour brusquer la situation, se décida-t-il, le 30 janvier, à contester la légalité des États de Provence tels qu'ils étaient formés. Il le fit dans un discours modéré et précis dont les considérations, forcément un peu théoriques et abstraites, s'animèrent d'une vie puissante. Il ne pouvait admettre que « les deux ordres qui ne sont pas nation l'emportent sur la nation », et, de même que les communautés de Provence en 1788 et le conseil municipal d'Aix, il demandait la convocation générale des trois ordres.

En présence du désaccord qui persistait dans les États et de l'agitation que les discussions commençaient à provoquer dans l'opinion publique, les commissaires du roi suspendirent les délibérations. Cette suspension ne permit pas à Mirabeau de répondre, en séance des États, aux protestations que les ordres du clergé et de la noblesse firent inscrire, le 31 janvier, au procès-verbal, contre son discours. On l'y accusait d'avoir empêché la conciliation des esprits, et d'avoir affirmé des opinions « subversives à l'ordre public et attentatoires à l'autorité du roi ». Il n'était pas homme à subir en silence d'aussi tendancieux reproches. Le 3 février, il fit imprimer sa réponse. Elle est plus que célèbre : elle est immortelle. S'égalant aux orateurs les plus grands de l'antiquité, il donnait toute sa

MIRABEAU

mesure. C'est le premier chef-d'œuvre de son éloquence politique. Rien n'y manque, et il n'y a rien de trop. Il se saisit, avec une habileté prodigieuse, de l'occasion qui lui est imprudemment offerte de faire de sa cause personnelle une revendication d'intérêt général. Contre la noblesse, insolente et maladroite, contre le clergé, trop habile à couvrir ses privilèges du respect dû à Dieu et au roi, il représente la révolte du Tiers indigné. Avec lui c'est un ordre social nouveau qui, debout, frémit et menace. La Révolution est déjà tout entière dans son langage et dans son attitude. Il parle au nom du peuple, de ce peuple, « auquel pour se rendre formidable à ses ennemis, il suffirait d'être immobile ». Il interpelle l'honneur de ceux qui l'ont attaqué, il les somme de s'expliquer, et, par delà les limites de la Provence, par delà même les frontières de la France, il prend à témoin « l'Europe attentive ».

Se rappelant qu'il est patricien, il emprunte à ses souvenirs historiques une péroraison foudroyante, qui n'a rien perdu ni de son éclat ni de sa force ni de son incomparable beauté : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens, mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius, Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. » Et cette évocation du passé le conduit à une prédiction terrible : « Malheur aux ordres privilégiés si c'est là plutôt être l'homme du peuple que celui des nobles, car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel! » Il semble qu'il avait prévu cette heure décisive de sa destinée. Peu de jours après son arrivée en Provence, il écrivait à sa sœur : « Ces

LES ÉLECTIONS EN PROVENCE

gens-là me feraient devenir tribun du peuple malgré moi, si je ne me tenais pas à quatre. » S'était-il retenu autant qu'il paraissait le promettre? On en peut douter. Mais cette journée du 3 février le sacra tribun.

On comprend qu'après une telle déclaration de guerre, même si elle était une réplique à une provocation, la noblesse ait jugé l'heure venue, sinon l'occasion très heureuse, de réaliser le dessein qui la hantait depuis la réunion des États. Sur la proposition du marquis de La Fare, premier consul d'Aix, elle décida, le 8 février, que Mirabeau, n'ayant, en l'état des titres, ni possession ni propriété en Provence, cesserait d'assister à ses assemblées. Il faut dire que la délibération ne fut pas prise à l'unanimité, et qu'il se leva, dans l'ordre lui-même, des hommes courageux et avisés pour dénoncer l'illégalité ou l'imprudencence de la mesure. Condamné « par sa fatale destinée à être toujours obligé de tout faire en vingt-quatre heures », Mirabeau publia le 11 un *Manifeste à la nation provençale*. Quoique hâtivement fait, l'écrit ne se ressent pas de l'improvisation. Si Mirabeau avait besoin, pour que son talent fût mis en œuvre dans l'ordre des idées générales, d'une impulsion et d'une collaboration, il avait, au contraire, pour tout ce qui concernait sa personne et sa vie, ses intérêts, ses passions et son âme, une spontanéité incomparable. *Le Manifeste à la nation provençale* a un mouvement, une logique, une ironie qui attachent et entraînent encore, tant « l'égoïsme, qui rapetisse tout dans les affaires privées, peut tout agrandir dans les affaires publiques ». Mirabeau ne perd aucun des avantages que lui a donnés la contradiction de la noblesse, qui l'exclut après l'avoir admis, et malgré une possession jugée. Il persifle M. de La Fare d'un ton qui rappelle le Beaumarchais des *Mémoires* : « M. de la Fare, dit-il, a sans doute confondu la légitimation de mes pouvoirs et celle de mes pensées; il a cru que le droit de rejeter une opinion renfermait celui d'en rejeter l'auteur. » Il dévoile les dessous cachés et les intentions inavouables de son exclusion. C'est à la nation provençale qu'il fait appel.

MIRABEAU

Mais son sens politique ne l'abandonne pas, et il prévoit l'heure prochaine où « la France aura une constitution une, homogène, stable et permanente, contre laquelle il sera de l'intérêt de tous d'échanger les prétentions et les droits locaux ». C'est l'écho de la délibération où les États du Dauphiné avaient, depuis plusieurs mois, proclamé que le sacrifice des prérogatives locales était le premier qu'on dût faire à la liberté publique. L'unité de la nation se préparait ainsi dans l'abandon de tous les privilèges.

Cependant le bruit fait à Paris par la publication de *l'Histoire secrète de la cour de Berlin* ne cessait pas. L'absence de Mirabeau facilitait les manœuvres de ses adversaires, d'autant plus irrités que les échos venus de Provence faisaient pressentir la grandeur de son rôle et la puissance de son action. Après avoir cru à une impression passagère, qu'il ne fallait pas prendre au sérieux, Mirabeau finit par se rendre compte de l'audace de ses ennemis et de la tiédeur de ses partisans. Il partit pour Paris le 15 février. Il vit Panchaud, le duc de Lauzun, le duc de Nemours. Talleyrand, irrité du discrédit que la révélation de ses opérations financières risquait de jeter sur sa vie et sur ses ambitions, refusa absolument de le recevoir.

Mirabeau revint à Aix le 6 mars. Sur la route, à Lambesc et à Saint-Cannat, il put juger de sa popularité. Des milliers de personnes l'entouraient, l'acclamaient, arrêtaient sa voiture, pendant que les cloches sonnaient et qu'on tirait des boîtes d'artifice. A Aix ce fut du délire, « des harangues, des couronnes, des cris, des embrassades, des fusées, des tambourins, des galoubets, des délégations, des illuminations, toute l'ivresse de la joie et de la confiance ». On le recevait comme un libérateur et on saluait en lui le père de la Patrie. Quel retour il dut faire sur lui-même, dans cette ville où, six ans auparavant, il avait connu l'âpreté des usuriers, le dédain de sa femme, le mépris des nobles, la partialité des juges ! Mais si son cœur fut ému, il ne perdit pas la tête. Un nouveau règlement du roi, sans donner satisfaction complète aux réclamations du Tiers État de Provence, lui accordait pour-

LES ÉLECTIONS EN PROVENCE

tant le bénéfice du doublement et réservait l'avenir. Mirabeau publia une brochure, où il conseilla sagement un prompt et respectueux acquiescement, « pour ne pas servir les privilégiés dans leur vœu secret d'éluder la tenue des États Généraux ».

Puis, afin de se donner toutes les chances d'entrer aux États Généraux, et de se ménager une candidature nouvelle, il partit pour Marseille. Les scènes d'Aix s'y répétèrent avec l'éclat nouveau que pouvaient leur donner cent mille voix, « depuis le mousse jusqu'au millionnaire ».

A peine Mirabeau avait-il quitté Marseille qu'il y fut rappelé par les événements. Le 23 mars une émeute avait éclaté, provoquée par la cherté du pain et de la viande. Menacés par une foule armée, les officiers municipaux avaient dû céder et ordonner des abaissements de prix tels que l'application prolongée de la mesure aurait été la ruine des fournisseurs et de la ville. La maison de l'intendant avait été saccagée. On redoutait des troubles plus graves. Un avocat, M. Brémont-Julien, s'autorisa de l'admiration qu'il avait vouée à Mirabeau pour le supplier de venir au secours de la cité. Consulté, le commandant militaire, M. de Caraman, s'en remit à ce que « le cœur de Mirabeau et son pouvoir lui dicteraient pour le bien public ». C'était engager le tribun à se rendre à Marseille. Mirabeau n'hésita pas. Au risque de perdre sa popularité, il alla bravement où l'appelait son devoir. L'émeute avait grossi. Des étrangers, qui voulaient un pillage, s'étaient mêlés au peuple, qui ne voulait que la justice. Mirabeau, avec l'aide des jeunes gens, des bourgeois et des portefaix, organisa des patrouilles sans armes pour rétablir et maintenir l'ordre. Cette « milice citoyenne » purgea la ville des malfaiteurs. Des députés de toutes les corporations furent adjoints au conseil de la ville pour inspirer de la confiance au peuple. Pendant quatre nuits Mirabeau ne se coucha pas. Il était partout et veillait à tout. La difficulté venait du peuple, qui entendait conserver la baisse, tout en se rendant compte que ce maintien serait désastreux. Comment le persuader ?

MIRABEAU

Mirabeau fit, l'heure venue, imprimer, placarder et distribuer à domicile un *Avis au peuple marseillais*. On ne peut lire cet écrit sans en éprouver la plus heureuse surprise. Ce géant parle avec une bonhomie séduisante, une simplicité familière et une clarté qui rappellent les meilleures pages de Franklin. Il met l'économie politique, les lois de l'offre et de la demande, le mécanisme de la fabrication du pain, la solidarité des intérêts, à la portée du peuple. Il fait appel à sa raison, qu'il persuade en même temps qu'il la flatte : « Tout cela changera, dit-il, mais nous sommes convenus que tout ne pouvait pas changer en un jour.... J'espère donc que vous direz tous : ce prix-là va bien; cela était juste; cela était nécessaire; chacun sera tranquille, afin que les autres le soient, et votre exemple mettra la paix partout. »

Ce fut, provisoirement du moins, la paix rétablie à Marseille. Pendant que Mirabeau y travaillait, avec un succès digne de son courage, l'émeute grondait à Aix. Il y avait eu collision entre la troupe et la foule, de part et d'autre des morts et des blessés. Le pillage des grains suivit. Averti, Mirabeau partit à franc étrier. M. de Caraman lui remit le soin d'assurer la sécurité de la ville. Le danger s'aggravait du fait que c'était jour de marché. Ainsi investi, Mirabeau forma des piquets de bourgeois, s'empara des portes, parcourut les postes, harangua la foule, prit la parole d'honneur du peuple qu'il serait sage, fit rebrousser chemin aux communautés qui venaient du dehors, rétablit la libre circulation des grains, dompta les troubles, et résista avec une égale sagesse à la noblesse qui voulait la justice prévôtale contre le peuple et au peuple qui voulait « des pendus pour la petite pièce ».

Quelques jours après ces incidents, Mirabeau était élu député par le Tiers État d'Aix et par le Tiers État de Marseille. Le 7 avril, il optait pour Aix, mais il allait remercier ses électeurs de Marseille. Puis il partait pour Paris. Son rêve était réalisé : il était député aux États Généraux. Sa vie publique commence.

CHAPITRE XI

MIRABEAU AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

LE BILAN DE SON ESPRIT || SES IDÉES POLITIQUES ET RELIGIEUSES, SA DOCTRINE, SON EXPÉRIENCE || SA VÉNALITÉ || TENTATIVES AUPRÈS DE M. DE MONTMORIN.



Au moment où Mirabeau entre en scène pour exercer sur les destinées du pays une influence capitale, quel homme est-il, quelles sont ses idées, quels sont ses projets? Comment s'est-il préparé au rôle immense que les événements lui imposent ou lui accordent? Il a quarante ans. Au long d'une vie dissipée et agitée, qu'ont coupée des emprisonnements et des exils, sa volonté n'a pas subi une défaillance. Partout, toujours, pour s'instruire ou pour vivre, il a travaillé avec une ténacité insaisissable. Son éducation première a été heurtée et incomplète : il l'a refaite. Il a lu et il a traduit les auteurs anciens. Il a appris des langues modernes. Surtout, il s'est bourré d'histoire. Sa mémoire est prodigieuse. Il prend infatigablement des notes; il écrit sans cesse, résume et compile. A six ans, son père dit de lui que c'est « un sable où rien ne reste ». A trente ans, il ne voit encore dans son esprit qu'un « miroir où tout se peint et s'efface à l'instant ». L'appréciation est injuste. Plus tard, obligé de renoncer à ses préventions et de se rendre à l'évidence, il lui accorde du « génie ». Mais ce génie est moins dans les idées que dans leur expression. Où le vieux marquis a raison, c'est lorsqu'il dit que « tout en son fils est de réminiscence : il en fait sa chose

MIRABEAU

et sa chair ». Ce que Mirabeau emprunte, il le transforme et le fait tout de suite « ronfler en belles phrases ». Il est un écho vibrant et sonore où se prolongent les doctrines que les philosophes et les économistes ont, avant lui, jetées à un siècle avide de connaissances. Prises à d'autres, ces doctrines, il se les assimile, il les fait siennes, il les développe dans ses écrits, en attendant de leur donner la parure et la force d'une éloquence dont il ne soupçonne pas encore lui-même l'incomparable puissance. Elles ne forment pas, du moins jusqu'à la convocation des États Généraux, un corps solide et distinct, un véritable programme. Mais elles révèlent ses tendances et, telles quelles, s'il ne les a pas faites, elles le feront.

Il est royaliste. Sa doctrine et ses intentions tiennent dans une phrase de la lettre qu'il écrit le 14 novembre 1788 au duc de Lauzun : « Je serai à l'Assemblée Nationale très zélé monarchiste, parce que je sens profondément combien nous avons besoin de tuer le despotisme ministériel et de relever l'autorité royale. » Les bons citoyens qui connaissent bien le pays et la nation ne peuvent pas vouloir une constitution républicaine. Ils sentent que « la France est géographiquement monarchique », et sans doute veut-il dire, par cette formule plus pittoresque que précise, que les « agrégations ennemies » du royaume ont besoin, pour cimenter leur unité, de se fondre dans l'autorité royale. Mais cette autorité ne peut être ni absolue ni despotique. Déjà, dans ses *Lettres de cachet*, il affirmait que « le droit de la souveraineté résidant uniquement et inaltérablement dans le peuple, le souverain ne pouvait être que le premier magistrat de ce peuple ». Ce peuple n'abdique pas ses pouvoirs, il les délègue. « La collection des représentants est la nation, et tous ceux qui ne sont point représentants ont dû être électeurs par cela seul qu'ils sont représentés. » C'est, dans une phrase, la théorie du suffrage universel. Quand il l'exprime devant les États de Provence, Mirabeau devance son temps. Mais les nécessités de l'heure présente, et ses problèmes, ne lui échappent pas. S'il accepte, pour

(148)

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

l'intérêt politique de l'État, que la distinction en trois ordres soit maintenue, c'est à la condition que ceux-ci n'entreront dans le tout « qu'avec la mesure relative de leur importance. Les États sont pour la nation ce qu'est une carte réduite pour son étendue physique; soit en partie, soit en grand, la copie doit toujours avoir les mêmes proportions que l'original. » Et ce sera la conquête de la raison sur les préjugés que « l'égalité entre le nombre des communes et celui des deux premiers ordres ». Il faut que les assemblées soient périodiques; qu'elles consentent l'impôt; qu'elles assurent la liberté individuelle des citoyens; qu'elles donnent la liberté de la presse, garant unique et sacré de tous les autres droits; qu'elles établissent la responsabilité des ministres, où Mirabeau voit avec raison la « seule base de l'inviolable respect de l'autorité royale ». La liberté sans l'égalité ne serait qu'un leurre. Il faut donc détruire les privilèges : « utiles contre les rois, ils sont détestables contre les nations »; et l'heure qui appelle la nation à se réunir est aussi celle qui annonce leur fin prochaine. D'ailleurs une république, composée de toutes ces aristocraties, ne serait elle-même que « le foyer de la plus active tyrannie ». La réunion d'une Assemblée, « juste, sage, proportionnée entre les divers membres de l'État », mettra fin « aux menées et à la conspiration des corps implacables » qui, sous prétexte de défendre les intérêts généraux et les libertés publiques, ne songent qu'à perpétuer une usurpation et une suprématie intolérables. Mirabeau n'aime pas que les Parlements sortent de leur juridiction pour entrer dans l'action politique et s'arroger une sorte de puissance tribunitienne. Le despotisme ministériel de ce « forcené d'archevêque » de Toulouse les a fait apparaître comme les gardiens des droits de la nation. Mais, quand, le 5 décembre 1788, le Parlement de Paris, en donnant son adhésion au doublement du Tiers, a élaboré tout un programme de réformes, Mirabeau n'a pu se tenir de dire que, si cela est bien bon pour la chose publique, « cela est bien fou pour un corps

(149)

MIRABEAU

judiciaire ». Et, déjà, il avait écrit à M. de Montmorin : « Il serait bien maladroit le gouvernement qui rendrait la France parlementaire ! » Sa doctrine politique se résume, contre tous les privilèges, dans une formule très suffisamment claire, et qui, en peu de mots, dit l'essentiel : « Pouvoir législatif reconnu à la nation présidée par son roi. »

Pour opérer ces réformes et afin de permettre à la France d'atteindre par une Constitution « au développement de ses hautes destinées », Mirabeau comptait-il sur Louis XVI ? En 1780, faisant allusion aux travaux manuels dans lesquels le roi se complaisait, il l'appelait assez irrévérencieusement le « pousseur de rabots ». Plus tard, il le jugeait d'un mot profond en parlant de ses « vertus inertes et sincères ». Dans les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, où le départ est difficile à faire entre les notes laissées par Mirabeau et leur rédaction par l'abbé Soulavie, il y a un passage significatif sur la « volonté de vouloir » que Turgot aurait dû donner au roi : « Ce prince veut le bien de sa nation ; placé au centre de la corruption et du désordre, il en jouira ; mais la crainte de mal faire le laissera dans l'inaction. » Pourtant, et à cause de la loyauté des intentions du roi, et parce que son concours était, si l'on voulait éviter « de grands troubles civils », indispensable à la réformation des abus, Mirabeau faisait crédit à Louis XVI. En 1775, enfermé au château de Joux, il s'écriait : « O Louis ! ô mon roi ! Vous aimez la justice et la vertu ; chacun de vos pas dans la redoutable carrière de la royauté a été signalé par un bienfait ! » En 1787, il déposait aux pieds du souverain la *Dénonciation de l'agiotage*. En 1788, il terminait la *Réponse aux alarmes des bons citoyens* en saluant le monarque, « qui s'était si noblement rapproché de ses sujets », et, invoquant l'exemple de Marc Aurèle, il lui souhaitait de « n'abandonner que le pouvoir de faire le mal ». Enfin, récemment, pour calmer les esprits, à Marseille, il avait invoqué « le bon roi qu'il ne faut pas affliger ; et il vous en aimera, disait-il, et il vous en estimera davantage ».

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

Royaliste, et confiant, à défaut d'énergie, dans les vertus et dans la bonne volonté de Louis XVI, Mirabeau était irréligieux. Dans l'*Essai sur le despotisme*, comme dans ses *Lettres écrites du donjon de Vincennes*, il ne s'était pas contenté d'attaquer la théocratie ; il s'en était pris avec une violence irrespectueuse au catholicisme et à ses pratiques. La *Monarchie prussienne* avait renouvelé et aggravé ces attaques. Cette « affectation de philosophisme » avait choqué le marquis de Mirabeau. Le vieillard avait été frappé des qualités « de parole et de pensée » de l'opuscule consacré à la *Réforme politique des Juifs*, mais déjà il en avait regretté le « fonds totalement irréligieux » et très manifeste, surtout dans certains détails. Cette fois le livre lui était dédié, et le blâme n'en avait été que plus vif. Il avait reproché à son fils « avec force et abondance, de déchirer l'habit à toutes tailles que tant de grands hommes avaient entretenu et approprié à leur usage ». Mirabeau s'était défendu, « avec un ton mielleux et un accent apprêté », en disant qu'il avait été surtout impressionné par ce qui se passait en Allemagne, et que cet article « n'était point fait pour ce peuple-ci, où la nation avait toujours barré les invasions cléricales ». Il semble bien, ton mis à part, que cette réponse traduisait sa pensée d'homme d'État, où tenait déjà toute la politique qui distingue entre le respect dû à la religion et la résistance contre les manœuvres politiques auxquelles elle sert de prétexte et d'instrument. « Quand la puissance civile se déclare en faveur d'une opinion religieuse, disait-il déjà du donjon de Vincennes, l'intolérance est la suite nécessaire de cette particularité. En fait de religion, comme dans tout le commerce de la vie civile, la concurrence est le garant le plus sûr de l'équilibre. Chacun a le droit de suivre son jugement en matière de doctrine, pourvu que sa conduite soit du reste absolument subordonnée aux lois, qui doivent protection à tous. »

Ce droit et cette protection, il les avait inscrits dans l'article XXV de la Déclaration qui suivait son *Adresse aux Bataves* : « Il faut admettre tous les cultes. » Depuis

MIRABEAU

qu'il avait écrit la *Monarchie prussienne*, son esprit s'était élargi. Il y a, à la date du 22 octobre 1788, dans sa correspondance avec le major Mauvillon, une lettre où Mirabeau affirme, en termes très élevés, son « extrême tolérance sur toutes les opinions philosophiques et religieuses », dont il ne refuse pas le bénéfice même « aux gens à chapelets ». Il ne veut « excommunier personne. En vérité, dans un certain sens, tout m'est bon, dit-il; les événements, les hommes, les choses, les opinions, tout a une anse, une prise. » Cette prise, il la trouve où l'on ne s'attendrait guère à la lui voir saisir si l'on ne connaissait la souplesse et la prévoyance de son génie politique. Avant que la résistance de l'ordre du clergé se soit encore manifestée, il marque une sollicitude particulière aux « curés, ces hommes vénérables, que les augustes fonctions du sacerdoce n'ont point sauvés de l'avilissement féodal; qui, confondus avec le peuple, partagent ses besoins, ses privations, sa misère, ses larmes et sa probité rigide ». Il n'est pas difficile d'apercevoir que, même sincère, un tel hommage est déjà une tactique. Elle se renouvellera.

Ces idées politiques et religieuses procédaient-elles chez lui d'une doctrine d'ensemble? Il serait difficile de l'établir et de faire de Mirabeau le disciple d'une philosophie particulière ou, exclusivement, de tel grand homme du XVIII^e siècle. On a dit à tort qu'il n'aimait pas Voltaire : il a parlé de lui avec enthousiasme, sinon avec justesse, mais « pour les ouvrages historiques et philosophiques » il préférerait Rousseau. Buffon et Montesquieu venaient ensuite dans ses préférences. Son admiration n'aliénait pourtant pas son indépendance. Sans compter d'autres réserves, il a consacré tout un chapitre des *Lettres de cachet*, nourri d'arguments et de faits, à combattre la célèbre phrase de l'*Esprit des lois* : « il y a des cas où il faut mettre, pour un moment, un voile sur la liberté, comme on cache les statues des Dieux ». J'ai déjà dit avec quelle véhémence il avait soutenu, contre la doctrine de Rousseau, que la société est l'état naturel de l'homme

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

et que « l'homme est le suppléant nécessaire de la faiblesse de l'homme ». Il faut pourtant reconnaître que, si l'influence de Rousseau sur Mirabeau n'a pas été exclusive, elle a été prépondérante. La *Nouvelle Héloïse* a développé sa sensibilité, pour employer l'expression même dont Mirabeau se servait si fréquemment. Mais il s'est surtout imprégné de l'*Émile*, « ce magnifique poème, (il souligne ces mots), cet admirable ouvrage où se trouvent tant de vérités neuves ». Parmi ces vérités il n'en est aucune qu'il n'ait reprise, développée et recommandée avec plus de force que celle qui est relative à l'éducation physique des enfants. L'audace bienfaisante de ces préceptes, si tardivement et encore trop incomplètement mis en pratique, fait vraiment de Mirabeau un précurseur auquel, par ingratitude ou par ignorance, on n'a pas encore rendu toute la justice qui lui est due.

Au point de vue de ses doctrines économiques, Mirabeau, quoiqu'il se défendit d'être de leur secte, devait beaucoup aux physiocrates. La dédicace de la *Monarchie prussienne* était plus et mieux qu'un hommage habile de circonstance. Le terrible et amusant extrait que Mirabeau avait fait, pendant son séjour à Vincennes, des principes et maximes de l'*Ami des hommes* avait moins pour but d'en combattre la doctrine que de mettre les actes de l'auteur en contradiction avec ses idées. Au fond, il admirait le génie de son père. Et même il se considérait comme son disciple. Quand, en 1786, il mettait à contribution le major Mauvillon pour obtenir de lui des renseignements sur la Saxe, il ajoutait : « toujours dans des vues physiocratiques, car je n'en ai et n'en aurai jamais d'autres ». De l'école il acceptait le principe que « l'agriculture est la plus importante affaire des gouvernements », et les conséquences essentielles que les théoriciens en déduisaient au point de vue des impôts. Il saluait dans Turgot « un homme de bien, un homme d'État, un homme de génie » et il reprochait à Necker « d'avoir renversé par des intrigues le seul ministre dont la France ait jusqu'ici dû attendre la régénération ».

MIRABEAU

Théoriquement armé pour l'action politique, muni, à défaut d'une doctrine générale, des connaissances les plus étendues, Mirabeau avait, au moment où il entra aux États Généraux, l'avantage et la supériorité d'avoir été mêlé pratiquement à presque toutes les affaires. En Provence, en Limousin, et au Bignon, sous la direction de son oncle et de son père, il avait été agriculteur, associé à la vie des hommes des champs, initié aux travaux de la terre. Plaidier, au criminel et au civil, à Pontarlier et à Aix, il avait souffert des vices de la procédure et de la partialité des juges, et c'est pour les avoir connus qu'il pouvait dénoncer avec tant de force les abus de l'organisation judiciaire et en préconiser les remèdes avec une si précise clairvoyance. Publiciste financier, il avait été initié par les hommes les plus compétents au mécanisme de l'escompte, du crédit, des jeux de Bourse et des valeurs mobilières. Auprès du bailli, il avait abordé les questions maritimes et les questions coloniales, sur lesquelles l'ancien gouverneur de la Guadeloupe avait rédigé d'importants mémoires. Soldat, il proclamait qu'il était surtout « né homme de guerre », et s'il n'avait pas lu, comme il s'en vantait, dans trois cents auteurs, tous les écrits de langues mortes ou vivantes consacrés aux questions militaires, on ne saurait nier qu'il ne les eût longuement et sérieusement étudiées. Voyageur par nécessité ou par goût, il connaissait l'Angleterre, la Prusse, la Hollande, la Suisse. Diplôme, il avait observé, à la cour de Berlin, les intrigues, les dessous et les desseins de la politique européenne : à l'exemple du grand Frédéric, les princes, les ambassadeurs et les ministres n'avaient pas dédaigné de s'entretenir avec lui.

Ainsi, sa faculté d'assimilation était prodigieuse, son coup d'œil pénétrant, rapide et souvent prophétique; sa culture presque universelle; son intelligence lumineuse et prompte; sa possession de lui-même véritablement extraordinaire dans les occasions graves; sa parole colorée, véhémence, claire, souple, incomparable. Avec cela de la gaieté, de l'esprit, de la verve pittoresque, une

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

séduction innée et dominatrice, un « terrible don de la familiarité qui lui faisait retourner les grands comme des fagots, mais qui ne lui attachait pas moins les petits », et jusqu'à ses créanciers eux-mêmes que sa façon de désarmait; un cœur léger, inconstant et mobile, mais incapable d'une méchanceté calculée ou d'une rancune : tous les dons d'un génie unique. Que lui manquait-il?

Il faut toujours en revenir au mot qu'il disait, se jugeant tristement lui-même, à M. de La Marck : « Ah! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique! » Certes sa jeunesse avait été agitée, tourmentée, immorale. Mais des dettes envers des usuriers de profession, des adultères trop faciles, un enlèvement consenti, un divorce retentissant, cela suffisait-il, au XVIII^e siècle, pour discréditer et condamner un homme? Sans remonter jusqu'au trône, n'y avait-il pas eu, non loin de lui, d'autres scandales, vite oubliés et absous? Si Mirabeau ne se lamentait pas à tort des passions, des erreurs et des fautes de sa jeunesse, n'en exagérait-il pas les conséquences? Leur bruit, qui avait rempli le monde, l'avait rendu célèbre. Malgré ces fautes, je n'ose pas dire à cause d'elles, le roi le plus puissant de l'Europe l'avait reçu deux fois dans une intimité cordiale, et elles n'avaient pas empêché le sage Franklin de lui confier une œuvre dont il attendait une sorte d'appel moralisateur aux républicains de son pays. Il faut dire toute la vérité. Le discrédit dont Mirabeau sentait l'ombre importune se projeter sur sa gloire grandissante n'était pas seulement la rançon d'une jeunesse orageuse. Il avait élevé contre lui, dans son âge mûr, d'autres griefs ou d'autres soupçons. Quand son père lui reprochait d'être « à la solde de l'agio » et de se « faire payer sa forte vie par les banquiers », il ne cédait pas seulement à son habituel parti pris de malveillance; il était l'écho d'un bruit public. Les adversaires de Mirabeau ne se faisaient pas faute d'attribuer à des mobiles peu désintéressés ses campagnes financières. Ils l'accusaient de vénalité. Ce soupçon était tellement répandu qu'il avait retardé les

MIRABEAU

relations du tribun, devenues par la suite si cordiales et si confiantes, avec le comte de La Marck. Et parfois même son attitude avait déconcerté ses meilleurs amis. Au lendemain de sa *Réponse aux alarmes des bons citoyens*, qui avait apporté au ministère un appui bruyant et imprévu contre les Parlements, le duc de Lauzun n'avait pu s'empêcher de manifester sa surprise et d'exprimer des reproches dont les explications mêmes de Mirabeau suffirent à préciser la vivacité et le caractère. Pourquoi donc Mirabeau *suppliait-il* son ami de ne pas « se hâter de le juger, même dans les circonstances les plus nébuleuses? » Il est à croire que ce jugement, plutôt sévère, avait dépassé la portée d'une simple divergence sur l'orientation politique. Quelques mois plus tard, l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* avait causé un double étonnement. Les uns (*Correspondance* de Grimm et de Diderot) s'indignaient qu'« un homme d'esprit et de talent » n'eût pas dédaigné « de se charger d'aller exercer à juste prix le métier d'espion subalterne à la cour de Berlin ». Les autres incriminaient surtout l'indélicatesse cynique de la publication. Tous attaquaient sans merci le « jockey diplomatique » dont la téméraire imprudence avait donné l'occasion de s'exercer à leurs rancunes, à leurs jalousies ou à leurs craintes. Les honnêtes gens, désintéressés, s'alarmaient. Et, cette fois, le marquis avait vu clair : « Au fond, disait-il de son fils, il recueillera ce qui revient aux gens qui ont manqué par la base, par les mœurs : il n'obtiendra jamais la confiance, voulût-il la mériter ».

Rentré à Paris, Mirabeau put juger par l'attitude de l'abbé de Périgord de la confiance qu'il inspirait. Cet ancien ami de chez Panchaud, ce correspondant des lettres de Berlin, ce collègue du Club constitutionnel, fondé depuis la convocation des États Généraux, refusa de le recevoir. Aucun indice ne pouvait mieux prouver à Mirabeau à quel point il était tenu pour compromettant. Il ne faudrait pas juger d'après ses lettres ostensibles les sentiments qu'il éprouvait pour l'abbé. Ses compliments et ses flatteries n'avaient d'autre but que de ménager

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

l'influence de Talleyrand. C'est dans le particulier qu'il exprimait son opinion véritable. Elle était âprement clairvoyante. Il définissait l'abbé de Périgord, en 1787, dans une lettre à d'Antraigues : « un homme vil, avide, bas, intrigant. C'est de la boue et de l'argent qu'il lui faut. Pour de l'argent, il vendrait son âme, et il aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or. » Entre ces deux hommes, si dissemblables, il pouvait y avoir une entente passagère d'intérêts, mais la sympathie, celle qui naît de l'accord des caractères et de l'union des cœurs, était tout à fait impossible. Généreux et prodigue, dissipateur et passionné, dissolu avec ostentation et ambitieux avec exubérance, Mirabeau blessait, par son ton, ses manières, toute son allure épanouie et familière, la sécheresse élégante, l'égoïsme calculé, la dissimulation perfide de l'abbé de Périgord. Après la publication de la *Monarchie prussienne*, croyant avoir à se plaindre des appréciations de Talleyrand sur son livre, il lui avait écrit — du moins le brouillon en existe-t-il — une lettre dont le persiflage laborieux est plus sincère que la tendresse. La publication de l'*Histoire secrète* les avait brouillés, mais Mirabeau ne croyait qu'à un orage. Élu député d'Aix, il n'était pas allé voir Talleyrand « afin de ne pas l'embarrasser » (ces seuls mots en disent long), mais il avait eu recours, pour « se coalitionner » avec lui, aux bons offices du duc de Lauzun. Il pensait « que les petites convenances de coteries disparaissaient devant les grandes affaires nationales ». L'évêque d'Autun se déroba. C'était assez dire à Mirabeau qu'il y avait à le fréquenter plus de danger que de profit.

L'*Histoire secrète* lui avait valu d'autres déboires. Presque au moment de cette publication, il avait écrit à M. de Montmorin, le 28 décembre 1788, une lettre d'une haute importance. Faisant un retour sur le passé, il se flattait, sur le ton d'une complaisance peut-être excessive, d'« avoir eu raison contre tous », mais ce qu'il disait de l'avenir était d'une sagesse surprenante. Dès qu'il entre dans l'action, Mirabeau surpasse tous les hommes de son

MIRABEAU

temps, parce que seul il sait, sinon ce qu'il faut, du moins ce qu'il veut. Il a des idées, un programme, une méthode. Citoyen, il tremble « pour l'autorité royale, plus que jamais nécessaire au moment où elle est sur le penchant de sa ruine ». Je demande qu'on retienne cette phrase, et qu'on la médite. Elle est le point de départ d'une politique, elle la résume, elle l'annonce, elle la prépare. A la veille de la réunion d'une « assemblée orageuse, qui va décider du sort de la monarchie », Mirabeau s'inquiète de savoir si le ministre qui a convoqué les États Généraux s'occupe des moyens de n'avoir pas à craindre leur contrôle ou plutôt de rendre utile leur concours. A-t-il un plan fixe et solide, que les représentants de la nation n'aient plus qu'à sanctionner? A la question ainsi posée, Mirabeau ne laisse pas le temps de répondre. Il ne l'a posée que pour s'offrir : « Eh bien! ce plan, je l'ai, monsieur le comte, dit-il. Il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des complots de l'aristocratie, des excès de la démocratie, et de l'anarchie profonde où l'autorité, pour avoir voulu être absolue, est plongée avec nous. Si l'on peut disputer sur les conseils qui se trouvent dans ce plan, il est au moins impossible de ne pas estimer les principes qui en sont la base. » Il faut être bien sûr de soi pour écrire de la sorte. Et c'est qu'en effet, au milieu de tous ces hommes hésitants et pusillanimes, qui sont aussi indécis sur le but que sur les moyens, et qui vont au gré des événements sans les prévoir et sans les conduire, Mirabeau seul sent sa force. Il faut dire plus : il se sent une force. Aura-t-on enfin le « courage de mettre une fois à son poste de citoyen un sujet fidèle, un homme courageux, un intrépide défenseur de la justice et de la vérité? » Qu'on se voie, qu'on s'entende, qu'on se presse : « Il n'y a pas trop de trois mois pour se préparer, lier sa partie, et se montrer digne et influent défenseur du trône et de la chose publique ».

M. de Montmorin ne répondit pas. Fut-il offusqué du ton de cette lettre? Craignit-il de se compromettre avec

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

Mirabeau? Redouta-t-il « l'humeur vindicative » de Necker, « l'implacable vizir »? On ne sait. Il ne rompit le silence que deux mois plus tard, pour répondre à une lettre de Mirabeau qui se plaignait, avec une véritable impudence, d'avoir été mis en cause dans les journaux à l'occasion de *l'Histoire secrète de la cour de Berlin* et qui offrait au ministre de le renseigner, dans une conférence, sur les affaires de la Provence. Le ministre des Affaires étrangères le prit de haut, sur un ton de dignité froissée, déclarant que son devoir était de faire découvrir et punir l'éditeur de la Correspondance, et regrettant que l'estime et l'amitié qu'il avait lui-même montrées à Necker n'eussent pas garanti celui-ci contre les attaques des *Lettres à Cerutti* : « J'aurai sans doute désiré, monsieur, disait-il, pouvoir contribuer à vous rendre l'existence à laquelle vous êtes appelé par votre naissance et vos talents; mais je vois que ce n'est pas à moi que cela est réservé. » Et il refusait sèchement l'audience : « D'après tout ce que j'ai l'honneur de vous dire dans cette lettre, il me paraît au moins inutile que j'aie désormais celui de vous recevoir chez moi. »

Confiée au duc de Lauzun, devenu duc de Biron, le 26 février 1789, cette lettre ne fut remise à Mirabeau que le 24 avril. Au ton de la réponse, on sent tout le changement que deux mois ont suffi à produire : « Cette lettre, monsieur le comte, souffrez que je vous le dise, si elle n'a pas précisément toute la courtoisie du siècle passé, en a par trop tous les principes. Vous ne paraissez pas juger votre époque, et, malgré tout le respect que je veux porter aux ministres du roi, malgré les souvenirs affectueux et pénétrants que je ne cesserai de conserver pour vous, je ne saurais m'empêcher de vous observer que d'aucun mortel, en dignité ou non, la menace envers moi ne peut avoir ni grâce ni convenance. Quant à vous voir, monsieur le comte, quand je l'ai demandé, je n'étais qu'un simple citoyen, fidèle et zélé sujet du roi, qui croyais pouvoir vous donner et donner par vous d'utiles renseignements sur la Provence et les moyens de prévenir

MIRABEAU

tout ce qui s'y est passé. Eh bien! monsieur le comte, comme homme privé, j'accepte, quoique à regret, l'honneur de la proscription que vous m'imposez, par dévotion à un saint pour qui vous n'avez pas toujours eu tant de ferveur. Comme homme public que je suis devenu depuis que votre lettre est écrite, je déclare au ministre du roi que si jamais, pour l'intérêt de mes commettants, j'ai besoin de lui demander une audience, je croirais lui faire tort si je doutais que, loin d'avoir besoin de la solliciter, je ne l'attendrais pas même un instant. »

Il y a loin de cette lettre à celle que Mirabeau adressait au comte de Montmorin à la fin de 1788. Le solliciteur s'est redressé. On lui a refusé un emploi : c'est un mandat dont il se sert, dont il se pare, et dont il s'arme. On a dédaigné ses services : il va demander des comptes. Depuis un an, il avait le pressentiment de ce rôle, mais il n'avait jamais désespéré, ni du fond du donjon de Vincennes où, vêtu de loques et grelottant de froid, il avait tenté d'apaiser par un travail opiniâtre les ardeurs d'une imagination bouillonnante, ni en Hollande, où il s'était employé pour gagner son pain à d'obscurs travaux de librairie, ni en Prusse, où il avait relevé sa mission subalterne en forçant la porte des ambassadeurs et des ministres, dont il se flattait de devenir un jour l'égal. A un jeune homme qui s'offrait à lui comme secrétaire en juillet 1788, il déclarait que « l'avenir était dans un nuage », mais derrière ce nuage il sentait se lever le soleil de sa gloire. « Vos intérêts, lui disait-il, ne peuvent que se bien trouver des variations de ma fortune, parce qu'elle n'en peut plus guère avoir que d'heureuses. Les temps s'approchent où la puissance du talent devient plus grande et moins périlleuse. Croyez-moi, ce n'est pas quand l'esprit public se forme que les convulsions du despotisme sont le plus à redouter pour qui sait parler au tribunal de l'opinion. » Avec les États Généraux, réunis à Versailles, l'audience de ce tribunal était ouverte. Voici Mirabeau à la barre. L'heure de l'action a enfin sonné pour son génie.

CHAPITRE XII

DE L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX AUX JOURNÉES D'OCTOBRE 1789

MIRABEAU AUX ÉTATS GÉNÉRAUX : LES DÉBUTS, LES PREMIERS SUCCÈS || LA « DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME »; LE « VETO » || LE DISCOURS SUR LA BANQUE-ROUTE || LES JOURNÉES D'OCTOBRE : MIRABEAU ET LE DUC D'ORLÉANS.



SEUL, dans cette assemblée d'environ onze cents membres qui constituait les États Généraux, Mirabeau était célèbre. Ses aventures, ses malheurs et ses écrits lui avaient fait à la fois une réputation et une légende. C'est lui que les yeux cherchaient tout d'abord. « Il était difficile de ne pas le regarder longtemps, dit Mme de Staël, quand on l'avait une fois aperçu; son immense chevelure le distinguait entre tous, on eût dit que sa force en dépendait comme celle de Samson; son visage empruntait de l'expression à sa laideur même, et toute sa personne donnait l'idée d'une puissance irrégulière, mais enfin d'une puissance telle qu'on se la représenterait dans un tribun du peuple. » Il y avait plus de curiosité que de sympathie et surtout que d'estime dans l'attention dont Mirabeau était l'objet. On le méprisait et on le redoutait. Quand son tour vint, le jour de l'ouverture des États Généraux, de pénétrer dans la salle avec la députation d'Aix, un murmure désapprobateur l'accueillit. Il supporta avec une fierté dédaigneuse cette première épreuve,

MIRABEAU

dont la signification ne put lui échapper. Inquiété par « l'acharnement de la haine et par l'activité de l'intrigue », il s'attendait à être violemment attaqué au moment de la vérification des pouvoirs et au sein même des Communes. Son *Journal des États Généraux*, qu'il avait publié sans se soucier du régime spécial auquel était soumise la presse politique, se ressentait de son amertume. Non content de s'en prendre au discours et aux projets de Necker, dont la popularité était immense, il traitait de haut l'Assemblée elle-même. Ses conversations n'étaient ni plus indulgentes ni plus prudentes. Des amis le mirent en garde. Il se calma, observa et attendit. Son journal ayant été suspendu par un arrêt du conseil, il lui substitua les *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*. Cette hardiesse, appuyée par l'opinion, fit céder le garde des sceaux. La liberté de la presse, avant d'être reconnue en droit, était ainsi acquise en fait. Mirabeau écrivain l'avait toujours réclamée : il n'est que juste de lui faire honneur de sa conquête.

Il s'était tracé, en dehors et au-dessus des groupements qui sous une unité apparente composaient le Tiers État, une ligne de conduite indépendante. Tandis que Sieyès devait son autorité à une doctrine, Mirabeau attendait son influence de la seule action de son génie. Au cours de sa campagne aux États de Provence, il avait mesuré le pouvoir de son éloquence : c'était en elle qu'il mettait son espoir de vaincre les préventions, de briser les résistances, de ramener et de dominer l'Assemblée. « C'est avoir entrepris une fière et difficile tâche, disait-il, que de gravir au bien public sans ménager aucun parti, sans encenser l'idole du jour, sans autres armes que la raison et la vérité, les respectant partout, ne respectant qu'elles, n'ayant d'amis qu'elles, d'ennemis que leurs adversaires, ne reconnaissant d'autre monarque que sa conscience et d'autre juge que le temps. Eh bien ! je succomberai peut-être dans cette entreprise, mais je ne reculerai pas ! »

En attendant l'occasion de mettre en pratique cette fière attitude, sa tactique prévalait. Le premier, il avait

LES PREMIÈRES SÉANCES

pressenti qu'il suffirait au peuple « de rester immobile pour se rendre formidable à ses ennemis ». Le « rien faire » du Tiers État, son immobilité, sa force d'inertie, déconcertaient les prétentions du clergé et de la noblesse et annihilèrent leur action. Mirabeau ne se vantait pas sans raison d'avoir préconisé la dignité et l'habileté de cette attitude. Le 18 mai, il en oppose le principe à la proposition de Rabaut-Saint-Étienne, qui demandait d'envoyer seize commissaires aux deux autres ordres pour obtenir leur réunion, et à celle de Le Chapelier qui voulait qu'on leur démontrât l'illégalité de leur conduite. Entre les deux ordres privilégiés, Mirabeau fait une différence : il n'a aucune confiance dans la marche « usurpatrice autant qu'orgueilleuse » de la noblesse, mais il ne désespère pas du clergé, qui, « soit intérêt bien entendu, soit politique déliée », peut exercer sa médiation. Le 27 mai, après l'échec des conférences, il décide l'Assemblée à envoyer une députation au clergé pour l'adjurer de se ranger, en se rendant dans la salle commune, « du côté de la raison, de la justice et de la vérité ». Sans l'intervention imprévue du roi, cette initiative profondément politique, qui tendait à séparer les deux ordres et à réunir le clergé au Tiers État, aurait sans doute abouti. Le roi, « afin de pouvoir contribuer directement à une harmonie désirable et instante », proposa la reprise des conférences des commissaires conciliateurs en présence du garde des sceaux et de commissaires nommés par lui, lesquels lui rendraient compte. Toujours sur la brèche, Mirabeau mit en lumière les dangers d'une acceptation, qui conduirait à un arrêt du conseil, et les inconvénients d'un refus, qui permettrait aux adversaires des Communes de dénoncer, pour obtenir la dissolution des États, leur indiscipline et leur indépendance, destructrices de l'autorité royale. Il conseillait, afin de déjouer le piège, de se rendre à l'invitation du roi, mais en lui faisant connaître, par une Adresse, à la fois l'attachement inviolable des Communes à sa personne et leur intention de ne se prêter qu'à des expédients qui ne porteraient pas atteinte au

MIRABEAU

principe de la vérification des pouvoirs en commun. Ce fut l'avis qui prévalut.

Ces discussions avaient donné à Mirabeau l'occasion de déployer dans des discours écrits ses qualités de dialectique et de tactique. Mais l'orateur ne s'était pas encore révélé. Il suffit d'un incident pour le jeter dans une improvisation vibrante et passionnée, qui déclencha les premiers applaudissements dont le Tiers État ait salué sa parole. Au cours de la séance du 11 juin, un député protesta contre la présence sur les bancs mêmes de l'Assemblée d'un étranger, qui avait fait passer à Mirabeau une note écrite. L'étonnement allait se transformer en indignation lorsque, d'une voix perçante, Mirabeau imposa le silence. Il reconnut l'incorrection de cette présence, mais, comme on avait dénoncé dans l'étranger un pensionnaire de l'Angleterre, il s'éleva contre cette « délation odieuse » en le nommant : c'était Duroveray, réfugié genevois, ancien procureur général, dont il rappela avec des accents enflammés la vie de citoyen et de juriste, consacrée avec le plus noble désintéressement au service de la liberté. Dumont, présent à la séance, raconte que le succès de cette improvisation fut unanime. Les applaudissements partirent de tous les côtés de la salle : « On n'avait encore rien entendu de cette force et de cette dignité dans le tumultueux prélude des Communes ; ce fut une jouissance nouvelle, car l'éloquence est le charme des hommes assemblés : Mirabeau sentit vivement ce premier succès. »

L'influence de Dumont, ancien pasteur protestant de Genève, homme d'une grande culture, qui avait longtemps vécu en Angleterre, et celle de Duroveray avaient contribué, quelques jours avant cette séance mouvementée, à provoquer une entrevue entre Necker et Mirabeau. Malouet s'était fait leur intermédiaire. Quoiqu'il eût contre le député d'Aix autant de défiance que de prévention, Malouet avait compris tout le poids que ce talent apporterait au parti qu'il soutiendrait. Necker subit l'entrevue, mais il ne se livra pas. Il fut sec et froid,

LES PREMIÈRES SÉANCES

sans cordialité et sans confiance. Cet accueil déconcerta et irrita Mirabeau : « Je n'y reviendrai plus, dit-il, mais ils auront bientôt de mes nouvelles. » Trop sensible aux attaques qu'il avait subies la veille encore, Necker ne vit pas le parti qu'il pouvait tirer de cette force pour ses propres idées et pour la défense de la monarchie. L'occasion manquée ne se retrouva malheureusement plus.

La déception de Mirabeau ne nuisit pas à sa sagesse. Il n'avait pas gagné l'« idole du jour », mais il restait fidèle à sa volonté de ne flatter aucun parti au détriment de ce qu'il considérait comme la raison et la vérité. Après la réunion de quelques membres du clergé aux Communes, l'heure était venue pour celles-ci de se constituer. Quel titre allaient-elles prendre ? Siéyès, dans sa célèbre brochure, avait écrit ces lignes prophétiques : « Le Tiers seul, dira-t-on, ne peut pas former les États Généraux. Eh ! tant mieux, il composera une Assemblée Nationale. » Mais ce théoricien se doublait d'un tacticien. Il crut imprudent de faire du premier coup ce pas décisif et proposa, tout d'abord, aux Communes de se constituer sous le titre « d'Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française ». Mirabeau objecta que ce titre n'était pas intelligible, qu'il pourrait se heurter au refus de la sanction royale, qu'il effraierait et que, d'ailleurs, il faudrait le modifier si les ordres privilégiés se décidaient à se rendre à la réunion.

Doit-on croire avec Michelet que Mirabeau voulait ainsi se mettre en face de la Révolution, l'arrêter et lui barrer la route ? C'est mal le comprendre, et c'est le juger sur des intentions qui n'étaient pas les siennes. Comme il l'avait dit à Malouet, il redoutait les malheurs et les commotions terribles qui pouvaient résulter de la fermentation des esprits, de l'inexpérience et de l'exaltation de l'Assemblée, de la résistance et de l'aigreur inconsidérées des deux premiers ordres. Il voulait que la modération, dont il n'hésitait pas à prononcer le mot, s'associât au courage pour le rendre durable et invincible. A tort sans doute (et peut-être eût-il mieux valu ne pas le dire pour

MIRABEAU

n'en pas donner l'idée), il redoutait une prorogation ou une dissolution de l'Assemblée. Il entrevoyait des bougeries et des pillages : pour les éviter, il préconisait, sans rien abandonner de ses principes ni des droits du Tiers, une tactique prudente et sage, « légale et graduée ». Partisan d'une Assemblée Nationale, il ne désespérait pas encore d'y amener les ordres privilégiés; avant de la déclarer sans eux et contre eux, il essayait, dans une dernière tentative, de la faire avec eux.

Le titre qu'il proposa : « Représentants du peuple français » lui paraissait être un mot « vraiment magique et à tiroir ». Il avait, à ses yeux, cet avantage de tout contenir, de répondre et de se prêter à tout, de « pouvoir agrandir l'existence de l'Assemblée à mesure que les circonstances le rendraient nécessaire, à mesure que, par leur obstination, par leurs fautes, les classes privilégiées la forceraient à prendre en main la défense des droits nationaux, de la liberté du peuple ». Ainsi défendue, la motion de Mirabeau pouvait avoir d'incontestables avantages, mais elle souleva, dès le début, une objection qui, en raison même du conflit ouvert entre les ordres, devait la condamner et l'emporter. Ce mot de « peuple » signifiait trop ou trop peu, selon qu'il s'étendait à toute la nation dans le sens de *populus*, ou selon qu'on n'y comprenait, dans le sens de *plebs*, qu'une partie, et une partie jugée inférieure, de la nation. Ni la dialectique de Mirabeau ni une péroraison vibrante ne purent triompher de la crainte trop légitime que faisait naître cette équivoque. On accabla Mirabeau sous les cris et sous les injures. Ce fut le premier orage qu'il essuya. Debout et immobile, il le subit avec l'imperturbable sang-froid dont il ne se départit jamais. N'eut-il contre lui que sa thèse? L'homme, il faut le dire, avait nui à la thèse, et son passé à ses raisons. On le soupçonnait de s'être livré au gouvernement. Il en riait. « En vérité, disait-il, je me vends à tant de gens que je ne comprends pas comment je n'ai pas encore acquis la monarchie universelle. » Mais au fond il en souffrait, connaissant trop bien son point faible, dont il avait

LES PREMIÈRES SÉANCES

l'obsession et le chagrin. Jamais, même avant de s'être lié, il ne passa pour libre. L'épouvantable soupçon, qu'il vint du passé ou qu'il tint au présent, pesait sur lui comme un cauchemar.

L'audace du Tiers État, qui se constitua en Assemblée nationale, fut plus sage que la sagesse calculée de Mirabeau. Elle fit avec ces deux mots toute la Révolution. A partir de cette séance décisive du 17 juin, il n'est presque pas un événement important dont Mirabeau ne prenne sa part, ni un débat dans lequel il n'intervienne. Comment le suivre sans faire l'histoire même de l'Assemblée constituante? Entre une sèche nomenclature de ses interventions et une étude approfondie des délibérations et des décisions de l'Assemblée, comment choisir? Quelle méthode adopter? Dans l'impossibilité absolue de tout dire, il faut essayer du moins de dégager l'homme de ses actes et sa doctrine de ses discours.

Y a-t-il une unité sous ses contradictions et la diversité de ses moyens est-elle exclusive d'un plan fixe? Ce plan, on se rappelle avec quelle fierté décidée il en avait fait l'offre à M. de Montmorin, qui l'éconduisit. Il voulut le discuter avec Necker, qui ne l'encouragea pas. En attendant qu'il le rédige pour en faire un programme de gouvernement, il l'esquissa par lambeaux. A Malouet, il déclare qu'il ne veut pas ébranler la monarchie : il veut une constitution libre, mais monarchique. Au comte de La Marck, il révèle partiellement ses conceptions, dont il oppose la fermeté délibérée aux hésitations de Necker. « Le sort de la France est décidé; les mots de liberté, d'impôts consentis par le peuple, ont retenti dans tout le royaume. On ne sortira plus de là sans un gouvernement plus ou moins semblable à celui de l'Angleterre. » Au major Mauvillon, il se présente à la fois comme un révolutionnaire décidé : « Est-ce le peuple français ou les cent mille individus, qui se prétendent une caste à part, qui donnent des lois à la France? » et comme un monarchiste prudent : « On est irrité de ce que je suis toujours aux partis modérés. Mais je suis

MIRABEAU

convaincu qu'il y a une différence énorme entre voyager sur la mappemonde ou en réalité sur la terre. Le meilleur moyen de faire avorter la Révolution, c'est de trop demander. » Tout l'homme est dans ces contrastes, mais ces contrastes sont moins des contradictions que les aspects différents d'une même politique.

Dès ce moment, les lignes générales en sont dessinées dans l'esprit de Mirabeau. Il sait où il veut aller, jusqu'où il veut aller, comment il y veut aller. Dans la révolution qui se développe, il trouve l'accord inespéré de ses idées et de ses intérêts. La vie a jusqu'ici fait de lui une sorte d'aventurier, qui a gaspillé dans de vaines tentatives les ressources de son esprit et l'énergie de son caractère. Il rêve de devenir un homme d'État et de donner la vraie mesure d'un génie qui le rend supérieur aux autres. « Le temps est venu, dit-il, où il faut estimer les hommes d'après ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous le front, entre les deux sourcils. » Dévoué aux intérêts du peuple, « qui est tout », et auquel il a lié son sort, il ne conçoit que dans la monarchie, libérée et libérale, la protection de ses droits et la garantie de sa souveraineté. Est-il surprenant que, royaliste convaincu, il tourne ses regards du côté du roi, qu'il veut arracher à des influences fatales et dont il sent, plus que tout autre, le besoin de gagner la confiance? « Le vaisseau de l'État, dit-il, est battu par la plus violente tempête, et il n'y a personne à la barre. » Cette barre, il est de force à la prendre, mais, s'il est trop tôt pour faire de lui un pilote, ne peut-il pas du moins être une vigie? Il dit au comte de La Marck : « Faites donc qu'au château on me sache plus disposé pour eux que contre eux ». Ce langage est de la fin de juillet. Il vient à la suite de quelques-unes des paroles les plus hardies auxquelles Mirabeau se soit abandonné. Est-ce duplicité de sa part? Nullement. Tout au plus est-ce tactique. Entre le peuple et la royauté, dont le double concours lui est également indispensable, il tient la balance égale, ne pouvant pour atteindre son but sacrifier ni les droits de l'une ni ceux de l'autre. Ses convictions et ses desseins lui imposent la

LES PREMIÈRES SÉANCES

même nécessité d'attitude. Mais, indépendant des partis, et voulant l'être, il s'expose à leur être alternativement suspect. Ses gestes révolutionnaires déconcertent les éléments modérés et telle sage conduite apparaît aux révolutionnaires comme une trahison. Des uns aux autres il manœuvre, sinon toujours avec habileté, du moins avec un magnifique courage. Il excelle à couvrir d'un sang-froid que rien ne peut abattre ses opérations les plus hasardées. Il se donne tout entier, corps et âme, avec ses qualités admirables et ses terribles défauts, à la partie décisive où se jouent à la fois sa destinée et celle de son pays. Pendant quatre mois, il est sur la brèche, attentif et infatigable, à la tribune, dans les clubs, à son journal. Son nom et son action sont inséparables, à l'exception du 4 août, des grandes scènes qui consomment la révolution. Son coup d'œil, son audace, sa parole ardente en déterminent le succès. Ce sont elles qui l'ont immortalisé. Qui ne les connaît!

Le 23 juin, après la séance royale si fâcheusement semblable à un lit de justice, il lance à M. de Brézé, qui ordonne au Tiers immobile de se séparer, la foudroyante réplique : « Nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, et vous, monsieur, qui ne sauriez être son organe auprès de l'Assemblée nationale, vous qui n'avez ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes! »

Le 15 juillet, au moment où, pour la troisième fois, une délégation va demander au roi le renvoi des troupes qui menacent l'Assemblée, il s'écrie, dans un mouvement d'indignation dont la salle est secouée tout entière : « Dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de

MIRABEAU

vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy!... »

Ces paroles enflammées, dont nul, dans l'Assemblée, n'égalait jamais l'accent, firent sa popularité et elles créent, aujourd'hui encore, la légende de son nom. Mais c'est faire tort à sa gloire que de l'y ramener tout entière. L'oubli est tombé sur d'autres manifestations de son talent et de son sens politique, qui méritent mieux. Il faut les rappeler à grands traits.

Des troupes, étrangères pour la plupart, avaient été réunies dans les environs de Paris et de Versailles. Les passages étaient interceptés. Partout des postes militaires, des ordres secrets, des préparatifs de guerre. Qui protégeait-on? Qui menaçait-on? Blessés dans leur dignité, inquiets pour leur sécurité, les députés de la nation ne pouvaient manquer de s'émouvoir de cet appareil provocateur. Mirabeau, dans la séance du 8 juillet, se fit leur interprète. Il prononça un discours mesuré et pressant dont l'effet fut très grand. Était-il de lui, ou faut-il, s'en tenant aux *Souvenirs* de Dumont, en attribuer l'honneur à la collaboration de ce dernier avec Duroveray? Il y a toujours un doute sur la paternité des discours de Mirabeau : j'essaierai plus tard de l'éclaircir. Mais dès maintenant il faut bien dire que si la forme de certains de ses discours ne lui appartient pas en entier, l'inspiration est toujours la sienne. La pensée politique, les intentions et les directions qu'ils affirment, sont bien à lui. Toute sa responsabilité, devant laquelle d'ailleurs il ne recula jamais, y est engagée. On ne risque donc pas de le juger à tort et de le méconnaître. S'il a emprunté, pour traduire son sentiment, la plume de ses amis, il n'en a pas moins dit ce qu'il voulait dire. Quand, dans son discours du 8 juillet, il ménage le roi, dont il loue le bon cœur, et sépare ses intentions généreuses des maladresses de ses

LES PREMIÈRES SÉANCES

conseillers, il exprime l'opinion à laquelle se ramène toute sa tactique. Avec une extraordinaire prévoyance, il redoute les conséquences d'une politique détestable, les conflits entre les troupes étrangères et les troupes nationales, l'irritation du peuple et ses dangers : « Ont-ils étudié, dans l'histoire de tous les peuples, s'écrie-t-il, comment les révolutions ont commencé, comment elles se sont opérées? Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors de toutes les limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? »

L'impression produite par ce discours prophétique fut si profonde que l'Assemblée chargea Mirabeau de rédiger une adresse au roi pour lui demander de rapporter des mesures si contraires à la liberté et à l'honneur de l'Assemblée nationale. Il donna lecture de cette adresse dès le lendemain. Elle s'inspire des mêmes sentiments que le discours, en les revêtant peut-être d'une forme plus pathétique, mais elle n'est ni moins respectueuse de l'autorité royale ni moins ferme sur les dangers que risquent de lui faire courir des conseillers imprudents et téméraires : « Il est une contagion dans les mouvements passionnés; nous ne sommes que des hommes; la défiance de nous-mêmes, la crainte de paraître faibles, peuvent entraîner au delà du but; nous serons obsédés de conseils violents, démesurés; et la raison calme, la tranquille sagesse ne rendent pas leurs oracles au milieu du tumulte, des désordres et des scènes factieuses. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes; plus d'une entreprise fatale aux nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. »

On ne saurait parler avec plus de dignité et de force; mais ces conseils, dictés par l'intérêt du roi et par le souci du bien public, ne sont pas suivis. Le roi propose à l'Assemblée de se transporter à Noyon ou à Soissons. Mirabeau la détermine à refuser : « Nous n'avons pas demandé à fuir les troupes; mais seulement que les

MIRABEAU

troupes s'éloignassent de la capitale. » Il insiste sur l'intérêt général. Il n'est ni entendu ni compris. Le renvoi de Necker déchaîne les événements que le tribun a prévus. Irrité, méfiant, poussé aux extrémités par l'impéritie et les provocations de la cour, le peuple de Paris prend la Bastille. Dès le lendemain, le roi est contraint de céder à la révolte ce qu'il avait refusé aux conseils de la sagesse. Il se transporte au sein de l'Assemblée pour lui annoncer le rappel des troupes. Mais des ministres impopulaires restent en fonctions. Mirabeau, qui décidément prend le premier rôle, propose une adresse au roi pour demander leur renvoi. En termes véhéments, qui n'épargnent pas les personnes, il dénonce leur politique, leurs intentions contre l'Assemblée, le plan funeste qui doit conduire à sa dissolution. « Le prince ami de ses peuples, s'écrie-t-il, doit-il être environné de nos ennemis? » D'eux-mêmes les ministres se retirent. Qui les remplacera? L'Assemblée, qui a exprimé ses regrets du renvoi de Necker, désire son retour. En se prononçant ainsi, soit pour écarter des ministres, soit pour les rappeler, l'Assemblée usurpe-t-elle des pouvoirs qui ne sont pas les siens? Mounier le prétend. Mirabeau lui réplique. Il invoque les droits essentiels du peuple, et, pour la première fois, il pose le principe de la responsabilité ministérielle, « plus importante encore, s'il est possible, au roi qu'à son peuple ». Cette simple phrase affirme toute une thèse. Mirabeau en fera l'une des bases de sa politique. Il n'y voit rien de moins que « le garant sacré de la paix sociale ».

Cette paix sociale est, malheureusement, de jour en jour plus compromise. Après les meurtres dont la journée du 14 juillet a été l'occasion, d'autres suivent. Foulon et Berthier sont assassinés. Il est essentiel de prendre des mesures pour rétablir et maintenir l'ordre public. Lally-Tolendal propose, le 23 juillet, une proclamation au peuple pour lui recommander de respecter la paix, les lois, la fidélité due au souverain. Avec raison, Mirabeau pense qu'il est inutile de compromettre par de petits moyens la dignité de l'Assemblée. Son coup d'œil dis-

LES PREMIÈRES SÉANCES

cerne le mal dans l'absence de « toute autorité reconnue » et dans la confusion qui a remis aux mains d'électeurs sans mandat les rênes de l'administration. Il préconise la constitution de municipalités élues, sur la base de la fusion des trois ordres et avec de fréquentes amovibilités dans les conseils et les emplois, mais il faut regretter que, malgré les sages avertissements de Mounier, son désir d'acquérir de la popularité dans les districts parisiens l'ait conduit à sacrifier les droits supérieurs et inaliénables de l'État à la libre et anarchique organisation des corps municipaux. Quoique sa motion n'ait pas été adoptée, elle n'en a pas moins jeté un germe qui, sans tarder, fructifiera déplorablement.

Quelle impression avaient faite sur lui les assassinats du 22 juillet? La *XIX^e lettre à ses commettants* a été sévèrement jugée. On a reproché à Mirabeau d'avoir fait l'apologie des fureurs de la populace. Il faut avoir mal lu cette œuvre pour l'interpréter ainsi. Elle explique ces crimes plutôt qu'elle ne les excuse; du moins ne les approuve-t-elle pas. Elle évoque les excès de l'ancien régime, le donjon de Vincennes, la Bastille, les raffinements des anciens supplices, les menaces des ennemis de la Révolution, leurs préparatifs, leur volonté de guerre civile, et elle leur oppose « les soudaines et impétueuses vengeances de la multitude ». Elle ajoute que « l'injustice des autres classes envers le peuple lui fait trouver la justice dans sa barbarie même ». C'est trop, à coup sûr, mais ces explications, dont on peut penser que la sévérité n'est pas suffisamment indignée, sont rachetées par une conclusion qu'il faut citer en entier : « Toute l'Assemblée nationale a bien senti que la continuation de cette formidable dictature exposait la liberté politique autant que les complots de ses ennemis. *La société serait bientôt dissoute* (ces mots sont soulignés dans le texte) si la multitude, s'accoutumant au sang et au désordre, se mettait au-dessus des magistrats et bravait l'autorité des lois; au lieu de courir à la liberté, le peuple se jetterait bientôt dans l'abîme de la servitude; car trop souvent le danger rallie à la domi-

MIRABEAU

nation absolue, et dans le sein de l'anarchie un despote même paraît un sauveur! »

D'ailleurs, Mirabeau n'avait pas attendu les désordres nés avec les émeutes de juillet pour avertir le peuple des dangers de l'anarchie. Au lendemain de la journée du 23 juin, qui l'avait révélé tribun impétueux, il apparaissait vraiment homme de gouvernement dans l'adresse qu'il proposait à l'Assemblée nationale d'envoyer aux électeurs. Il lui semblait nécessaire de renseigner, de rassurer et de calmer le peuple, que des séductions adroites et des intentions criminelles risquaient de précipiter dans de dangereux égarements. Il l'avertissait que « les agitations, les tumultes et les excès ne servent que les ennemis de la liberté ». Sévère aux résistances de l'aristocratie, qu'il opposait aux sentiments du roi, il s'attachait à ne pas traiter comme des ennemis les hommes qui cherchaient le bien public par d'autres moyens et dans une autre voie. Il conseillait de tenir compte des préjugés de l'éducation, que la peur de la licence et la crainte des prétentions exagérées avait encore développés. Ses paroles témoignaient d'une modération et d'un courage, d'un sens politique et d'une clairvoyance qu'on n'a pas assez loués : « Tous ces hommes méritent de notre part des ménagements; il faut plaindre les uns, donner aux autres le temps de revenir; les éclairer tous et ne point faire dégénérer en querelles d'amour-propre, en guerre de factions, des différences d'opinions qui sont inséparables de la faiblesse de l'esprit humain, de la multitude des aspects que présentent des objets si compliqués, et dont la diversité même est utile à la chose publique.... Déjà nous pouvons nous honorer de plusieurs conquêtes heureuses et paisibles. Il n'est pas un jour qui ne nous ait amené quelques-uns de ceux qui d'abord s'étaient éloignés de nous. Il n'est pas un jour où l'horizon de la vérité ne s'agrandisse, et où l'aurore de la raison ne se lève pour quelques individus qui jusqu'à présent avaient été éblouis plutôt qu'éclairés par l'éclat même de la lumière. »

LES PREMIÈRES SÉANCES

Ces belles paroles, marquées au coin d'une incomparable sagesse, semblent avoir prévu l'admirable mouvement d'enthousiasme qui entraîna les deux premiers ordres à consommer, dans la nuit du 4 août, le sacrifice de leurs privilèges. Retenu par une réunion de famille, à la suite de la mort de son père, survenue le 10 juillet, Mirabeau n'assista pas à l'immortelle séance. M. de La Marck affirme qu'il la désapprouva et la qualifia même « d'orgie ». De son côté, Dumont prête à Mirabeau un curieux propos : « Voilà bien nos Français, aurait-il dit, ils sont un mois entier à disputer des syllabes, et dans une nuit ils renversent tout l'ancien ordre de la monarchie! » Ces deux témoignages sont trop concordants pour qu'ils ne renferment pas un fonds de vérité. Mais il est certainement excessif de prétendre que Mirabeau ait regretté l'abolition du régime féodal. Ses réserves ne portaient que sur la forme trop hâtive, et qui laissait place à la fois aux repentirs et aux difficultés juridiques, d'une suppression plutôt annoncée que réalisée. Le *Courrier de Provence*, devenu l'organe de ses opinions, n'allait pas au delà. Et si lui-même, dans une lettre postérieure au bailli, déplorait cette précipitation, il défendait l'Assemblée contre le reproche d'avoir excédé ses mandats.

Au surplus, c'est à la tribune même qu'il fit connaître son opinion. Dès le 7 août, il s'opposait, sans le faire repousser d'ailleurs, à un amendement de Clermont-Tonnerre qui consacrait le droit de chasse du roi en dehors de ses domaines.

Le 10 août, il se prononçait avec énergie en faveur de la suppression des dîmes. C'est à cette occasion qu'il prononça un de ses mots les plus célèbres. Comme il disait, parlant du clergé, que la dime était un subside avec lequel la nation salariait les officiers de morale et d'instruction, des murmures l'interrompirent. Sans se laisser émouvoir, il répondit : « J'entends, à ce mot salarier, beaucoup de murmures, et l'on dirait qu'il blesse la dignité du sacerdoce; mais, messieurs, il serait temps, dans cette Révolution qui fait éclore tant de sen-

MIRABEAU

timents justes et généreux, que l'on abjurât les préjugés d'ignorance orgueilleuse qui font dédaigner les mots salaire et salarié. Je ne connais que trois manières d'exister dans la société : il faut y être mendiant, voleur ou salarié. Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés! »

Enfin, le 18 septembre, Mirabeau appuie avec une irrésistible puissance d'argumentation la motion de Le Chapelier tendant à obtenir la promulgation des arrêtés du 4 août : « Revenir sur ces articles, dit-il, est un acte également irrégulier, impolitique et impossible. » Cet avis est assez net pour qu'il soit tout à fait inadmissible de soutenir la gageure qui consiste à représenter Mirabeau comme un adversaire des décisions prises dans la célèbre nuit.

Avec lui plus qu'avec tout autre il est interdit de confondre la doctrine et la méthode. Son sens des réalités pratiques le conduisait parfois à subordonner la première à la seconde. Parmi tant d'exemples qu'on en pourrait citer, il n'en est pas de plus curieux que son attitude dans la question de la *Déclaration des droits de l'homme*. Ici encore, pour l'avoir trop hâtivement étudiée, et peut-être parce qu'on n'a pas recouru directement aux documents eux-mêmes, on l'a étrangement dénaturée et méconnue. N'est-ce pas un singulier paradoxe que de vouloir séparer Mirabeau de l'un des actes les plus durables de l'Assemblée constituante, qui réunit la quasi unanimité, et dont les conséquences se sont imposées aux régimes mêmes les plus éloignés de la Révolution?

Dès le 12 juillet, La Fayette, pénétré des souvenirs de sa glorieuse expédition en Amérique, avait soumis à l'Assemblée un projet de *Déclaration des droits*. La *XIX^e lettre de Mirabeau à ses commettants* la signalait en disant qu'« elle faisait sortir les principes de la liberté des cabinets des philosophes et des abstractions métaphysiques pour les mettre à la portée du peuple et pour les consacrer à ses yeux par une sanction nationale ». Elle reconnaissait dans la *Déclaration* tous les grands

LES PREMIÈRES SÉANCES

principes. Mais elle constatait que les maximes détachées dont se composait ce projet devraient « pour avoir toute leur force s'enchaîner et se développer comme les résultats d'une seule vérité ». Dans son *Adresse aux Bataves*, Mirabeau avait précisément essayé d'enchaîner et de développer ces principes. Il avait conclu par un tableau des droits qui appartiennent à « tous les hommes, tels que sans eux il est impossible à l'espèce humaine, sous aucun climat, de conserver sa dignité, de se perfectionner, de jouir tranquillement des faveurs de la nature ». Ces droits, il les proclamait « antérieurs et supérieurs à toutes conventions, inaliénables et imprescriptibles », et, déclarant absurde de les subordonner à des titres écrits, il y voyait « la base commune et éternelle de toute association politique ».

L'état d'esprit que révèlent ces affirmations si catégoriques dominait dans l'Assemblée constituante. Tous y sentaient le besoin, fortement exprimé par Mounier, de substituer à l'« autorité éparse, douteuse et flottante » de l'ancienne constitution française un régime nouveau qui distribuât les pouvoirs et réglât les droits. Un comité de cinq membres avait été nommé pour rédiger une *Déclaration*. Mirabeau en faisait partie. Il fut désigné comme rapporteur. Ses travaux antérieurs et ses opinions qui l'avaient préparé à cette tâche le mettaient en garde contre ses difficultés. « Nous ne sommes point, disait-il un peu plus tard, à l'occasion d'un autre débat, mais en rappelant celui auquel la *Déclaration* avait donné naissance, nous ne sommes point des sauvages arrivant des bords de l'Orénoque pour former une société. Nous sommes une nation vieille, et sans doute trop vieille pour notre époque. Nous avons un gouvernement préexistant, un roi préexistant, des préjugés préexistants. Il faut, autant qu'il est possible, assortir toutes ces choses à la Révolution, et sauver la soudaineté du passage. »

Cette réserve, si profondément vraie au point de vue constitutionnel, n'avait pas la même force au regard des droits « naturels, inaliénables et imprescriptibles », dont

MIRABEAU

Mirabeau ne pouvait songer à refuser le bénéfice aux Français après en avoir offert le bienfait aux Bataves. Mais il n'en subsistait pas moins une difficulté tenant à la préexistence d'« un corps politique vieux et presque caduc ». Le rapport présenté au nom du comité par Mirabeau, dans la séance du 17 août, trahissait et avouait même un réel embarras. Duroveray, Clavière et Dumont avaient collaboré à « cette pièce de marqueterie », dont Mirabeau n'était guère satisfait. Son projet, qu'il offrait « avec une extrême défiance », renfermait dix-neuf articles. Il y avait de tout, dans ce travail trop hâtivement fait, du bon, du mauvais et du pire, de la confusion et de l'audace, du Rousseau et du Quesnay, mais rien de la brièveté et de la clarté qui sont les conditions indispensables d'une Déclaration de cette nature. Il n'en est resté définitivement que le préambule.

L'Assemblée ne donna pas aux articles proposés une approbation devant laquelle le rapporteur lui-même hésitait. La discussion, incertaine et pénible, suggéra à Mirabeau l'idée, qu'il exprima en son nom personnel, de renvoyer la rédaction de la *Déclaration des droits* au temps où les autres parties de la Constitution seraient elles-mêmes entièrement convenues et fixées. Cette proposition provoqua des murmures. Quoique, dès le premier moment, il eût avoué la difficulté de donner une Déclaration « comme préambule à une constitution qui n'était pas connue », on l'accusa de se contredire. Les assemblées cèdent aisément à la tentation de mettre au compte de ceux qui essaient de les guider les embarras qu'elles éprouvent elles-mêmes. Un député se fit applaudir en dénonçant « cette supériorité de talents avec laquelle Mirabeau savait guider l'Assemblée vers des buts contraires ». Un autre rappela son passé. Piqué au vif, et après avoir déploré les fautes d'une « jeunesse très orageuse », Mirabeau répondit avec fierté : « Ma prétendue supériorité dans l'art de vous guider vers des buts contraires est donc une injure vide de sens, un trait lancé de bas en haut, que trente volumes repoussent assez pour

LES PREMIÈRES SÉANCES

que je dédaigne de m'en occuper. » Sur le fond du débat, il continua à affirmer, d'une part, qu'une Déclaration des droits était nécessaire, mais, d'autre part, qu'elle serait ou insignifiante ou dangereuse si elle précédait la Constitution au lieu de la suivre. A l'appui de sa thèse, il prononça une parole remarquable, qu'il faut retenir pour apprécier, sur un point capital, la continuité de ses vues : « Ou vous ne ferez jamais la Constitution française, ou vous aurez trouvé un moyen de rendre quelque force au pouvoir exécutif et à l'opinion, avant que votre Constitution soit fixée. »

Sans s'arrêter à ces objections, et justement soucieuse de satisfaire à l'un des vœux que les Cahiers avaient le plus généralement et le plus instamment formulés, l'Assemblée continua la discussion. Elle prit pour base les projets de Mounier et de La Fayette. Mirabeau intervint à plusieurs reprises, soit pour préciser la responsabilité des agents de la force publique, soit pour garantir la liberté de la presse contre une formule équivoque, soit pour exprimer ses idées sur la liberté des cultes. Ce dernier point est à retenir. Opposé à la proclamation d'un culte dominant, Mirabeau ne mettait à la liberté des cultes d'autres limites que l'ordre et la tranquillité publics. Cette liberté, il la proclamait comme un droit, et non comme une tolérance. Il y a une doctrine dans cette nuance. « Je ne viens pas prêcher la tolérance, disait-il; la liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré que le mot tolérance, qui voudrait l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. » Je ne crois pas m'abuser en disant que toute la théorie de la liberté des cultes est renfermée dans ce passage trop peu connu, dont la concision ne fait pas tort à la clarté décisive.

En combattant, le 7 août, le privilège que l'on voulait réserver au monarque de chasser en dehors de ses domaines, Mirabeau opposait à ces « plaisirs du roi »,

MIRABEAU

qu'il improuvait, la prérogative royale, dont il annonçait qu'il serait le ferme partisan. « La prérogative royale, disait-il, est d'un prix trop élevé à mes yeux pour que je consente à la faire consister dans un futile passe-temps oppressif. Quand il sera question de la prérogative royale, c'est-à-dire, comme je le démontrerai en son temps, du plus précieux domaine du peuple, on jugera si j'en connais l'étendue, et je défie d'avance le plus respectable de mes collègues d'en porter plus loin le respect religieux. »

Cette prérogative impliquait si fortement à ses yeux le *veto*, c'est-à-dire le refus de sanction, qu'il avait, au moment de la discussion sur la dénomination de l'Assemblée, affirmé sa préférence de plutôt vivre à Constantinople qu'en France, si le roi ne l'avait pas. « Oui, je le déclare, s'écriait-il, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de 600 personnes qui, demain, pourraient se rendre inamovibles, après-demain héréditaires, et finiraient comme les aristocrates de tous les pays du monde par tout envahir. » On ne saurait juger impartialement, si l'on ne remonte pas à ces déclarations renouvelées et catégoriques, le discours que Mirabeau prononça en faveur du *veto* absolu dans la séance du 1^{er} septembre. Il restait fidèle à sa doctrine, dont l'excès le mettait en opposition avec Necker lui-même, partisan du *veto* simplement suspensif. Il avait emprunté sa théorie à un livre bizarre et confus du marquis de Cazaux : *Simplicité de l'idée d'une Constitution*, qu'il proclamait tout simplement un ouvrage de génie. Il lui emprunta aussi la plus grande partie de son discours. Ce fut un échec. Tant qu'il lisait, il ne soulevait que des murmures : pour se faire applaudir, il dut improviser des lieux communs contre le despotisme. Lui-même avoua sa défaite. Il serait sans intérêt de rechercher ce que valaient ses raisonnements : l'œuvre du marquis de Cazaux ne vaut pas cet honneur. Mais comment interpréter l'attitude de Mirabeau? Il était hostile à la création de deux Chambres, sans doute comme Rabaut-Saint-

LES PREMIÈRES SÉANCES

Étienne, « parce qu'on n'aurait vu dans la Chambre haute que le refuge constitutionnel de l'aristocratie et la conservation du système féodal ». Cette raison procédait moins d'un principe que des circonstances. Mais à cause de cela même, et surtout avec le caractère de Louis XVI, dont la séance du 23 juin avait si tristement trahi la faiblesse devant les prétentions et les intrigues de la cour, l'objection n'avait-elle pas une force encore plus grande contre le *veto* royal? On a ri de la confusion du peuple qui prenait le *veto* pour une personne ou pour un impôt. Michelet a raison d'observer qu'« il n'y a en ceci de risible que les moqueurs. Oui, le *veto* valait un impôt, s'il empêchait les réformes, la diminution de l'impôt. Oui, le *veto* était éminemment personnel; un homme disait : J'empêche, sans raison, tout était dit. »

Mirabeau avait besoin d'une revanche. Il ne tarda pas à la prendre avec une puissance d'argumentation et un éclat de parole qui l'élevèrent au-dessus de lui-même. Ce fut à l'occasion de la situation financière. Mais avant ce débat capital, où il acquit une gloire immortelle, il rendit à l'Assemblée un important service en s'opposant à une proposition de M. de Volney qui demandait la dissolution de la Constituante et la non-réélection de ses membres. Contre la séparation il ne se contenta pas de faire valoir le serment du Jeu de Paume, qui liait les députés jusqu'après le vote de la Constitution. Il invoqua les fautes mêmes de l'assemblée destinées à servir d'expérience, pour ouvrir par l'entente commune une ère de pacification : « Si nous mettons à notre place, disait-il, d'autres députés, ce premier moment serait peut-être pour eux celui de la guerre. » A la non-réélection, il opposa les droits de la souveraineté nationale. « Ainsi, nous voilà donnant des ordres à la nation! Il y aura désormais dans les élections une autre loi que la confiance. Eh! messieurs, n'oublions jamais que nous devons consulter et non dominer l'opinion publique! » Cette haute sagesse, si avisée et si prophétique, réussit à prévaloir contre l'élan de modestie désintéressée, mais irré-

MIRABEAU

fléchie, qu'avait provoqué sur tous les bancs la motion de Volney. On sait trop que l'inspiration n'en survécut pas à Mirabeau. Quand elle fut privée de ses lumières et soustraite aux suggestions d'un courage qui savait voir et dire où était le devoir, l'Assemblée constituante commit l'irréparable faute que le tribun lui avait épargnée.

Dans ce même discours du 19 septembre, Mirabeau acceptait, au nom du comité des finances, que l'Assemblée consacraît deux jours par semaine aux questions financières. A aucun moment, l'urgence ne lui en avait échappé : « C'est la dette publique, disait-il, le 24 avril, qui a été le germe de notre liberté ». Cette parole concise éclaire d'un jour lumineux les origines anciennes et profondes de la Révolution. L'histoire l'a faite sienne. Le déficit avait conduit aux États Généraux et, par eux, à la proclamation d'un nouvel ordre de choses. Mais la liberté, nécessaire et acquise dans le domaine des droits publics, ne suffisait pas à résoudre le problème fiscal. Necker paraissait de plus en plus inférieur à sa tâche. Quoi qu'il fit, d'ailleurs, Mirabeau ne pouvait se résigner à lui donner sa confiance. A un projet d'emprunt de 30 millions il substituait, le 8 avril, sans la faire aboutir, une proposition en vertu de laquelle, pour réserver les droits de la nation, les députés souscriraient l'engagement d'en garantir personnellement la totalité. Voté avec un intérêt de 4 1/2 p. 100, l'emprunt ne réussit pas. Mirabeau signala à l'Assemblée la faute qu'elle avait commise en imposant au ministre un taux inférieur au prix des autres fonds publics. Il écartait les « vaines déclamations contre les financiers, les gens d'affaires, les banquiers, les capitalistes », et il proclamait à deux reprises, le 17 août et le 24, la nécessité de plus en plus impérieuse de garantir contre toute atteinte la sécurité de la dette publique.

La situation s'étant aggravée, Necker proposa, le 24 septembre, avec d'autres mesures, une contribution volontaire et patriotique du quart du revenu. C'était un expédient. Mais que faire? Le rejeter? C'était impossible : « Les revenus de l'État étaient anéantis, le Trésor vide,

LES PREMIÈRES SÉANCES

la force publique sans ressort ». Le modifier? C'était perdre un temps précieux à examiner l'ensemble des besoins et des ressources de l'État et à contrôler des chiffres dont la seule vérification aurait risqué de prendre des mois entiers. L'acceptation pure et simple, justifiée à la fois par la gravité des circonstances les plus pressantes et par la confiance que la nation avait dans le ministre, paraissait le seul parti possible. Au nom du comité des finances Mirabeau soutenait les propositions de Necker, qu'il demandait à l'Assemblée d'adopter sans les garantir puisqu'on n'avait pas le temps et les moyens de les juger. Si elles réussissaient, tant mieux pour l'Assemblée, dont la déférence en aurait préparé le succès. Si elles échouaient, du moins l'Assemblée garderait-elle son crédit intact et prêt à faire face aux nécessités de la chose publique. « Acceptons de plus heureux présages, disait Mirabeau; décrétons les propositions du premier ministre des Finances et croyons que son génie, aidé des ressources naturelles du plus beau royaume du monde et du zèle fervent d'une Assemblée qui a donné et qui doit encore de si beaux exemples, saura se montrer au niveau de nos besoins et de nos circonstances. »

Convaincue par ce pressant langage, l'Assemblée chargea Mirabeau de rédiger un projet de décret en ce sens. Celui qu'il rapporta autorisait les mesures proposées par Necker. Mirabeau constatait, d'une part, l'impossibilité de se livrer à un examen approfondi et détaillé, et, de l'autre, « la confiance sans bornes que la nation entière avait témoignée à ce ministre, à son expérience et à ses lumières ». Cette attitude de Mirabeau, que Mme de Staël qualifie d'« astucieuse » et dont A. de Lameth souligne la « malignité », provoqua, en effet, dans l'Assemblée, des sentiments contradictoires. La « dictature provisoire » que Mirabeau conférait à un ministre dont il n'avait jamais ménagé ni la personne ni les projets parut suspecte. Les uns l'accusaient de flatter Necker, d'autres de le compromettre. Il s'en expliqua avec une franchise et une loyauté dont son second discours est l'éloquente expres-

MIRABEAU

sion. Il ne nia, ni qu'il mît à un plus haut prix le crédit de l'Assemblée nationale que celui du ministre des Finances, ni qu'il eût préféré d'autres projets, et en particulier une contribution forcée, sagement ordonnée, à une contribution volontaire trop incertaine. Mais « cette opinion, comme toute autre, n'est pas une démonstration; je puis avoir tort, et je n'ai pas trouvé le temps de m'assurer si j'ai tort ou raison ». Et il concluait à l'adoption, « pour la patrie », du plan de Necker, dans une péroraison véhémement, où il conviait ses collègues à abjurer « toute rancune, toute méfiance, toute haine, sur l'autel du bien public ».

Pourtant l'Assemblée hésitait encore. Des motions diverses lui étaient soumises. Comment la convaincre? Pour la troisième fois, Mirabeau parut à la tribune. Il avait tout dit. Que pourrait-il ajouter? Avec tout autre, une répétition aurait risqué de compromettre l'argumentation. Lui, magnifique, impétueux, exalté par les difficultés mêmes de la situation et de sa tâche, ne se répète qu'en se renouvelant, en se transformant, en se surpassant. Son exorde, familier et pressant, pose la question qui domine tout : « Avez-vous un plan à substituer à celui que le ministre nous propose? » Un *oui*, isolé, anonyme et imprudent, lui répond. Interruption heureuse. Il la saisit, il s'en empare, il la retourne, il la disloque, il la réfute, et, quand il l'a anéantie, il revient au plan de Necker. Une fois encore, il en proclame la nécessité inéluctable, et, pénétrant des desseins qui n'osent s'avouer, mais qui tiennent les esprits incertains, il prononce l'« infâme mot de banqueroute ». Dès ce moment, le discours change de ton. C'est comme une révélation qui s'annonce, un secret qui se livre, un mystère qui s'éclaircit : « Mes amis, écoutez un mot, un seul mot. » Cet auditoire attentif, recueilli, haletant et inquiet, l'orateur le conduit sur les bords du « gouffre effroyable, qu'ont creusé deux siècles de déprédations et de brigandages ». Ce gouffre, il faut le combler. « Eh bien! voici la liste des propriétaires français : choisissez parmi les

LES PREMIÈRES SÉANCES

plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez! car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple!... Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abîme, il va se refermer. Vous reculez d'horreur! Hommes inconséquents, hommes pusillanimes! » La banqueroute n'est-elle pas un acte mille fois plus criminel, qui va soulever dans une explosion terrible des millions et des millions d'hommes? Privés de ressources, trompés et perdus, que ne doit-on pas redouter des ressentiments légitimes de leur formidable colère! « Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France; impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse? Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémirez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances! » A ce tableau, effrayant et brutal, l'auditoire se sent frémir, son jugement et sa volonté ne lui appartiennent plus. Un génie tout-puissant le subjugue, le domine et l'entraîne. Il ne lui parle plus des principes et de la liberté. Il fait appel, avec une audace de réalisme qui ne songe même pas à se dissimuler, à « la prudence la plus ordinaire, à la sagesse la plus triviale », à l'intérêt le plus grossier. Cet intérêt ne permet plus ni une hésitation ni un délai. « Gardez-vous de demander du temps; le malheur n'en accorde jamais. Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère! Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni

MIRABEAU

périls, ni factions, ni Rome. Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute, est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez! » A ces accents, l'Assemblée se lève, « comme si elle eût vu tout à coup devant elle l'abîme du déficit appelant ses victimes » (Ferrières), elle va aux voix, elle vote le décret d'un élan enthousiaste, et Mirabeau lui apparaît comme un être unique qui pour l'éloquence ne connaîtra plus de rival. Amis et adversaires s'inclinent devant la supériorité de son génie. La fille de Necker, Mme de Staël, est conquise par cette voix « impressive », par ces gestes, par ces paroles mordantes, par cette « prodigieuse puissance de vie », et quand, plus tard, elle en évoquera de sang-froid l'inoubliable souvenir, elle rappellera, après Garat, le mot d'Eschine sur Démosthène : « Que serait-ce si vous aviez vu le monstre ? »

Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée avait décidé d'envoyer une adresse au peuple pour lui expliquer les mesures prises et pour faire appel à son enthousiasme et à son honneur. Chargé de la rédaction, l'illustre orateur, qui ne pouvait suffire à tout et qui avait d'ailleurs l'habitude et le besoin de ces collaborations, en confia le soin à Dumont. Lue dans la séance du 2 octobre, cette adresse, écho affaibli et déclamatoire des grands discours de Mirabeau, eut moins d'effet sur la nation qu'ils n'en avaient eu sur l'Assemblée. Déjà, dans le cours précipité des événements, l'attention des esprits était ailleurs. On avait appris avec indignation que, la veille, dans un banquet des gardes du corps, à la fin duquel le roi et la reine avaient eu l'imprudence de se rendre, la cocarde blanche avait été bruyamment arborée à la place de la cocarde tricolore. Ces scènes se renouvelèrent deux jours après, avec des détails qui en aggravaient l'audace contre-révolutionnaire. Elles furent, sinon la raison, du moins l'un des prétextes qui provoquèrent l'exode d'une partie du peuple parisien à Versailles, les 5 et 6 octobre, et l'envahissement du château royal pour obtenir le retour du roi à Paris. La cause réelle de cette courte insurrec-

LES PREMIÈRES SÉANCES

tion reste assez obscure et il est difficile d'en déterminer les responsabilités et les complicités. Était-ce un mouvement spontané de l'irritation, de la défiance et de l'impatience populaires? Était-ce un complot du duc d'Orléans contre la cour et surtout contre la reine, qu'il détestait? Était-ce une conspiration désespérée des partisans de l'ancien régime pour perdre la Révolution, par ses excès mêmes, dans une répression sanglante? N'était-ce même pas une combinaison imprévue de tous ces éléments? Chaque historien a sa thèse, qu'il appuie sur des témoignages, ou sur des préventions.

La participation de Mirabeau à ces journées d'anarchie sanglante, soit pour le compte du duc d'Orléans, soit pour la réalisation de ses propres desseins, soulève les mêmes contradictions. C'est Mounier qui s'est fait son principal accusateur. Malgré l'autorité de ce nom, l'histoire s'est prononcée dans un autre sens. Elle a confirmé l'opinion loyalement exprimée par un des adversaires les plus passionnés de Mirabeau, Mallet du Pan. Dix ans après l'événement, celui-ci écrivait qu'« après avoir cherché très longtemps à approfondir le mystère du 6 octobre, après avoir comparé les rapports de toute espèce et recueilli des autorités suffisantes, il s'était convaincu que Mirabeau ne participa ni à la méditation, ni à l'exécution de ce crime, dont les ressorts peu uniformes ne seront jamais bien connus ». La procédure ouverte par le Châtelet de Paris donna à Mirabeau lui-même l'occasion de s'expliquer dans un discours qu'il prononça le 2 octobre 1790. Il n'en est pas où il ait déployé plus de dignité et plus de modération, plus de clarté et plus de logique, plus d'habileté alerte, spirituelle et séduisante. Je le tiens pour un de ses chefs-d'œuvre. Le fond en est aussi décisif que la forme en est particulièrement heureuse. Il est impossible de ne pas partager la conviction qui l'anime. A cette plaidoirie M. de La Marck a apporté la probité de son témoignage, soit en attestant que Mirabeau avait passé avec lui la plus grande journée du 5 octobre à étudier les troubles du Brabant, soit en présentant sous leur véritable

MIRABEAU

jour ses relations avec le duc d'Orléans. Je tiens donc pour définitivement jugé, et sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans des détails rétrospectifs, le procès ouvert par Mounier qui avait fui, après le 6 octobre, devant la Révolution dont il avait été l'un des courageux promoteurs.

Mais il ne suffit pas de dire que Mirabeau ne prit aucune part, ni directe, ni indirecte, aux journées des 5 et 6 octobre. Il faut ajouter qu'il n'eut jamais partie liée, et moins encore partie soldée, avec le duc d'Orléans. La médiocrité de ce prince, sa timidité et son indécision ne lui inspiraient aucune confiance. Ses propres desseins étaient trop vastes, trop réfléchis et trop graves pour qu'il associât à leur exécution un caractère aussi irrésolu. S'il avait pensé un moment (et c'est plus que douteux) à lui faire attribuer la lieutenance générale du royaume, ce moment fut de la plus courte durée. Est-ce à un tel homme qu'il aurait demandé de l'argent? Est-ce même d'un tel homme qu'il en aurait reçu? M. de La Marck a tenu à détruire, par un simple fait, cette imputation dont la prudence de Mirabeau aurait suffi, à défaut même de sa délicatesse, à faire justice : « On a reproché à Mirabeau d'avoir puisé dans les caisses du duc d'Orléans, et c'est au moment même où ces trésors devaient lui être prodigués qu'il se présentait à moi, d'un air timide et embarrassé, et me demandait de lui prêter quelques louis ». Le même témoin ajoute que, quelques jours avant les événements d'octobre, recevant à sa table le duc d'Orléans et Mirabeau, il constata clairement entre eux « une réserve qui excluait toute supposition d'une intelligence secrète ». Complètement libre de ce côté, Mirabeau regardait, agissait et espérait ailleurs. Ce sont ses relations, soit avec le comte de Provence, soit avec La Fayette, en vue d'un ministère, qui marquent la seconde période de sa carrière à l'Assemblée nationale. Sous ce rôle nouveau, l'orateur se prolonge et se transforme sans se démentir : il aspire à devenir un homme d'État.

CHAPITRE XIII

DES JOURNÉES D'OCTOBRE 1789 AU TRAITÉ AVEC LA COUR

LE COMTE DE LA MARCK || MÉMOIRE DE MIRABEAU (15 OCTOBRE 1789) || LA FAYETTE || MIRABEAU VEUT ÊTRE MINISTRE || LE COMTE DE PROVENCE : PROJET DE TRAITÉ AVEC LA COUR || MIRABEAU CONTRE CAZALÈS ET CONTRE ROBESPIERRE.



MICHELET a écrit qu'après le terrible réveil des journées d'octobre, « les deux premiers hommes de France, le plus populaire, le plus éloquent, La Fayette et Mirabeau, revinrent royalistes à Paris ». Il y a du vrai pour La Fayette. Le rôle qu'il avait joué au cours de ces événements tragiques, la peur de livrer la Révolution naissante à des excès qui risquaient de la perdre, la protection héroïque qu'il avait donnée à Marie-Antoinette sur le balcon du château de Versailles devant une populace, surprise d'abord, puis ravie et charmée, avaient rattaché à la monarchie le général républicain de la guerre d'Amérique. Mirabeau, lui, n'avait pas à se convertir. Il n'avait jamais cessé d'être et de se dire royaliste. Ses discours les plus révolutionnaires avaient admis la nécessité d'une monarchie constitutionnelle fortement établie. Mais l'inertie qui rendait vaines les meilleures intentions du roi, la résistance de la reine, les intrigues de la cour, alarmaient son patriotisme et inquiétaient sa foi monarchique. Il redoutait les pires éventualités. Au lendemain de la journée du 23 juin, il disait avec indignation à Étienne Dumont : « C'est ainsi qu'on mène les

MIRABEAU

rois à l'échafaud ». Plus tard, vers la fin du mois de septembre, parlant de la cour, il s'écriait devant M. de La Marck : « A quoi donc pensent ces gens-là ? Ne voient-ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs pas ? Tout est perdu ; le roi et la reine y périront, et vous le verrez, la populace battra leurs cadavres ! »

Cette prédiction terrifiante troubla M. de La Marck. C'était un gentilhomme autrichien, né dans la famille d'Arenberg, qui était l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons princières de l'Europe. Brillant officier, colonel d'un régiment en Languedoc, il était venu en France peu de temps après le mariage du Dauphin. Son origine et la protection de l'impératrice Marie-Thérèse lui avaient assuré une situation particulière à la cour. Il était admis dans l'intimité de Marie-Antoinette. Observateur pénétrant, personnellement désintéressé, obligeant, fidèle et loyal, il suivait avec attention les événements qui se précipitaient en France. Il avait fait, en 1788, dans un dîner chez le prince de Poix, gouverneur de Versailles, la connaissance de Mirabeau. L'impression qu'il avait eue mérita d'être rapportée : elle nous a valu l'un des meilleurs portraits qu'on ait tracés du célèbre tribun : « En voyant entrer Mirabeau, M. de La Marck fut frappé de son extérieur. Il avait une stature haute, carrée, épaisse. La tête, déjà forte bien au delà des proportions ordinaires, était encore grossie par une énorme chevelure bouclée et poudrée. Il portait un habit de ville dont les boutons, en pierre de couleur, étaient d'une grandeur démesurée, des boucles de souliers également très grandes. On remarquait enfin, dans toute sa toilette, une exagération des modes du jour, qui ne s'accordait guère avec le bon goût des gens de cour. Les traits de sa figure étaient enlaidis par des marques de petite vérole. Il avait le regard couvert, mais ses yeux étaient pleins de feu. En voulant se montrer poli, il exagérait ses révérences ; ses premières paroles furent des compliments prétentieux et assez vulgaires. En un mot, il n'avait ni les formes, ni le langage de la société

DÉCEPTIONS

dans laquelle il se trouvait, et quoique, par sa naissance, il allât de pair avec ceux qui le recevaient, on voyait néanmoins tout de suite à ses manières qu'il manquait de l'aisance que donne l'habitude du grand monde. »

La conversation de Mirabeau, abondante et énergique, spirituelle et brillante, rachetait heureusement ce que son maintien paraissait avoir d'un peu ridicule et d'emprunté. Ses vues sur l'Allemagne, pleines d'idées justes, éloquemment exprimées, séduisirent M. de La Marck. Des relations s'ensuivirent. La réunion des États Généraux, où M. de La Marck représentait le bailliage du Quesnoy, rapprocha ces deux hommes faits pour se comprendre, malgré bien des divergences, et créa entre eux une sympathie confiante et cordiale. M. de La Marck ne tarda pas à se rendre compte du parti qu'on pouvait tirer du génie et de la popularité de Mirabeau. Repoussé par le gouvernement, méconnu et méprisé par la cour, conscient de sa force et impatient d'action, celui-ci n'hésitait pas à dire : « Le jour où les ministres du roi consentiront à raisonner avec moi, on me trouvera dévoué à la cause royale et au salut de la monarchie. » Ces paroles déterminèrent M. de La Marck à tenter auprès du garde des sceaux, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, une démarche spontanée : elle n'aboutit pas. Loin de se décourager, comprenant avec une rare clairvoyance la gravité des événements, il n'hésita pas à s'adresser à la reine. Marie-Antoinette lui marqua nettement qu'elle ne partageait pas son avis : « Nous ne serons jamais assez malheureux, je pense, pour être réduits à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau. »

En attendant, la Révolution suivait son cours : Mirabeau était toujours au premier plan. Le 5 octobre, il avait protesté, sur un ton modéré et en demandant des éclaircissements nécessaires, contre la lettre dans laquelle le roi avait accepté avec des réserves les décrets constitutionnels et ajourné la sanction de la Déclaration des droits de l'homme : il avait surtout insisté pour que

MIRABEAU

tout acte du roi fût accompagné de la signature d'un secrétaire d'État : « car sans cela la loi salutare de la responsabilité sera toujours éludée ».

Pétion avait dénoncé le banquet des gardes du corps. Mirabeau, sans vouloir élucider « ces faits coupables », proposa « d'interdire aux corps les prétendus festins patriotiques, qui insultent à la misère du peuple, et dont les suites peuvent être funestes ». Comme un membre de la droite, bien mal inspiré, insistait pour avoir de Pétion une dénonciation écrite de ce qui s'était passé, Mirabeau déclara qu'il tiendrait cette dénonciation pour souverainement impolitique, mais, relevant l'imprudent défi, il ajouta : « Cependant, si l'on persiste à la demander, je suis prêt, moi, à fournir tous les détails et à les signer; mais auparavant, je demande que cette Assemblée déclare que la personne du roi seul est inviolable, et que tous les autres individus, quels qu'ils soient, sont également sujets et responsables devant la loi ». C'était découvrir la reine. La menaçante parole dut retentir douloureusement à ses oreilles et lui révéler la puissance de cet homme qu'elle dédaignait.

Quand l'Assemblée fut envahie, Mirabeau protesta contre ce scandale et obtint du Président, pour la dignité de la délibération, l'évacuation de la salle. Sa popularité était telle, à ce moment, qu'il fut applaudi par ceux-là mêmes dont il exigeait l'expulsion. Il fit rejeter par contre la proposition d'aller tenir séance chez le roi : « Il n'est pas de notre dignité, déclara-t-il, il n'est pas même sage de désertir notre poste au moment où des dangers, imaginaires ou réels, semblent menacer la chose publique. » Enfin, sur la nouvelle que le roi rentrait à Paris, il fit décréter que « le roi et l'Assemblée seraient inséparables pendant la présente session : J'observe à l'Assemblée, dit-il, qu'une saine politique doit la déterminer à faire librement un acte d'une si grande importance. »

Ainsi, au cours de ces deux journées, Mirabeau se montra une fois de plus sous son double aspect : modéré

DÉCEPTIONS

et exalté, énergique et prévoyant, défenseur des droits du peuple, dont il blâmait les excès, indulgent au roi, qu'il savait plus hésitant que mal intentionné, sévère aux imprudences d'une cour dont la témérité ressemblait trop à un défi. La gravité de la situation ne lui échappait pas. Le lendemain du jour où le roi fut ramené aux Tuileries, il alla trouver M. de La Marck : « Le roi, la reine, et avec eux la France, lui dit-il, sont perdus si la famille royale ne sort pas de Paris. Je m'occupe d'un plan pour les en faire sortir : seriez-vous en position d'aller leur donner l'assurance qu'ils peuvent compter sur moi? » Quelques jours après, il apportait ce plan, daté du 15 octobre. C'est une pièce capitale, aussi ferme dans la conception générale que claire, sobre et éloquente dans l'expression. La pensée de Mirabeau s'y livre avec une franchise et une confiance qui témoignent de sa sincérité. Quoiqu'on risque de l'affaiblir en la résumant, sa longueur exige ce sacrifice; du moins essaierai-je, sans en dénaturer l'esprit, d'en dégager les points essentiels.

Que veut Mirabeau? Assurer le succès de la Révolution, la consommer pacifiquement, permettre au roi de se « coalitionner » avec ses peuples. Quelques erreurs fâcheuses que l'Assemblée nationale, mal composée et mal dirigée, inexpérimentée et trop nombreuse, ait commises, elle a rendu d'inappréciables services. La reconnaissance et l'espérance du peuple la soutiennent encore. En réalité, il y a eu dans ses fautes « plus d'erreurs d'administration que d'erreurs de principe ». Les exemptions et les privilèges, qu'elle a détruits en s'appuyant sur l'opinion universelle, ne peuvent plus renaître; la nation tout entière s'y opposerait. « L'abolition du système féodal était une expiation due à dix siècles de délire. » Il faut donc conserver l'Assemblée, que les peuples, au fond, trouvent très salutaire. Mais ni le roi ni l'Assemblée ne sont libres. La « populace agitée » qui les a ramenés à Paris continuera à les dominer par « sa tyrannique anarchie », à laquelle la faiblesse de ministres

MIRABEAU

sans autorité et sans moyens laisse la carrière ouverte. Comment donc rendre la paix à l'État, à l'armée sa force, au pouvoir exécutif son action, au monarque ses véritables droits, ceux dont l'exercice est indispensable à la liberté publique?

Il faut écarter certaines solutions, pires que le mal, qui détermineraient les plus effroyables conséquences et entraîneraient la perte inévitable du roi : « Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière, serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Un roi qui est la seule sauvegarde de son peuple ne fuit point devant son peuple. Il le prend pour juge de sa conduite et de ses principes, mais il ne brise pas d'un seul coup tous les liens qui l'unissent à lui, il n'excite pas contre lui toutes les défiances, il ne se met pas dans la position de ne pouvoir rentrer au sein de ses États que les armes à la main, ou d'être réduit à mendier des secours étrangers. » Mirabeau ajoute : « Moi-même, après un tel événement, je dénoncerais le monarque ».

Il ne serait pas moins dangereux de se retirer dans l'intérieur du royaume pour faire appel à la noblesse et se réunir à elle. Ce serait opter entre un grand peuple et quelques individus que ce peuple regarde en masse comme ses plus implacables ennemis.

Ces moyens écartés, « comme il ne faut pas s'imaginer pouvoir sortir d'un grand péril, sans un péril », le départ du roi est la dernière ressource qui reste pour le bonheur public et pour son propre salut. Rouen serait, militairement, politiquement, économiquement, la ville qui conviendrait le mieux. Le départ, sagement préparé, aurait lieu en plein jour. Le roi invoquerait la nécessité de recouvrer sa liberté pour se rapprocher de son peuple et pour enlever aux mécontents tout prétexte de méconnaître l'autorité des décrets de l'Assemblée. Il proclamerait qu'il ne prend pas à la Révolution moins d'intérêt que les plus ardents amis de la liberté; que, le premier de sa race, il a formé le dessein d'investir la nation de tous ses droits; qu'il renouvelle, invariablement et sans réserve,

DÉCEPTIONS

la sanction et l'adhésion qu'il a données aux décrets de l'Assemblée; que la dette publique engage l'honneur national; que les Parlements sont définitivement abolis; enfin, que, voulant vivre comme un simple particulier, il se contentera désormais d'un million pour sa dépense d'homme et de père de famille.

L'Assemblée serait invitée à se rendre auprès du monarque, dont elle s'était déclarée inséparable, et, en cas de refus, remplacée par une autre législature. Des proclamations, des instructions, des correspondances, éclaireraient l'opinion publique, et « l'on verrait bientôt ce que peuvent sur une nation fidèle et généreuse le respect et l'attachement pour un bon prince, qui n'a jamais voulu que le bien et qui est lui-même plus malheureux que le peuple ».

Ce « plan de salut public », qui reposait sur l'indivisibilité du monarque et du peuple, fut confié par M. de La Marck à Monsieur, comte de Provence, frère du roi, pour être remis à la cour. Monsieur, tout en faisant des réserves sur certains moyens d'exécution, en approuva l'ensemble. Mais il se refusa à le communiquer à la reine, et sans doute n'en donna-t-il pas davantage connaissance au roi, dont l'irrésolution le rebutait.

Ainsi repoussé, négligé ou mal compris par ceux-là mêmes dont il voulait entreprendre le salut, auquel il liait le sort de la nation, Mirabeau put croire qu'une autre ressource s'offrait à lui. Il n'aimait pas et n'estimait pas La Fayette, dont la quasi-dictature ne lui paraissait justifiée par aucun des dons de l'esprit et du caractère qu'il prisait le plus. Mais il ne pouvait se dissimuler que la popularité du général était un formidable moyen d'action. De son côté, La Fayette avait contre Mirabeau les terribles préventions qu'expliquaient trop les écarts de la jeunesse du tribun.

Le départ du duc d'Orléans, imposé par La Fayette au prince après les journées d'octobre, irrita violemment Mirabeau, qui trouvait « ce despotisme très imprudent ». Il faillit y avoir un éclat. Duport, Alexandre de Lameth et

MIRABEAU

Barnave intervinrent et provoquèrent une entrevue qui eut lieu, en leur présence, à Passy, chez Mme d'Aragon, nièce de Mirabeau. On s'expliqua sur la situation générale, qui n'était pas sans provoquer des craintes, et sur la faiblesse du ministère, impuissant à y faire face. On tomba d'accord sur la nécessité de remplacer Necker au gouvernement, ainsi que la plupart de ses collègues, par des membres pris dans l'Assemblée, à l'exclusion de tous les députés présents. Mirabeau aurait dit, selon le témoignage de Lameth : « Je n'ai pas ici l'honneur d'un sacrifice, car je sais que j'ai élevé devant moi un môle de préjugés qu'il faudra du temps pour détruire ». D'autres noms furent discutés et choisis. Mais le projet n'eut pas de suite, soit que La Fayette eût hésité à prendre parti contre Necker, soit qu'il n'eût pas réussi à vaincre la résistance du roi.

Dès ce moment, il y eut, pendant trois ou quatre semaines, des relations suivies entre Mirabeau et La Fayette, des dîners, des conversations, des pourparlers, des projets. Mirabeau avait tenté, d'abord, avec Necker et de Montmorin, un rapprochement dont une longue entrevue qu'il eut avec eux n'amena pas le succès. Tout donc, du côté du ministère comme du côté de la cour, le ramenait vers La Fayette. M. de La Marck, qui ne renonçait pas à ses desseins sur l'emploi du génie de son ami, M. Talon, lieutenant civil du Châtelet, qui avait envie d'être ministre, le garde des sceaux, M. de Cicé, qui trahissait tranquillement ses collègues, et M. de Sémonville, député suppléant, furent mêlés à des négociations au milieu desquelles il est assez difficile de se retrouver. L'action publique de Mirabeau se manifesta, le 19 octobre, lors de la première séance que tint l'Assemblée à l'Abbaye, par les remerciements qu'il fit voter à Bailly et à La Fayette pour l'attitude que ces « vertueux citoyens » avaient eue au cours des troubles récents. Deux jours après, à l'occasion des subsistances, Mirabeau esquissa, au contraire, une attaque contre le ministère.

(196)

DÉCEPTIONS

Ses besoins d'argent le pressaient. « Le passage est cruel, écrivait-il le 21 octobre à M. de La Marck, je suis étouffé d'embarras subalternes qui dans leur masse font une assez grande résistance. Je suis très gêné dans mes rapports sociaux, et parce que je ne puis regarder à mes affaires, et parce que, tant que j'ai des projets d'ambition, je ne puis pas dissoudre mon atelier. Un grand secours, je ne puis l'accepter sans une place qui le légitime; un petit me compromettrait gratuitement.... » Du grand secours, 50 000 francs, il reçut d'abord de La Fayette une partie, qu'il lui restitua. Quant à la place, c'était la promesse d'une grande ambassade, Hollande ou Angleterre, à laquelle M. de Montmorin adhérait.

A l'ambassade, Mirabeau préférait le ministère. Hostile au début, La Fayette, visiblement, faiblissait; il semble que, vers la fin d'octobre, il en avait pris son parti. Mirabeau put se croire arrivé au but de ses rêves. On a, écrites de sa main, deux combinaisons. Il figure notamment sur l'une. Necker y est premier ministre, « parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi »; — La Fayette au conseil, maréchal de France, et généralissime à terme, pour refaire l'armée; — lui, Mirabeau, au conseil du roi, sans département. La façon dont il juge les raisons et les conséquences de sa nomination est curieuse : « Les petits scrupules de respect humain, dit-il, ne sont plus de saison. Le gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires seront désormais les bons principes, le caractère et le talent. » Que sont devenus les préjugés dont le « môle » élevait devant Mirabeau, pour longtemps encore, un obstacle insurmontable? Il a suffi de peu de jours et de beaucoup d'adresse pour le détruire. La seconde combinaison, qui distingue entre la *part de La Fayette* et la *part de la reine*, et où figurent Talleyrand et Sieyès, ne porte pas le nom de Mirabeau, mais nul doute que celui-ci ne s'y fût réservé le même rôle que dans la première.

« Confiance réciproque et amitié : voilà ce que je

(197)

MIRABEAU

donne et espère », lui écrivait La Fayette le 29 octobre. Il ajoutait, en soulignant cette phrase : « Que diriez-vous si Necker menaçait de s'en aller dans le cas où Mirabeau arriverait? Pensez-y. » Cette lettre est la preuve décisive de l'adhésion donnée par le général à un ministère dans lequel le tribun aurait eu sa place.

Ces négociations n'absorbaient pas tout le temps de Mirabeau et il se gardait bien de négliger l'Assemblée où il savait qu'était sa principale force. Il y prit part à plusieurs discussions. Au lendemain d'une attaque injuste dans laquelle il impliqua à tort le comte de Saint-Priest, ministre d'État, il proposa, le 14 octobre, une loi sur les attroupements afin d'empêcher les désordres, qui non seulement peuvent « avoir les suites les plus funestes pour la liberté et la sûreté des citoyens », mais qui sont encore de nature à « compromettre l'union et la stabilité de la monarchie ». On voit que Mirabeau ne manque pas une occasion de rapprocher et d'associer les deux grands intérêts auxquels il s'est dévoué avec un zèle égal. Son projet, combiné avec celui de Target, aboutit, au lendemain de l'assassinat du boulanger François (20 octobre), à la célèbre loi martiale. Avant le vote, Mirabeau fit une observation, par où se marque sa préoccupation la plus constante, sur le « pouvoir exécutif qui se prévaut de sa propre annihilation », et auquel il proposait de donner les ressources et les moyens nécessaires pour le rendre agissant et responsable.

Le 30 octobre, il prononça un grand discours dans l'importante discussion qu'avait ouverte depuis quelques jours la proposition de l'évêque d'Autun d'attribuer à l'État, pour remettre l'ordre dans les finances, les biens dont il prétendait que le clergé n'était pas propriétaire, mais seulement usufruitier. C'était donner sa conclusion logique à la thèse exposée par Turgot dans son célèbre article de l'*Encyclopédie* sur les *Fondations*. Mirabeau, sans l'approuver entièrement, en reprit l'idée essentielle. Le discours qu'il prononça se recommande par sa dialectique et par une argumentation juridique dont ceux-là

DÉCEPTIONS

mêmes qui en contestent la justesse ou la justice ne peuvent nier la force. Sa rédaction ne ressemble en rien à l'éloquence habituelle de Mirabeau. Le tribun fit, à n'en pas douter, appel à la plume de l'un de ses collaborateurs, plus apte que la sienne à traiter un sujet de cet ordre. Mais c'étaient ses propres idées qu'il exprimait. Elles prévalurent dans le décret de l'Assemblée qui mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, en allouant à chaque curé un minimum annuel de 1 200 francs.

Cependant les négociations relatives à la constitution d'un ministère n'avançaient pas. Le garde des sceaux, trompant tout le monde, soudoyait Le Pelletier pour écrire contre Mirabeau le célèbre pamphlet *Domine salvum fac regem*. La Fayette, « également incapable de manquer de foi et de tenir parole *ad tempus* », ne se décidait pas à prendre un parti. Ces hésitations permettaient à une cabale de se former dans l'Assemblée contre Mirabeau. Il se résolut à prendre les devants. La faiblesse du ministère apparaissait de plus en plus. Il se compromettait doublement, par la maladresse de ses actes et par sa déplorable inaction. Mirabeau pensait toujours et disait avec force qu'il fallait « sortir l'Assemblée nationale de ses propres mesures ». En attaquant un ministère dont l'indécision était aussi dangereuse pour la royauté que pour la liberté, il mettait d'accord ses principes avec les desseins de son ambition. Le 5 novembre, il dénonça à l'Assemblée le grand prévôt de Marseille, dont les procédures, engagées contre les auteurs de troubles, étaient contraires aux décrets récemment promulgués. Il accusa les ministres de cette situation et il représenta le danger d'avoir un pouvoir exécutif « ennemi du corps législatif au lieu d'en être l'auxiliaire ». Les conclusions qu'il fit voter par l'Assemblée, jalouse de ses prérogatives, et dont il flattait l'amour-propre, ressemblaient fort à un blâme empreint de défiance. Il avait raison d'y voir « une bataille gagnée ». La partie, croyait-il, avait marché à pas de géant. La Fayette allait-il enfin comprendre, se décider et agir? Mirabeau lui fit affirmer « sa fidélité indi-

MIRABEAU

viduelle » et demander « carte blanche pour la composition d'un ministère de première force, où il ne se glissât pas la moindre tolérance ». Sa confiance était telle qu'il allait jusqu'à laisser entendre au général qu' « au jour de la bagarre, ce ministère pourrait bien arriver sans lui ».

Ainsi prêt à recevoir la commotion du renvoi de Necker, ayant pris ou cru prendre toutes ses dispositions, sûr de lui-même et sûr du succès, Mirabeau engagea la bataille, le 6 novembre, au moyen de ce qu'il appelait une évolution de tactique. La question des finances était à l'ordre du jour. Il y entra par un discours véhément et habile, où il accusait la rareté du numéraire, les abus de la Caisse d'escompte, l'insuffisance des subsistances de la capitale; il proclama que « le règne des illusions était passé » et il préconisa, entre autres mesures, l'établissement d'une caisse centrale, uniquement destinée à la dette et dirigée sous l'inspection de la nation. Après avoir fait valoir les avantages de cette institution pour le crédit public et pour les créanciers de l'État, il se demanda pourquoi la nation n'avait pas le crédit qu'elle méritait. Il fit allusion à un Mémoire des ministres qui, pour se défendre, avaient découvert toutes les plaies de l'État et répandu ainsi de dangereuses alarmes. Ces « tristes malentendus » se seraient-ils produits si les ministres n'étaient pas absents de l'Assemblée et si le pouvoir exécutif et la puissance législative, se regardant comme ennemis, ne craignaient pas de discuter en commun sur la chose publique? Ainsi était amenée, à l'abri d'une discussion technique et à l'occasion d'un simple incident, la grave question de savoir si un ministre pouvait faire partie de l'Assemblée nationale. Déjà le 29 septembre, dans un débat sur la responsabilité des ministres, Mirabeau l'avait effleurée. Son journal, le *Courrier de Provence*, l'avait traitée à plusieurs reprises dans des articles remarquables. L'heure était venue de la résoudre. Mirabeau s'y appliqua avec autant de modération que de force, invoquant l'exemple de l'Angleterre, faisant valoir les avantages multiples d'une collaboration assidue entre

DÉCEPTIONS

l'Assemblée et des ministres pris dans son sein, écartant « les craintes frivoles, les vains fantômes, et cette timidité soupçonneuse qui se précipite dans les pièges, par la crainte même de les braver ». Parmi les conclusions qu'il soumit à l'Assemblée, la troisième avait pour but de faire décider que « les ministres de sa Majesté seraient invités à prendre dans l'Assemblée voix consultative jusqu'à ce que la Constitution eût fixé les règles qui seraient suivies à leur égard ».

La motion ainsi présentée assurait formellement la participation des ministres aux travaux de l'Assemblée et tranchait indirectement, mais par l'affirmative, la question de savoir si, choisis dans l'Assemblée, ils pourraient continuer à en faire partie. Peu combattue sur l'heure, appuyée par le comte de Clermont-Tonnerre, elle fut remise au lendemain. Il suffit de cet ajournement pour détruire l'impression produite par le discours de Mirabeau et pour compromettre le succès de sa proposition. Les conseils que porte la nuit ne sont pas toujours les meilleurs. La « cabale » formée contre Mirabeau avait repris confiance et audace. Un député lui rappela que, lors de la discussion de l'emprunt des trente millions, il avait demandé que la délibération n'eût pas lieu en présence des ministres. La contradiction n'était peut-être qu'apparente. Mais l'Assemblée s'y arrêta. Quand les questions de personne sont en jeu, les principes perdent aisément leur autorité. Un jeune député, Lanjuinais, en proposant d'édicter l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et le mandat de représentant, et d'interdire même à un député démissionnaire de devenir ministre pendant trois ans, avait visé directement Mirabeau. « Un génie éloquent vous entraîne et vous subjugue, et que ne ferait-il pas s'il était ministre? » Dès ce moment, les « haines bêtes et atroces » étaient déchaînées. Mirabeau leur fit face avec un courage et un talent admirables. Le discours qu'il prononça pour combattre la motion prohibitive de Blin et de Lanjuinais présente, dans sa brièveté impérieuse et décisive, une souplesse et une vigueur d'ar-

MIRABEAU

gumentation irrésistibles. Aucune objection sérieuse ne put lui être opposée. Mais il arrive trop souvent que, dans les assemblées, les passions des partis et les préventions personnelles triomphent de la raison la plus lumineuse. Mirabeau en fit l'épreuve. Son éloquence et son bon sens se heurtaient à une résistance qu'il ne pouvait vaincre. La jalousie du triumvirat (est-ce ce jour-là que, de dépit, il le qualifia de *triumgheusat*?) trouva pour alliés les royalistes, auxquels le duc de Lévis n'a pas fait à tort le reproche « d'avoir déjoué un projet qu'ils avaient le plus d'intérêt à faire réussir ». Quand il sentit, devant une telle coalition, la partie perdue, Mirabeau joua d'une ironie supérieure : « Voici, dit-il, l'amendement que je propose, c'est de borner l'exclusion demandée à M. de Mirabeau, député des communautés de la sénéchaussée d'Aix. »

Il n'en éprouva pas moins une profonde amertume. Son ambition n'était pas vulgaire. Certes il ne pouvait pas être insensible à la réhabilitation éclatante, digne de son génie et de son courage, que lui aurait apportée un ministère, ni même, dans sa perpétuelle pénurie d'argent, à la certitude d' « être sauvé aux jambes de tout chat subalterne ». Mais il mesurait surtout l'utilité de sa force pour la Révolution et pour le bien public. Plus que jamais il pensait que « la royauté était la seule ancre de salut qui pût sauver du naufrage ». Mais, tandis que l'anarchie faisait des progrès rapides, il y avait moins que jamais « quelqu'un à la barre ». A son défaut, et puisqu'on l'avait, au moins provisoirement, écarté, n'y avait-il pas un autre pilote qu'on pût charger de gouverner le vaisseau de l'État dans cette violente tempête? Il pensa au comte de Provence.

Ses relations avec Monsieur sont encore fort mal connues. Ce prince « ne montrant de conséquence que dans son parfait égoïsme » (Sorel) n'était, avant la Révolution, ni aimé ni estimé du roi. Mais, après le 14 juillet, Louis XVI, craignant d'être retenu dans Paris et de mettre sa signature au bas d'une capitulation, avait, sur les conseils de

DÉCEPTIONS

l'ambassadeur d'Autriche, Mercy, délivré à Monsieur les pleins pouvoirs de lieutenant général du royaume. Était-ce un témoignage de confiance absolue? On peut en diminuer la spontanéité et l'importance si l'on songe que la désignation du comte d'Artois, chef du parti contre-révolutionnaire, aurait été prise pour un défi, véritablement impossible.

On a vu comment, après les journées d'octobre, saisi par M. de La Marck du mémoire de Mirabeau, dont l'exécution aurait exigé une réelle fermeté, Monsieur avait témoigné une absence complète de confiance dans les intentions et surtout dans la résolution du roi. Cette démarche ne fut pourtant pas inutile à Mirabeau. A plusieurs reprises, le comte de Provence lui envoya, pour avoir son opinion sur différents sujets, son capitaine des gardes, le duc de Lévis. Ces relations ne furent pas ignorées de La Fayette qui crut y voir des liaisons politiques, dont il était jaloux et inquiet, tandis que Mirabeau n'y avouait que des liaisons de causerie ou d'amitié. Le tribun ajoutait, d'ailleurs, avec une rude franchise, où perçait une déception que tant d'essais avortés justifiaient trop : « Les circonstances sont bien grandes, mais les hommes sont bien petits, et j'aperçois moins que jamais ceux avec qui je voudrais m'embarquer ».

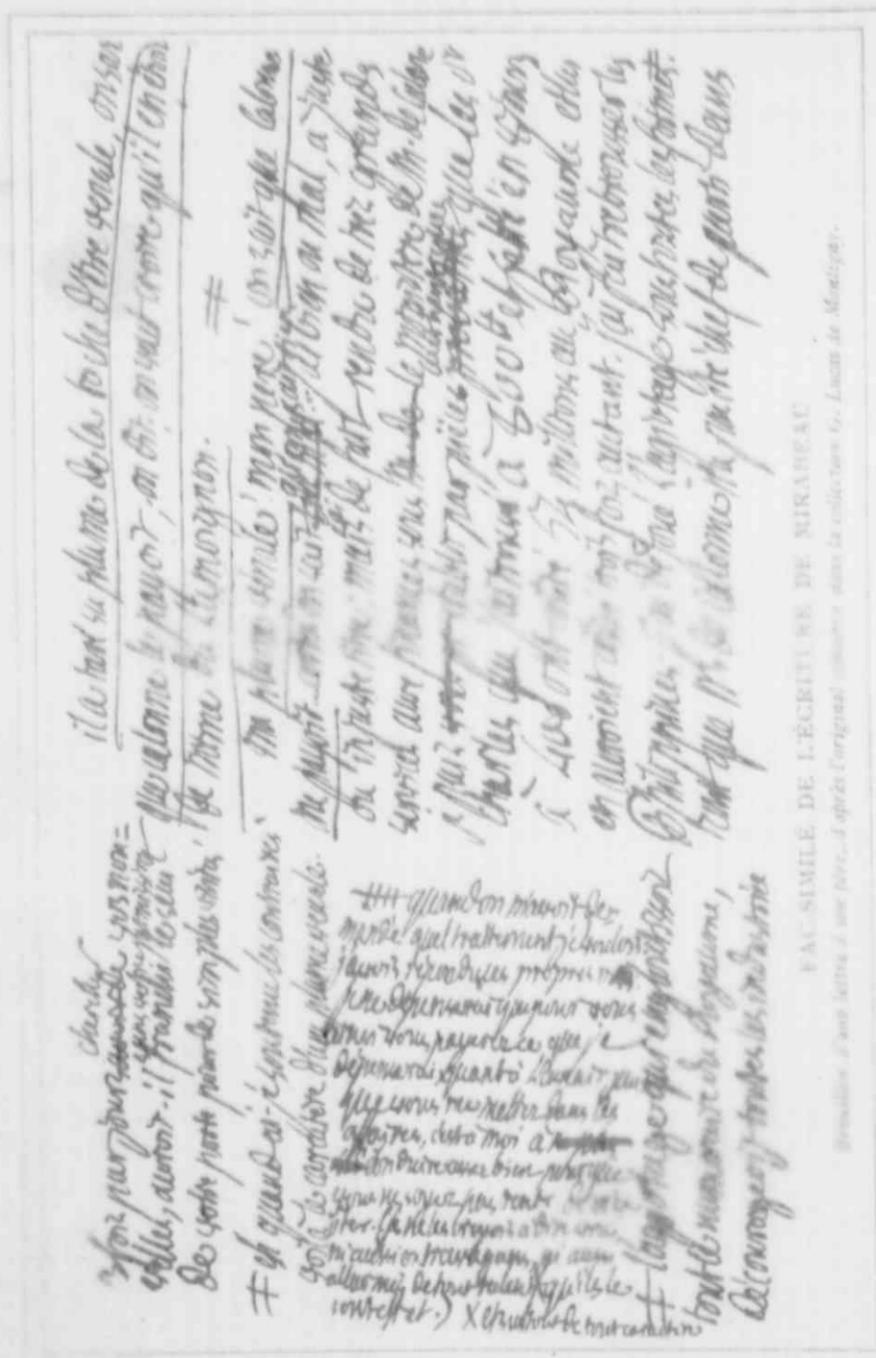
A La Fayette, il reprochait son indécision, sa faiblesse, son goût des hommes médiocres, l'attention fâcheuse qu'il prêtait à des calomnies subalternes. Contre ces calomnies, qui n'épargnaient rien de sa vie privée, ni ses amours, ni ses dettes, Mirabeau se redressait avec une dignité dont on voudrait retrouver plus souvent chez lui les nobles accents : « Croyez-moi, monsieur le marquis, si ce n'est qu'ainsi qu'on veut m'arrêter, ma course n'est pas finie, car je suis ennuyé plutôt que las, et las plutôt que découragé ou blessé; et si l'on continue à me nier le mouvement, pour toute réponse je marcherai. » Au comte de La Marck, rappelé par des affaires en Belgique, il écrivait, dans la seconde quinzaine de décembre, ses impressions, plus libres et plus pessimistes, sur la

MIRABEAU

« balourdise » de Necker, sur les incertitudes de l'Assemblée, qu'il qualifiait pourtant de « grande idole », sur l'aggravation des symptômes de dissolution.

Autour de Monsieur, au Luxembourg, « on tremble et on meurt d'envie de se mettre en avant... On a peur d'avoir peur ». Brusquement, dans la nuit du 24 au 25 décembre, on arrête un gentilhomme conspirateur, M. de Favras, accusé d'avoir voulu soulever 30 000 hommes pour assassiner La Fayette et Bailly, et qui passe pour l'agent d'exécution du comte de Provence. Inculpé devant l'opinion, le comte de Provence se rend à la Commune et y prononce un discours de protestation qu'il transmet au président de l'Assemblée nationale en le priant d'en donner lecture, « afin de ne laisser aux honnêtes gens aucun des doutes dont on cherchait à les affliger ». La démarche et le discours ont été inspirés par Mirabeau. Le succès en est assez grand pour que le tribun puisse espérer au profit de Monsieur « un grand ascendant, qui en fera le premier ministre ». Il rédige un mémoire, qu'une phrase caractérise : « L'autorité royale doit être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale ». Malheureusement une insurmontable fatalité semble vouloir que « la balle ne vienne pas au joueur ». Cajolé et déjoué par la reine, surveillé et désavoué par La Fayette, Monsieur mollit, et sa *volonté* (le mot est de Mirabeau) l'écarte du Conseil où un peu d'énergie aurait suffi à le porter.

Du moins avait-il essayé de rapprocher Mirabeau de la cour et d'utiliser ses services. Il avait rédigé à cette intention un projet de traité qu'il fit signer par Louis XVI et par Mirabeau. Le texte de ce traité, mal connu des *Mémoires* de La Fayette, est exactement reproduit dans l'*Histoire du règne de Louis XVI* de Droz (III, p. 97); l'original se trouve actuellement entre les mains du duc de Blacas. Le roi promettait à Mirabeau une ambassade et, en attendant, lui donnait un traitement de 50 000 livres par mois, pendant quatre mois au moins. En échange, « M. de Mirabeau s'engageait à aider le roi de ses lumières,

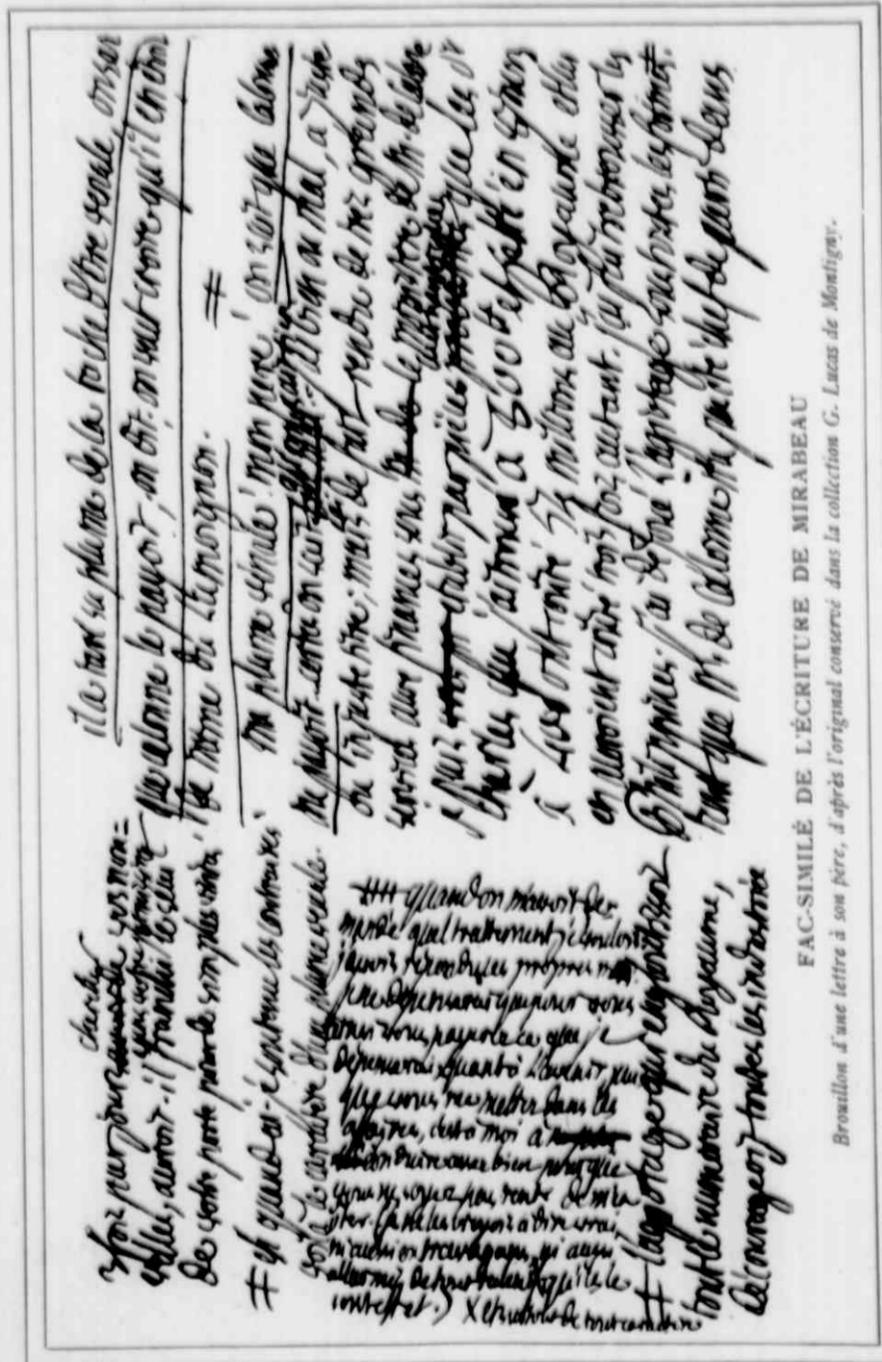


MIRABEAU

« balourdise » de Necker, sur les incertitudes de l'Assemblée, qu'il qualifiait pourtant de « grande idole », sur l'aggravation des symptômes de dissolution.

Autour de Monsieur, au Luxembourg, « on tremble et on meurt d'envie de se mettre en avant... On a peur d'avoir peur ». Brusquement, dans la nuit du 24 au 25 décembre, on arrête un gentilhomme conspirateur, M. de Favras, accusé d'avoir voulu soulever 30 000 hommes pour assassiner La Fayette et Bailly, et qui passe pour l'agent d'exécution du comte de Provence. Inculpé devant l'opinion, le comte de Provence se rend à la Commune et y prononce un discours de protestation qu'il transmet au président de l'Assemblée nationale en le priant d'en donner lecture, « afin de ne laisser aux honnêtes gens aucun des doutes dont on cherchait à les affliger ». La démarche et le discours ont été inspirés par Mirabeau. Le succès en est assez grand pour que le tribun puisse espérer au profit de Monsieur « un grand ascendant, qui en fera le premier ministre ». Il rédige un mémoire, qu'une phrase caractérise : « L'autorité royale doit être le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale ». Malheureusement une insurmontable fatalité semble vouloir que « la balle ne vienne pas au joueur ». Cajolé et déjoué par la reine, surveillé et désavoué par La Fayette, Monsieur mollit, et sa *volonté* (le mot est de Mirabeau) l'écarte du Conseil où un peu d'énergie aurait suffi à le porter.

Du moins avait-il essayé de rapprocher Mirabeau de la cour et d'utiliser ses services. Il avait rédigé à cette intention un projet de traité qu'il fit signer par Louis XVI et par Mirabeau. Le texte de ce traité, mal connu des *Mémoires de La Fayette*, est exactement reproduit dans l'*Histoire du règne de Louis XVI* de Droz (III, p. 97); l'original se trouve actuellement entre les mains du duc de Blacas. Le roi promettait à Mirabeau une ambassade et, en attendant, lui donnait un traitement de 50 000 livres par mois, pendant quatre mois au moins. En échange, « M. de Mirabeau s'engageait à aider le roi de ses lumières,



MIRABEAU.

Pl. 6, page 204.

FAC-SIMILÉ DE L'ÉCRITURE DE MIRABEAU
Brouillon d'une lettre à son père, d'après l'original conservé dans la collection G. Lucas de Montigny.

DÉCEPTIONS

de ses forces et de son éloquence, dans ce que Monsieur jugerait utile au bien de l'État et à l'intérêt du roi, deux choses que les bons citoyens regardent sans contredit comme inséparables; et dans le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendrait de parler sur cet objet. » La date exacte de ce traité, que l'on peut placer approximativement en janvier 1790, n'est pas connue. Mais il est certain que ce traité ne reçut même pas un commencement d'exécution. Quand Mirabeau se liera quatre mois plus tard avec la cour, ce sera sur d'autres bases et dans des conditions qui réserveront l'indépendance de sa parole. Ici il l'aliénait aux mains de Monsieur et il se faisait payer son silence. On doit se réjouir pour sa mémoire qu'un tel traité n'ait pas eu de suites. Qui l'en détourna? Peut-être l'impression peu flatteuse qu'il avait de Monsieur. Il ne voulut sans doute pas associer son sort à celui de cette « balle de coton », dont ses conseils, ses conquêtes et ses opérations n'avaient pas réussi à faire un homme.

Son activité, qui précédemment s'étendait et s'appliquait à tout, s'était visiblement ralentie. Plus ouvert avec le comte de La Marck qu'avec La Fayette, il écrivait au premier le 24 décembre : « Oh! que je suis las et ennuyé! et que vous me seriez nécessaire pour me remonter! » Mais cette crise de lassitude n'était pas une crise de découragement. A la fin de l'année, il avait dicté à sa sœur, Mme du Saillant, une lettre pour sa femme, qui paraissait vouloir se rapprocher de lui. C'était un admirable examen de conscience où il appréciait, dans la liberté d'un épanchement intime, sans fausse modestie et sans exaltation d'orgueil, le rôle qu'il avait joué depuis huit mois. Il y faisait la part de ses services et de ses fautes, se défendant d'être « un ambitieux vulgaire de cordons ou de dignités », et se rendant cette vraie justice que si l'impéritie perfide du gouvernement et l'imbécillité maladroite des ennemis de la Révolution l'avaient entraîné plus d'une fois « hors de ses propres mesures », il n'avait pourtant jamais

MIRABEAU

déserté « le principe » et avait toujours désiré rester ou revenir au juste milieu. Son programme restait le même : « Raviver le pouvoir exécutif, régénérer l'autorité royale, et la concilier avec la liberté nationale. » Ce programme le tentait comme une belle et difficile entreprise, pour laquelle il avouait son désir d'être d'un ministère nouveau. « Il faut que l'on revienne sur le décret des ministres. On y reviendra, ou la Révolution ne sera jamais consolidée. » Quelque isolé qu'il fût, il ne considérait pas que sa position fût aussi changée qu'on pouvait le croire de loin. Il attendait son jour de ce qu'il appelait la nécessité des choses, destiné à être ministre si les circonstances le voulaient, à jouer simplement aux quilles s'il se trouvait une suffisante fortune, ou, s'il n'en avait pas assez, à finir dans « la retraite honorable et douce » d'une ambassade.

Ainsi résigné pour lui-même, il n'avait perdu confiance ni dans les destinées de la Révolution ni dans la vitalité du pays. Il jugeait la situation de la monarchie dans une phrase concise et profonde, qu'il écrivait au major Mauvillon : « La monarchie est plutôt en danger parce qu'on n'y gouverne pas que parce qu'on y conspire ». Il suffirait, pour mettre le vaisseau public à flot, d'y appeler comme pilote un homme de tête et de vaincre avec lui et par lui « tous les respects humains et la jalousie subalterne... Les ressources de ce pays, la mobilité même de cette nation, qui est son vice capital, ménagent tant d'expédients et de facilités qu'il ne faut jamais en France ni présumer ni désespérer. »

De moins en moins Necker lui apparaissait comme « l'homme de tête » capable de faire face aux circonstances. A coup sûr, ce n'était pas un homme d'État : sans plan, sans volonté, sans système, il allait au gré des événements, sur lesquels il n'exerçait qu'une action hésitante, incertaine et médiocre. Honnête homme, libéral sincère, banquier habile, il n'était même pas un financier émérite. Était-ce donc un problème insoluble que de faire supporter au « plus beau des royaumes » les 350 à 380 millions d'impôts que la situation exigeait ? Mirabeau ne le

DECEPTIONS

pensait pas. Le paiement des intérêts de la dette et la reconstitution de l'armée étaient, à ses yeux, les deux besoins indispensables dont la satisfaction ramènerait la sécurité et la confiance. Il se prononçait en faveur d'un changement dans le système fiscal. Devançant l'œuvre de la Constituante, il voulait que l'Assemblée, « pour mettre fin à la barbarie des perceptions et des contributions contradictoires », fixât exclusivement la nature et la quotité de l'impôt, dont la répartition serait laissée aux départements et aux districts. Il réclamait pour l'industrie et pour le commerce le régime de la liberté. Enfin il reconnaissait que « rien ne prendra de véritables racines que par un bon système d'éducation publique », et il se préoccupait, suivant son expression pittoresque, de « planter des hommes nouveaux ».

Les finances, l'armée, l'industrie et le commerce, l'instruction publique, tels étaient donc les problèmes auxquels, dans les débuts de 1790, s'appliquaient les préoccupations de Mirabeau. Ils ne l'absorbaient pourtant pas. Eût-il été un homme d'État complet s'il n'avait pas eu le souci de la situation extérieure de la France, de sa grandeur et de son influence au dehors ? Il pensait « aux bords du Rhin » : le mot est dans une lettre à Mauvillon.

Sans une méthode, la réalisation d'un tel programme était impossible. Mirabeau en avait une : « Il faut administrer, disait-il ; il faut que nous ne soyons pas obligés de faire, outre les lois générales, les lois de détail, auxquelles nous n'entendons rien et ne devons rien entendre. Il faut que le gouvernement soit professeur et non disciple, chef et non esclave ».

Quand on résume ces projets et ces idées, quand on mesure l'étendue, la clarté et le sens pratique de cette vaste intelligence, quand on sent un génie de cette ampleur prêt à traduire sa force en action, il est impossible de ne pas voir dans le fatal décret du 7 novembre l'une des fautes les plus déplorables de l'Assemblée constituante. Ce jour-là, les rancunes des partis, les jalousies, les ambitions déçues et le plus funeste des

MIRABEAU

maux parlementaires, la peur, ont porté un coup irrémédiable aux destinées de la Révolution et du pays.

Mirabeau ne rendait pas la Révolution responsable de l'injustice que l'Assemblée, « récalcitrante, tumultueuse et ostraciste » avait commise envers lui. Il lui restait obstinément et passionnément fidèle. Son ami, M. de La Marck, lui faisait des reproches et s'étonnait de ses écarts. C'est que sans doute il ne l'avait jamais bien compris. Attaché à la cour, confident et ami de la reine, le distingué gentilhomme s'intéressait plus à la royauté qu'à la Révolution, tandis que Mirabeau appréciait surtout dans la monarchie la condition et la garantie de la Révolution elle-même. Cette divergence suffit à expliquer que M. de La Marck reprochât au puissant orateur comme des erreurs de conduite certains discours et certains actes où il ne fallait voir, malgré les apparences et la violence même du langage, que la constance de ses opinions.

Mirabeau n'était-il pas fidèle à lui-même dans cette séance du 9 janvier 1790 où il le prenait « de sa hauteur » avec le Parlement de Rennes, qui avait refusé d'enregistrer et d'exécuter les décrets de l'Assemblée nationale? Quelques jours auparavant, dans la lettre qu'il avait dictée à sa sœur, il disait qu'une destruction était encore nécessaire : « L'autorité royale ne se coalitionnera jamais de bonne foi avec le peuple tant que les Parlements subsisteront. Ils lui conservent, ainsi qu'à la noblesse, la fatale et décevante espérance de rétablir l'ancien ordre de choses. » Les Parlements de Rennes, de Rouen, de Metz, de Bordeaux et de Toulouse avaient, par leur résistance, justifié cette prédiction. Appelé à la barre de l'Assemblée, le président de la Chambre des vacations de Rennes, au lieu de se justifier et de s'incliner, n'avait-il pas eu l'audace d'invoquer les droits de la Bretagne? A cette « démenche criminelle », qui, tolérée, eût été « l'anéantissement de la Révolution et le signal de l'anarchie pour toutes les parties de l'empire », l'éloquence vengeresse de Mirabeau opposait la souveraineté nationale, l'indivisibilité du royaume, les droits de la

DÉCEPTIONS

France. « Êtes-vous Bretons? Les Français commandent. N'êtes-vous que des nobles de Bretagne? Les Bretons ordonnent, oui, les Bretons, les hommes, les Communes, ce que vous nommez Tiers État. »

En intervenant, à plusieurs reprises, dans les débats soulevés par les troubles de Marseille, auxquels il consacra le 26 janvier son plus long discours, Mirabeau se souvenait d'avoir été député par cette ville turbulente aux États Généraux. Mais, révolutionnaire et patriote, il sentait, d'une part, que « la contre-révolution était là », et, d'autre part, qu'il s'agissait « d'asservir ou d'affranchir à jamais la Provence ». Ces débats provoquèrent entre l'abbé Maury et lui des incidents personnels d'une extrême violence. La droite paraissait vouloir prendre une revanche. Mirabeau fut son principal adversaire et s'opposa à ses desseins. Il ne croyait pas au retour du despotisme, mais, sans avoir tout à fait cessé de redouter la contre-révolution par la force, il avait l'appréhension de ce qu'il appelait « la négociation », c'est-à-dire l'excitation organisée des grandes villes, leur irritation, leur impatience, habilement fomentées et entretenues. Il songeait aux habitants des campagnes « qui n'entendent rien à notre philosophie, pour qui notre amour de la liberté, quel qu'il soit, ne peut être de longtemps qu'un accès de fièvre chaude; sans lesquels nous ne pouvons consolider la Révolution, et qui n'y prendront aucun intérêt, bien au contraire, s'ils n'y trouvent pas leur soulagement immédiat et considérable. » Sa perspicacité s'alarmait des nouvelles qui arrivaient des provinces : « La guerre des élections, la guerre des contrebandiers, la guerre des impôts, la guerre de religion, sont en germe dans vingt cantons du royaume. »

Mais il ne voulait pas, sous prétexte de renforcer le pouvoir exécutif par des moyens provisoires, lui fournir des instruments qui risqueraient de faire obstacle à l'achèvement de la Révolution. Aussi s'éleva-t-il avec énergie contre la proposition de Cazalès d'investir le roi pour trois mois de la puissance exécutive illimitée.

MIRABEAU

Le 19 avril, il déjoua une manœuvre de la droite qui, sous prétexte de la limitation de certains mandats, demandait la séparation de l'Assemblée. A grands traits, il rappela les séances héroïques, les périls conjurés, les services rendus, l'œuvre accomplie, et il termina cette improvisation magnifique par le trait célèbre qui électrisa et entraîna toute l'Assemblée : « Je jure que vous avez sauvé la chose publique ! »

Le 3 mai, une discussion sur l'organisation municipale de Paris mit aux prises Mirabeau avec Robespierre. Le député d'Arras, dont quelques interventions heureuses avaient commencé la réputation, mais auquel personne n'aurait songé à prédire son extraordinaire destinée, demandait la conservation des soixante districts qui avaient été créés au début de la Révolution pour faire face aux circonstances. Mirabeau vit le danger. Il n'hésita pas à qualifier de « monstrueuses » dans une démocratie ces assemblées primaires, soutenues « avec un zèle plus patriotique que réfléchi ». Deux phrases sont à retenir dans cette intervention significative : « Demander la permanence des districts, c'est vouloir établir soixante sections souveraines dans un grand corps, où elles ne pourraient opérer qu'un effet d'action et de réaction capable de détruire notre Constitution. » C'était juger et condamner un système. « Ne prenons pas l'exaltation des principes pour le sublime des principes. » C'était juger un homme. On sait ce que devinrent, dans la Convention, le système et l'homme. Mirabeau, dont le coup d'œil prophétique avait deviné le mal, aurait eu sans doute seul la force de l'enrayer.

Son souci de l'ordre légal et sa volonté inflexible de sauver la Révolution en l'arrachant à l'anarchie ne le mettaient pas à l'abri des soupçons et des imputations du parti modéré de l'Assemblée. De nouveaux troubles, qui avaient entraîné une effusion de sang, avaient éclaté à Marseille. Des gardes nationaux s'étaient emparés des forts. Le roi en avait exigé l'évacuation et la restitution par la municipalité aux autorités compétentes. Mirabeau

DÉCEPTIONS

approuvait ces mesures. Mais il demandait qu'on n'allât pas au delà avant d'avoir pris des informations qui révéleraient peut-être des projets funestes ourdis contre la liberté. Avec une impitoyable logique il ajoutait : « Pourquoi le 5 octobre ne serait-il pas coupable ici et le 30 avril serait-il coupable à Marseille ? » Les clameurs de la droite et de vagues insinuations tendaient à représenter le tribun comme l'instigateur des désordres. Il repoussa avec hauteur ces calomnies « de gens qui m'auraient, disait-il, condamné au silence qu'impose le mépris, s'il n'existait que des hommes comme eux.... Ces langues empoisonnées n'ont pas pu me faire varier un seul instant des véritables principes. » Était-ce une allusion, incomprise de ses auditeurs, et qui devait porter plus haut, à des négociations occultes, poursuivies depuis quelques semaines, pour préparer une entente entre Mirabeau et la cour ? Elles ouvrent dans sa vie tourmentée une phase nouvelle où son action publique se double et se complique d'une action secrète. Jamais la grandeur de son génie ne se sera mieux affirmée et développée, mais elle ne cessera pas, hélas ! d'avoir pour rançon la triste servitude que sa destinée l'a condamné à traîner partout et toujours avec lui.

LES RELATIONS AVEC LA COUR

LA COUR TRAITE AVEC MIRABEAU || LA DISCUSSION SUR LE DROIT DE GUERRE ET DE PAIX || ENTREVUE AVEC LA REINE || LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE MIRABEAU || LE DRAPEAU TRICOLORE || ENTENTE AVEC M. DE MONTMORIN : LE PLAN DE MIRABEAU.



Le 4 février 1790, Louis XVI, sans y être attendu, se présentait devant l'Assemblée nationale. Il apportait son adhésion aux nouveaux décrets relatifs à l'administration générale. Mais son discours dépassait la portée de cette adhésion. C'était un acte de foi dans la liberté constitutionnelle et la promesse de soutenir le nouvel ordre de choses contre toute entreprise qui tendrait à l'ébranler. L'accent loyal et ferme de cette déclaration spontanée produisit une grande impression dans l'Assemblée et au dehors. Mirabeau, presque seul, résista à l'enthousiasme général, et dénonça « cette pantomime » à M. de La Marck. Le discours du roi lui parut étrange. Il y avait « un petit bout d'oreille échappé par malheur », où il croyait voir une absence de bonne foi, dangereuse pour l'avenir. Cette méfiance ne pouvait s'adresser qu'au passage du discours où le roi, sous une forme, à vrai dire, un peu naïve, faisait appel à la sagesse « et à la candeur » de l'Assemblée pour obtenir d'elle l'affermissement du pouvoir exécutif. Mais n'était-ce pas précisément la pensée dominante de la politique de Mirabeau ? En disant que, sans cette condition, il ne saurait exister

RELATIONS AVEC LA COUR

aucun ordre durable au dedans, ni aucune considération au dehors, Louis XVI ne semblait-il pas lui emprunter son propre langage ? Il y avait forcément autre chose dans le dépit de Mirabeau. Le *Courrier de Provence* en révélait la vraie cause. Il reprochait aux ministres d'avoir abrité leur responsabilité derrière l'infaillibilité du roi. En d'autres termes, Mirabeau avait compris que la démarche était une manœuvre de Necker et de La Fayette. Il ne se trompait pas. L'ambassadeur de Suède, qui était le gendre du ministre des Finances, en faisait l'aveu dans une lettre privée à son souverain : « Monsieur, qui avait voulu faire une petite intrigue avec M. de Mirabeau pour entrer dans le Conseil et se faire chef du parti populaire, écrivait-il, est mis habilement de côté. M. Necker et M. de La Fayette, coalisés maintenant, peuvent donc être regardés comme les deux seuls ressorts du gouvernement. »

Ainsi, une fois de plus, Mirabeau pouvait mesurer l'influence de La Fayette. Également impuissant à agir contre lui ou à agir sans lui, il tenta de se rapprocher du général. Sa situation personnelle ne cessait pas d'être en proie à ces difficultés « subalternes » qui l'accablaient et l'entravaient. Inquiet pour lui-même, privé de ressources et de moyens d'action, il était alarmé de la tournure que prenaient les événements publics. De plus en plus l'autorité faiblissait devant l'anarchie menaçante. Il prit prétexte du péril de la chose publique pour passer par-dessus « ces légères convenances qui lient ou séparent les hommes », et, le 28 avril, il adressa à La Fayette une longue lettre. Elle est vraiment de belle allure, habile et forte, à la fois déférente et ferme. Les maux de l'État y sont dépeints avec une sobre énergie. Comment y faire face ? Mirabeau voit dans La Fayette un point de ralliement « pour réunir les opinions par les hommes, puisqu'on ne peut réunir les hommes par les opinions ». Il lui offre de contracter une liaison politique, solidaire et indissoluble, dans laquelle il associera à la popularité sur laquelle le général fonde sa dictature « son propre

MIRABEAU

talent, ses ressources et son courage ». Mais, pour que Mirabeau puisse recueillir sa portion de gloire, il faut qu'il soit débarrassé des « vers rongeurs » qui empoisonnent sa vie et qui lui rendent la faveur populaire bien plus difficile à obtenir qu'à tout autre. Il demande donc qu'on le libère des obstacles dont « les longues erreurs de sa vie privée » lui imposent l'irritante sujétion. D'autre part, ayant découvert à Constantinople le levier d'une influence nouvelle, qui peut servir les intérêts de la France, il sollicite le renouvellement de la promesse d'une grande ambassade que le roi lui avait faite antérieurement. Il est rare, dit Mirabeau, que de pareilles confidences se fassent par écrit. Mais il a voulu donner à La Fayette une preuve de confiance et laisser entre ses mains un document qui établirait sa perfidie s'il venait à violer les lois de l'union politique qu'il offre.

La Fayette ne vit dans cette démarche qu'« un trait de génie pour enchaîner sa délicatesse ». Il faut le regretter, mais peut-on s'en étonner? Washington avait bien démêlé le caractère de son héroïque compagnon d'armes quand il lui écrivait : « Toutes vos inquiétudes viennent d'une sensibilité peu commune pour tout ce qui touche votre réputation. » Les orages de la jeunesse de Mirabeau, les désordres de sa vie, ses dettes, ses scandales, sa familiarité impétueuse, choquaient cette sensibilité et alarmaient cette réputation. Élevé par des circonstances extraordinaires à une situation unique, qui dépassait son mérite et ses services, La Fayette se croyait égal à sa destinée. Il ne jugeait pas que le concours de Mirabeau pût lui être utile : « Je ne l'aime, disait-il, ni ne l'estime, ni ne le crains. » A vrai dire, il redoutait moins son hostilité que sa collaboration. Il sentait que dans ces mains audacieuses et puissantes sa propre gloire ne serait qu'un instrument d'action. Ne voulant ni se compromettre ni s'annihiler, il refusa une union dont les dangers lui apparaissaient plus clairement que les avantages. En raisonnant ainsi, il pensait à lui. S'il eût pensé à l'intérêt public, n'aurait-il pas dû raisonner autrement?

RELATIONS AVEC LA COUR

Hésitante, mal renseignée et mal gardée entre tant de périls qui la menaçaient, la cour ne savait pas se décider à prendre un parti et à choisir, pour la diriger et pour la défendre, une influence énergique dans laquelle elle mettrait sa confiance et son appui. Necker, de l'aveu de tous, avait échoué. Mais le roi, instruit et effrayé par une expérience qui avait provoqué le 14 juillet, n'osait pas le congédier. Il avait demandé à La Fayette de lui exposer ses idées sur les prérogatives royales. A défaut d'action, c'était une ère ouverte de consultations.

Depuis quelques semaines, on avait accepté « la pénible extrémité » de recourir à Mirabeau. M. de La Marck était absent. L'ambassadeur d'Autriche, de Mercy-Argenteau, le fit revenir. Il lui exposa que le roi et la reine, résolus à réclamer les services de son ami, comptaient sur lui pour servir d'intermédiaire et pour pressentir le tribun. M. de La Marck, sans se faire trop d'illusions sur les effets que l'on pouvait attendre d'une intervention aussi tardive, accepta de mener les négociations, sous la seule condition que l'ambassadeur y prendrait part. Il ménagea, chez lui, une entrevue entre Mirabeau, auquel il ne dit pas de prime abord toute la vérité, et le comte de Mercy. La conversation, empreinte d'une cordiale franchise, porta sur la situation générale. Mirabeau déclara que celle-ci ne pourrait s'améliorer que si le roi consentait à sortir, non de France, mais de Paris. C'était l'idée qu'il avait exprimée en novembre dans le mémoire lu par le comte de Provence. A la suite de ces premiers pourparlers, dont Mirabeau continuait à ignorer l'intention réelle, M. de La Marck vit le roi et la reine. Marie-Antoinette, encore remplie d'horreur au souvenir des journées d'octobre, voulut être rassurée sur le rôle qu'y avait joué Mirabeau. Nul témoin n'était plus qualifié que son interlocuteur pour nier toute participation de son ami à ce mouvement. Le roi déclara que les négociations devaient se poursuivre en dehors des ministres. Aucune objection ne put réussir à le faire changer d'avis. M. de La Marck, atterré par une obstination dont il entrevoyait

MIRABEAU

les dangers, lesquels entraîneraient des conflits inévitables, avisa Mirabeau des projets de la cour. Mirabeau les accueillit avec enthousiasme, comme si, du coup, ses destinées et celles du royaume étaient changées. M. de La Marck, ainsi qu'il en avait fait la promesse au roi, lui demanda d'exposer par écrit ses idées sur la situation.

La première note de Mirabeau du 10 mai 1790, causa à Louis XVI et à Marie-Antoinette une satisfaction dont ils ne dissimulèrent pas la confiante expression. La reine questionna M. de La Marck sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour que Mirabeau fût content d'elle et du roi. M. de La Marck et M. de Mercy estimèrent que le plus urgent était de payer les dettes du tribun. Mirabeau en remit la liste, dont le montant s'élevait à 208 000 francs; elles comprenaient jusqu'à ses habits de noce! Ne croyant pas qu'on le libérât d'une aussi grosse somme, il demanda d'être assuré de 100 louis par mois. Quand le roi revit M. de La Marck, il lui rendit l'original de la lettre, en lui disant la bonne impression qu'il en avait reçue : « Vous la garderez, ajouta-t-il, ainsi que ces quatre billets de main, chacun de 250 000 livres. Si, comme il le promet, M. de Mirabeau me sert bien, vous lui remettrez, à la fin de la session de l'Assemblée nationale, ces billets pour lesquels il touchera un million. D'ici là, je ferai payer ses dettes, et vous déciderez vous-même quelle est la somme que je dois lui donner chaque mois pour pourvoir à ses embarras présents. » Le comte de La Marck proposa 6 000 livres : le roi ne fit aucune objection. M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, protégé de la reine, dont il avait l'absolue confiance, devait procéder à la liquidation des dettes.

Avisé de ce résultat, Mirabeau témoigna une « ivresse de bonheur » et une joie sans bornes dont l'excès étonna M. de La Marck. A la réflexion, M. de La Marck fut plus porté à excuser cette joie en l'attribuant à la satisfaction qu'éprouvait Mirabeau de sortir de sa vie aventureuse et à son orgueil de penser qu'on comptait enfin avec lui. Libéré d'un lourd passé, il allait pouvoir, sinon donner,

RELATIONS AVEC LA COUR

sous la forme où on l'employait, toute sa vraie mesure, du moins se consacrer utilement au service du pays.

Cette joie de Mirabeau, indiscrete et inconsciente, ajoute à l'insurmontable tristesse que ne peuvent manquer d'inspirer à tout homme impartial les conditions d'un semblable contrat. Il ne s'agit pas d'incriminer le principe même des relations avec la cour. Elles n'entachent à aucun degré ni la probité politique ni la moralité personnelle du grand orateur. Il était monarchiste, non seulement par tradition et par principe, mais parce qu'il ne concevait le maintien et le développement des conquêtes révolutionnaires, auxquelles il avait si puissamment coopéré, que sous la sauvegarde et dans le cadre de la royauté. Dès la fin de mai 1789, un mois après l'ouverture des États Généraux, prévoyant les orages qui s'amoncelaient, il disait à Malouet : « Il s'agit de savoir si la monarchie et le monarque survivront à la tempête qui se prépare, ou si les fautes faites et celles qu'on ne manquera pas de faire encore nous engloutiront tous ». Invariablement, obstinément, avec une clairvoyance et une fidélité qui n'avaient pas subi une défaillance, il s'était attaché à concilier, dans ses discours et dans ses écrits, dans ses actes et dans ses paroles, les droits du roi et ceux du peuple, les garanties de la royauté et celles de la liberté. Les progrès de l'anarchie, secondés par la faiblesse d'un ministère irrésolu et malhabile, lui avaient démontré, avec une force croissante, la nécessité de restituer au pouvoir royal, abandonné à lui-même au cours d'une crise tragique, ses initiatives naturelles et ses prérogatives légitimes. Irrité contre des conseillers qui n'avaient ni plan ni but, ni programme ni méthode, pouvait-il refuser les conseils qu'on lui demandait, lui qui, quatre mois avant l'ouverture des États Généraux, avait proposé une Constitution pour sauver le royaume à la fois des complots de l'aristocratie et des excès de la démocratie? Son refus lui aurait paru une désertion. Mirabeau n'était pas de ceux qui désertent. Certes il aurait préféré l'action publique, la lutte au grand jour,

MIRABEAU

les batailles devant l'Assemblée, les périls affrontés et les responsabilités assumées en pleine lumière, le choc des discussions contradictoires et les échos retentissants de la tribune nationale. La jalousie et la peur avaient refusé cette chance à son génie. Il ne désespérait pas d'un retour de la fortune. En l'attendant, et peut-être pour la préparer, il acceptait de donner des conseils occultes et il se résignait à la direction anonyme et irresponsable, mais non moins périlleuse, que les ouvertures de la cour lui offraient. Déjà La Fayette, quoique ses tendances fussent républicaines, avait joué un rôle semblable. Et plus tard ce rôle ne répugnera ni à l'intransigeance sévère des Lameth, inquiets du salut du royaume, ni à la générosité de Barnave, ému par d'épouvantables infortunes.

Le tort et, il ne faut pas reculer devant le mot vrai, la tare sont ailleurs. Quand Lucas de Montigny parle dans ses *Mémoires* de la « vague et douteuse question d'argent, qui assurément est bien secondaire, on peut même dire bien misérable en cas si grave », il agit en fils respectueux qui jette le manteau de l'oubli sur la faute de son père. L'histoire a d'autres droits et d'autres devoirs. L'admiration que l'on éprouve pour le génie de Mirabeau, la séduction dont on ne peut se défendre devant la puissance de son esprit et la bonté de son cœur, la pitié même qu'imposent tant de douloureuses misères, ne doivent pas faire obstacle à la sévérité d'un jugement nécessaire.

- A la rigueur, on pourrait excuser, sans les justifier entièrement, le paiement des dettes et la pension mensuelle. M. de Loménie n'a pas eu tort de dire que « ce n'était nullement contrevenir à l'honneur, dans les idées de l'ancien régime et pour un gentilhomme dans la détresse, que de faire payer ses dettes et pourvoir à ses besoins par le roi ». Menacé par ses créanciers, dont les exigences risquaient de se mettre au service des intérêts ou de la haine des partis, Mirabeau était, en effet, trop aisément vulnérable. « Pourquoi ne cherche-

RELATIONS AVEC LA COUR

rait-on pas, écrivait-il en avril à La Fayette, à ravir les prétextes à mes ennemis, et à me rendre, non pour moi-même, mais pour la patrie en danger, toutes mes forces? C'est sous ce rapport seulement que je désire que mes dettes soient payées. » Des gentilshommes impeccables tels que La Marck et Mercy avaient eu spontanément cette idée, dont la réalisation, confiée à ses soins, n'avait en rien choqué les scrupules de l'honnête archevêque de Toulouse. Pour employer Mirabeau intact et lui permettre de donner toute sa mesure, il fallait le libérer des soucis que les fautes de sa jeunesse faisaient peser sur son âge mûr. Mais ne fallait-il pas aussi, puisqu'on prenait son temps, son activité, sa plume, une partie de sa vie, « assurer l'indépendance de ses talents et de son caractère », pour qu'il pût donner à ses opinions « plus de développement et de force? » En justifiant ainsi Mirabeau d'avoir reçu du roi une pension mensuelle, M. de La Marck, gentilhomme royaliste, a devancé le jugement du révolutionnaire Proudhon : « Quand on ne verrait dans Mirabeau qu'un avocat consultant dont on occupe le talent, les journées, les veilles, les secrétaires, dont on consume la vie et le courage, on lui accorderait une légitime récompense ». Il faut ajouter, pour tout dire, que Mirabeau entretenait, par des agents nombreux, une importante correspondance dans les départements. Et je veux bien admettre que toutes ces considérations permettent, jusqu'à un certain point, de l'excuser d'avoir reçu 6 000 livres par mois comme une rémunération des peines et des dépenses que lui imposaient ses services.

Mais j'avoue ne pouvoir en dire autant du million promis, que les historiens, amis ou adversaires, ont généralement mêlé au reste. Ces billets souscrits par le roi, confiés à M. de La Marck, et soumis à la condition suspensive d'un bon service, ne sont-ils pas, quoi qu'on se plaise à dire, la clause injustifiable et immorale du marché secret qui liait Mirabeau à la cour? Proudhon ne recule pas devant l'idée que la Révolution aurait dû voter une pension à Mirabeau pour assurer,

MIRABEAU

après tant de services rendus, sa sécurité et son repos. Je vois mal comment cette pension aurait pu s'accorder avec le terrible discours sur la banqueroute. Mais du moins est-il impossible de confondre une récompense nationale de cette sorte, avouée et votée, avec un salaire occulte, incertain et éventuel, qui dépendait du prix auquel le roi apprécierait les services rendus. Mirabeau s'était ainsi livré à la merci de Louis XVI, qui, « le payant très chèrement », en parlait avec mépris comme « d'un homme non estimable ». On souffre, parce qu'on la sent méritée, de l'humiliation de ce jugement, et, sans refuser au pauvre grand tribun l'humaine pitié dont, malgré tout, il reste digne, à la question posée : Y eut-il corruption ? la conscience et l'histoire répondent, avec Michelet, un oui inflexible et douloureux !

« Cela dit, détournons vite le regard, et attachons-nous à la réalité des choses, à l'élévation du but et des idées » (Sainte-Beuve). Car, s'il y eut corruption, il n'y eut pas trahison. Là-dessus, heureusement, tous les témoignages, même les plus partiaux, s'accordent. La déclaration de M. de La Marck, que celui-ci souligne avec force : « Non, jamais Mirabeau ne sacrifia ses principes à ses intérêts pécuniaires ; il reçut de l'argent du roi, mais pour sauver le roi lui-même, » pourrait, venant d'un ami, être sujette à caution. Mais comment douter de l'opinion de La Fayette, dont on sait les sentiments hostiles, et de celle de la fille de Necker, Mme de Staël ? La Fayette a dit : « Pour aucune somme, Mirabeau n'aurait soutenu une opinion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit ». Mme de Staël, sous une autre forme, n'est pas moins catégorique : « Mirabeau, soit qu'il acceptât ou non de l'argent de la cour, était bien décidé à se faire le maître, et non l'instrument de cette cour. »

Maintenant, voyons-le à l'œuvre. Entre la cour et lui, on sait les intermédiaires : le comte de La Marck reçoit les notes, il les transmet à M. de Fontanges, et l'archevêque les fait parvenir à la reine qui lui confiait à peu

RELATIONS AVEC LA COUR

près « tout ce qu'elle pensait, tout ce qu'elle disait, tout ce qu'elle faisait ».

Ainsi, le roi vient après. Ce rôle ne ressemble que trop au malheureux Louis XVI. Il faut qu'on pense, qu'on décide et qu'on agisse pour lui. Mais il est si mobile que jamais on n'est sûr qu'il n'échappera pas. La loyauté de ses intentions est toujours trahie par la faiblesse de son caractère. Les jugements que l'un de ses frères et que sa femme ont portés sur son irrésolution sont ceux de l'histoire. Après les journées d'octobre, le comte de Provence disait à M. de La Marck ces paroles célèbres : « L'indécision du roi est au delà de tout ce que l'on peut dire. Pour vous faire une idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforcerez vainement de retenir ensemble. » En août 1791, Marie-Antoinette écrivait à M. de Mercy : « Vous connaissez la personne à laquelle j'ai affaire. Au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement la fait changer sans qu'elle s'en doute ; c'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre. »

Sur ce roi indécis la reine seule exerce de l'influence. Au début de son règne, il disait : « J'ai lu un peu d'histoire, et je sais que ce qui a toujours perdu cet État a été les femmes légitimes et les maîtresses ». Parole trop exacte, où il y avait une tragique prophétie. La vertu de Louis XVI éloigna les maîtresses : sa timidité le livra à sa femme. Le douloureux calvaire qui conduisit Marie-Antoinette à la mort, sa dignité dans sa prison, la fierté qui la redressa contre des accusations infâmes, son héroïsme devant l'échafaud, ne peuvent faire obstacle au jugement de l'histoire. Reine, elle lui appartient. M. de Ségur, dans son livre impartial et attachant, *Au couchant de la monarchie*, a écrit avec force : « La vérité, pourtant, a des droits tout comme la pitié ». Cette vérité a servi la mémoire de Marie-Antoinette en la justifiant contre les soupçons ignobles, et trop souvent, hélas ! venus de la cour, qu'avaient fait naître, au profit de tant d'immondes libelles, sa coquetterie naturelle, son goût du plaisir, et surtout

MIRABEAU

les imprudences et les dissipations auxquelles l'entraînait un déplorable entourage. Mais il ne faut pas qu'une sorte de magnanimité chevaleresque prive la postérité de ses droits. A nier le rôle politique de Marie-Antoinette, on nie l'évidence. Hostile à Turgot, à Malesherbes, à Necker (après son rappel), elle a servi, avant la Révolution et à son début, les intérêts, les passions et les rancunes d'une coterie dont rien, ni passé, ni talents, ni services, ne peut expliquer l'influence. Les journées des 5 et 6 octobre avaient manifesté avec une violence sanglante l'hostilité méprisante et les rancunes passionnées dont elle était l'objet. Elle avait fait face à l'émeute avec une fermeté où se retrouvait la fille de Marie-Thérèse. Mais avait-elle compris la leçon des terribles événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux? A l'Hôtel de Ville, elle avait prononcé, avec un heureux à-propos, le mot de « confiance », qui lui avait ramené beaucoup d'esprits. Depuis, Mirabeau croyait qu'elle se désintéressait des affaires publiques. « La reine, écrivait-il le 23 décembre, reste dans son retranchement : *je ne me mêle.* » Il ne s'attendait pas sans doute à la voir sortir de cette réserve pour s'adresser à lui.

On avait essayé de la compromettre dans l'affaire de Favras par un procédé renouvelé de l'affaire du Collier. En guidant et en sauvant le comte de Provence, Mirabeau l'avait indirectement tirée d'embarras. Elle ne pouvait pas évidemment lui savoir gré d'une intervention qui n'impliquait pas un service. Mais peut-être appréciait-elle tout ce que l'art de se jouer dans les intrigues et de les démêler ajoutait à la puissance de l'orateur dont elle avait, à son détriment, éprouvé la force irrésistible. Quand elle se résigna à faire appel à ses conseils, elle en avait peur encore. Mais mobile, inconséquente, incapable d'une réflexion soutenue, elle tomba, au moins au début, dans un excès contraire. L'espoir qu'elle avait conçu des services de Mirabeau lui dissimula les dangers de sa situation. M. de La Marck fut frappé de la gaité insouciance de la reine, de son humeur aimable et gracieuse, de la facilité

RELATIONS AVEC LA COUR

avec laquelle elle échappait aux effrayantes réalités du temps présent pour se reporter aux souvenirs heureux du passé. Dans la lettre du 16 août 1791, dont j'ai déjà cité un fragment, elle parlait d'une « nouvelle si folle et si absurde, qu'elle ne peut provenir que de quelque tête française ». Était-elle vraiment assez appliquée dans ses réflexions et assez ferme dans ses projets pour juger aussi sévèrement le pays dont elle était la reine? Le prince Xavier de Saxe ne lui avait-il pas fait le même reproche? « Elle est fort légère, disait-il, et toute autrichienne. » Légère, elle le demeura jusqu'aux heures tragiques qui exaltèrent son courage. Et elle ne cessa pas d'être toute autrichienne. Malheureuse femme, abandonnée et étrangère, à laquelle sa destinée ne permit de connaître tout son devoir que tardivement, dans la prison et au prix de la mort!

La lettre que Mirabeau, encore ignorant des conditions dans lesquelles il prêterait son concours, écrivit, le 10 mai 1790, au roi Louis XVI, est une profession de foi, noble, généreuse et ferme, qui domine, explique et prépare son action. S'étant voué, dit-il, au silence du mépris, il ne renonce à prendre sa retraite, que pour essayer de sauver le royaume de l'anarchie et pour contribuer « à autre chose qu'à une vaste démolition ». Dès les premiers mots, il déclare que « le rétablissement de l'autorité légitime du roi est le premier besoin de la France et l'unique moyen de la sauver ». Il veut mettre à sa place, dans la Constitution et dans la main du roi, le pouvoir exécutif pour appliquer toute la force publique au respect de la loi. Mais, s'il déplore les excès auxquels la Révolution s'est laissé entraîner, il affirme, à deux reprises, son horreur d'une contre-révolution, qu'il qualifie à la fois de « dangereuse et de criminelle ». Guidé par ces principes, il donnera son opinion écrite sur les événements, pour les diriger, pour les prévenir ou pour y remédier. Hors le succès, qui ne dépend jamais d'un seul, il promet tout ce qu'il peut donner, sa loyauté, son zèle, son activité, son énergie et « un courage dont peut-être

MIRABEAU

on est loin d'avoir une idée ». Sachant à quoi il s'engage et ce qu'il veut, il demande que son écrit soit déposé dans un lieu sûr, car, dit-il avec une fierté où déjà se montre le courage qu'il promet, « il restera à jamais mon arrêt ou mon témoin ».

Les circonstances s'offrirent à lui tout de suite. M. de Montmorin avait saisi, le 14 mai, l'Assemblée nationale d'une demande de subsides pour répondre par l'armement de quatorze vaisseaux de ligne aux préparatifs que faisait l'Angleterre. Alexandre de Lameth profita de l'incident pour soulever la question de savoir à qui appartenait le droit de paix et de guerre, à la nation ou au roi. Avant de laisser s'ouvrir un débat théorique et solennel qui devait occuper plusieurs séances, l'esprit politique de Mirabeau alla au plus pressé. Ayant fait constater que le droit d'armer et de se mettre subitement en mesure appartiendrait toujours à l'exécutif suprême des volontés nationales, il fit voter des remerciements au roi pour avoir pris les dispositions nécessaires au maintien de la paix.

La discussion mit en opposition deux tendances absolues et extrêmes. Les uns, à droite, voulaient donner au roi seul le droit de guerre et de paix; les autres, à la gauche extrême, prétendaient en réserver l'exercice exclusivement à l'Assemblée. Mirabeau, dans un premier discours prononcé le 20 mai, prit position, entre les deux thèses, en faveur d'un système qui faisait leur part aux deux pouvoirs et tenait compte à la fois de l'action et de la volonté, de l'exécution et de la délibération. Il posait en principe que le droit de faire la paix et la guerre appartient à la nation. Puis il en déléguait concurremment l'exercice au corps législatif et au pouvoir exécutif. Son projet attribuait au roi le soin de veiller à la sûreté extérieure du royaume, d'entretenir les relations et de conduire les négociations extérieures, de faire les préparatifs de guerre, de distribuer les forces de terre et de mer et, en cas de conflit, d'en régler la direction. Dans le cas d'hostilités imminentes ou commencées, d'un allié à sou-

RELATIONS AVEC LA COUR

tenir, d'un droit à consacrer par la force des armes, le roi devait aviser ou convoquer le corps législatif et lui demander les fonds nécessaires. Ainsi saisie, l'Assemblée pouvait approuver ou improuver la guerre et, en cas de désapprobation, poursuivre les ministres comme criminels de lèse-nation et refuser l'argent. En tout état de cause, le corps législatif pouvait requérir le pouvoir exécutif de négocier la paix. Le projet lui réservait le droit, au cas où le roi ferait la guerre en personne, de réunir des gardes nationales. Des précautions étaient prises pour assurer, après la paix, le congédiement des troupes. Enfin le droit était reconnu au roi de signer avec les puissances étrangères les traités de paix, d'alliance et de commerce, dont l'effet était subordonné à la ratification du corps législatif.

Les onze articles du projet de Mirabeau, amendés, d'accord avec lui, par Le Chapelier, réunirent, après de brillants et tumultueux débats, la presque unanimité de l'Assemblée. Ils ont posé les principes essentiels qui ont passé dans toutes les constitutions postérieures. Mirabeau mit au service de sa thèse une puissance d'argumentation tout à fait exceptionnelle. Les ménagements qu'il voulait garder envers l'opinion publique, mal instruite et excitée par des intrigues, le contraignirent à certaines expressions embarrassées ou obscures. Mais l'ensemble est d'une force, d'une logique et d'une clarté admirables. La vérité y prévaut, avec un enchaînement irrésistible, au profit des principes essentiels et permanents de gouvernement, contre les sophismes de parti.

Sans doute Mirabeau proclame que « la nation française renonce à toute espèce de conquête et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Mais il est de sens trop pratique pour croire, par la contagion de ce désintéressement, à la paix perpétuelle, et pour laisser la France désarmée devant une Europe en armes : « Serons-nous assez heureux pour que, dans un instant, le miracle auquel nous devons notre liberté se répète avec éclat dans les deux mondes? » Contre le droit exclusif délégué

MIRABEAU

à une assemblée d'un millier de personnes de faire la guerre, il a des objections pressantes, qu'expriment les plus heureuses formules : « Pendant qu'un des membres proposera de délibérer, on demandera la guerre à grands cris : vous verrez autour de vous une armée de citoyens. Vous ne serez pas trompés par les ministres ; ne le serez-vous jamais par vous-mêmes ? » L'histoire, qu'il a étudiée, vient à l'appui de sa thèse. N'est-ce pas par les guerres les plus ambitieuses et les plus barbares que les peuples libres se sont toujours distingués ? N'est-ce pas « sous le charme de la passion » que les assemblées politiques ont déclaré la guerre ? « Il ne faut pas transporter les formes républicaines à un gouvernement qui est tout à la fois représentatif et monarchique. »

En parlant ainsi, Mirabeau dépasse le débat, il le généralise, il élève jusqu'au problème constitutionnel tout entier la question particulière qui s'agite. De même il met l'Assemblée en garde contre le danger « de porter les défiances du moment dans l'avenir », d'exagérer les craintes au point de rendre les préservatifs pires que les maux, de diviser les citoyens en deux partis toujours prêts à conspirer l'un contre l'autre au lieu de les unir pour la liberté. Il attache aux droits légitimes du pouvoir exécutif et du monarque leur prix inaliénable : « Faites, dit-il, qu'un roi n'ait à regretter que ce que la loi ne peut accorder, et ne craignez plus qu'un roi rebelle, abdiquant lui-même sa couronne, s'expose à courir de la victoire à l'échafaud. » La droite murmure et d'Espremesnil proteste au nom de l'inviolabilité royale. Sans s'émouvoir, Mirabeau écarte cette inculpation de mauvaise foi. « Vous avez tous entendu, dit-il, ma supposition d'un roi despotique et révolté, qui vient avec une armée de Français conquérir la place des tyrans : or un roi, dans ce cas, n'est plus un roi. »

A ce discours, ardent et lumineux, passionné et sage, où le sens des réalités politiques disloque habilement les sophismes et dissipe victorieusement les chimères, Barnave répond. Élevé par la grandeur du débat, par

RELATIONS AVEC LA COUR

l'émulation, par les passions populaires, au-dessus de lui-même, il produit une impression profonde. Son système, qui reconnaît dans le roi le dépositaire suprême du pouvoir exécutif, réserve exclusivement au corps législatif le droit de déclarer la guerre et la paix. Entraînée, moins peut-être par les raisonnements que par la crainte de donner à un roi dont elle se méfie les moyens d'abattre par la guerre les libertés si difficilement conquises, l'Assemblée veut aller aux voix. Mirabeau sent le danger : « Les amis de M. Barnave, dit-il, croient que son discours triomphera de toutes les répliques, ou ils ne le croient pas. S'ils le croient, il me semble qu'on peut attendre de la générosité de leur admiration qu'ils ne craindront pas une réplique, et qu'ils laisseront la liberté de répondre : s'ils ne le croient pas, leur devoir est de s'instruire. » On murmure, mais on cède. Mirabeau a droit à la réplique.

La veille, il s'était dit « écrasé par un travail trop au-dessus de ses forces intellectuelles ». Coquetterie d'orateur. Le voici de nouveau à la tribune, plus souple, plus puissant, plus éloquent que jamais. Son sang-froid ne s'émue ni de l'effervescence populaire qui a jeté cinquante mille hommes autour de la salle, ni des intrigues ourdies par ses ennemis, ni des menaces de Fréron, ni de la violence meurtrière des pamphlets que l'on distribue à la porte des séances, ni du frémissement des tribunes hostiles, ni de la fièvre d'une assemblée encore toute chaude du triomphe qu'elle a fait à Barnave. Dès les premiers mots, maître de lui, prodigieusement mesuré, digne et calme, comme s'il ne jouait pas tout son génie et peut-être même son existence, il écarte les passions, les haines, l'irascibilité de l'amour-propre : « On dirait, déclare-t-il, qu'on ne peut, sans crime, avoir deux avis dans une des questions les plus délicates et les plus difficiles de l'organisation sociale ! » Puis, brusquement, par une allusion rapide aux préventions populaires, au succès de Barnave, aux vengeances dont on l'a lui-même menacé, il change de ton, il s'impose à l'Assemblée, que son

MIRABEAU

sang-froid, dominant le tumulte, a réduite au silence : « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe ! Et maintenant on crie dans les rues : *La Grande trahison du comte de Mirabeau.* » Ce qui suit ne se résume pas. S'il est dans l'éloquence française une page que, pour la fierté de l'accent, pour la noblesse de l'inspiration, pour la force contenue de l'indignation et du dédain, pour l'ampleur du mouvement et pour le choix miraculeux des termes, on veuille égaler à l'éloquence antique, il ne faut pas en choisir une autre, car on n'en saurait trouver aucune qui associe à tant de perfection plus d'humanité durable et de vie encore palpitante.

Cet exorde magnifique a fait tort à l'ensemble du discours, dont la précision et la dialectique méritent presque une admiration égale. On avait reproché à Mirabeau de s'être évadé dans des subtilités. Il veut répondre avec une netteté assez grande pour pouvoir dire à Barnave : « S'il ne tient qu'à moi, cette journée dévoilera le secret de nos loyautés respectives. » L'essentiel de l'argumentation de son éloquent contradicteur repose sur un sophisme, qui a confondu le corps législatif avec le pouvoir législatif. Le corps législatif réside dans l'Assemblée, mais le pouvoir législatif appartient à la fois à l'Assemblée, qui délibère et vote, et au roi, qui sanctionne et agit. N'attribuer le droit de guerre et de paix qu'au corps législatif, c'est supprimer, dans la crise la plus terrible qui puisse se produire, un organe qui, dans la législation ordinaire, exerce, au nom de la Constitution, des droits formellement reconnus. Faut-il, parce que la royauté a ses dangers, renoncer à ses avantages, et, parce que le feu brûle, se priver de la chaleur et de la lumière que nous lui empruntons ? « Tout peut se soutenir, excepté l'inconséquence : dites-nous qu'il ne faut pas de roi ; ne nous dites pas qu'il ne faut qu'un roi impuissant, inutile. » Barnave, pour démontrer que les gouvernements tentent parfois d'esquiver leurs responsabilités en faisant la guerre, avait cité l'exemple de Périclès qui, ne pouvant rendre ses comptes, entreprit la guerre du Pélo-

RELATIONS AVEC LA COUR

ponèse. Était-ce donc un roi ou un ministre despotique ? « Périclès était un homme qui, sachant flatter les passions populaires et se faire applaudir à propos, en sortant de la tribune, par ses largesses ou celles de ses amis, a entraîné à la guerre du Péloponèse.... Qui ? L'Assemblée nationale d'Athènes. » L'Assemblée nationale de France saisit la portée de ce trait piquant.

Un à un, Mirabeau prit ensuite les articles de son projet, les disséqua, les justifia, et termina par une péroraison noblement généreuse où, rappelant ses services, il les opposa, contre des libellistes effrénés, « aux glapissements de l'envieuse médiocrité ». Ce fut un triomphe !

Si dédaigneux qu'il fût des injures et des calomnies, il ne put pas rester insensible à l'atroce campagne par laquelle ses adversaires (il faut en excepter Barnave) essayèrent de diminuer l'effet de son succès. Victorieux devant l'Assemblée, il porta la question devant le pays. On doit regretter qu'il ait fait subir à son premier discours, pour masquer certaines concessions de détail que la discussion l'avait entraîné à faire, des modifications dont la haine des partis s'efforça de tirer avantage. Mais la lettre qu'il adressa aux départements n'en reste pas moins un inoubliable témoignage de la franchise résolue avec laquelle il affirmait la nécessité « de passer d'un état d'insurrection légitime à la paix durable d'un véritable état social ». C'était le langage d'un homme d'État. Dans un de ses discours, il n'avait pas craint de dire que « la sagesse n'est pas dans les extrêmes » et que le courage de démolir ne doit pas faire obstacle à celui de reconstruire. On voit qu'il ne réservait pas au roi seul, sous la forme de conseils occultes, l'expression de sa pensée. Il tenait au souverain et au peuple le même énergique langage, pour leur commune éducation et pour leur profit commun.

La Fayette, sur cette question du droit de guerre et de paix, avait voté avec Mirabeau. Le roi, dans une sage pensée politique, voulait les rapprocher. Ce désir déterminait Mirabeau à tenter, le 1^{er} juin, une nouvelle démarche auprès du général. Mais le ton de sa lettre se ressentait du

MIRABEAU

changement qui s'était fait dans sa situation. Il y avait, à côté de vérités indiscutables, des passages dont l'ironie irrespectueuse devait froisser et irriter les susceptibilités de La Fayette. Quand Mirabeau lui disait : « Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion ; mon impulsion a besoin de vos grandes qualités », il voyait et parlait avec une incontestable justesse. Il n'avait pas moins raison de proclamer que la décision était le premier besoin et l'unique moyen de salut. Mais il manquait de tact ou de prudence, si vrai que le reproche pût être, en rappelant au général « les petits hommes qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres, et dans de petites vues », essayaient de l'éloigner de lui. La Fayette trouva que ces propositions étaient faites « d'un ton à les réunir sur un tout autre pied que celui de leur connaissance précédente ». Il se déroba. Mirabeau s'offrait à être son Père Joseph, mais, au fond, se serait-il longtemps accommodé de n'être qu'une éminence grise, et son ambition, justifiée par son génie, ne lui laissait-elle pas l'espoir de jouer le rôle de Richelieu auprès d'un nouveau Louis XIII ? D'ailleurs il avait si peu de foi dans le résultat de sa démarche que, le jour même où il la faisait, il consacrait presque exclusivement sa première note à la cour à démontrer la nécessité d'affaiblir l'autorité de La Fayette. On l'a accusé de duplicité. C'est aller trop loin. Certes le portrait qu'il trace de La Fayette manque de bienveillance et les traits en sont parfois outrés. Mais il y a une large part de vérité dans ce qu'il dit de ce « ministre sans responsabilité », auquel obéissaient les ministres responsables. La situation que les événements avaient faite à La Fayette était fautive, incertaine et dangereuse. Incapable d'affronter les périls et d'assumer les devoirs de la direction gouvernementale, il n'acceptait pas aisément de laisser les autres jouer le rôle auquel il était impropre. A ce point de vue, Mirabeau n'avait pas tort de lui reprocher ses complaisances et sa faiblesse : « Qu'il choisisse, dans l'affreuse tempête qui est sur le point de nous engloutir, des pilotes habiles, capables de nous sauver du naufrage, et je me

RELATIONS AVEC LA COUR

tais, ou plutôt je suis prêt à le louer. » L'occasion de ces éloges ne se produisit pas.

Presque toutes les notes de Mirabeau à la cour, pendant cette première période, reviennent sur ce point avec insistance. Il dénonce, surtout à la veille de la Fédération, « l'incapacité ambitieuse de La Fayette », son intention de se faire proposer le généralat, ses visées à la dictature. Ses attaques sont d'autant plus vives qu'au souci sincère de l'intérêt public se joint l'amertume d'un dépit personnel. Mirabeau, pressentant les manifestations grandioses dont les fêtes de la Fédération devaient être l'occasion, aurait voulu y figurer comme président de l'Assemblée. Le choix dépendait de La Fayette, qui, désirant un « patriote vertueux », récusait Mirabeau. On pardonne malaisément des mots aussi cruels.

Dès la première note, Mirabeau parlait du décret qui interdisait aux députés d'être ministres et de la nécessité de le faire rapporter. En attendant, il aurait voulu avoir au conseil un homme fidèle, afin de pouvoir, grâce à lui, « surveiller le courant et aviser avec méthode ». Le roi ne comprit pas.

En commençant ses relations avec la cour, Mirabeau avait défini son rôle dans une phrase : « Je serai ce que j'ai toujours été : le défenseur du pouvoir monarchique réglé par les lois et l'apôtre de la liberté garantie par le pouvoir monarchique ». La note du 3 juillet, la huitième, précisait fortement cette situation. Elle établissait une comparaison entre l'autorité royale sous l'ancien régime et ce qu'elle était devenue depuis la réunion des États Généraux. Sous l'ancien régime, le roi n'avait pas le pouvoir absolu puisqu'il devait ménager la noblesse, le clergé, les parlements, la cour. Son autorité était « incomplète, parce qu'elle n'était pas fondée sur des lois ; insuffisante, parce qu'elle tenait à la force publique plus qu'à l'opinion ; incertaine, parce qu'une révolution, toujours prête à éclater, était capable de le renverser. » La Constitution donne au roi des pouvoirs à coup sûr insuffisants, mais préférables à cette précarité. Elle le

MIRABEAU

libère des sujétions qui, depuis des siècles, pesaient sur la monarchie : « N'est-ce rien que d'être sans parlements, sans pays d'États, sans corps de clergé, de privilège, de noblesse? » L'essentiel est d'administrer. « Administrer, c'est gouverner; gouverner, c'est régner : tout se réduit là. » Ce pouvoir, l'Assemblée l'a usurpé; il faut le lui reprendre. Ainsi, le roi est intéressé à la Constitution, qui lui assure de réels avantages. Il doit la maintenir, développer ce qu'elle a de bon, corriger ce qu'elle a de défectueux. Pour amender les corps administratifs, trop compliqués, pour refaire l'armée, pour établir les impôts avec des bases nouvelles, il faut agir sur l'opinion publique, souveraine des législateurs. C'est à cet accord de l'opinion publique et du roi que Mirabeau fait appel, de telle sorte que « le parti national constitué entre les factieux et les mécontents devienne le parti du roi ». Quand on a 36 millions à employer uniquement au soutien et à l'éclat du trône, quand on veut s'appuyer sur l'influence et la puissance d'une grande Assemblée nationale, on n'a, selon lui, d'autre excuse, si l'on ne réussit pas, que d'être mal conseillé et mal servi.

Mirabeau, pour son compte, est décidé à conseiller utilement et à servir loyalement. Mais que valent des notes, sans l'animation de la voix, de l'accent et du geste? A quoi peuvent conduire des communications écrites entre des personnes qui ne se connaissent pas et qui ne se sont jamais vues? Les « grâces inespérées » dont le roi a comblé Mirabeau par l'intermédiaire du comte de La Marck ont relevé son courage. Sa dignité, son besoin de confiance et peut-être sa curiosité désirent mieux. Il fait entendre qu'une entrevue secrète avec le roi ou la reine servirait ses desseins et leurs intérêts. M. de La Marck gagne à cette idée M. de Mercy, qui, à son tour, y gagne la reine. L'entrevue eut lieu à Saint-Cloud le 3 juillet 1790.

Depuis qu'il négociait avec la cour, Mirabeau s'était attaché à se faire entendre de la reine plus encore que du roi. Les premières lignes de sa première note étaient

RELATIONS AVEC LA COUR

à cet égard singulièrement caractéristiques : « J'ai professé les principes monarchiques, lorsque je ne voyais dans la cour que sa faiblesse et que, ne connaissant ni l'âme, ni la pensée de la fille de Marie-Thérèse, je ne pouvais pas compter sur cet auguste auxiliaire. » Cet auguste auxiliaire, il l'avait invoqué pour agir auprès de La Fayette, et en quels termes! « Le roi n'a qu'un homme, c'est sa femme. Il n'y a de sûreté pour elle que dans le rétablissement de l'autorité royale. J'aime à croire qu'elle ne voudrait pas de la vie sans la couronne; mais, ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conservera pas sa vie si elle ne conserve pas sa couronne. Le moment viendra, et bientôt, où il lui faudra essayer ce que peuvent une femme et un enfant à cheval, c'est pour elle une méthode de famille! »

En attendant, comme il était impossible de « sortir d'une crise extraordinaire par des hommes et des moyens ordinaires », Mirabeau, l'ancien prisonnier du château d'If, du fort de Joux et du donjon de Vincennes, interdit pour dettes, condamné pour crime de rapt et de séduction, Mirabeau, l'élu du Tiers, l'orateur de la Révolution, se rendait, pour traiter des affaires de l'État, chez le roi Louis XVI et chez la reine Marie-Antoinette!

Se souvint-il, dans le cabriolet qui, au matin du 3 juillet, l'emportait vers Saint-Cloud, des paroles que, le 17 juin 1783, il prononçait devant le Parlement d'Aix, où il plaidait contre sa femme? Ce jour-là, attirés par l'éclat du procès et de son nom déjà célèbre, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, gouverneur du Milanais, et l'archiduchesse assistaient à l'audience. L'archiduc était le frère de Marie-Antoinette. Mirabeau ne manqua pas l'occasion d'un hommage : « Qui de nous, dit-il, s'il voulait consacrer l'image vivante de la justice, et l'embellir de tous les charmes de la beauté, n'y placerait pas l'auguste effigie de notre reine? »

Presque au même moment, le vieux marquis son père écrivait, par contraste, ces lignes curieuses : « Louis XIV serait fort étonné, s'il voyait la femme de son arrière-

MIRABEAU

successeur, en habit de paysanne et tablier, sans suite, ni pages, ni personne, courant le palais et les terrasses, demandant au premier polisson en frac de lui donner la main, que celui-ci lui prête seulement jusqu'au bas de l'escalier. Autre temps, autres soins! » Autre temps, autres soins! Ramenée à Paris par la violence, épiée et prisonnière, surveillée par la haine et outragée par la malveillance, la bergère de Trianon songeait comment elle pourrait sauver les siens et le royaume, sa couronne, sa famille et sa vie. Cet homme qu'elle attendait, qu'elle avait méprisé et qui ne l'avait pas ménagée, allait-il lui montrer la voie de la délivrance et lui apporter le salut? Les scènes du 6 octobre, ses gardes égorgés, son palais envahi, sa personne menacée, la populace déchaînée et hurlante, se présentaient à ses yeux. Elle ne pouvait ni en chasser le souvenir ni, malgré tout ce qu'on lui avait dit, en séparer le nom de Mirabeau. Quand elle le vit, l'horreur et l'effroi s'emparèrent d'elle. La secousse fut terrible. Pourtant elle se domina. A mesure qu'il parlait et que, de sa voix caressante, il disait sa soumission et son respect, ses fautes et ses remords, ses intentions et ses espérances, un homme au cœur généreux et tendre lui apparaissait sous le monstre dont elle avait redouté l'approche. Comment douter d'une sincérité et d'une loyauté qui trouvaient de tels accents? Comment ne pas s'abandonner à un dévouement qui offrait une vie en otage? Surprise de rencontrer tant de séduction et de délicatesse alliées à une aussi formidable puissance, elle sut être femme, avec toutes les grâces de son affabilité irrésistible, sans oublier ce qu'elle devait à sa dignité de reine. De son côté, le roi se montra simple, résigné aux sacrifices nécessaires, conciliant et confiant. Mirabeau, conquis et ému, s'écria-t-il, comme le prétend Mme Campan, après avoir baisé la main de la reine : « Madame, la monarchie est sauvée! » Nul ne peut le dire, mais on ne saurait douter que le mystère un peu romanesque de cette entrevue n'ait ajouté à la conviction de Mirabeau qu'il fallait au plus vite restaurer l'autorité royale pour

RELATIONS AVEC LA COUR

arracher le pays à l'abîme vers lequel il lui semblait courir.

Malheureusement le roi était de plus en plus incapable de prendre un parti et de s'y tenir. Mirabeau avait entrevu dans les fêtes de la Fédération, qui amenaient à Paris des délégués de tout le royaume, l'occasion la plus favorable à la fois pour rattacher Louis XVI à la Révolution et pour donner au roi sa véritable place, la première. Ses conseils, prudents et faciles à suivre, n'avaient pas été écoutés. Il en éprouva une véritable amertume. Après avoir menacé d'employer sa force pour lui s'il n'en trouvait pas l'emploi pour le bien public, il reprit ses consultations. Les notes se succédèrent, soit pour indiquer les moyens de préparer un voyage royal à Fontainebleau, soit pour réorganiser avec de sages précautions le corps des gardes, soit afin de séparer les Suisses du reste de l'armée et leur épargner une contagion que Mirabeau jugeait dangereuse pour leur fidélité.

Il eut, d'ailleurs, l'occasion de s'expliquer à la tribune même de l'Assemblée sur les devoirs qui incombaient à l'armée, dont des incidents divers révélaient l'agitation. Une insurrection avait éclaté dans un régiment de Metz. Quelques jours après, un assassinat avait été commis à Toulon sur un officier de marine. L'Assemblée était portée à des mesures de circonstance. Mirabeau trouvait préférable d'appliquer à une maladie malheureusement trop générale et contagieuse un remède plus systématique : « Un corps ulcéré, disait-il avec force, ne peut pas être pansé place à place, ulcère à ulcère. » Il proposait, pour opérer une transfusion de sang nouveau, un licenciement général des troupes, suivi immédiatement d'une prestation de serment pour les chefs et les soldats qui voudraient reprendre leur service. Le remède était peut-être plus audacieux qu'il n'aurait été efficace. Ce qu'il faut retenir de cette discussion, ce sont les déclarations de Mirabeau : « L'armée ne sait pas assez qu'elle ne peut pas exister sans une discipline sévère, que la paix publique ne peut subsister avec une armée insubor-

MIRABEAU

donnée. Vous ne pouvez pas vous dissimuler que, si la Déclaration des droits de l'homme contenait des principes hors de la portée commune, l'armée ne saurait être assez organisée pour asseoir la liberté publique que par la déclaration des devoirs de chaque citoyen. L'ordre ne sera rétabli que lorsque les soldats auront appris à ne pas séparer leurs droits de leur devoir. »

Cette fermentation ne lui laissait plus guère l'espoir qu'une guerre civile pût être évitée. Il se demandait même si elle ne serait pas un mal nécessaire. Mais « le trône, écrivait-il à Mauvillon, n'a ni conceptions, ni mouvement, ni volonté », et il ajoutait que jamais la route n'avait été plus semée de chausse-trapes.

Sur ce terrain mal assuré, il avançait avec courage, faisant face aux difficultés qui surgissaient de toutes parts. La situation s'aggravait au dehors comme au dedans. Les illusions humanitaires qui hantaient alors tant de cerveaux n'avaient pas altéré son robuste bon sens. Lors de son premier discours sur le droit de guerre et de paix, s'il avait entrevu dans les lointains de l'avenir la liberté universelle du commerce au sein d'une Europe constituée en grande famille, il avait ajouté qu'en changeant son système politique, la France n'avait pas forcé les autres nations à changer le leur. Le fanatisme de la liberté ne lui paraissait pas devoir gagner le monde aussi rapidement que l'espéraient certains esprits abstraits de la Société des Jacobins. Il avait fait la part des nécessités de son temps en conviant l'Assemblée à renoncer aux guerres de conquête, mais la « candeur » de l'abbé de Saint-Pierre ne l'avait pas pour dupe. La paix universelle était à ses yeux un rêve philosophique, auquel il se refusait à sacrifier les intérêts d'un pays environné de jalousies et menacé d'hostilités : « Cet accord, disait-il, que nous chercherions en vain dans le plus chétif de nos villages, dans le moins peuplé de nos hameaux, s'il est louable de le désirer, il serait absurde de l'attendre du monde entier. » Aussi pensait-il que « tant que la raison du plus injuste sera la meilleure, s'il est le plus fort, ... la France ne pourrait

RELATIONS AVEC LA COUR

s'isoler sans trouver bientôt dans sa grandeur apparente le terme de sa véritable grandeur ».

C'est de ce point de vue qu'il avait envisagé, dès le début, le conflit que la possession de la baie de Nootka, en Californie, menaçait de déchaîner entre l'Angleterre et l'Espagne. On sait avec quelle insistance il s'était prononcé, dans des écrits antérieurs à la réunion des États Généraux, en faveur de l'alliance anglaise. Les faits et ses réflexions l'en avaient définitivement détourné. Il disait avec une sobriété de pensée et une expression véritablement remarquables : « L'Angleterre est plutôt une puissance commerciale qu'une puissance territoriale. Elle voit son ennemie dans toute nation qui, de quelque manière que ce soit, tend à restreindre son commerce. » Aussi se prononçait-il, dans un mémoire inédit, pour le maintien de l'alliance avec l'Espagne, dût-elle conduire à une guerre avec l'Angleterre. Telle était, depuis cinquante ans, la base essentielle de notre politique traditionnelle, qui avait trouvé son expression, en 1761, dans le *Pacte de famille*. Seulement, ces mots, qui désignaient moins l'union des deux pays que l'entente entre les Bourbons, sonnaient mal en 1790. Quand, au printemps, le conflit parut s'envenimer entre l'Espagne et l'Angleterre, Mirabeau comprit le danger. L'Espagne faisait appel à nos engagements, sans dissimuler qu'un refus pourrait l'entraîner à « chercher d'autres amis et d'autres alliés ». La gravité de cette menace était accrue par les hésitations de M. de Montmorin, qui, ne pouvant décliner des obligations formelles, hésitait pourtant à les soumettre à une Assemblée dont il redoutait l'hostilité. Du premier coup, Mirabeau indiqua le parti à prendre. Il lui apparaissait que, le traité n'étant pas national, la ratification en serait, malgré tous les efforts, impossible. Il proposait donc d'envoyer sur-le-champ en Espagne un négociateur pour obtenir et rapporter une rédaction nouvelle. Avec cette rédaction, qui tiendrait compte des changements survenus en France et des susceptibilités légitimes, on pourrait aisément mettre l'Assemblée en demeure de choisir

MIRABEAU

entre une alliance précieuse, fondée sur des avantages commerciaux, et un isolement redoutable. (23 juin.)

A plusieurs reprises, il revint sur ce conseil, de plus en plus pressant, et il indiquait même les négociateurs que l'on pourrait choisir pour cette mission délicate. Malheureusement, en excluant les ministres des pourparlers qu'il entretenait avec Mirabeau, le roi avait rendu la situation de son conseiller secret singulièrement difficile. Celui-ci se heurtait sans cesse à des hésitations et à des contradictions que, condamné à son rôle occulte, il ne pouvait pas vaincre. Cette « intercadence d'essais et de résignation, de demi-volonté et d'abattement », cette « faiblesse unie à tant d'audace », l'inquiétaient et l'irritaient. Effrayé par la possibilité d'une guerre où tout pouvait sombrer, et qu'il jugeait aussi redoutable pour la Révolution que pour la royauté, il allait jusqu'à écrire : « Comment ose-t-on proposer au roi de tenter pour l'Espagne ce qu'il n'ose pas pour lui-même? Comment compromet-on son existence dans une partie qui n'est pas la sienne? » Encore si l'on avait un plan, une détermination, une arrière-pensée quelconque! Cette incohérence, au dehors et au dedans, l'effrayait au point qu'il n'osait tracer au roi le tableau des conséquences « hideuses » qu'il entrevoyait. Mal écouté, mal secondé, ou mal compris, il sentait qu'il ne pouvait prévenir que « quelques secousses de détail », et il ajoutait avec un douloureux accent de prophétie : « Je gémirai qu'un si bon prince et une reine si bien douée par la nature aient été inutiles, même par le sacrifice de leur considération et de leur sûreté, à la restauration de leur pays; jusqu'à ce que, tombant moi-même, et probablement des premiers, sous la faux du sort, je sois un exemple mémorable de ce qui est réservé aux hommes qui, en politique, devancent leurs contemporains ».

Au cours de cette note, puissante à la fois et mélancolique, il déclarait qu'au comité des Affaires étrangères il soutiendrait que « nous ne pouvons nous mêler que de nous-mêmes, et que nous ne devons chercher qu'à nous

RELATIONS AVEC LA COUR

maintenir en paix avec quiconque est en paix avec nous ». (17 août.)

L'Assemblée, revenant en effet à une idée de Mirabeau, dont l'examen avait été ajourné au lendemain de la discussion sur le droit de guerre et de paix, avait nommé, le 1^{er} août, un comité diplomatique. Composé, avec Mirabeau, de Barnave, Fréteau, Menou, d'André et Duchâtelet, ce comité subissait d'autant plus l'autorité du tribun que, seul, celui-ci, par ses écrits, sa vie et son expérience avait été préparé aux questions de politique extérieure. Chargé du rapport sur les demandes de l'Espagne, Mirabeau le lut dans la séance du 25 août. Une femme spirituelle, qui en attribuait le fond, inexactement d'ailleurs, au comte Louis de Ségur, lui reprocha d'avoir « louvoyé ». Piqué au vif, Mirabeau répondit, dans une lettre au comte de La Marck, quelques lignes qui le font bien connaître : « Il faut, disait-il, plus de peine et de véritable habileté (non pas de génie) pour louvoyer ainsi que pour combattre; c'est là peut-être la partie du talent la plus rare, du moins chez les talents un peu distingués, parce que c'est la moins attrayante, et celle qui vit de petites combinaisons accumulées, de privations et de services. Vous pouvez dire à la belle marquise qu'en politique, l'homme public qui n'a pas renoncé à influencer, et qui se considère plus comme homme d'État que comme orateur, ou comme écrivain, n'avait pas un autre parti à prendre. »

Mirabeau se jugeait bien. L'homme d'État en lui dominait l'orateur par la hardiesse et la sagesse combinées du jugement politique, par l'aptitude à se plier aux difficultés et aux circonstances, par la connaissance avertie des hommes, par un don presque unique de mesurer l'importance réelle des événements et d'en pressentir les conséquences. Son rapport sur les affaires d'Espagne était une œuvre délicate, qui exigeait une infinie souplesse. Il fallait satisfaire l'Espagne en la modérant, avertir l'Angleterre sans la menacer, respecter une alliance conclue par l'ancien régime dans un intérêt, au moins apparent, de

MIRABEAU

famille et l'accommoder aux idées de la Révolution. Mirabeau ne fut pas inférieur à cette tâche. Très habilement, il soumit à l'Assemblée deux principes qui devaient avoir pour résultat de « remplir les engagements sans imprudence, de changer l'ancien système sans secousse, d'éviter la guerre sans faiblesse ». D'une part, l'Assemblée décrétait que les traités précédemment conclus continueraient à être respectés par la nation française, de l'autre que le roi ferait connaître aux puissances que seules seraient reconnues les stipulations purement défensives et commerciales. L'accord entre ces deux propositions n'était pas aisé. Comment les appliquer à l'Espagne? En substituant à un pacte de cabinet à cabinet, conçu par l'ambition et toujours menacé par la réalité, un pacte vraiment national qui ferait disparaître les stipulations inutiles et offensives, « assermenterait en quelque sorte les deux pays l'un à l'autre et réunirait tout à la fois de grands intérêts et de puissants efforts ».

Le souci de la Constitution naissante, autour de laquelle il était indispensable de grouper toute la force publique de l'État pour détruire les obstacles qui la menaçaient, avait dominé les délibérations du comité diplomatique. Seulement il ne suffisait pas de condamner la guerre au nom des principes pour en garantir une nation qui n'abdique pas ses intérêts et ses droits. « Pourquoi faut-il, disait Mirabeau, que la nécessité même d'assurer la paix force les nations à se ruiner en préparatifs de défense? » Il formait le vœu que cette « affreuse politique » fût bientôt en horreur sur toute la terre, et il laissait entrevoir le moment où la liberté « absoudrait l'espèce humaine du crime de la guerre et proclamerait la paix universelle ». Mais, cette part faite au succès plus ou moins lointain d'une philosophie humanitaire, il ajoutait qu'elle ne pouvait pas déterminer la conduite de la France et il concluait à l'augmentation de la flotte. Combien de débats parlementaires ont, depuis, ressemblé à celui-là!

Les applaudissements furent unanimes. Le gouvernement espagnol ordonna la traduction et la publication du

RELATIONS AVEC LA COUR

discours de Mirabeau. Mais la diplomatie de Pitt obtint un succès plus efficace. Moins de deux mois après, le 12 octobre 1790, l'Espagne signait à l'Escorial un traité dans lequel elle abandonnait à l'Angleterre, dont elle se rapprochait, la baie de Nootka. Mirabeau n'était pas responsable de cet échec. Dès le lendemain de son discours, il redoutait les conséquences de l'habileté et de l'activité du ministère britannique. « Notre faiblesse, disait-il, a encore pensé le seconder, et la résolution que nous avons prise a été si tardive que ce ne peut être sans quelque inquiétude que nous attendons la réponse de l'Espagne. » S'ils eussent été écoutés plus tôt, les conseils qu'il donnait auraient, en ménageant, par des négociations secrètes, un rapprochement cordial avec l'Espagne, dérangé les projets de l'Angleterre et mis à néant le plan de Pitt.

L'agitation qui régnait en Europe et qui la secouait tout entière avait des causes antérieures à la Révolution française et indépendantes de son influence. Mais il était inévitable que la Révolution, inquiétant les rois en excitant les peuples, ajoutât de nouveaux éléments aux conflits déjà ouverts ou menaçants. Mirabeau, dans un prophétique mémoire, écrivait une phrase souvent rappelée : « Burke a dit que la France n'offrait plus au politique qu'un grand vide. Burke a dit une grande sottise, car ce vide est un volcan, dont on ne saurait sans imprudence perdre de vue un moment ni les agitations souterraines, ni les prochaines éruptions. » Qui pouvait prévoir les « secousses incalculables » dont cette éruption serait l'occasion? Mirabeau, sentant la nécessité de réorganiser l'armée, turbulente, désordonnée et rebelle, voulait écarter l'éventualité de la guerre. La paix extérieure n'était pas moins nécessaire « à l'honneur et à la sûreté » des auteurs de la Révolution qu'à la royauté menacée, tant que la Constitution ne serait pas achevée, par les haines et les méfiances de tous les partis. Cette paix, comment l'assurer? « Lorsqu'on est blessé, disait Mirabeau, et qu'on ne peut plus se servir du glaive, il faut

MIRABEAU

mouvoir le bouclier avec le plus d'attention, d'adresse et de rapidité. » Jamais ce bouclier n'avait été plus nécessaire. Les difficultés et les dangers croissaient de toutes parts. Si l'Assemblée nationale, harcelée et absorbée par les événements du dedans, avait, au cours de la première année de son existence, négligé la politique extérieure, elle en était maintenant accablée et inquiète. L'archevêque de Toulouse n'avait pas été le seul à discerner que cette politique étrangère, depuis si longtemps étudiée et pratiquée par Mirabeau, était précisément la « partie brillante » du tribun. Même ses adversaires les plus acharnés ne lui contestaient rien de cette supériorité. Dans toutes ces questions si graves, où s'agitaient des intérêts et des idées si contradictoires, où il ne fallait ni briser le passé ni démentir la Révolution, où la suprématie du peuple devait répudier et s'approprier à la fois les maximes et les procédures dont avait usé la suprématie royale, Mirabeau intervenait à point pour dégager de l'indécision de débats confus la solution juste, le moyen pratique, la formule de conciliation et d'action. C'est ainsi que, dans l'affaire des princes allemands possessionnés en Alsace, il avait donné sa vraie conclusion, difficile à trouver, au rapport du comité féodal, présenté par le juriste Merlin de Douai. Il avait fait prévaloir le principe de la souveraineté de la nation dans tout l'empire français, mais en reconnaissant, pour les princes du Rhin, le droit à une indemnité. (28 octobre 1790.) C'est ainsi encore que, « musclant une assemblée vorace », il avait mis fin, le 20 novembre, par une proposition très simple, aux « dissertations philosophiques », au demeurant assez périlleuses par leurs conséquences, qu'avait provoquées la situation de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin.

Mais, groupant toutes les manifestations par lesquelles s'affirmait la politique extérieure de Mirabeau, je dois signaler surtout son rapport du 28 janvier 1791 qui passe, à bon droit, pour son chef-d'œuvre diplomatique. Concis, prudent et terriblement perspicace, ce rapport n'est indigne ni du succès unanime qui l'accueillit ni de la

RELATIONS AVEC LA COUR

réputation qui lui a survécu. Son optimisme n'est qu'une habileté de plus pour préparer et pour obtenir les mesures de préservation que la situation exigeait. Successivement, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre, sont passées en revue. Que peuvent gagner ces pays à une guerre injuste? Si la Révolution leur donne des craintes, ces craintes ne sont-elles pas pour la France le gage même de leur tranquillité?

C'est sur l'Angleterre que Mirabeau insiste : elle lui fournit la partie la plus fouillée et la plus importante de son rapport. La Grande-Bretagne, selon lui, peut hésiter entre deux politiques : ou jeter les grandes bases d'une éternelle alliance, ou attendre les événements pour se mettre en mesure de jouer un rôle et peut-être d'agiter l'Europe. Que choisit-elle? L'union ou l'intrigue? Elle a accueilli avec enthousiasme « la grande charte de l'humanité, trouvée dans les décombres de la Bastille ». Comment pourrait-elle s'associer à une croisade contre un peuple qui, pour conquérir la liberté et se donner une constitution, n'a fait que suivre son exemple? Mais, d'autre part, l'influence croissante que les *Réflexions sur la Révolution Française* de Burke gagnent dans l'opinion anglaise n'échappe pas à Mirabeau. Le redoutable publiciste a repoussé, avec une indignation dont l'orgueil national a été flatté, l'assimilation que l'on a tenté de faire entre la révolution de 1688 et la révolution de 1789. Loin d'y voir un hommage, il l'a rejetée comme une injure. A part quelques courageuses résistances, son pamphlet a réuni contre la France toute la nation, qui n'a pas oublié la guerre d'Amérique. Quand Mirabeau tente de séparer de Burke le peuple anglais, on sent que la tactique domine chez lui la conviction. Il ne redoute pas une guerre ouverte, qui manquerait de prétextes et déjà serait sans objet, mais son génie devine et dénonce « les manœuvres sourdes, les moyens secrets pour exciter la désunion, pour balancer les partis, pour les déjouer l'un par l'autre, pour favoriser la discorde, pour s'opposer à notre prospérité ». Il faut donc veiller, « compter pour quelque chose

MIRABEAU

l'incertitude même de la prudence, la marche tortueuse d'une fausse politique, et l'obscurité qui couvre toujours une partie de l'avenir ».

Aussi les comités réunis, militaire, diplomatique et des recherches, se sont-ils mis d'accord pour proposer un ensemble de mesures propres à « rassurer les citoyens par la prévoyance de la loi » et à éloigner de la nation les périls qui la guettent. « Notre politique est franche, dit Mirabeau, et nous nous en faisons gloire; mais tant que la conduite des autres gouvernements sera environnée de nuages, qui pourra nous blâmer de prendre des précautions capables de maintenir la paix? » La formule n'a pas vieilli. Elle a servi de thème, depuis plus d'un siècle, et sous tous les régimes, aux ministres des Affaires étrangères. Mirabeau, le 12 octobre 1789, inscrivait pour les Affaires extérieures le nom de Talleyrand sur sa liste ministérielle. On ne saurait dire que le choix manquât de prévoyance. Mais ses propres rapports suffirent à prouver avec quelle hauteur de vues, quelle compétence et quelle habileté il se serait acquitté lui-même de ces délicates fonctions. Son instinct, ou plutôt la connaissance qu'il avait de ses qualités, ne le trompait pas lorsque, dès 1782, il se déclarait apte à la carrière diplomatique. Peut-être son goût de l'intrigue l'avait-il entraîné parfois dans des négociations aventureuses, mais le respect des traditions nationales et l'application des principes révolutionnaires se combinaient dans son esprit avec une force aisée et une ferme souplesse qui, vraiment, ne permettent de lui comparer, à cette époque, aucun homme politique de son pays.

Au surplus n'était-il pas propre à tous les emplois dans lesquels s'exerce l'activité gouvernementale? Dès le lendemain du jour où il lisait, au nom du comité diplomatique, le rapport concernant les affaires d'Espagne, il prononçait, le 27 août, sur la liquidation de la dette publique un discours, qu'il rééditait et développait sous forme de réplique dans la séance du 27 septembre. Ces deux discours sont, pour la plus grande partie, de son collabo-

RELATIONS AVEC LA COUR

rateur, le genevois Reybaz. La preuve en a été faite d'après des documents qui ne laissent aucun doute. Mais, selon son habitude, Mirabeau en a inspiré l'esprit politique. Sa thèse varia avec les circonstances. Quelques efforts qu'il ait tentés, même à l'aide de textes insuffisamment cités, pour établir sa continuité de vues dans la question des assignats, il a dû avouer, sinon une contradiction, du moins les inquiétudes d'un doute initial qui ressemblait fort à une hostilité. Quand on relit, à distance, ces froides dissertations financières, dans lesquelles n'a pas passé la flamme du discours sur la banqueroute, on ne peut faire comprendre le succès qu'elles obtinrent qu'en l'expliquant par les intérêts politiques qu'elles servaient. On a accusé Mirabeau de duplicité parce qu'il atténuait, dans ses notes à la cour, la confiance plus absolue que ses discours exprimaient devant l'Assemblée sur les opérations projetées. L'examen impartial des textes ne me permet pas de m'associer à ce jugement sévère. A la tribune, il conviait ses collègues à faire, pour la chose publique, « ce qui se présentait de mieux. Nous agissons comme ces médecins habiles qui, en ayant égard à toutes les indications de la maladie, pourvoient néanmoins au mal le plus instant ». Était-ce beaucoup s'éloigner de ce langage que de dire à la cour : « Peut-on répondre du succès des assignats? Je réponds hardiment que non. On ne peut répondre de rien, dans un royaume comme la France, et surtout dans des circonstances où tant de passions diverses et tant de préjugés se livrent de perpétuels combats. »

Ses notes et ses discours affirmaient donc avec la même force, non l'efficacité garantie du remède, mais l'impossibilité de faire face, sans les assignats, aux obligations de la dette et d'éviter la banqueroute.

En disant, dès la réunion des États Généraux, que « le déficit était le trésor de la nation », Mirabeau avait prononcé une parole décisive. Elle définissait et revendiquait les droits que la situation financière permettrait à la nation d'exercer sur la royauté. Les assignats lui

MIRABEAU

apparaissaient maintenant comme « le sceau de la Révolution », comme un moyen de multiplier ses défenseurs, et de transformer en amis de la Constitution ces hommes froids qui, « n'apercevant dans les révolutions des gouvernements que des révolutions de fortune », seraient intéressés à défendre des opérations dont ils seraient les créanciers et les bénéficiaires.

A cette vue politique, qu'il ne faut pas condamner sur des exagérations postérieures dont Mirabeau n'est pas responsable, s'associait en lui le désir de renverser Necker dont le départ eût servi à la fois ses rancunes et ses ambitions. Depuis le jour où, dans un violent accès de colère, il disait à Cerutti : « Je chasserai votre idole à la face de la nation... je veux qu'un jour sa réputation soit au-dessous de Calonne, et sa fortune plus bas que celle de Panchaud... », il n'avait pas cessé de le poursuivre de ses sarcasmes, de ses contradictions et de ses attaques. L'heure de la chute était enfin arrivée. Necker, que le premier discours de Mirabeau sur les assignats avait fortement ébranlé, n'attendit pas d'être congédié pour se retirer. Le 4 septembre, il annonça sa démission. Mirabeau crut de nouveau son moment venu. Sa vingt-sixième note à la cour, datée du 12 septembre, insistait de nouveau sur la nécessité d'assurer l'unité d'action dans l'autorité en faisant rapporter le décret qui ne permettait pas de prendre un ministère dans le sein de l'Assemblée nationale : « La présence seule des ministres, disait-il, peut y servir d'intermédiaire et de lien entre des pouvoirs qu'il est plus facile de séparer dans la théorie que dans la pratique. » En faveur de cette thèse, conforme à la justice, à l'intérêt public et aux véritables principes, il préconisait une tactique dont il voulait laisser au roi l'initiative, pour lui donner le profit moral et politique du succès. Le roi écoutait, approuvait et promettait, mais il n'agissait pas et l'opiniâtreté de Mirabeau, même secondée par le concours de M. de La Marck, ne triomphait pas de cette incurable faiblesse. Mirabeau ne réussissait pas davantage à écarter l'influence de La Fayette, contre lequel, dans ses

RELATIONS AVEC LA COUR

notes, il dressait des plans où le souci de l'ordre public et de l'autorité royale ne suffit pas à excuser la violence de certaines injures et l'astuce de certaines intrigues. Les torts, il est vrai, étaient réciproques. La Fayette ne se contentait pas de prononcer contre Mirabeau des paroles blessantes où la vanité se montrait plus que le sens politique. Il semble bien qu'il ait manqué à un engagement formel de soutenir Mirabeau dans le débat provoqué par l'enquête du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre. Les adversaires du grand orateur, aidés par la partialité des enquêteurs, avaient attendu cette occasion dans l'espoir de le discréditer. La Fayette avait promis d'être à ses côtés. Il n'y vint pas. Heureusement, Mirabeau suffisait à sa propre défense.

Cette procédure, que l'on avait entreprise, ou du moins instruite, pour l'abattre, fut la cause de l'un de ses plus grands succès. Il y déploya, non seulement une magnifique éloquence, mais une présence d'esprit, un sang-froid et une hauteur de dédain incomparables. Avant que le débat fût ouvert au fond devant l'Assemblée, de nombreux incidents se produisirent qui, tous, tournèrent à son avantage. Comme la droite paraissait craindre que la divulgation de la procédure ne provoquât la fuite des coupables, il s'écria : « L'évasion des témoins est aussi probable que celle des accusés, et cependant les accusés ne prennent pas des mesures contre l'évasion des témoins ». L'arrestation d'un certain M. de Riolles, une sorte d'agent secret qui opérait en province, et qui prétendait avoir eu des relations avec Mirabeau, risquait de faire naître des doutes. Mirabeau s'empara de cet incident pour s'en faire un argument imprévu. Il rappela que sa notoriété, ses torts et ses services, ses malheurs et ses fautes, lui avaient valu des relations de toute sorte. Et sur le ton de bonne humeur d'un Titan qui s'humanise, il ajouta : « Ma position est assez singulière; la semaine prochaine, à ce que le comité me fait espérer, on fera un rapport d'une affaire où je joue le rôle d'un conspirateur factieux : aujourd'hui on m'accuse comme un conspirateur contre-révolutionnaire. Permettez

MIRABEAU

que je demande la division. Conspiration pour conspiration, procédure pour procédure, s'il le faut même, supplice pour supplice, permettez du moins que je sois un martyr révolutionnaire. »

Loin d'être un martyr, il fut un triomphateur, et jamais triomphe ne fut plus mérité. La gauche l'acclama. Il avait eu la fierté et l'habileté de dire : « Je ne suis pas assez modeste pour ne pas savoir que dans le procès fait à la Révolution je devais tenir une place ». Le débat du 2 octobre fortifia sa position. Fut-il le point de départ d'une évolution ? On l'a prétendu. Il n'est pas douteux que Mirabeau se rapprocha des Jacobins. Mais il ne faut pas ramener à la mesure ordinaire, pour apprécier sa conduite, un homme d'une complexité aussi peu commune. « La Révolution, avait-il écrit à Mauvillon, peut sans doute encore avorter au profit de l'anarchie; mais certes elle ne rétrogradera jamais au profit du despotisme. » Tout Mirabeau est dans cette phrase. Elle explique qu'il paraisse changer de rôle alors qu'il reste fidèle à sa ligne de conduite. L'anarchie ne se confond pas plus pour lui avec la Révolution que le despotisme ne se confond avec la royauté. Est-il traître à la Révolution, comme les exaltés l'en accusent, quand il flétrit l'insurrection militaire de Nancy et fait voter des remerciements aux défenseurs de l'ordre légal ? Est-il traître à la royauté, comme les modérés le lui reprochent, quand il condamne avec une vigueur indignée des menées où il découvre la volonté d'un retour à l'ancien régime ? Tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il « soutient fortement la barrière », exposé par sa position même à recevoir les coups des partis extrêmes, et accusé de se contredire par ceux dont il n'a pas voulu flatter les passions ou servir les intérêts.

Dans ses rapports avec la cour, il manque trop souvent de justice lorsqu'il attaque La Fayette et Necker. Gêné par leur influence, entravé par leur action, embarrassé par leur hostilité, il met trop aisément au compte de l'intérêt général la déception de ses ambitions et la ténacité de ses rancunes. Mais tout n'est pas excessif dans

RELATIONS AVEC LA COUR

les portraits qu'il trace d'eux et sa haine ne fait pas toujours tort à sa clairvoyance. Surtout elle n'obscurcit pas son sens aigu des nécessités de la situation générale. Mounier avait dit : « N'oublions jamais que nous aimons la monarchie pour la France et non la France pour la monarchie ». C'est pour la France et pour la Révolution que Mirabeau aime la monarchie et qu'il la défend.

Le 1^{er} septembre, il écrit au roi avant de l'écrire presque dans les mêmes termes à Mauvillon : « Le despotisme est pour jamais fini en France. La Révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie, mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme. »

Le 3 septembre, inquiet du rôle que La Fayette veut jouer (ou qu'on lui prête) dans les événements de Nancy, il conseille à la cour de se faire médiatrice entre l'armée et le peuple.

Le 7 septembre, il loue l'Assemblée (23^e note), d'avoir réussi, au milieu de tant d'obstacles, à ébaucher une Constitution, « dont les avantages compensent plus que les fautes », et, dans un moment où « les lois sont plutôt l'ouvrage du peuple que de ses représentants », il félicite la multitude d'avoir eu la sagesse de « regarder tout à coup l'obéissance provisoire comme le seul point de ralliement de tous les partis ».

Le 12 septembre, dans une note où il essaie de secouer l'inertie du roi et de l'éclairer sur ses intérêts et sur son devoir, il prévoit l'avenir avec une sûreté impitoyable : « L'Assemblée administrera de proche en proche; elle gouvernera; et si les succès répondaient à ses soins, si cette usurpation de pouvoirs ne déplaisait pas aux peuples, si un exemple aussi dangereux se communiquait aux autres législatures, le gouvernement monarchique en France serait plus affaibli que jamais. »

Sa conception politique consiste à « allier les principes du gouvernement représentatif avec ceux du gouvernement monarchique ». Il faut donc maintenir dans la Constitution les « conquêtes communes à la nation et au

MIRABEAU

monarque », mais il faut en retrancher « les idées républicaines qui en font un code d'anarchie, de dissensions civiles et de combats d'autorités ». A cette revision nécessaire, qui consolidera la Révolution en la protégeant contre les conséquences de ses propres fautes, on doit préparer et associer l'opinion, « la remettre avant de la fortifier, et la seconder plutôt que l'exciter ». La cour doit adopter une conduite qui ne permette plus à la calomnie de répandre ses poisons; elle doit se liguier, franchement, ouvertement, avec le parti populaire, c'est-à-dire avec le parti « qui n'est ni populacier ni aristocrate ».

Ces conseils impressionnent d'autant plus la cour que Mirabeau, blâmant son inaction, n'a pas hésité à dire que « celle-ci ne doit pas consister précisément ou à ne rien faire, ou à ne laisser agir que ceux qui nuisent ». On l'interroge et on l'invite à préciser ses idées, à dire ce qu'il entend par les bases de la Constitution et par le parti populaire, à expliquer comment il comprend la composition d'un nouveau ministère, dont il a préconisé l'idée en termes plus pittoresques que clairs. A ces questions il répond par la note du 14 octobre; il ramasse en traits puissants les idées qu'il a dispersées dans ses consultations précédentes et il offre à la cour un véritable programme de gouvernement.

Quelles sont les bases de la Constitution? « Les décombres de l'ancienne, les grandes ruines dont la chute a flatté l'orgueil de la nation et servi ses intérêts. » Les privilèges et les exemptions pécuniaires, les distinctions des ordres, la féodalité, les parlements, les corps de la noblesse et du clergé, les pays d'États et les corps de province, sont abolis à tout jamais. A leur place : la royauté héréditaire, chargée de l'exécution des lois, de l'administration du royaume, de la direction de la force publique; un corps législatif périodiquement élu et permanent, auquel reviennent la confection des lois et la fixation des impôts. La nouvelle division du royaume, la justice gratuite, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, la vente des biens du domaine et du clergé,

RELATIONS AVEC LA COUR

voilà les mesures et les réformes intangibles qui ne limitent le pouvoir royal que pour le rendre plus fort. La Constitution a été édiflée avec des pierres d'attente, sans clef de voûte, et, dans la peur d'une réaction, avec des matériaux également propres à la république et à la monarchie. Il est temps, au lieu de l'abattre, de lui donner la forme définitive d'une « monarchie tempérée ».

Quel est le parti populaire auquel il faut se réunir? Celui qui veut maintenir la Constitution contre les mécontents. La cour doit « abandonner sans retour l'ancienne magistrature, la noblesse et le clergé », et ne leur donner aucun espoir. Sa force sera dans la majorité : « Se réunir à elle, c'est acquérir le droit et le moyen de la diriger, et diriger, c'est gouverner. » Il ne faut pas craindre de rendre la majorité plus redoutable en la secondant. Le danger vient plutôt de la défiance qu'on montre à son égard et de la résistance qui en résulte.

Jusqu'ici il est impossible de relever dans le langage de Mirabeau une inconséquence ou une contradiction. A la prendre dans son ensemble, et dans ses lignes directrices, la politique du tribun est ce qu'elle a été dès le début. Comme l'a dit M. de La Marck, qui ne l'approuvait pas toujours, mais qui le jugeait avec beaucoup de clairvoyance, Mirabeau voulait la monarchie par la Révolution.

Était-ce donc de sa part une nouveauté et une hardiesse intéressée que de conseiller à la cour, si le décret d'interdiction était rapporté, de prendre, au moins en partie, les ministres parmi les Jacobins? Dès le 7 septembre, il disait dans un passage qu'on n'a pas assez remarqué : « Il est impossible que pendant longtemps, le club de 89 (composé de modérés) ne soit pas regardé comme antipopulaire, par cela seul qu'il ne peut obtenir un succès sans se réunir au côté droit ». Les ministres de Necker, qui avaient survécu au départ de leur chef, pourraient-ils se prêter à d'autres principes sans s'exposer au soupçon trop mérité d'hypocrisie? Pour appliquer, dans la Constitution améliorée, les principes de la Révolution, c'est aux révolutionnaires qu'il faut faire appel. Ne sait-on pas que

MIRABEAU

« la place de ministre fait d'un homme un tout autre homme », et que « des jacobins ministres ne seraient pas des ministres jacobins. Pour un homme, quel qu'il soit, une grande élévation est une crise qui guérit les maux qu'il a et lui donne ceux qu'il n'a point ». En rassurant ainsi le roi, auquel on faisait craindre d'étendre la forme républicaine à tout le royaume, Mirabeau montrait la profondeur de sa psychologie politique. L'application trop tardive que fit Louis XVI de ce conseil perspicace n'en est pas la condamnation. Combien d'exemples le régime parlementaire n'a-t-il pas fournis, depuis la Révolution, de la sagesse de ces « démagogues enragés, placés au timon des affaires » et transformés par l'expérience et par la responsabilité en véritables hommes d'État? Le seul tort de Mirabeau est d'avoir reproché à La Fayette de « concerter avec les chefs des Jacobins le succès d'un plan que les Jacobins devaient le plus redouter ». Sa haine le portait à blâmer chez autrui ce qu'il conseillait lui-même : c'est là et non ailleurs que se trouve la contradiction dont on peut lui faire un juste grief.

Personnellement intéressée, mais dans le sens de l'ambition la plus légitime et la plus haute, l'hostilité de Mirabeau contre les ministres exprimait le sentiment unanime de l'Assemblée et devançait l'inévitable condamnation que seul leur départ pouvait leur permettre d'éviter. Ni Champion de Cicé, ni Saint-Priest, ni La Tour du Pin, ni Montmorin, n'étaient de taille à suffire à la tâche difficile où Necker avait échoué. Ne les voyait-on pas « exposés, depuis six mois, à la plus redoutable tempête, laisser en simples spectateurs le vaisseau de l'État s'engloutir, sans toucher à une seule voile, à un seul cordage? » Leur indécision avait réussi à liguer contre eux à peu près tous les partis. Les trois comités de l'Assemblée avaient résolu de solliciter du roi la nomination d'un nouveau ministère capable de faire exécuter ses décrets. Mirabeau n'avait pas été étranger à cette décision, qu'il présentait comme « une grande et belle mesure », mais il

RELATIONS AVEC LA COUR

conseillait au roi d'en prévenir l'effet en renvoyant les ministres. Il faisait valoir en faveur de cette initiative les raisons les plus pressantes, dont quelques-unes le mettaient en contradiction avec la thèse qu'il avait soutenue au mois de juillet 1789. S'il y avait quelque flottement dans sa doctrine constitutionnelle, le conseil qu'il donnait avec une grande insistance procédait d'une vue politique très sage et très prévoyante. En suivant cet avis, le roi se serait dégagé des erreurs auxquelles il était étranger et dont on le rendait complice. « Céder sans paraître obéir, voilà, dans les temps de faiblesse, quelle doit être la politique des gouvernements. » Louis XVI ne comprit jamais la nécessité de cette politique, recommandée par Mirabeau, et, pour n'avoir pas su céder à temps, il subit constamment l'humiliation d'obéir.

A la suite d'une insurrection qui s'était produite à Brest à bord de l'escadre revenue des colonies, les comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine, saisirent l'Assemblée d'un ensemble de conclusions dont les deux principales avaient pour objet d'affirmer la méfiance des peuples contre les ministres et d'ordonner la substitution au pavillon blanc du pavillon aux couleurs nationales. Quoique les ministres eussent perdu la confiance de l'Assemblée, l'orateur de la droite, Cazalès, qui les attaqua vivement, fit repousser la motion de renvoi en s'appuyant sur les prérogatives de l'autorité royale. Il n'y eut qu'une faible majorité. Mirabeau s'était tu dans le débat. Mais il en appréciait très exactement la portée lorsqu'il disait que si les ministres, sauvés par le scrutin nominal, avaient gagné leur cause, le roi avait perdu la sienne. De nouveau il conseillait de devancer les volontés latentes de l'Assemblée nationale et les réclamations impérieuses de l'opinion publique en imposant aux membres du gouvernement, par un acte de la souveraineté royale, une retraite inévitable. Seulement, son influence sur la cour, où sa parole n'avait pas encore réussi à déterminer un seul acte d'énergie, était encore moins grande qu'à l'ordinaire. Un discours dont il faut lui faire honneur était la cause de

MIRABEAU

ce discrédit. Dans la séance du 21 octobre, des membres de la droite avaient attaqué le pavillon aux couleurs nationales et l'un d'eux était allé jusqu'à dire : « Laissez à des enfants le nouveau hochet des trois couleurs ». Sous cette dérision, à cette provocation, Mirabeau bondit à la tribune. Interrompu par les murmures du côté droit, soutenu, excité par les applaudissements unanimes et l'enthousiasme de la gauche, il prononça une improvisation magnifique en l'honneur du drapeau et de la liberté, de la Constitution et de la Révolution. Il rappela que le chef suprême des forces de la nation avait déjà ordonné que les trois couleurs fussent le signe national. Il dénonça dans le drapeau blanc la couleur de la contre-révolution, et, s'adressant à la droite, il lui porta ce défi : « Ne vous endormez pas dans une périlleuse sécurité, car le réveil serait prompt et terrible! » Reprenant la célèbre parole de La Fayette, il lui donna une vibrante forme oratoire qui électrisa l'Assemblée : « Elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales; elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la victoire, mais comme celui de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans! »

Ce langage était-il vraiment, comme le lui reprochaient le comte de La Marck et l'archevêque de Toulouse, un écart de sa « fougue démagogique? » Était-il en contradiction avec ses notes secrètes? Mirabeau avait-il aliéné à un tel point son dévouement à la Révolution qu'il lui fût interdit d'en défendre le drapeau? En demandant qu'on criât, à bord des vaisseaux de l'État : « Vive la nation, la loi et le roi », avait-il commis un sacrilège? Aucun incident ne révèle avec plus de force le malentendu qui existait entre Mirabeau et la cour. Déjà, au lendemain du discours par lequel le tribun avait repoussé l'accusation d'avoir participé aux journées d'octobre, la reine avait écrit à Mercy-Argenteau, éloigné de France pour une mission : « Avec tout son esprit et astuce, je crois qu'il aurait encore de la peine à prouver que c'est pour nous servir qu'il a prononcé ce

RELATIONS AVEC LA COUR

discours ». Étrange et pénible illusion! Non, Mirabeau n'avait pas accepté de servir la cour au détriment de ses principes et de sacrifier la Révolution à la monarchie. Ce cri qu'il voulait faire pousser aux équipages de la flotte, il était l'affirmation, il n'était pas le reniement, de la doctrine qui, depuis sa profession de foi à Louis XVI, se dégageait de toutes ses notes, de toutes ses consultations, de tous ses conseils. Le roi, la loi, la nation, il n'avait jamais eu ni d'autre devise, ni d'autre programme. Quand on blâmait son discours, on songeait peut-être à ce que l'on avait espéré, mais on oubliait ce qu'il avait promis. On voyait en lui le défenseur de la royauté plus que l'orateur de la Révolution, sans prendre garde qu'il n'avait jamais cessé d'être à la fois l'un et l'autre. Il s'en expliquait d'ailleurs de haut et avec une fierté noblement indignée, qui ne s'abaissait pas à une explication : « Quoi! écrivait-il à M. de La Marck, ces stupides coquins, enivrés d'un succès de pur hasard, vous offrent tout platement la contre-révolution, et l'on croit que je ne tonnerai pas! En vérité, mon ami, je n'ai nulle envie de livrer à personne mon honneur et à la cour ma tête! Je suis un bon citoyen, qui aime la gloire, l'honneur et la liberté avant tout, et certes messieurs du rétrograde me trouveront toujours prêt à les foudroyer! Je suis l'homme du rétablissement de l'ordre, et non d'un rétablissement de l'ancien ordre! »

L'énergie irritée de ces accents rachète bien des défaillances. Lié à la cour, Mirabeau disait que, payé par elle, il ne s'était pas vendu. Au premier abord, la subtilité de la distinction déconcerte. Elle se comprend et se fait presque admettre lorsqu'on connaît la résistance de Mirabeau à des plans qui n'étaient pas les siens et son refus de trahir, même par son silence, la noble cause à laquelle il avait voué son génie. « Montrez mon billet », écrivait-il au comte de La Marck, embarrassé pour expliquer son attitude. Loin de s'en dédire, il s'y obstinait. A la suite des désordres provoqués à Belfort par des officiers, et qu'il qualifiait de crime de lèse-nation, il s'écriait : « Il est fort pressant d'apprendre à ceux qui ont osé naguère

MIRABEAU

traiter les couleurs nationales de hochets que les révolutions ne sont pas des jeux d'enfants! » (30 octobre.)

Ses notes à la cour étaient l'écho de la même opinion. Sa courageuse clairvoyance n'en atténuait pas l'expression. Au roi, à la reine, il dénonçait « les prêtres et les nobles, dont l'inertie lorsqu'il fallait agir, et la résistance lorsqu'il fallait céder, ont causé tous les maux du royaume ». Il affirmait que leur influence nuirait toujours à ceux qu'ils voudraient servir, et il montrait l'avenir en traits prophétiques dans une de ses conclusions : « Voulant affaiblir le parti populaire, ils lui donneront une nouvelle vigueur et, à force de nous menacer du retour du despotisme, ils finiront par nous entraîner malgré nous à la République. Ce sont là des mécontents, mais non pas les bons! » C'est aux « mécontents utiles » qu'il s'efforçait de ramener le roi. Il entendait par là les citoyens bien intentionnés, attachés à l'ordre et à la liberté, qui ne voulaient d'aucun despotisme, et que les excès de l'Assemblée et la résistance de la cour irritaient au même degré. « Pour se coaliser avec eux, disait-il, il faut cesser de l'être avec leurs ennemis, avec ce clergé, ces possesseurs de fiefs, ces parlements, que personne ne veut plus défendre. »

Ces conseils affaiblissaient le crédit de Mirabeau plus qu'ils ne l'augmentaient. Malgré tant de douloureuses expériences, la cour s'obstinait dans des illusions qui lui dissimulaient la vérité et la seule voie de salut. Louis XVI ne comprenait pas, et Marie-Antoinette, même si elle eût été capable d'un plan suivi, ne pouvait ni en surveiller ni en assurer l'exécution, puisqu'elle n'avait personne au conseil pour lui servir d'intermédiaire et d'auxiliaire. Sur ce point M. de La Marck pensait comme Mirabeau : « Tant que cela ne sera pas, nous échouerons toujours dans les projets les plus simples, ou plutôt on ne pourra rien tenter », écrivait-il au comte de Mercy-Argenteau.

La présence, supposée ou réelle, à Paris de Mme de Lamotte, l'héroïne intrigante et dangereuse de l'Affaire du Collier, excita le « dévouement audacieux » de Mira-

RELATIONS AVEC LA COUR

beau. La reine était menacée. Tenté par un rôle chevaleresque, il déclara qu'il « périrait sur la brèche dans une telle affaire et dans tout ce qui toucherait à l'auguste et intéressante victime que convoitent tant de scélérats ». Il se dépensa, en effet, avec un zèle passionné et clairvoyant qui lui valut la reconnaissance de la reine et, de nouveau, sa confiance. D'ailleurs, les menaces ou les perfidies qu'il redoutait ne se produisirent pas.

Un autre incident suivit, où il est moins facile d'expliquer sa conduite. Après le duel dans lequel Charles de Lameth fut blessé par M. de Castries, la foule, irritée, envahit et pilla l'hôtel de celui-ci. Un débat eut lieu devant l'Assemblée, dans une atmosphère enfiévrée. Mirabeau fut gagné par l'émotion générale. Vainement chercherait-on dans le discours véhément qu'il prononça un mot direct pour blâmer l'émeute. On y trouve plutôt son excuse. Malouet lui avait cédé son tour de parole, sur la promesse de Mirabeau que, mieux écouté, celui-ci proposerait et obtiendrait plus facilement les mêmes mesures. Le ton violent que le tribun adopta dès les premiers mots déclancha les passions et les injures. La droite apostropha l'orateur et le menaça. « Que voulez-vous, disait Mirabeau à Malouet, en descendant de la tribune, je n'ai pu marcher d'accord avec des gens qui n'aspirent qu'à me voir pendu. » (13 novembre.)

Ce « discours incendiaire », comme le qualifie M. de La Marck, affecta vivement la reine. Mirabeau, moins sûr de lui et moins fier de son attitude qu'au lendemain de l'affaire du drapeau tricolore, essaya de se justifier : « Il faut dissimuler, disait-il, quand on veut suppléer à la force par l'habileté, comme on est obligé de louvoyer dans une tempête. » Explication pénible, dont il sentait lui-même la faiblesse, puisqu'il ajoutait que ce principe était opposé à son caractère naturel.

Il était plus près de la vérité quand il invoquait une autre maxime : « Il faut que je prenne d'abord le diapason de ceux que je veux forcer personnellement à se mettre au mien. » Ce diapason, j'entends le sien, il l'avait perdu

MIRABEAU

dans l'affaire de Castries. A la société des Jacobins, dont il était membre depuis la fondation et qu'il avait parfois négligée sans jamais l'abandonner complètement, il sut faire entendre des accents plus dignes de lui et dont l'exaltation du milieu rendait le courage plus méritoire. Élu président, il prononça, le 30 novembre, un discours où il célébra l'ordre public comme « l'un des bienfaits les plus doux et le constant appui de la liberté ». Adversaire des factions, il proclama la nécessité de « rendre tous les Français ennemis de la licence et auxiliaires de la paix ». Ce langage suffirait à le justifier de s'être rapproché d'une société, avancée sans doute, mais dont il ne faut pas confondre les différentes périodes, et où l'influence de Robespierre ne s'exerça qu'au lendemain de la mort de Mirabeau. Sans sa popularité, sans la confiance du peuple, le génie de Mirabeau ne lui aurait pas permis, comme il le disait lui-même, de s'élancer avec succès dans la carrière. Ses relations avec le club des Amis de la Constitution étaient nécessaires à son action. Je ne comprends pas qu'on les lui ait reprochées comme une contradiction ou comme une défaillance. Elles s'accordaient avec les conseils qu'il donnait au roi : « Fort ou faible en escrime, disait-il, il me faut un terrain sur lequel je puisse appuyer le pied. » Il voulait « réduire les Jacobins à se rapprocher insensiblement de la cour ». Ministres, ils seraient forcés de composer. Les maux du royaume, sur lesquels l'exercice du pouvoir ne leur permettrait pas de se faire illusion, leur révéleraient l'insuffisance de l'autorité royale. Appelés à consolider leur ouvrage, ils éprouveraient la nécessité de le corriger. Intéressés à leur rester fidèles, leurs partisans, tout en se croyant inébranlables dans leurs opinions, se relâcheraient peu à peu de leurs principes et, sans le vouloir, sans le savoir, ils ne seraient plus les mêmes. Machiavélisme, dira la morale intransigeante, qui n'a pas le souci d'adapter les moyens à la fin. Psychologie profonde et nécessité de conduire les hommes par des sentiments humains, répondra l'expérience politique de tous les siècles.

RELATIONS AVEC LA COUR

Les Jacobins, ceux dont Mirabeau criait : « qu'on les nomme tous! tous! » ne furent pas ministres. Mais, si ces désirs du tribun échouèrent, ses prévisions, sur un autre point, se trouvèrent réalisées : impuissants à se maintenir, les ministres de Necker, dont la résistance fut plus ou moins longue, durent, un à un, se retirer. Malgré les efforts de Mirabeau, leurs successeurs furent désignés par La Fayette. Non seulement les noms que le tribun avait indiqués n'avaient pas été choisis, mais il se plaignait avec amertume de n'avoir pas même pu obtenir dans la formation du nouveau ministère un homme en qui il eût confiance, et qui pût servir de ralliement entre l'autorité légitime et ceux qui, comme lui, se dévouaient à la défendre. M. de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, avait seul survécu au commun désastre. Mirabeau n'avait que trop de raisons pour ne pas songer à lui comme intermédiaire. Ce fut pourtant lui qui le devint.

M. de Montmorin, victime de cette fatalité générale qui semblait peser sur tous les ministres de Louis XVI, manquait totalement de caractère au moment même où la volonté, réfléchie et décidée, était plus que jamais nécessaire et pouvait seule suppléer, dans une crise sans précédent, à l'absence de génie. Hésitant devant les résolutions à prendre, effrayé par les responsabilités de sa fonction, ballotté et perdu au milieu des luttes violentes qui heurtaient les opinions et les hommes, il tenait, malgré tout, à rester ministre et il se pliait, avec plus de souplesse que de dignité, aux changements d'attitude que les fluctuations des événements exigeaient de son indécision timorée et inquiète. Attaché tout d'abord à la fortune de Necker, il avait repoussé, avec un dédain altier et imprudent, les propositions de Mirabeau. La popularité de La Fayette l'avait ensuite attiré et il avait réussi, tandis que ses collègues sombraient sous leur incapacité, à conserver assez de sympathies dans l'Assemblée pour qu'on eût proposé avec succès de l'exclure formellement de la motion relative au renvoi des ministres. Cette exemption « inique » avait irrité Mirabeau qui voyait dans cette

MIRABEAU

mesure une manœuvre de La Fayette. Aussi l'avait-il, en rédigeant ses notes, combattue en des termes d'une grande vivacité, soit à cause de cette subordination supposée, soit, ce qui valait mieux, en raison de la gravité de la situation extérieure. Cette situation lui était d'ailleurs le sujet d'un de ces larges aperçus dans lesquels, attentif aux événements du dehors comme à ceux du dedans, il était passé maître : « Parce que nous avons la fièvre, disait-il, nous nous croyons une grande vigueur; parce que nous sommes malades, les étrangers nous croient mourants. Nous nous trompons et ils se trompent! »

La popularité de La Fayette subissant un déclin visible, M. de Montmorin regarda du côté de Mirabeau. Il fit proposer à celui-ci une entente. Justement méfiant, Mirabeau, dont les relations avec la cour étaient en ce moment assez refroidies, ne voulut pas s'engager avant de connaître l'opinion de la reine, qui n'avait jamais traité avec faveur le ministre des Affaires étrangères. Il fit connaître à la souveraine sa première conversation avec M. de Montmorin. De même qu'il devait, au lendemain de la mort de Mirabeau, trahir tristement leurs relations pour conquérir la confiance de Lameth, le ministre, afin d'obtenir l'appui de Mirabeau, dont il soupçonnait vaguement les rapports avec la cour, abandonna La Fayette. Sous le prétexte, où il y avait sans doute une part de sincérité, de sauver, par le relèvement de l'autorité, le roi et la nation, mais aussi pour conserver son portefeuille, il fit appel au puissant tribun, dont il vanta le talent et la gloire. Il lui proposa une coalition afin de tracer un plan à l'Assemblée, veiller sur les élections et rendre quelque popularité à la reine, dont il comptait que Mirabeau lui obtiendrait la confiance. (5 décembre.) La reine acquiesça à ces propositions. La principale préoccupation de M. de Montmorin était d'obtenir de Mirabeau un plan d'ensemble qui déterminât avec précision les moyens à employer pour réaliser leurs intentions communes. Mirabeau se mit à l'œuvre, et, « jouant tout à fait de son reste », il

RELATIONS AVEC LA COUR

rédigea et fit parvenir à la cour, les 22 et 23 décembre, sa quarante-septième note, dont le titre est déjà un programme : *Aperçu de la situation de la France et des moyens de concilier l'autorité publique avec la liberté royale.*

C'est sur ce mémoire, le plus long, le plus fouillé et, à tout prendre, le plus important de tous ceux qu'il a écrits, qu'on a coutume de juger la politique de Mirabeau. Il est devenu le témoin du tribun devant l'histoire. Le point de vue est exact, mais à la condition de n'être pas exclusif. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au moment où il communiquait ce mémoire au comte de La Marck, Mirabeau était déjà, depuis sept mois, le conseiller de la cour. Il avait donné son opinion, non seulement sur la situation générale, qu'il avait envisagée sous toutes ses faces et dans toutes ses conséquences, mais encore sur les faits particuliers qui s'y rattachaient. Ses conseils n'avaient pas été suivis. « Toujours réduit à conseiller, ne pouvant jamais agir, j'aurai probablement, disait-il, le sort de Cassandre : je prédirai toujours vrai et ne serai jamais cru. » Ces paroles, qu'il avait écrites dans une situation différente, s'appliquaient trop exactement à l'accueil que ses propositions avaient reçu de la cour. Il y aurait donc une véritable injustice à juger de ses opinions et de ses projets uniquement sur un programme qui avait causé tant de vains efforts et de déceptions accumulées. L'inertie du roi et ses incertitudes avaient aggravé le mal dont le souverain demandait à Mirabeau de lui indiquer le remède. Déjà, au mois de mai, celui-ci trouvait qu'on avait laissé les choses s'empirer de la façon la plus désastreuse. En décembre, il pouvait penser que la situation était irrémédiable. Toujours courageux, il ne se déroba pas.

Cette quarante-septième note fut rédigée en une quinzaine de jours. Elle ne se ressent de cette précipitation que par une absence de méthode qui a contraint son auteur à se répéter. Il envisage les obstacles avant de fixer le but. On ne risque pas de trahir sa pensée, si on

MIRABEAU

veut la résumer sobrement et clairement, en commençant par établir, d'abord, ce que Mirabeau voulait maintenir et ce qu'il conseillait de changer, et en déterminant, ensuite, les obstacles qu'il redoutait et les moyens qu'il envisageait.

La Révolution a pénétré la nation de bienfaits inaltérables et de conquêtes irrévocables. « On ferait disparaître d'un seul coup une génération entière, on ôterait la mémoire à vingt-cinq millions d'hommes » qu'il serait impossible de lui enlever ses espérances et le fruit de ses efforts. Même une contre-révolution armée n'aurait pas pour résultat de faire reprendre à la nation française sa première assiette. « Le royaume serait reconquis qu'il faudrait encore que le vainqueur composât avec l'opinion publique, qu'il s'assurât de la bienveillance du peuple, qu'il consolidât la destruction des abus, qu'il admit le peuple à la confection des lois, qu'il lui laissât choisir ses administrateurs. »

Les destructions que la Révolution a opérées sont presque toutes également utiles à la nation et au monarque. Il faut les maintenir. Mirabeau entend par ces destructions : l'abolition de tous les privilèges, de toutes les exemptions pécuniaires, de la féodalité, des impôts désastreux, des corps de province et des pays d'États, des parlements, enfin du clergé et des possesseurs de fiefs, en tant qu'ils constituent des corps politiques. De même il faut conserver l'unité de l'impôt, la liberté de la presse, la liberté des opinions religieuses, la responsabilité de tous les agents du pouvoir exécutif, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, la surveillance des fonds publics, la répartition équitable des grâces et des secours pécuniaires. Ce sont là les bienfaits de la Révolution, ils sont intangibles. Ils ont pour adversaires la noblesse et le clergé, tombés dans un tel discrédit que « si la cour veut recouvrer quelque influence, elle doit bien se garder de laisser penser qu'elle veuille les servir ».

Donc pas de contre-révolution, mais une *contre-constitution* sage et mesurée. Les principes fondamentaux

RELATIONS AVEC LA COUR

de la Constitution répondent aux volontés et aux besoins de la nation, qui veut la royauté héréditaire avec un corps représentatif permanent. Ces bases sont essentielles et indestructibles. Mais des circonstances particulières ont imposé à l'Assemblée la déviation des principes qu'elle avait sagement posés. Elle a abouti ainsi à un mélange assez confus de démocratie, d'aristocratie et de monarchie. Par crainte de l'opposition des mécontents et de la résistance de la cour, par crainte d'un retour à l'ancien pouvoir, elle a exagéré l'influence du peuple et diminué à l'excès l'autorité du roi. « Elle n'a pas vu qu'elle établissait ainsi une espèce de démocratie sans détruire le gouvernement monarchique, ou qu'elle rendait la royauté inutile sans établir une démocratie complète. » Elle a affaibli et presque annihilé le pouvoir exécutif, en enlevant au roi les droits qui doivent lui appartenir dans la confection de la loi, dans l'administration du royaume et dans l'emploi de la force publique. Elle a multiplié des organismes entre lesquels il n'y a ni coordination suffisante ni lien de dépendance. Il faut donc tendre à une meilleure Constitution, qui mette chaque pouvoir à sa vraie place et, lui rendant son rôle propre, lui restitue ses droits et ses moyens d'action.

Ce programme respecte, sur les points qui sont irréductibles, la volonté de l'opinion. Son application progressive ramènera à la Révolution « ceux qui veulent tout à la fois la liberté et le gouvernement monarchique, qui redoutent également l'anarchie et le despotisme, qui louent l'Assemblée nationale d'avoir détruit une foule d'abus et qui la blâment d'avoir désorganisé tout l'empire, retenu tous les pouvoirs, annihilé l'autorité royale ».

Mais, si sage soit-il, et peut-être même parce qu'il se place et prend parti entre des excès opposés, ce programme se heurtera à bien des obstacles. En les énumérant et en disant comment il est possible d'en triompher, Mirabeau indique du même coup certains des moyens d'action qu'il préconise.

On est surpris de la hardiesse avec laquelle, écrivant à

MIRABEAU

la cour, il note, parmi les obstacles qu'il faut surmonter, l'indécision du roi et les préventions dirigées contre la reine. Il compte, pour mettre fin à l'indécision du roi, sur le concert des ministres dans le Conseil et sur l'influence de la reine dans son intérieur. Au fond, il est facile de comprendre que le caractère de Louis XVI lui apparaît comme le danger le plus redoutable et en même temps comme étant celui qui se prête le moins à un remède. Seule, la reine peut, dans une certaine mesure, agir sur lui. Mais aucune barrière n'environne plus le trône et elle-même a besoin de rassurer l'opinion sur ses intentions, que les factieux dénaturent et dont ils se font une arme offensive; une étincelle peut suffire à provoquer l'incendie menaçant. Il faut donc que « la conduite publique de la reine prenne un autre cours; qu'une bienfaisance éclairée la rende agréable à la multitude autant que ses grâces personnelles lui ont conquis ses entours, que les ministres l'associent à ce qu'ils feront dans le sens de la Révolution, et l'investissent de toute leur popularité ».

Sur la « démagogie frénétique » de Paris, qu'on ne peut songer à modifier, mais dont il faut se servir pour détacher les provinces de la capitale, sur les dangers de la garde nationale, sur l'irritabilité de l'Assemblée, trop nombreuse et qui est devenue comme une sorte de théâtre, sur les différentes classes de mécontents, Mirabeau a des vues larges, qui s'expriment en traits lumineux ou en formules pittoresques. L'ensemble est un tableau, poussé au noir, très vivant et dont certaines parties sont terriblement prophétiques.

Les obstacles étant ou écartés, ou atténués, ou reconnus plus propres à être tournés qu'à être franchis, comment obtenir la « réformation » de la Constitution? Mirabeau répudie tout acte de législation émané exclusivement du roi. Cette initiative aliénerait sans retour l'esprit des peuples et serait un signal irrévocable de guerre civile: « Rien n'est à faire, rien n'est à tenter, si l'on n'est pas convaincu de cette vérité. »



MIRABEAU EN 1791

D'après une miniature de J. Lemoine

Appartenant à M. F. Flaming.

MIRABEAU

la cour, il note, parmi les obstacles qu'il faut surmonter, l'indécision du roi et les préventions dirigées contre la reine. Il compte, pour mettre fin à l'indécision du roi, sur le concert des ministres dans le Conseil et sur l'influence de la reine dans son intérieur. Au fond, il est facile de comprendre que le caractère de Louis XVI lui apparaît comme le danger le plus redoutable et en même temps comme étant celui qui se prête le moins à un remède. Seule, la reine peut, dans une certaine mesure, agir sur lui. Mais aucune barrière n'environne plus le trône et elle-même a besoin de rassurer l'opinion sur ses intentions, que les factieux dénaturent et dont ils se font une arme offensive; une étincelle peut suffire à provoquer l'incendie menaçant. Il faut donc que « la conduite publique de la reine prenne un autre cours; qu'une bienfaisance éclairée la rende agréable à la multitude autant que ses grâces personnelles lui ont conquis ses entours, que les ministres l'associent à ce qu'ils feront dans le sens de la Révolution, et l'investissent de toute leur popularité ».

Sur le « Discours prononcé à la séance de Paris, qu'on ne peut regarder à tort, après tout il faut se servir pour détacher les passions de la multitude, sur les dangers de la guerre nationale, sur l'instabilité de l'Assemblée, trop nombreuse et qui est devenue comme une sorte de théâtre, sur les différentes classes de mécontents. Mirabeau a des vues larges, qui s'expriment en traits lumineux ou en formules pittoresques. L'ensemble est un tableau, poussé au noir, très vivant et dont certaines parties sont terriblement prophétiques.

Les obstacles étant ou écartés, ou atténués, ou reconnus plus propres à être tournés qu'à être franchis, comment obtenir la « réformation » de la Constitution? Mirabeau répudie tout acte de législation émané exclusivement du roi. Cette initiative aliénerait sans retour l'esprit des peuples et serait un signal irrévocable de guerre civile: « Rien n'est à faire, rien n'est à tenter, si l'on n'est pas convaincu de cette vérité. »



MIRABEAU EN 1791

D'après une miniature de J. Lemoine

Appartenant à M. F. Flameng.

RELATIONS AVEC LA COUR

On ne peut donc que s'adresser à l'Assemblée des représentants du peuple. Laquelle? Est-ce par l'Assemblée actuelle, ou par la seconde législature, qu'il faut tenter de faire corriger la Constitution? Mirabeau ne pense ni qu'on puisse obtenir de l'Assemblée existante la réforme étendue qu'il juge nécessaire, ni qu'on doive attendre de son esprit d'abnégation qu'elle reconnaisse ses erreurs et sacrifie sa popularité en les réparant. On doit préparer l'opinion publique à un changement et « pour faire rentrer dans son lit ce torrent qui a rompu toutes ses digues », il ne faut pas hasarder le succès de l'entreprise par une précipitation qui ne permettrait pas une préparation suffisante et systématique.

Mais comment agir avec l'Assemblée existante? Il peut dépendre d'elle de rendre la revision des lois constitutionnelle impossible pour l'Assemblée qui lui succédera, soit qu'elle décrète que la Constitution ne sera pas ratifiée, soit qu'elle ordonne qu'il n'y aura de second pouvoir constituant qu'à une époque déterminée. Mirabeau oppose à ce double danger un plan que l'on peut se dispenser de résumer sans nuire à l'ensemble de sa conception. Mais il est un autre obstacle, dont il propose de triompher par une manœuvre sur laquelle il est impossible de garder le silence. Ce qu'il faut redouter de l'Assemblée existante, c'est que, en raison de son influence croissante, elle attache si fortement l'esprit des peuples à son ouvrage que celui-ci ne puisse plus être modifié. Pour diminuer cette influence, Mirabeau propose une série de moyens. D'abord, deux décrets : l'un, interdisant aux membres de l'Assemblée d'être réélus; l'autre, ne permettant pas, pour la prochaine législature, aux candidats d'être élus députés hors du département où se trouve leur domicile. Une seconde suite de mesures à prendre consisterait à provoquer des scissions parmi les chefs de l'Assemblée, en les trompant par l'espérance d'en faire des ministres après révocation du décret du 7 novembre, « et s'il ne suffisait pas de flatter leur ambition pour les séduire, c'est par d'autres moyens, et je n'en exclus aucun, qu'il faudrait

MIRABEAU

obtenir plus de succès ». Enfin, pour déterminer une variation du thermomètre de l'opinion publique, et pour provoquer son hostilité contre l'Assemblée, il faut semer d'embûches la marche de celle-ci, la tromper, la perdre, la dépopulariser, et, quand ses pas seront chancelants, précipiter brusquement sa chute. Il ne faut pas se contenter de profiter de ses fautes : il faut l'entraîner à en commettre, « influencer seulement sur elle pour porter son attention sur des travaux inutiles ou sur des questions impopulaires; lui laisser rendre, sans l'aviser ni la contrarier, tous les décrets qui pourraient augmenter le nombre des mécontents;... embarrasser sa marche pour montrer son impuissance et sa faiblesse; exciter sa jalousie pour éveiller celle des corps administratifs; enfin lui faire usurper de plus en plus tous les pouvoirs pour faire redouter sa tyrannie ». A ces indications générales, dont j'ai rapporté les termes essentiels, Mirabeau ajoute des précisions, soit pour séparer les provinces de la capitale, soit pour exciter les rivalités des corps administratifs entre eux, soit pour provoquer des pétitions populaires, soit pour heurter, par un mauvais système d'impositions, « cette espèce d'instinct aveugle qui fait croire au peuple que la Révolution consiste pour lui à ne rien payer », soit enfin pour organiser la guerre systématique des ministres du roi contre les décrets de l'Assemblée.

A l'Assemblée ainsi discréditée, affaiblie et impuissante, il faut faire succéder une législature qui, n'ayant pas les mêmes vues, ait tout à la fois le pouvoir et la volonté de corriger la Constitution. L'influence qui doit s'exercer en ce sens doit porter sur l'Assemblée nationale, sur Paris et sur les provinces.

Dans l'Assemblée nationale, M. de Montmorin sera le lien d'une coalition associant, sans qu'ils soupçonnent une coopération, des membres du côté droit, MM. de Bonnay, l'abbé de Montesquiou et Cazalès, à d'autres députés, du groupe constitutionnel et du parti populaire, Clermont-Tonnerre, d'André, Duquesnoy, l'évêque

RELATIONS AVEC LA COUR

d'Autun, Emmery, Le Chapelier et Barnave. Seuls M. de Montmorin et Mirabeau connaîtront ce groupe occulte et solidaire et détermineront, en trompant le plus souvent celui qu'ils emploieront, les démarches individuelles qui doivent concourir au but poursuivi.

Pour agir sur Paris, Mirabeau propose l'organisation d'un atelier de police, confié à Talon et à Semonville, afin d'influer sur la garde nationale, sur les corps administratifs et les tribunaux, sur le corps électoral et sur les sections, sur l'opinion publique, sur les ouvrages périodiques et sur les tribunes de l'Assemblée nationale.

Pour agir sur les provinces, il faut monter un atelier de correspondance, composé de deux services de voyageurs, dont le plan de Mirabeau détermine avec les détails les plus précis l'organisation, les modes d'action et la rétribution.

Enfin, pour influer à la fois sur l'Assemblée, sur Paris et sur les provinces, la note indique comment on peut créer et faire fonctionner, sous la direction de Clermont-Tonnerre un atelier d'ouvrages.

« On peut tout espérer, dit Mirabeau, si ce plan est suivi : s'il ne l'est pas, il n'est aucun malheur auquel on ne doive s'attendre. » Et il termine par une invocation patriotique « au roi bon, mais faible, et à la reine infortunée » qu'il essaie de sauver en s'exposant à se perdre lui-même.

Comment juger ce plan fameux? Il est trop varié et trop complexe, et il accuse une trop grande divergence entre le but et les moyens, pour qu'on puisse lui appliquer une appréciation ramenée exclusivement à une approbation ou à une condamnation. « Malheureuse nation! s'écrie Mirabeau, voilà où quelques hommes qui ont mis l'intrigue à la place du talent et les mouvements à la place des conceptions t'ont conduite! » Ne lui offre-t-il pas, à son tour, confondus dans le plus étrange assemblage, du talent et de l'intrigue, des conceptions profondes et des mouvements suspects? Tant qu'il expose le mal, l'anarchie du royaume, les conflits des pouvoirs, les empiètements

MIRABEAU

de l'Assemblée, la faiblesse, dangereuse pour l'ordre public, du pouvoir exécutif, il est admirable, et par la pensée, et par l'expression. Quand il indique le remède, et qu'il fait la part des conquêtes inaliénables de la Révolution et des défauts qu'il faut corriger dans la Constitution, sa prévoyance prouve l'étendue de son génie. Mais ses moyens d'exécution ne sont pas moins blâmables au point de vue moral que douteux au point de vue pratique. Son projet d'avilir l'Assemblée, de la pousser au mal, de lui tendre des pièges, déconcerte et répugne comme une mauvaise action. Est-il excusable, sous le prétexte de l'intrigue et de l'ambition à combattre, d'employer des moyens qu'il qualifie lui-même « d'intrigue obscure et d'artificieuse dissimulation » ? Le salut d'un pays peut-il dépendre de ces armes dangereuses mises aux mains de la police pour discréditer une assemblée, diviser les partis et agiter l'opinion ? Et quelles lamentables inconséquences ! C'est Mirabeau qui avait fait repousser, dans un discours irrésistible, la dangereuse proposition d'interdire la réélection des députés. Et le voici qui, dans une note secrète, en inspire l'idée et en donne le conseil à la cour ! Ce conseil ne sera pas perdu. Quand, peu de jours après la mort de Mirabeau, l'Assemblée refusera de se rendre aux raisons judicieuses de Duport, et, « cédant à l'exagération des idées publiques », écoutera la voix déjà menaçante de Robespierre, la droite, encouragée par la reine, ne manquera pas de s'associer au stupide suicide. Ainsi la fatalité aura voulu que Mirabeau n'ait été suivi par la cour que dans une seule circonstance, celle où, la prévoyance de son génie étant en défaut, il portait à la Révolution l'un des coups les plus redoutables qu'elle ait subis !

Son plan, du moins, pouvait-il réussir ? A peine mis en œuvre, il se heurtait aux difficultés les plus grandes. Les ministres n'avaient pas été mis au fait, mais leur concours, inspiré et dirigé par Montmorin, était indispensable. Ils contrarièrent des projets qu'ils ignoraient. Le seul résultat, et assez médiocre, semble-t-il, fut

RELATIONS AVEC LA COUR

obtenu par la police de Talon, qui créa, pour quelque temps, autour de la cour, une atmosphère moins passionnément hostile. Le reste fonctionna mal, ou ne fut même pas essayé. Le comte de Mercy aperçut, du premier coup, le vice du plan qui avait trop tôt enthousiasmé la reine. Il en reconnaissait la valeur théorique ; mais les difficultés pratiques lui paraissaient insurmontables, « parce qu'il exige, écrivait-il, des coopérateurs qui répondent à la force de celui qui a dicté leur marche ». C'était bien là l'objection décisive. M. de La Marck partageait ce sentiment. Lui aussi avait été frappé de « l'habileté et de la profondeur » des projets de Mirabeau, mais il ajoutait : « On dirait que ce plan a été fait pour d'autres temps et pour d'autres hommes. Le cardinal de Retz, par exemple, l'aurait très bien fait exécuter ; mais nous ne sommes plus au temps de la Fronde. » M. Albert Sorel, en citant cette appréciation caractéristique, dit que « Mirabeau ne regardait point en arrière, il regardait en avant. Lorsqu'il semblait réunir, dans une sorte de résurrection terrifiante, Machiavel, le Père Joseph et Richelieu, il prédisait tout simplement le consulat de Bonaparte et le ministère de Fouché ». Or, Louis XVI n'était pas Bonaparte, et M. de Montmorin n'était pas Fouché. Quand on parlait au roi de ses affaires et de sa position, « il semblait qu'on lui parlât de choses relatives à l'empereur de la Chine ». La réflexion est de M. de Montmorin. Quelle force de caractère n'aurait-il pas fallu à ce ministre pour secouer une telle passivité ! Tout au contraire, il était lui-même timoré, indécis, sans volonté et sans méthode. Comment Mirabeau pouvait-il espérer aboutir avec de semblables auxiliaires ? Maître de l'action, dirigeant tout, surveillant tout, il aurait sans doute réussi partiellement. Mais sa situation inavouée et son pouvoir occulte l'obligeaient à s'en remettre à des intrigants et à des hommes médiocres. « Il nous faut, écrivait-il le 27 décembre, une sorte de pharmacie politique où le chef seul, également muni de simples salutaires et de plantes vénéneuses, dose ses compositions

MIRABEAU

sous la direction de son génie et sous les auspices d'une confiance abandonnée de la part du malade. » Rien ne révèle mieux que cet aveu imagé l'impossibilité d'une entreprise où le génie qui l'avait conçue ne conservait ni la direction ni l'exécution. Elle était si compliquée et, dans son exécution, si contradictoire et si tortueuse, que Mirabeau lui-même ne réussit pas à échapper aux pièges qu'il avait tendus. Il fut la victime de l'étrange « pharmacie politique » qu'il avait composée. Pendant quelque temps son action en fut empoisonnée et annihilée.



CHAPITRE XV

LES TROIS DERNIERS MOIS

L'APPLICATION DU SERMENT ECCLÉSIASTIQUE : ATTITUDE EMBARRASSÉE DE MIRABEAU || PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE || SILENCE AUX TRENTE VOIX ! || LA LOI SUR L'ÉMIGRATION || LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1791 AUX JACOBINS || LA MORT DE MIRABEAU.



C E fut au moment de la mise en vigueur de la Constitution civile du clergé que la cour, frappée des contradictions de l'attitude de Mirabeau le soupçonna de duplicité. Mirabeau avait gardé le silence au cours des débats qui avaient préparé cette œuvre périlleuse. Sans doute ne voulait-il ni compromettre sa popularité en combattant la Constitution du clergé ni, en la soutenant, s'aliéner le roi, dont la susceptibilité était plus grande dans le domaine des questions religieuses que dans l'ordre des questions politiques proprement dites. L'Assemblée nationale avait commis une lourde faute en s'immisçant dans des affaires qui n'étaient pas du ressort de la puissance civile. On ne saurait évidemment lui reprocher de n'avoir pas outrepassé son mandat et de n'avoir pas devancé les temps et les mœurs en prononçant la séparation des deux pouvoirs. Mais la Constitution civile qu'elle avait édictée heurtait si violemment la discipline ecclésiastique que son exécution devait inévitablement entraîner un conflit et ce qu'Edgar Quinet, dont la critique est si haute, appelle « une fureur en pleine nuit ». Mirabeau contribua à cette fureur. Au moment où il

MIRABEAU

appuyait la suppression des dîmes, il s'était prononcé en faveur d'un clergé salarié. C'était un clergé constitué que l'Assemblée avait organisé par son décret du 17 juin 1790. Le Pape, auquel cette Constitution enlevait la nomination des évêques et la délimitation des sièges épiscopaux, suscita une résistance qui se traduisit par l'*Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé* que signèrent cent trente-neuf évêques. Des troubles s'ensuivirent, particulièrement en Bretagne : ils provoquèrent l'intervention de l'Assemblée. Celle-ci fut saisie, le 26 novembre, d'un rapport de Voidel, au nom des comités réunis d'aliénation ecclésiastique.

Mirabeau prit part au débat. Il avait annoncé au comte de La Marck qu'il était prêt, pour éviter la guerre religieuse, à toute mesure « pacifique, négociatrice et conciliante ». Mais en même temps il lui déclarait qu'« obligé de se tenir dans une certaine gamme, pour se donner le droit d'être raisonnable », il prononcerait un discours vigoureux. Il y eut, en effet, de la vigueur dans son discours et, au milieu de dissertations théologiques qui devaient beaucoup à la compétence de l'abbé Lamourette, une sorte de parti pris de violence contre les évêques de l'Assemblée qui avaient eu l'initiative de l'*Exposition*. Les mesures que Mirabeau proposait étaient-elles plus modérées ? Il n'était question, au cours des articles, que de déchéances, de vacances d'office, de suppressions de traitements, de poursuites pour crime de lèse-nation. Une disposition surtout était grave. Tandis que le projet présenté par Voidel ne visait les ecclésiastiques que dans l'exercice de leurs fonctions salariées, Mirabeau interdisait à tout prêtre de se livrer au ministère de la confession s'il n'avait, au préalable, prêté le serment civique par-devant sa municipalité. C'était étendre aux actes privés des ecclésiastiques libres les obligations et les sanctions que le rapport des comités n'édicteait que contre les prêtres « constitués ». Pourtant, l'abbé de Pradt, l'évêque de Perpignan et M. de Fontanges lui-même, avant le discours de Mirabeau, qu'ils trouvèrent détestable, n'avaient pas été

(272)

LES TROIS DERNIERS MOIS

effrayés de ses propositions. La raison en est que, ne fixant aucune date d'exécution, ces propositions laissaient la porte ouverte aux atermoiements, aux pourparlers et aux transactions. Mais la violence du discours de Mirabeau compromit sa tactique et le tribun fut victime de sa trop grande habileté. Ce fut le projet Voidel qui l'emporta. Il astreignait, dans de très courts délais, les ecclésiastiques à regagner leurs domiciles et à prêter le serment constitutionnel.

La modération, dissimulée dans une allocution agressive, ne lui ayant pas réussi, Mirabeau, embarrassé de son rôle, garda le silence sur la question ecclésiastique pendant plusieurs semaines et ne le rompit qu'au début de l'année 1791. Le 1^{er} janvier, tout en donnant son assentiment à une motion de Barnave qui avait pour but d'assurer l'exécution du décret du 27 novembre, il s'attacha à expliquer que le refus de serment était incompatible avec la fonction publique, mais que celui qui le refuserait serait simplement considéré comme démissionnaire, sans encourir d'autre sanction que celle de sa démission. Il ajouta que l'Assemblée n'avait pas touché au spirituel. Le 4 janvier, à l'occasion de troubles excités dans sa paroisse par le curé de Péronne, il fit voter toute une série de mesures qui avaient pour but de rendre plus faciles les élections des évêques et des curés et les nominations des vicaires. Il voulait éviter ainsi une trop longue interruption du ministère religieux, que tout citoyen sage regarderait « comme l'assoupissement d'un ressort très nécessaire au zèle patriotique des peuples » et enlever aux ennemis de la Révolution un moyen d'indisposer l'opinion publique contre elle en la dénonçant comme ayant porté atteinte « à la puissance de sa foi, de son culte et de ses espérances ».

Ces deux discours étaient l'expression d'une pensée très sage qui cherchait plutôt à calmer les maux qu'à les aggraver et à faciliter la paix qu'à exciter les hostilités. N'étaient-ils pas ainsi en contradiction avec le plan développé par Mirabeau pour faire naître de l'excès du

(273)

MIRABEAU

mal la nécessité et la possibilité du remède? Le comte de La Marck lui en fit l'observation et lui reprocha amicalement de n'avoir pas laissé l'Assemblée « s'enfermer ». Mirabeau répliqua que « si l'Assemblée croyait que la démission de vingt mille curés ne ferait aucun effet dans le royaume, elle avait d'étranges lunettes ». Chargé, quoiqu'il ne fit pas partie du comité ecclésiastique, d'un projet d'adresse aux Français sur la Constitution civile du clergé, il en donna lecture le 14 janvier. Cette fois, revenu à la violence, par entraînement plus que par calcul, il employa un ton qui déplut à la fois à la droite et à des membres peu suspects de la majorité, au point qu'il ne put achever sa lecture. Il ne fallut rien moins que son admirable rapport du 28 janvier sur la situation extérieure, applaudi par tous les partis, pour le relever de ce malencontreux échec.

Obstiné dans l'exécution de la partie du plan qui consistait à « désinfluencer » l'Assemblée, M. de La Marck l'engagea de nouveau à profiter de la question du clergé pour accroître le discrédit législatif. Mirabeau envoya en ce sens à la cour deux notes (21 et 24 janvier) qu'on ne peut lire sans un sentiment pénible. Afin d'augmenter le nombre des mécontents, et de « conserver au feu des matières combustibles », il suggérait toute une série de mesures, détaillées et précises. Mais, par une contradiction étrange, il combattait, devant l'Assemblée, l'attitude de l'abbé Maury et de Cazalès, qui, à leur insu, favorisaient le plan même qu'il préconisait.

L'incohérence agitée de Mirabeau au cours de tous ces débats contraste trop avec l'importance de la redoutable question religieuse pour qu'il soit possible de ne pas s'en étonner et de ne pas s'en affliger. Son esprit d'intrigue l'emportait sur son esprit politique au moment où celui-ci lui était le plus nécessaire. Mirabeau eût mieux fait, s'il lui était interdit d'avoir le courage de sa sagesse, de persister dans un silence qui aurait moins desservi que ses discours l'intérêt public et sa réputation. Il pensait et il écrivait mieux qu'il n'agissait : « Voilà une plaie nouvelle,

LES TROIS DERNIERS MOIS

disait-il dans une lettre du 27 janvier, mais la plus envenimée de toutes, qui va encore ajouter un foyer de gangrène à tous ceux qui rongent, corrodent et dissolvent le corps politique. Nous nous étions fait un roi en effigie, sans pouvoir, et un corps législatif qui administre, qui informe, qui juge, qui récompense, qui punit, qui fait tout, excepté ce qu'il doit faire. A présent nous arrangeons le schisme religieux à côté du schisme politique. Nous n'avons pas assez de résistances, nous en suscitons à plaisir; des dangers, nous évoquons le pire de tous; d'embarras, nous soulevons le plus inextricable; c'est de quoi amener la fin de tout, si l'Assemblée ne se lasse pas bientôt d'obéir aux anarchistes! » On ne saurait tenir un langage plus clairvoyant et plus ferme. Que le même homme ait pu écrire une lettre aussi noble et la contredire par sa conduite, qu'il ait prévu avec tant de pénétration les dangers du schisme religieux et qu'il y ait contribué, voilà certes un déconcertant problème de psychologie politique. Aucune réponse ne le résoudra en dehors du jugement que le marquis de Mirabeau portait sur son fils : « Tout est contraste en lui ».

D'ailleurs le rôle que Mirabeau avait joué dans la question du clergé ne le satisfaisait pas. Il avait le sentiment, ou d'avoir trop cédé au désir de conserver sa popularité, ou d'avoir déconsidéré son attitude par des raffinements trop subtils et mal compris. Le courageux bon sens dont il donnait la preuve dans sa lettre ayant repris le dessus, il exprima, le 2 mars, en quelques mots significatifs, la même opinion à la tribune : « En général, disait-il, nous nous occupons prodigieusement trop du clergé; nous ne devrions nous occuper d'autre chose, dans ce moment, que de lui faire payer ses pensions et de le laisser dormir en paix. »

Au début de l'année 1791, la popularité de Mirabeau était immense. Le peuple parisien avait la reconnaissance de ses services et la fierté de son génie. Mirabeau était devenu une gloire nationale. Le quartier de la Chaussée d'Antin, où il avait transporté son domicile et

MIRABEAU

où il menait une vie imprudemment fastueuse, le nomma, le 18 janvier, chef de bataillon de la garde nationale. Il en eut une joie d'autant plus vive que La Fayette avait combattu son élection. Il espérait, d'autre part, que sa fonction, en lui donnant « l'avantage d'accompagner Monseigneur le Dauphin à la promenade », lui procurerait aussi celui de communiquer avec la reine, dont il avait en vain sollicité une seconde entrevue. Il fut trompé dans cet espoir. Mais l'Assemblée lui décerna un honneur qui compensa sa déconvenue.

Depuis sa réunion elle avait eu quarante-deux présidents, peu de célèbres, quelques-uns connus, d'autres fort médiocres. Il n'était que temps d'appeler au fauteuil l'orateur de génie dont les luttes pour la liberté avaient racheté les erreurs d'une vie agitée et aventureuse. A plusieurs reprises, Mirabeau avait pu croire qu'il serait élu. Au moment des fêtes de la Fédération, l'ombrageuse vertu de La Fayette s'y était opposée, sans lui prêter depuis le concours promis. L'adresse de Mirabeau sur la Constitution civile avait affaibli ses chances, devenues sérieuses. « Je m'en bats l'œil », écrivait-il au comte de La Marck avec une familiarité dédaigneuse, mais, au fond, il en avait le désir, que tout, d'ailleurs, explique. Nommé le 29 janvier, il fut un président incomparable. Jamais la fonction n'avait été exercée avec cet éclat, cette aisance enjouée, cette clarté souveraine et cette spirituelle impartialité. Les discours qu'il prononça en réponse aux délégations admises à la barre témoignent d'une merveilleuse souplesse d'esprit et de forme.

Aux auteurs lyriques, il fit l'éloge de la musique, avec une compétence délicate et déliée qui évoquait le souvenir de son opuscule *Le Lecteur y mettra le titre*.

A la municipalité de Paris, qui protestait contre le régime spécial des droits d'entrée, il répondit : « Ne soyez point effrayés du poids de vos peines; c'est une avance faite à la liberté ». Il proclama la nécessité de la tranquillité publique et de l'union des citoyens. Et, oubliant la duplicité des conseils qu'il avait donnés dans

LES TROIS DERNIERS MOIS

son plan secret, il blâma « les intrigants qui voudraient compromettre l'ordre pour en être ensuite les modérateurs ».

A une députation des Quinze-Vingts, il affirma, avec l'émotion d'un homme dont la vue avait été compromise, toutes les sympathies de l'Assemblée pour « cette cruelle infortune qui prive un individu de toutes les consolations de la vie, et qui cependant n'est point la mort ». Il ajouta qu'un aveugle sans guide devrait être un spectacle inconnu parmi les nations policées. N'y a-t-il pas encore hélas! trop de nations, et des plus civilisées, qui donnent ce triste spectacle?

Aux quakers, qui demandaient la permission de pratiquer leur religion en France et d'y faire constater, selon des formes particulières, leur état civil, il répondit par une allocution dont la courtoisie prudente, la sagesse politique et la haute philosophie provoquèrent, à plusieurs reprises, les applaudissements unanimes de l'Assemblée. Certes, à présider ainsi, Mirabeau débordait sa fonction. Mais qui songeait à le lui reprocher quand il exprimait avec tant de délicatesse ou de force des pensées si ingénieuses ou si touchantes? Les quakers avaient invoqué l'article de leur religion qui leur défendait de prendre les armes et de tuer, sous quelque prétexte que ce fût : « C'est sans doute, répliqua-t-il, un beau principe philosophique que celui qui donne en quelque sorte ce culte à l'humanité; mais prenez garde que la défense de soi-même et de ses semblables ne soit aussi un devoir religieux ».

Aux agrégés de droit, il fit un magnifique éloge du droit public et du droit privé, de « ces vérités éternelles qui, prises dans la nature de l'homme et de la société, voient tout changer autour d'elles sans changer elles-mêmes, et qui sont le principe de toute régénération durable ».

S'il est vrai que certains ennemis de Mirabeau l'avaient poussé à la présidence pour l'effacer et le réduire au silence, l'événement servit mal leurs desseins. Cette fonction fut la révélation publique de certaines qualités

MIRABEAU

du puissant tribun que ses amis intimes avaient seuls appréciées jusque-là. Sa gloire s'en accrut. Les circonstances, peu de jours après qu'il eut cédé le fauteuil à Dupont, allaient la grandir encore par la résistance héroïque que Mirabeau opposa aux « anarchistes », dont une fraction de l'Assemblée, sans partager leurs opinions, favorisait les excès grâce à sa complaisante faiblesse.

Cette popularité de Mirabeau inquiétait M. de La Marck : « Si jamais il désespère d'un gouvernement, avait-il écrit, et qu'il place sa gloire dans la popularité, il en sera insatiable ». Le rôle que joua Mirabeau dans l'organisation d'un voyage de M. de La Marck à Metz pour y pressentir le marquis de Bouillé en vue d'un départ du roi suffit à dissiper ces préventions. Ce projet, dont les circonstances sont mal connues, n'aboutit pas. Il est difficile de dire sous quelle forme et dans quelle intention Mirabeau en aurait facilité la réalisation. On peut seulement en conclure qu'il n'abandonnait pas ses « pupilles », comme il qualifiait le roi et la reine. Jamais ceux-ci n'avaient eu un plus grand besoin de sa tutelle. Malheureusement ils le consultaient plus qu'ils ne le suivaient et, soit par méfiance, soit par faiblesse, ils se dérobaient, le roi surtout, à la part personnelle d'exécution que toute initiative comportait.

Averti d'un voyage à Rome projeté par Mesdames, tantes du roi, Mirabeau comprit tout de suite et il essaya de faire comprendre à la cour les dangers multiples que de fausses interprétations et les violences des « factieux » pouvaient faire naître : « Qu'on ramène Mesdames de trop près, disait-il, la commotion peut se porter jusqu'au château, et, quand on habite un toit de chaume, il est permis de craindre ou la tempête ou l'incendie. » Il engageait le roi à prendre l'initiative d'une démarche devant l'Assemblée afin de lui exposer que, n'osant pas défendre, pour ne pas excéder ses pouvoirs, un voyage dont il apercevait les inconvénients, il attendait des députés un décret fixant ses droits sur les membres de sa famille. Pareille démarche aurait donné à Louis XVI la

LES TROIS DERNIERS MOIS

popularité que Mirabeau en attendait, mais elle était trop hardie pour ne pas répugner à l'habituelle indécision du roi. Parties de Paris pour Rome, le 19 février, Mmes Adélaïde et Victoire, d'abord arrêtées à Moret, furent retenues, dans la Côte-d'Or, par la municipalité d'Arnay-le-Duc, dont le procès-verbal et une protestation des tantes du roi, qui réclamaient leurs droits de « citoyennes », furent transmis à l'Assemblée. Mirabeau blâmait Mesdames d'avoir fait une chose imprudente et impolitique en quittant Paris au moment où tous les bons citoyens devaient rester à leur poste autour du chef de la nation, mais il déclara que le voyage n'étant pas illégal, il n'y avait pas lieu d'en délibérer. Y a-t-il une loi? disait-il. Comme un interrupteur répliquait : « Il y en a une, c'est le salut du peuple », il répondit avec une admirable présence d'esprit : « Le salut du peuple n'est pas intéressé à ce que Mesdames couchent trois ou quatre jours de plus en route ». Sa motion fut adoptée. (24 février.)

Dès le lendemain, à l'occasion d'un incident soulevé par Cazalès au cours d'un débat sur la résidence des fonctionnaires publics, il fit entendre quelques-unes des plus fortes paroles qu'il ait prononcées. Il affirma que le serment prêté à la nation, à la loi et au roi, était indivisible et qu'on ne pouvait séparer aucune des parties qui le composaient : « Notre serment de fidélité au roi, déclarait-il, est dans la Constitution, il est constitutionnel. Il est profondément injurieux de mettre en doute notre respect pour ce serment. Après cette déclaration non équivoque, et pour laquelle je lutterai avec tout le monde en énergie, bien décidé que je suis à combattre toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, dans quelque partie du royaume qu'ils puissent se montrer; (La partie gauche applaudit à plusieurs reprises) après cette déclaration, qui renferme tous les lieux, tous les temps, tous les systèmes, toutes les personnes, toutes les sectes, sans employer plus de temps en vaines irascibilités, passons à la question qui est à l'ordre du jour. »

MIRABEAU

A aucun moment, Mirabeau ne s'était encore imposé avec cette autorité. C'était le langage d'un chef, qui avait conscience de son devoir et de sa responsabilité. « Prenez bien garde, avait-il dit à Malouet avec une brutale franchise, que je suis le seul dans cette horde patriotique qui puisse parler ainsi sans faire volte-face. Je n'ai jamais adopté leur roman, ni leur métaphysique, ni leurs crimes inutiles. » A travers les incidents qui se précipitaient de jour en jour plus passionnés et plus nombreux, il entrevoyait la ligne fixe, la barre ferme dont il ne fallait pas s'écarter, pour les dominer, pour en diriger les conséquences ou pour en empêcher le retour. Hostile aux monarchistes contre-révolutionnaires et aux révolutionnaires anarchistes, il les traitait, les uns et les autres, comme des factieux dont le succès, aussi bien des uns que des autres, conduirait à la tyrannie. Il leur opposait l'intérêt de la nation, l'ordre public et la loi. « C'était, comme Michelet l'a montré dans une évocation saisissante, un solennel champ de bataille, où se rencontrèrent et se combattirent deux principes et deux esprits : l'un le principe originel et naturel qui avait fait la Révolution, la justice, l'équitable humanité, — l'autre, le principe d'expédients, d'intérêt, qui s'appela le Salut public. » Entre les deux systèmes, Mirabeau optait pour l'équité.

Le débat sur le voyage de Mesdames n'avait été qu'un incident, préparant le duel tragique. C'est le projet de décret relatif à l'émigration qui mit aux prises Mirabeau, déjà mortellement frappé, et la Terreur, tentant son premier essai. Au nom du comité de Constitution, Le Chapelier avait préparé un projet, mais, avant d'en donner lecture, il déclarait que ce projet « blesserait les principes et serait hors de la Constitution ». En même temps, le rapporteur reconnaissait toutes les difficultés, qui rendraient l'application de la loi presque impossible. Sa loyauté ne se déroba pas à l'aveu de la dictature qu'il préconisait. Et c'était bien la dictature, puisque, dans les moments de trouble, l'Assemblée pourrait confier à un

LES TROIS DERNIERS MOIS

conseil de trois personnes le droit d'autoriser ou d'interdire la sortie du royaume.

Mirabeau prit trois fois la parole. Il lut d'abord l'extrait d'une lettre qu'il avait écrite à Frédéric-Guillaume de Prusse, le jour de l'avènement au trône de ce prince, et où, au nom de l'éternelle équité, il combattait comme tyrannique toute loi interdisant les émigrations. Cette lecture achevée, il demanda à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour. L'Assemblée voulut entendre le projet du comité. Mirabeau, dès que le texte en fut connu, se précipita et s'imposa à la tribune. Avec une fermeté d'accent que les violences d'une trentaine de membres de l'Assemblée ne purent réussir à ébranler, il s'opposa à la discussion d'une loi inexécutable. Il proclama qu'il se croirait délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. C'était un défi. Il en accentua la fierté par les paroles célèbres qui ont plus fait pour sa gloire d'orateur que tant d'éloquents discours : « La popularité que j'ai ambitionnée, s'écria-t-il, et dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau ; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté ! Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais ! » Les murmures redoublèrent. Se tournant du côté de la gauche extrême d'où ils s'élevaient, il les domina par un cri, dédaigneux et sublime : « Silence aux trente voix ! » Cette concision valait un programme. Au dehors l'émeute grondait. On demanda le renvoi du projet de décret à tous les comités pour en faire l'étude : « Ajoutez, dit-il, que d'ici à l'expiration de l'ajournement, il n'y aura pas d'attroupements. » C'était rendre les « trente voix » responsables des désordres qui venaient battre les portes mêmes de l'Assemblée. Membre, depuis quelques semaines, du directoire de l'administration départementale de Paris, Mirabeau ne quitta la tribune que pour se rendre à ce poste, où l'appelait son devoir. Il y rédigea une proclamation dont les accents étaient l'écho du discours

MIRABEAU

qu'il venait de prononcer : « Les auteurs des troubles, disait-il, déshonorent la liberté; car la liberté ne consiste point à ne reconnaître aucune autorité; elle consiste à n'obéir qu'à la loi constitutionnellement faite ».

Le soir, il se rendit aux Jacobins. Il y avait déjà connu des orages. Le 6 décembre, dans une séance tumultueuse, il avait rappelé Robespierre à l'ordre et au respect de la loi. Quand il entra, le 28 février, la salle était comble. Duport et Lameth, qui avaient gardé le silence devant l'Assemblée, comptaient bien prendre, dans ce club surexcité et vibrant, leur revanche contre Mirabeau. Mirabeau le sut, ou le soupçonna. Avec un admirable courage, il s'offrit à la redoutable bataille que les passions d'un auditoire partial rendaient inégale. Son arrivée fit sensation. Des cris d'indignation s'élevèrent. Sans se laisser émouvoir, il gagna sa place, écouta et attendit. Troublé par cette présence imprévue, Duport s'égara dans un long discours contre La Fayette. A la fin seulement, il dénonça les hommes les plus dangereux pour la liberté : « Ils ne sont pas loin de vous », dit-il. La colère de l'auditoire, qui n'attendait que ce geste, fit explosion. De tous les côtés, les applaudissements éclatèrent, les regards se tournèrent vers Mirabeau et des spectateurs, debout, acclamaient et encourageaient Duport. Celui-ci raconta la séance du matin; il accusa Mirabeau d'être le chef d'une coalition contre les Jacobins; il déclara que les espérances de la nation et de la liberté ne devaient jamais reposer sur un seul homme, puis, dans un mouvement que tant de services rendus par Mirabeau imposaient à sa loyauté, il adressa au tribun un appel à la réconciliation pour la défense de la liberté publique.

D'une marche brusque, Mirabeau se dirigea vers la tribune. Des clameurs forcenées, des injures, des menaces, l'accueillirent. Il les domina et obtint enfin le silence. Au lieu de s'en prendre à La Fayette et de détourner ainsi l'orage sur la tête de son rival, il eut l'audacieuse noblesse de le défendre et de se solidariser avec lui. Puis, il releva les paroles amères de Duport;

LES TROIS DERNIERS MOIS

il maintint avec force son opinion contre la loi des émigrations, et il eut beau jeu à reprocher à ses adversaires de n'avoir pas combattu devant l'Assemblée cette opinion qu'ils jugeaient si désastreuse pour la liberté. L'auditoire, retourné, était presque favorable.

De nouveau, la parole de Lameth le déchaîna. Orateur médiocre et terne, Lameth, fouetté par le dépit et par la haine, s'éleva au-dessus de lui-même. Son indignation le rendit éloquent. Il fut habile et véhément, pressant et perfide. Mirabeau avait parlé des « chefs d'opinions ». Ce mot, exploité par Lameth, devint un outrage pour tous les autres députés, dont il excita avec une verve meurtrière la jalousie, l'envie et la médiocrité. Avec une audace croissante, il déclara n'être pas de ceux qui pensaient qu'il fût besoin de ménager Mirabeau pour ne pas le désespérer. Il ne le ménagea pas. Il accusa les erreurs de sa jeunesse, ses contradictions, ses intrigues, ses défaillances, et cette situation équivoque qui faisait de lui le défenseur des mêmes idées que Malouet, Cazalès et l'abbé Maury. Ce fut du délire.

Mirabeau avait supporté cette formidable attaque sans l'interrompre d'un mot ou d'un geste. Quand il se leva, à son tour, pour répondre, l'auditoire manifesta une indignation encore plus violente qu'après le discours de Duport. Le président voulut écarter le tribun de la tribune et lever la séance. L'apparition de la « terrible hure » de Mirabeau, sa volonté indomptable et impérieuse, son sang-froid dominateur, et sans doute aussi cette sorte de fascination irrésistible que le courage physique impose parfois aux foules déchaînées, triomphèrent de tant de partialité révoltante. Allait-on, stupidement et lâchement, interdire la parole à cette bouche éloquente dont étaient sortis, aux heures décisives, les mots vengeurs qui avaient fait ou sauvé la Révolution? Le club s'épargna la honte de cette injustice. On écouta Mirabeau. Que dit-il? L'histoire l'ignore. Camille Desmoulins, qui a rapporté avec complaisance le réquisitoire de Lameth, ramène à quelques traits la défense de Mirabeau. Il reconnaît qu'« il parla

MIRABEAU

avec infiniment d'art » et il ne nie pas son succès. Ce n'est pas assez dire. Un Allemand, jacobin lui-même, mais désintéressé dans la querelle, s'il ne nous apprend pas ce que furent les développements de la réplique du grand orateur, ne permet pas de doute sur l'impression qu'elle produisit. Mirabeau fut sublime. Aucun de ses discours n'égalait l'improvisation bouillonnante et tumultueuse où, dénoncé, injurié et menacé, il empoigna son adversaire et, lui arrachant ses armes empoisonnées, le terrassa devant un auditoire qui, malgré ses préventions, enfin vaincu, avoua sa défaite par des applaudissements enthousiastes. « Je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme », avait dit Mirabeau en terminant. Cet ostracisme, la mort le lui épargna. Au lendemain de la tragique séance des Jacobins, il ne lui restait plus que quatre semaines à vivre.

Le premier mars, prenant la parole devant l'Assemblée nationale, au nom d'une députation de Paris, il affirmait la nécessité d'assurer la tranquillité publique contre les « hommes pervers » et les « factieux », dont il dénonçait les menées, dangereuses pour la Constitution. Il rappelait au peuple qu'ayant des lois et des magistrats, il ne pouvait pas agir par lui-même. Admis auprès du roi avec la même députation, il proclamait qu'« il n'y a de véritable puissance que dans la réunion de toutes les forces de l'empire vers un seul but, et de gouvernement durable que celui où la loi conserve dans son exécution toute l'énergie de la volonté générale qui l'a formée ». En parlant ainsi, il exprimait les idées qui lui étaient habituelles. L'ordre public lui apparaissait de plus en plus comme la condition et la caution de la liberté. Mais il était moins bien inspiré en proposant, en faveur de douze cents familles pauvres, un prélèvement de cinq jours de traitement par député. Robespierre fit repousser le principe : « Toute motion, dit-il, tendant à détourner de sa destination le salaire des représentants de la nation est l'anéantissement d'un des principes protecteurs de la liberté publique. » La vérité démocratique était du côté de Robespierre.

LES TROIS DERNIERS MOIS

Des interventions postérieures de Mirabeau, il ne faut retenir qu'un discours, volontairement confus, dans la question de la régence et deux dissertations sur le régime des mines. Cette dernière question, aride et difficile, échappait à sa compétence. Il la traita pour rendre service à son ami M. de La Marck, qui y était personnellement intéressé. Ses deux grands discours sur cette matière, dont l'Assemblée adopta les conclusions, furent rédigés par son collaborateur Pellenc. Mirabeau lut le premier à la séance du 21 mars; le second, qu'il prononça le 27, fut l'occasion de sa dernière apparition à la tribune.

Déjà malade, épuisé par cet effort, il s'alita pour ne plus se relever. Les agitations de sa vie, ses excès de travail et ses excès de plaisir, avaient altéré sa santé, qui n'offrait plus de résistance. Cabanis, dont il aimait l'esprit cultivé et brillant, ne se fit pas illusion sur la gravité de son état : jamais aucun malade ne lui avait paru, au premier aspect, si décidément frappé à mort. Il diagnostiqua une affection inflammatoire du diaphragme. La maladie suivit un cours irrégulier, laissant, par intervalles, des espoirs de guérison, auxquels, il est vrai, le malade se confiait plus que le médecin. La crise dura une semaine. Dès qu'elle fut connue, et qu'on en soupçonna le danger, elle affecta vivement l'opinion publique. Mirabeau, depuis que ses relations avec la cour avaient changé sa vie, habitait un petit hôtel de la Chaussée d'Antin. Sa porte fut assiégée par une foule avide de nouvelles. Tous les états et toutes les opinions s'y rencontrèrent. Barnave y vint avec une députation de Jacobins. Mais personne ne fut admis, tant qu'on espéra la guérison, auprès de Mirabeau, qui ne voulait pas risquer de compromettre par l'excès des émotions l'efficacité des remèdes. Quand le grand orateur se sentit définitivement perdu, il appela ses amis, le comte de La Marck, Frochot, Pellenc, et sa sœur, Mme du Saillant, avec lesquels il ne cessa plus de converser. La veille de sa mort, il reçut Talleyrand et lui confia, pour le lire à la tribune, un discours sur l'égalité des partages dans les successions en ligne directe. Son

MIRABEAU

sang-froid était stoïque. Il s'intéressait aux nouvelles du dedans et du dehors, et, sans méconnaître quelle force immense sa disparition allait enlever au pays, il acceptait la mort avec une sérénité souriante où s'attestait la fermeté d'une âme peu commune. Elle vint, après d'atroces souffrances, dans la matinée du 2 avril.

L'émotion publique fit voir tout ce que la situation de Mirabeau avait d'exceptionnel et quelle popularité son génie et ses services lui avaient acquise. La consternation fut générale. Le peuple, qui avait exigé, pendant la maladie, la fermeture de plusieurs salles de spectacle, interdit violemment des bals et des fêtes où il voyait une provocation et une profanation. Le département de Paris, la municipalité, et de nombreux départements prirent le deuil. Au nom du département, le duc de la Rochefoucauld, après avoir déploré devant l'Assemblée cette calamité publique, demanda que l'église Sainte-Geneviève, récemment construite, « fût transformée en lieu de sépulture pour les grands hommes, afin que le temple de la religion devînt le temple de la patrie et que la tombe d'un grand homme devînt l'autel de la liberté ». Sur une initiative de Barnave, qui fait honneur à sa générosité, l'Assemblée décida que « Mirabeau avait mérité les honneurs qui seront décernés par la nation aux grands hommes qui l'ont bien servie ».

Les obsèques eurent lieu le 4 avril. Elles furent magnifiques. De la Chaussée d'Antin à l'église Saint-Eustache, et de Saint-Eustache à Sainte-Geneviève, ce fut un déploiement ininterrompu. Toutes les autorités, civiles et militaires, y figurèrent. Trois cent mille hommes s'y étaient donné rendez-vous. Les fenêtres, les balcons, les terrasses, les murs, les arbres, étaient couverts de monde. Les roulements des tambours et les marches funèbres prenaient dans les ténèbres de la nuit un caractère encore plus lugubre et ajoutaient à la douleur du peuple, dont l'attitude sut rester librement disciplinée. Au passage du corps, porté par douze sergents du bataillon dont Mirabeau était le commandant, il se faisait un angoissant

LES TROIS DERNIERS MOIS

silence. La présence de l'Assemblée presque tout entière associait à la douleur de Paris l'hommage de la France. L'orateur le plus éloquent de la liberté eut des funérailles royales. Sa gloire fit oublier ses fautes.

Mais les « affreux secrets », dont Marat infligeait à sa mémoire la flétrissure et la menace, n'étaient pas enfouis avec lui dans la tombe. L'armoire de fer des Tuileries, ouverte par la Convention, livra des papiers révélateurs. La statue de Mirabeau fut voilée. Puis, sur un rapport de M. J. Chénier, l'Assemblée, « considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu », décréta que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon français. Le 21 septembre 1794, ses restes, enfermés dans un cercueil de bois, étaient déposés dans « le lieu ordinaire des sépultures ». On ne les a pas retrouvés : il est douteux qu'on les retrouve jamais. Le corps de Mirabeau est perdu, mais sa mémoire n'a fait que grandir. L'histoire, sans excuser les faiblesses du puissant orateur, salue en lui, selon l'expression de Gambetta, « le plus glorieux génie politique qu'ait eu ce pays depuis l'incomparable cardinal de Richelieu ».

CHAPITRE XVI

MIRABEAU HOMME D'ÉTAT

LE PROGRAMME ET LA MÉTHODE; LE RESPECT DES TRADITIONS ET DU PASSÉ || LE PLAN DE MIRABEAU AURAIT-IL RÉUSSI? || LA MÉFIANCE DE LA COUR || PREMIER TRIOMPHE DE LA TERREUR.



LES contemporains mesurèrent du premier coup, au lendemain de la mort de Mirabeau, sinon toute l'étendue de son génie, du moins l'immensité de la perte que le pays avait faite. Leurs témoignages sont unanimes : « Personne, dit le marquis de Ferrières, n'osait s'emparer du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant. Ceux qui le jalousaient le plus paraissaient les plus embarrassés. S'agissait-il d'une question importante, tous les yeux se tournaient machinalement vers la place qu'occupait Mirabeau; on semblait l'inviter à se rendre à la tribune et attendre, pour se former une opinion, qu'il eût éclairé l'Assemblée. » Mme de Staël tenait le même langage : « Le lendemain de sa mort, personne, dans l'Assemblée Constituante, ne regardait sans tristesse la place où Mirabeau avait coutume de s'asseoir. Le grand chêne était tombé, le reste ne se distinguait pas. » A ces hommages d'un royaliste et de la fille de Necker, il faut ajouter celui de Camille Desmoulins. Après avoir aimé Mirabeau « comme une maîtresse », Desmoulins l'avait abandonné pour faire écho au triumvirat et il s'était ensuite placé aux côtés de Robespierre. « A la nouvelle de sa mort, écrivait-il dans les *Révolutions de*

(288)

L'HOMME D'ÉTAT

France et de Brabant, un silence de stupeur a régné quelque temps dans l'Assemblée. Tous se sont tus devant son cercueil. On eût dit qu'ils ne pouvaient croire que ce flambeau, qui depuis deux ans versait des torrents de lumière au milieu d'eux, eût pu s'éteindre. C'est ainsi que le peuple, qui remplissait la rue autour de sa maison, lorsqu'il savait que la moitié de son corps était déjà glacée par la mort, ne pouvait se faire à l'idée que Mirabeau fût mortel. »

Cette émotion était due à la puissance fascinatrice que l'éloquence de Mirabeau avait exercée, aux grands souvenirs dont elle était inséparable, aux scènes historiques qu'elle avait animées. Mais elle traduisait aussi la déception profonde que tant d'espérances avortées faisaient naître. Tous les partis regrettaient Mirabeau. Le côté douteux de cette unanimité n'avait pas échappé à la verve malicieuse de Camille Desmoulins : « Nègres, monarchiens, quatre-vingt-neuvestes, jacobins, écrivait-il, tous l'ont honoré d'une oraison funèbre à leur manière. » Était-ce donc qu'il les avait tous flattés et trompés? En aucune façon. Il était du parti de la Révolution, mais, dans la Révolution, il n'était d'aucun parti. Il était resté fidèle à sa devise de n'encenser aucune idole, de ne ménager aucune puissance, de ne prendre pour armes que la raison et que la vérité, de n'avoir « d'autre juge que le temps ». Ainsi libre de toute inféodation, conscient de sa force et confiant en elle, il ne cédait qu'aux inspirations de sa conscience politique, dédaigneux de « ces échanges d'opinions et de complaisances dont un homme d'État est si souvent obligé de se contenter ». Tandis que les ministres, pris au dépourvu par la Révolution, n'ayant ni vues générales ni direction d'ensemble, flottaient au gré des événements et des partis, Mirabeau avait une volonté arrêtée, un plan fixe, un sens raisonné des difficultés et des remèdes, du but et des moyens. Il avait fait leur part, dans ses projets, à la liberté et à l'autorité, à la royauté et à la Révolution. Entre ceux qui, « faute d'instruction et de principes, voulaient une révolution sans

(289)

MIRABEAU

borne et sans mesure » et ceux qui, « sans bonne foi comme sans esprit, croyaient ou feignaient de croire au rétablissement de l'ancien système », il représentait la Révolution voulue, réfléchie et définitive, « mais sans être envieuse du temps, et désirant de la mesure, des gradations et une hiérarchie ».

A ce programme et à cette méthode il espérait rallier les hommes de bonne foi qui, n'ayant pas voulu la Révolution dès les débuts, comprenaient qu'elle était faite et n'acceptaient de la circonscrire que pour la consolider. Il voulait que le roi, seul apte à remplir ce rôle, fût à la fois le chef et le modérateur du régime nouveau. L'existence d'un pouvoir exécutif armé et fort lui paraissait être, non seulement la condition de l'ordre public, mais la garantie même de la liberté. Pour appliquer les principes proclamés en 1789, pour les maintenir et les développer, pour lutter en leur nom contre le despotisme et contre l'anarchie, il éprouvait la nécessité d'un gouvernement. C'était la pierre angulaire du plan qu'il avait médité dès la convocation des États Généraux et l'idée maîtresse qui, depuis, avait dominé tous ses discours et tous ses actes. Camille Desmoulins ne s'y était pas trompé. Quelque irritation que lui eût causée la discussion sur le droit de paix et de guerre, il reconnaissait que, dans toutes les journées périlleuses, Mirabeau avait été pour le pouvoir exécutif, et qu'il s'était toujours opposé à la diminution de la puissance ministérielle. « Il faut être juste, ajoutait-il; cette remarque est plutôt en sa faveur, puisque c'est faire de son opinion du 22 mai la conséquence d'un système suivi. »

Ce système heurtait à la fois ceux qui, partisans de l'absolutisme, ne comprenaient pas que le pouvoir royal ne pouvait survivre qu'en se modérant et en se limitant, et ceux qui, par faiblesse ou par intrigue, ne voulaient pas de bornes à l'omnipotence de l'Assemblée. Mirabeau, attaché à une politique de juste milieu, s'efforçait de concilier, à travers tous les obstacles, l'autorité royale et la liberté nationale. Quand il défendait la liberté, les révo-

L'HOMME D'ÉTAT

lutionnaires extrêmes l'acclamaient. Quand il soutenait l'autorité, ils l'accusaient d'être passé du côté des adversaires de la Révolution. Camille Desmoulins lui reprochait son « ubiquité ». Et, à vrai dire, si l'on jugeait d'après les apparences, Mirabeau semblait être partout et n'être nulle part. A sa mort, chaque parti, ne retenant du rôle du tribun que ce qui convenait à ses intérêts ou à ses passions, le revendiquait. Mais, au fond, Mirabeau s'appartenait, n'ayant jamais consenti à s'aliéner. Il n'emportait pas avec lui dans la tombe le secret et l'énigme de sa politique. Cette politique, qu'il conseillait à la cour dans ses consultations secrètes, il l'avait vingt fois exposée publiquement. Il détestait une certaine sorte de finesse, qui avait toujours répugné à sa robuste nature. « On singe longtemps l'adresse, disait-il, mais non pas la force. » Il était de la race des forts.

Aux « déductions philosophiques » et aux « doctrines travaillées », il préférait les leçons de l'expérience et la réalité des faits. A la différence de Sieyès, il n'était pas un « citoyen philosophe », mais un homme politique, et il déclarait qu'« il n'est pas toujours convenable de consulter uniquement le droit sans rien accorder aux circonstances ». Le métaphysicien et l'homme d'État ne procèdent pas de la même méthode et ne tendent pas au même but. L'un voyage sur une mappemonde et ne s'embarrasse pas des obstacles, l'autre marche sur la terre, où il se heurte à toutes sortes de périls. Les antécédents ne comptaient pas moins pour Mirabeau que les principes. Il avait le sens des traditions, qu'il voulait faire concourir, au dedans comme au dehors, au nouvel ordre de choses. Il disait qu'« un peuple vieilli au milieu d'institutions antisociales ne pouvait pas s'accommoder des principes philosophiques dans toute leur pureté ». Les principes sont « immuables comme l'éternité », mais le jour qui passe leur oppose des intérêts, des prétentions et des préjugés dont seules l'ignorance ou l'imprudence s'obstinent à méconnaître la durée. Mirabeau ne confondait pas la politique avec un « roman ». Homme d'action,

MIRABEAU

il ne négligeait, pour traduire son idéal en actes, ni la force des choses ni les passions des hommes. Cet orateur enflammé était un puissant réaliste auquel seul le destin a refusé, entre Richelieu et Bonaparte, le rôle qui convenait à son génie, à peine inférieur au leur.

Il se sentait de taille à faire face à toutes les difficultés et à tenir tête aussi bien à Pitt, « auquel il aurait donné du chagrin », qu'aux anarchistes, dont il avait dénoncé les menées audacieuses. Ce qu'il pouvait y avoir de vérité dans le pamphlet de Burke ne s'appliquait pas à lui. L'Assemblée Constituante avait moins cédé que ne le prétend une certaine école historique aux abstractions philosophiques, et son œuvre pratique est immense. Mais, en proclamant les « Droits de l'homme », elle avait heurté le sens national et traditionaliste des Anglais, dont l'âpre ironie de Burke se faisait l'interprète : « Nous avons toujours souhaité, disait Burke, dériver du passé ce que nous possédons, comme un héritage légué par nos ancêtres. Nous réclamons nos franchises, non comme les droits des hommes, mais comme les droits des hommes de l'Angleterre.... Nous sommes décidés à garder une Église établie, une monarchie établie, une aristocratie établie, une démocratie établie, chacune au degré où elle existe et non à un plus grand. » Ces affirmations brutales pouvaient s'opposer à certaines théories de Rousseau, mais Mirabeau ne méritait pas ce reproche. Ne semblait-il pas répondre à Burke et le réfuter à l'avance quand il opposait « aux sauvages de l'Orénoque » le gouvernement, le roi et les préjugés *préexistants* en France avant la Révolution? La « soudaineté du passage » était, à ses yeux, le principal péril. Comme il l'écrivait au bailli, « le passage intermédiaire entre deux révolutions est toujours pire que la situation que l'on vient de quitter, quelque fâcheuse qu'elle pût être ». Aussi s'accrochait-il, pour le franchir, à tout ce qui avait une « anse » et une « prise ». « Tout m'est bon, déclarait-il, les événements, les hommes, les choses, les opinions. »

Pourtant, s'il faisait au passé la part qu'on ne doit

L'HOMME D'ÉTAT

jamais lui refuser sans imprudence, il voulait que le régime nouveau s'entourât d'hommes sûrs et fidèles, l'aimant et le comprenant. Le temps n'était plus des faveurs personnelles : « Il ne s'agit pas de donner des créatures aux ministres, mais d'en donner au roi », et par le roi, Mirabeau entendait aussi bien la Révolution que le monarque. Il réclamait pour la diplomatie des agents « dont les anciens préjugés ne combattraient pas le devoir » et qui « ne compromettraient pas la puissance française par des doutes sur ses succès ». Loin d'écarter la jeunesse, il lui faisait confiance. Quand la question se débattait d'envoyer un négociateur à Madrid pour transformer le pacte de famille, il n'hésitait pas à recommander à la cour un jeune homme, un sujet nouveau, « car enfin, il est temps d'en former et de s'en attacher. Or, rien ne forme la jeunesse comme les grandes affaires qui la contraignent à se réfréner elle-même, et rien n'attache, ce qui vaut quelque chose, comme une grande marque de confiance ».

Ainsi préparé, ainsi entouré et armé pour la lutte, qu'aurait fait Mirabeau? Son plan aurait-il réussi, ou est-il mort à temps pour sa gloire? La question divise les historiens. Je n'hésite pas, pour ma part, à croire que les événements, en ce printemps de 1791, auraient infligé à ses projets un démenti brutal et irréparable. Non que, pris en eux-mêmes, ils fussent absolument inexécutables et que tout, dans ce plan contradictoire et complexe, fût condamné à l'insuccès. Mais il y aurait fallu, pour aboutir même partiellement, l'action personnelle de Mirabeau, son impulsion active, sa direction constante, sa surveillance continue, au lieu que, réduit au rôle obscur de conseiller secret, il n'avait ni la sympathie ni l'estime ni la confiance de ceux qu'il conseillait. Ministre occulte, il n'aurait pas joué un rôle inefficace s'il avait été suivi. Malheureusement on le consultait, mais on ne l'écoutait pas. Le témoignage de Fersen, qu'il convient de citer, est probant. Fersen écrivait au roi de Suède : « Mirabeau est toujours payé par la cour et travaille pour elle; mais

MIRABEAU

il n'a pas autant de moyens pour faire le bien qu'il en avait pour faire le mal.... Malgré cela il est intéressant de ne pas l'avoir contre soi. Tout cela n'est utile qu'à ramener un peu d'ordre et de tranquillité et à assurer la sûreté de la famille royale, mais jamais on ne pourra se servir d'eux pour autre chose. »

L'aveu, d'autant plus précieux qu'il est plus intime, découvre les intentions de la cour. Marie-Antoinette, peut-être, avait cru, à un certain moment, que Mirabeau pourrait être destiné à un autre rôle. Elle n'était pas à son égard dans le déplorable état d'esprit qu'accuse sa lettre du 26 août 1791 au comte de Mercy-Argenteau : « Il n'est plus possible d'exister comme cela; il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous, pour les mieux déjouer après. » Elle ne voulait pas « déjouer » Mirabeau. C'est à elle que Mirabeau adressait ses mémoires, c'est d'elle qu'il attendait l'impulsion et des « décisions arrêtées » pour peser sur l'indécision du roi. Mais elle n'avait ni attention ni application ni esprit de suite. Quant au roi, il restait l'« être inerte » dont se plaignait M. de La Marck. Bien loin de témoigner à Mirabeau la « confiance la plus entière », telle qu'il l'avait promise par écrit à La Fayette en avril 1790, il le considérait comme un subalterne salarié, sur le compte duquel il s'exprimait avec mépris. C'est ailleurs qu'il prenait ses inspirations véritables et les conseils qu'il suivait. Il avait fini par être persuadé, comme le mande Fersen, qu'il ne serait jamais roi « sans des secours étrangers qui en imposent même à ceux de son parti ». A la veille de la mort de Mirabeau, le projet de départ de Paris était arrêté; ce n'était pas celui que Mirabeau avait conseillé. Mirabeau recommandait un départ public, en plein jour, en pleine confiance dans le peuple, auquel le roi ferait appel, « sans mendier des secours étrangers ». Mais il ne voulait, « en aucun cas et sous aucun prétexte, être ni confident ni complice d'une évasion ». Si une semblable évasion se réalisait, il avait annoncé sa résolution de « dénoncer lui-même le

L'HOMME D'ÉTAT

monarque ». Seulement, depuis qu'il avait tenu au comte de Provence ce langage énergique dans le mémoire du 15 octobre 1789, s'il n'avait pas changé d'opinion, il s'était, par son traité avec le roi, condamné au silence. Comment aurait-il pu, au lendemain de la fuite de Louis XVI, arrêté à Varennes, dénoncer ce départ sans s'exposer à la publication par la cour, — qui, en le discréditant, aurait espéré discréditer la Révolution, — des notes qu'il lui avait envoyées et des sommes qu'il en avait reçues? Sans doute, en remettant, en juillet 1790, les manuscrits de ces notes au comte de La Marck afin que celui-ci pût défendre sa mémoire, il se flattait de lui laisser « de nobles éléments d'apologie » et cette confiance témoigne de la fierté de ses intentions. Mais il est peu probable que les révolutionnaires, ses compagnons de lutte, aux prises avec les résistances et les dissimulations du roi, eussent apprécié cette apologie avec l'impartialité de la postérité, et cette fois on n'eût pas crié en vain dans les rues de la capitale la « Grande trahison du comte de Mirabeau ». Abandonné, livré par la cour, Mirabeau aurait-il pu se retourner contre elle devant l'Assemblée sans se briser contre les préventions, accrues et exaspérées par des preuves certaines, dont il avait eu tant de peine à triompher au moment de la réunion des États Généraux? Cette fois, le reproche de vénalité n'aurait pas reposé sur de vagues indices et sur des présomptions incertaines. Le *Livre Rouge* aurait ouvert ses pages infamantes. Aurait-il suffi à Mirabeau de crier, comme il l'annonçait quelques mois auparavant à Malouet, qu'en défendant l'autorité légale et tutélaire du monarque, il n'avait pas déserté la bataille pour la liberté et la lutte contre la tyrannie? Sa grande voix aurait été impuissante à dominer les tumultes déchaînés et sa vie orageuse se serait achevée, dans la jalousie des uns, la haine des autres, le mépris de tous, comme une pitoyable et douloureuse aventure.

La mort, en l'enlevant le 2 avril 1791, lui apporta, au lieu de ce déclin tragique, la grâce suprême d'une inou-

MIRABEAU

bliable apothéose, qui courba derrière son cercueil tous les fronts d'un peuple reconnaissant et désolé. Trop tardive revanche, hélas! d'une destinée injuste! Mirabeau ne laissait pas dans le souvenir des hommes la gloire qu'il avait rêvée. Se considérant et voulant être « plus homme d'État qu'orateur », il s'indignait à l'idée qu'il n'aurait contribué qu'à « une vaste démolition ». Après avoir plus que tout autre participé, par l'éclat de sa plume et par la puissance de sa parole, à l'abolition de l'ancien régime, il avait la noble ambition de fonder le régime nouveau sur les bases de raison, de liberté et de justice dont son cerveau avait médité le plan d'ensemble et arrêté les détails d'exécution. Il sentait que la Révolution ne serait durable et définitive qu'à la condition de remplacer ce qu'elle avait détruit, et il voulait être l'ouvrier de cette œuvre. Au moment de sa mort, il était trop tard pour lui!

Camille Desmoulins distinguait dans Mirabeau le tribun, qu'il admirait, et le consul, dont il redoutait les projets. L'heure d'un « consul » n'était pas encore venue. Mais aurait-elle jamais sonné si Mirabeau, en novembre 1789, avait été ministre? C'était la « balle » qu'il fallait à ce joueur. Le sort la lui refusa. Appelé au ministère à cette date, non seulement sa destinée eût été changée, mais il n'est pas téméraire de dire que les destinées du pays lui-même eussent été autres. Ce que Mirabeau, conseiller occulte de la cour, ne pouvait faire au moment de sa mort, Mirabeau, ministre responsable, l'aurait tenté, dix-huit mois auparavant, et sans doute réussi. En conciliant la royauté et la Révolution, l'autorité royale et la liberté nationale, les principes de 1789 et les prérogatives du pouvoir exécutif, en faisant du « pouvoir royal le patrimoine du peuple », il aurait épargné à la France la Terreur, le césarisme et l'invasion. Il aurait avancé d'un quart de siècle l'établissement définitif des conquêtes politiques de la Révolution. M. Jaurès salue en lui « le seul homme qui suscite dans l'esprit une hypothèse capable de balancer un moment la



MASQUE DE MIRABEAU MORT

D'après un dessin contemporain aux deux crayons.

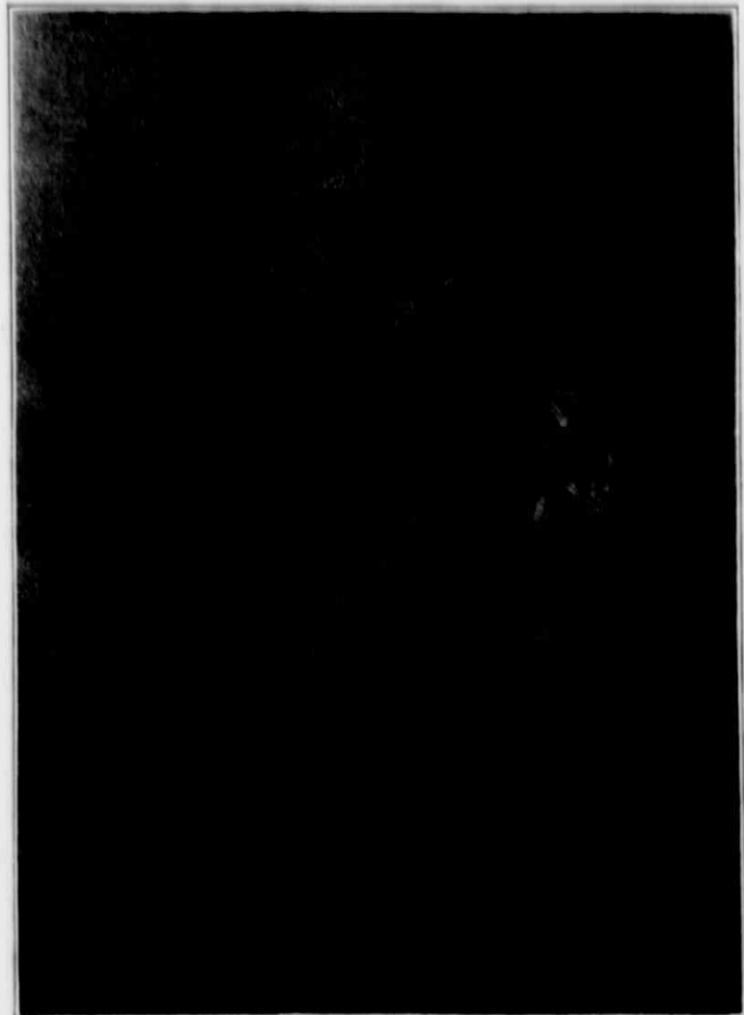
Collection Paul Arbaud (d'Aix).

MIRABEAU

bliable apothéose, qui courba derrière son cercueil sous les fronts d'un peuple reconnaissant et désolé. Trop tardive revanche, hélas! d'une destinée injuste! Mirabeau ne laissait pas dans le souvenir des hommes la gloire qu'il avait rêvée. Se considérant et voulant être « plus homme d'État qu'orateur », il s'indignait à l'idée qu'il n'aurait contribué qu'à « une vaste démolition ». Après avoir plus que tout autre participé, par l'éclat de sa plume et par la puissance de sa parole, à l'abolition de l'ancien régime, il avait la noble ambition de fonder le régime nouveau sur les bases de raison, de liberté et de justice dont son cerveau avait médité le plan d'ensemble et arrêté les détails d'exécution. Il sentait que la Révolution ne serait durable et définitive qu'à la condition de remplacer ce qu'elle avait détruit, et il voulait être l'ouvrier de cette œuvre. Au moment de sa mort, il était trop tard pour lui!

L'histoire distinguait dans Mirabeau le génie qui s'efforçait de se relever devant le cadavre des peuples. L'homme d'État s'efforçait de faire passer le temps. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut voir Mirabeau, ce novembre 1789, avant son départ. C'était le « ballé » qu'il fallait à ce joueur. Le sort de la nation, appelé au ministère à cette date, sans responsabilité, ne pouvait être changé, mais il n'est pas impossible de dire que les destinées du pays lui-même seraient les autres. Ce que Mirabeau, conseiller reconnu de la cour, ne pouvait faire au moment de sa mort, Mirabeau, ministre responsable, l'aurait tenté, dix-huit mois auparavant, et sans doute réussi. En conciliant la royauté et la Révolution, l'autorité royale et la liberté nationale, les principes de 1789 et les prérogatives du pouvoir exécutif, en faisant du « pouvoir royal le patrimoine du peuple », il aurait épargné à la France la Terreur, le césarisme et l'invasion. Il aurait avancé d'un quart de siècle l'établissement définitif des conquêtes politiques de la Révolution. M. Jaurès salue en lui « le seul homme qui suscite dans l'esprit une hypothèse capable de balancer un moment la

(296)



MASQUE DE MIRABEAU MORT

D'après un dessin contemporain aux deux crayons.

Collection Paul Arband (d'Aix).

L'HOMME D'ÉTAT

réalité ». Avant M. Jaurès, Proudhon avait donné à cette hypothèse la force d'une logique saisissante et d'une émouvante justification. Elle ne peut faire hésiter aucun de ceux qui, ayant pénétré le génie de Mirabeau, connaissent la puissance de sa pensée, sa prodigieuse perspicacité, son sens des réalités, sa connaissance des hommes, et la variété des ressources que sa souplesse était capable de mettre au service d'un dessein longuement réfléchi et fermement arrêté. Mirabeau avait tout pour jouer ce rôle et gagner la partie, la culture générale et la pratique des affaires, le talent et l'audace, l'habileté et la force, la passion et le sang-froid, la conviction et le courage, et aussi cette volonté d'une réhabilitation personnelle qui s'accordait avec la rénovation nationale dont il espérait être l'artisan. Sans rien changer d'essentiel aux lignes générales du programme qu'il offrait plus tard à la cour, il en aurait poursuivi la réalisation avec d'autres moyens, plus dignes de lui et, il faut le dire, plus dignes de la Révolution. La tribune aurait remplacé la police. Là, dans l'action publique, dans le conflit des intérêts et des partis, nul, aux heures décisives, ne pouvait lui tenir tête. Qu'étaient, en novembre 1789, les trente voix qu'il écrasait, en février 1791, de son superbe mépris? Et que devinrent, après sa magnifique réplique dans la discussion sur le droit de paix et de guerre, non seulement les Lameth, dont une allusion dédaigneuse évoqua le passé de courtisan, mais Barnave lui-même, porté la veille en triomphe? Lanjuinais ne s'était pas trompé lorsqu'il parlait de l'influence que Mirabeau ministre eût exercée sur l'Assemblée : il en aurait été le maître. Mais le profit n'aurait pas été moins grand pour le pays que pour Mirabeau. Le décret du 7 novembre brisa la seule force qui pût consolider la Révolution en la modérant. C'est ce jour-là vraiment, et non celui de la mort de Mirabeau, que « les débris de la monarchie devinrent la proie des factieux » et que la Révolution par la Terreur remporta sa première victoire sur la Révolution par la Loi.

CHAPITRE XVII

MIRABEAU ORATEUR

LE PROBLÈME DE LA COLLABORATION : REYBAZ ET DUMONT
|| LES MÉTHODES DE TRAVAIL DE MIRABEAU || LES ORIGINES
DE SON ÉLOQUENCE || MIRABEAU ET LA TRIBUNE : SON
ESPRIT, SON IMAGINATION || CONCLUSION.



LES *Souvenirs sur Mirabeau* d'Étienne Dumont, publiés en 1832, produisirent une réelle impression. La part que l'auteur s'attribuait dans les discours et dans les adresses du grand orateur, celle qu'il reconnaissait à ses compatriotes genevois, furent l'objet de discussions passionnées. Jules Janin s'en indigna comme d'une profanation et d'un mensonge. Il dénonça avec une verve irritée ces « accusations banales et ces récriminations stupides ». Goethe, dans un entretien avec Eckermann, montra plus de sang-froid et plus de justice : « Mirabeau, dit-il, ce miracle, devient un être naturel, mais le héros ne perd rien cependant de sa grandeur. Il possédait le don d'apercevoir le talent, et le talent se sentait attiré par le démon de sa puissante nature, et se soumettait volontiers à lui et à sa direction. Il était ainsi entouré d'une foule d'intelligences remarquables, qu'il remplissait de son feu, qu'il mettait en activité en les dirigeant vers le but élevé qu'il poursuivait. Agir avec les autres, et par les autres, c'était là précisément son génie, c'était son originalité, c'était sa grandeur. »

Goethe paraît avoir prononcé, dans ces phrases caractéristiques, un jugement définitif sur les collaborations si

L'ORATEUR

variées et si nombreuses que Mirabeau utilisa pour ses travaux. On peut s'étonner seulement de l'émoi causé par les révélations de Dumont si l'on songe qu'elles ne faisaient que préciser ce qui déjà, sous la Révolution, s'était dit ou écrit. Mme Roland, Mme de Staël, le marquis de Ferrières, le duc de Lévis et Chateaubriand, ne laissent là-dessus aucun doute. Dès le lendemain de la mort du tribun, Camille Desmoulins écrivait, sous la forme spirituellement pittoresque qui lui est propre : « On sait bien qu'à l'imitation des acteurs du théâtre romain, qui étaient toujours deux pour un rôle, l'un pour la déclamation et l'autre pour le geste, M. de Mirabeau ne s'est jamais réservé que le geste, et s'est toujours reposé du son sur une personne cachée derrière la toile. » Les *Souvenirs* de Dumont avaient soulevé en partie cette toile. Un livre publié en 1874 par M. Ph. Plan, sous le titre de : *Un collaborateur de Mirabeau*, abonde en documents inédits qui permettent de pénétrer, dans la plus large mesure, le secret des collaborations auxquelles Mirabeau faisait appel.

Pasteur de l'Église réformée, précepteur dans des familles nobles, et, depuis, bourgeois de Genève, Reybaz avait connu, au cours d'un premier voyage en France, quelques-uns des hommes célèbres de l'époque, et particulièrement Voltaire, qui appréciait son esprit, à la fois littéraire, scientifique et philosophique. Ayant pris parti, dans les luttes intestines de sa cité, pour la cause de la vérité et de la justice telles que sa conscience d'honnête homme la lui imposait, Reybaz se réfugia à Paris, où il développa sa culture, déjà si étendue et si forte. Trois de ses compatriotes, Clavière, Duroveray et Dumont, qui travaillaient, depuis plus ou moins longtemps, pour Mirabeau, voulurent, en août ou septembre 1789, le faire entrer en relations avec le tribun déjà célèbre. Méfiant et de mœurs rigides, Reybaz se déroba. Mirabeau mit d'autant plus de prix à le conquérir et ne négligea, sous une forme respectueuse qui ne lui était guère habituelle, aucune attention pour le séduire et se l'attacher. Il avait

MIRABEAU

apprécié, avec l'habituelle sûreté de son coup d'œil, les services que pouvaient lui rendre ce talent déjà formé, et également apte à la plume ou à la parole. Dès le mois de janvier 1790, commencèrent entre lui et Reybaz une correspondance et des relations qui ne s'achevèrent qu'avec la mort de Mirabeau. Les dons oratoires de Reybaz s'attestent par un simple fait : nommé en 1794 représentant de Genève à Paris, il prononça, en remettant ses lettres de créance à la Convention, un discours dont le succès fut tel que l'Assemblée en ordonna la traduction dans toutes les langues. Mirabeau utilisa avec un art admirable les ressources de cet homme supérieur. Les lettres qu'il lui écrivait, déposées à la Bibliothèque de Genève avec les brouillons préparés par Reybaz, permettent d'attribuer au pasteur genevois la paternité presque exclusive d'un discours, non prononcé, mais entièrement composé, en faveur du mariage des prêtres, et la rédaction intégrale du discours que Talleyrand lut, après la mort de Mirabeau et selon son désir, sur l'égalité des successions en ligne directe.

Mais les documents publiés ne permettent pas qu'on s'en tienne là, et il faut mettre au compte de Reybaz d'autres discours, lus par Mirabeau à la tribune, qui contribuèrent pour une large part à sa réputation. Tel est le célèbre discours sur les assignats du 27 août 1790. On n'en peut douter en suivant dans la correspondance de Mirabeau et de Reybaz les indications que l'orateur donne à son « faiseur », et surtout en lisant ce passage du billet qu'il lui écrivit après la triomphale séance : « Je vous envoie tous les compliments que m'a valu l'excellent discours dont vous m'avez doté. » Est-ce à dire que Mirabeau, pour employer l'expression de Camille Desmoulins, n'eût fait que le geste ? Il résulte de sa lettre qu'il avait ajouté « un petit nombre de pages et dissimulé quelques mots destinés à rester dans l'impression. » C'est donc que le fond du discours était bien de Reybaz. Mirabeau, d'ailleurs, songeait à ne pas perdre le bénéfice de ce succès et il écrivait à son collaborateur : « N. B. Suivez

L'ORATEUR

avec un grand soin les *Moniteurs* afin de nous tenir prêts à une réplique. » La réplique eut lieu le 27 septembre. Dans l'intervalle, Mirabeau ne manqua pas d'exciter le zèle de son collaborateur, de lui suggérer des idées, des arguments et des développements, de lui envoyer des documents et des renseignements, et surtout de lui signaler l'importance qu'il y avait à le justifier du reproche de contradiction qu'on avait, non sans raison, dirigé contre lui. Quoique la question ne fût pas encore à l'ordre du jour, il lui écrivait, le 10 septembre : « Je vous demande le plus tôt possible une bonne copie afin que j'apprenne bien la chose ».

D'autres fois, Mirabeau sollicitait des variantes, qui, sous la forme de « papillons marginaux », lui donnassent la latitude de modifier le texte selon le moment auquel il interviendrait dans la discussion. Ainsi fit-il pour un discours, que d'ailleurs les circonstances ne lui permirent pas de prononcer, en réponse à la proposition de Lavenue d'imposer les rentes. Quoique Reybaz travaillât à cette œuvre, pour son compte et sur ses instructions, depuis un mois, Mirabeau se mit, pour un jour et une heure quelconques, à la disposition du Comité, disant qu'il était prêt, « ou plutôt qu'il n'avait nul besoin de préparation ». L'audace, on le voit, ne lui manquait pas.

Il faisait travailler Reybaz, par des flatteries habiles et des câlineries délicieuses, sur tous les sujets : la peine de mort et les réformes criminelles, l'éducation publique, le duel, les rapports du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, l'organisation des gardes nationales, le droit d'adoption, l'extradition. De toutes ces demandes, qui prouvent l'étendue de ses préoccupations en même temps que la puissance encyclopédique de son correspondant, il faut retenir l'intérêt exceptionnel que Mirabeau attachait à l'institution d'une éducation nationale, « ancre de la Révolution, disait-il, et, après la liberté de la presse, le seul palladium de la liberté publique ».

Tous ces documents, en établissant la part si importante que prit Reybaz aux discours de Mirabeau, ont, du

MIRABEAU

même coup, justifié par une confirmation éclatante les assertions, autrefois si discutées, d'Étienne Dumont. Très instruit, d'un jugement très sûr, collaborateur de Bentham et remarquable publiciste, Dumont a rendu à Mirabeau des services qui ne peuvent pas se contester. Faut-il pourtant lui attribuer tous les discours et toutes les adresses dont ses *Souvenirs* réclament la paternité? Il y en a beaucoup, et des plus célèbres, comme le discours du 8 juillet 1789 sur le renvoi des troupes. La bonne foi de Dumont est certaine, mais l'inexactitude, prouvée sur quelques points, de ses affirmations, démontre combien il est difficile, ou même impossible, d'établir la vérité entière sur l'étendue des collaborations dont bénéficia Mirabeau. Je n'en veux qu'un exemple. Lisez les *Souvenirs* de Dumont; il s'y déclare l'auteur de l'adresse, noblement vibrante, qui suivit le discours sur le renvoi des troupes, et il fournit, au sujet des circonstances de la préparation de cette adresse, de curieux détails. Mais ouvrez, d'autre part, l'*Histoire de l'Assemblée Constituante*, d'Alexandre Lameth, qui n'était pas un ami de Mirabeau : « Comme membre du comité de rédaction, dit-il, j'ai vu faire presque entièrement sous mes yeux cette fameuse adresse.... Le mérite important qu'y a eu M. Dumont, c'est d'y avoir associé des sentiments de modération et des idées de convenance. Quant à l'éloquence passionnée qui respire dans cette allocution vraiment nationale, on ne peut en refuser le mérite à Mirabeau. »

Tout ce que l'on peut faire, dans ces conditions, et à part quelques exceptions qui permettent plus de précision, c'est de dresser la liste des ouvriers employés par Mirabeau dans ce qu'il appelait son « atelier ». A côté de Reybaz et de Dumont, il faut faire une place, un peu moins grande, à Duroveray, mais on ne saurait exagérer le rôle que joua Pellenc : secrétaire de Mirabeau, Pellenc fut, par ses aptitudes variées, le principal collaborateur du tribun, lequel utilisa sa remarquable intelligence et ses ressources pour de nombreux et importants travaux.

L'ORATEUR

Cette liste se complète par des correspondants occasionnels : tels l'abbé Lamourette pour les travaux relatifs à la Constitution civile du clergé; l'anglais Clarkson pour un discours lu aux Jacobins contre la traite des nègres; Clavière pour les questions relatives à la Caisse d'Escompte; un consul français en Orient, Peyssonnel, pour certaines affaires diplomatiques; un conseiller à la Cour des Monnaies de Nancy, M. Beyerlé, pour la refonte du régime des monnaies.

Tous les discours préparés par ces collaborateurs n'ont pas été prononcés; on en a trouvé beaucoup d'inédits dans les papiers de Mirabeau. Ils démontrent combien Goethe avait raison de louer en lui le génie particulier qui le faisait agir avec les autres et par les autres. Chamfort disait que Mirabeau était le briquet qu'il fallait à son fusil. Ce « briquet » avait une magie souveraine. Quand il fut brisé, bien des lumières qu'il avait allumées restèrent sans emploi. Mme de Staël a constaté très justement qu'après la mort de Mirabeau aucun de ses amis « n'aurait pu écrire ce qu'il savait leur inspirer ».

Mirabeau inspirait en effet ses collaborateurs. Il leur expliquait, plus ou moins longuement, tantôt par un plan d'ensemble, tantôt par des idées de détail, ce qu'il attendait d'eux. Quand il demandait à Reybaz une réplique sur les assignats, il précisait les « trois choses capitales » qui devaient entrer dans cette réplique. Quelques jours après, des circonstances particulières lui suggéraient l'idée d'un parallèle entre la vie de l'agioteur et celle de l'agriculteur, et la nécessité d'un « alinéa obligeant pour Paris ». Il s'excusait de ce surcroît de besogne avec une flatterie à laquelle Reybaz ne pouvait pas rester insensible : « Eh! disait-il, qui pourrait aussi bien que vous-même raccorder quelque intercalation dans votre superbe ouvrage? *Vale et me ama.* » Quand le débat sur la régence lui apparaissait comme dangereux pour la monarchie et qu'il éprouvait la nécessité d'y intervenir, il envoyait chercher Pellenc, auquel il disait avoir passé sa doctrine, et il voulait l'emmener à la campagne pour

MIRABEAU

« y mettre toutes leurs forces. » Par l'intermédiaire du comte de La Marck, il lui donnait ses instructions : « Qu'il scrute dans le plus grand détail le décret, qu'il en recherche tous les dangers pour la liberté publique; qu'il l'envisage sous tous ses rapports; qu'il ne prenne que des notes, mais qu'il développe assez ses notes pour que je les parle avec fécondité. » Il y a dans cette dernière phrase une indication précieuse sur la méthode oratoire de Mirabeau. On lui a souvent refusé un certain don de se mouvoir librement dans les discussions politiques, en dehors du discours qu'il avait préparé. L'erreur, ou, si l'on veut, l'exagération est évidente. Souvent il lisait; et même il se plaignait un jour à Reybaz que « l'écriture du secrétaire, toute charmante qu'elle fût, était un peu petite à la tribune ». Mais souvent aussi il parlait « avec fécondité », soit sur les notes qu'il s'était fait préparer, soit même, au témoignage d'Arthur Young, sans le secours d'aucune note. Il s'assimilait, dans les matières les plus ingrates, les données qu'on lui avait fournies, au point de posséder le sujet comme s'il l'avait étudié lui-même. Les discours sur les mines étaient, je l'ai dit, de Pellenc, mais aucune objection ne prit Mirabeau au dépourvu, et il répondait avec une précision merveilleuse à toutes les questions qu'on lui posait au cours des débats.

D'autre part, il remaniait avec un grand soin les discours dont il avait suggéré les lignes générales et les détails essentiels. Soucieux de la diction, il coupait, il allégeait les phrases; il excellait à donner la vivacité de l'allure oratoire aux dissertations un peu dogmatiques de ses Genevois, trop fidèles à leurs anciennes habitudes de prédication. Ayant l'oreille musicale, il savait la valeur des mots; il n'ignorait pas qu'il suffit parfois d'en déplacer deux ou trois pour transformer une phrase et lui donner l'harmonie et la mesure. Ne s'excuse-t-il pas auprès de Reybaz d'un « *bien* qu'il a ôté pour la prononciation » ? Il faisait, il est vrai, des changements d'une autre importance. Il intercalait des développements et des idées nou-

L'ORATEUR

velles. Il imprimait son originalité et sa marque au travail impersonnel d'autrui. Ce que Dumont dit de ses procédés d'écrivain s'applique avec la même exactitude à ses procédés d'orateur : « Quand il avait un fond et des matériaux, il savait élaguer, rapprocher, donner plus de force et de vie, et imprimer au tout le mouvement de l'éloquence. C'est ce qu'il appelait mettre le trait à un ouvrage; ce trait était une expression singulière, une image, une saillie, une épigramme, une ironie, une allusion, quelque chose de vif et de tranchant qu'il croyait absolument nécessaire pour soutenir l'attention. »

Ainsi Mirabeau faisait sienne l'œuvre d'autrui. Mais sans ses collaborateurs il n'aurait pu suffire à l'écrasante besogne que sa réputation lui imposait. Dans le monde nouveau qu'édifiait, jour par jour, l'Assemblée Constituante, toutes les questions se posaient. Mirabeau n'était ni étranger ni indifférent à aucune. Tous les débats l'attiraient. Aucun orateur ne possédait une compétence aussi étendue et une autorité aussi grande. Ceux-là mêmes que son passé, sa vie actuelle et d'invincibles préventions détournaient de lui accorder leur estime, ne pouvaient se refuser à reconnaître sa compétence presque universelle, sa clairvoyance, son bon sens, aussi courageux que lumineux. Le mot qu'il avait dit sur Sieyès : « Son silence est une calamité publique » était plus vrai de lui que de l'abbé théoricien dont quelques formules, heureuses d'ailleurs et décisives, avaient épuisé la force d'action. Dans cette Assemblée qui lui avait interdit l'accès du ministère, le besoin de sa parole, de ses directions, de ses conseils, se faisait impérieusement sentir. Comment Mirabeau se serait-il dérobé ? Mais comment, seul, aurait-il pu faire face aux nécessités de l'ordre du jour le plus encombré et le plus mobile qui fut jamais ? Il était, selon son expression pittoresque, toujours « sur le trépied ». Il disait aussi : « Le recueillement et la méditation nous sont entièrement ravies; il nous est devenu presque impossible d'organiser un grand travail, lors même que nous en aurions des matériaux préparés ». Si l'on ajoute son immense correspondance personnelle,

MIRABEAU

les notes qu'il rédigeait pour la cour et le temps que lui prenaient ses plaisirs, on ne peut être surpris des collaborations auxquelles il faisait appel. Elles étaient pour lui une nécessité. Il ne les niait pas. Et ceux qu'il employait étaient fiers de concourir à sa gloire. Il leur semblait, comme l'a dit encore Dumont, qu'ils avaient introduit leurs enfants obscurs dans une grande famille. Ces enfants, d'ailleurs, ils avaient parfois de la peine à les reconnaître. On a souvent cité, à cet égard, la phrase fameuse de Cicéron : « Que Sulpicius ait à parler sur l'art militaire, il aura recours aux lumières de Marius ; mais ensuite, en l'entendant parler, Marius sera tenté de croire que Sulpicius sait mieux la guerre que lui. » Il fallut à Mirabeau plusieurs Marius. Mais Clavière et Reybaz ne l'admiraient-ils pas s'il parlait finances, Dumont s'il controversait sur le droit public, Lamourette s'il évoquait les conciles, Pellenc s'il dissertait sur les mines ? Tous reconnaissaient sa supériorité dans la spécialité dont ils l'avaient instruit. Quand il avait « bien appris la chose » qu'ils lui avaient préparée, il s'affirmait comme leur maître. Mais surtout ils saluaient en lui une force propre et une spontanéité de génie qui n'appartenaient pas à Sulpicius.

C'est quand il ne devait rien à personne que Mirabeau, supérieur à lui-même, était vraiment incomparable. Ses improvisations, où passait toute l'ardeur de son âme brûlante, jetaient dans l'Assemblée des torrents de feu. Là, il se donnait tout entier, tumultueux, vibrant et pathétique, dédaigneux et menaçant, impétueux et ironique, sans jamais perdre son sang-froid au milieu des passions qu'il déchaînait, heurtait ou calmait à son gré. Il maîtrisait les volontés, il dominait les rancunes, il imposait silence aux jalousies impatientes et aux ambitions rivales. Tous, subjugués, se taisaient. De l'aveu de Barnave, nul alors ne pouvait l'atteindre et aucun orateur ancien ou moderne, n'a surpassé la force et la beauté de son talent.

Ce talent, d'où lui venait-il, comment s'était-il formé ?

L'ORATEUR

Le marquis de Mirabeau disait que tous les siens tenaient des Glandevès « un certain genre exubérant ». Dès l'âge de dix ans, le jeune Gabriel affirmait cette filiation par l'habitude de « pérorer », que son père constatait en lui. A dix-neuf ans, le marquis reprochait à son fils ses mensonges, mais il ajoutait qu'ils étaient « presque persuasifs à force d'éloquente effronterie ». A Saintes, cette séduction de sa personne et de sa parole avait, malgré l'éclat de ses scandales, « partagé la ville et la province entre la raison et lui ». A vingt-deux ans, Mirabeau déconcertait son oncle par « une tête pleine d'élévation, de feu, de nerf et de gloire.... Quand il ressasse quelque chose, disait le bailli, il avance le front et ne regarde plus nulle part.... S'il est conduit à parler raison, Cicéron n'est qu'un sot auprès de lui. » A Pierre-Buffière, pour fonder le régime des prud'hommes, Mirabeau déploya « une souplesse, une rondeur et une activité », dont son père s'émerveillait. Huit ans après, ce père flétrissait « l'horrible talent » de son fils et son « adresse à chercher le côté qui porte à la persuasion ». Les plaintes tragiques qui s'élevaient du fond du donjon de Vincennes ne l'émouvaient pas : il disait du prisonnier qu'« il était né pour le pathos comme un lévrier pour la course ». Avec le sens aigu de la haine, il démêlait combien son talent était fait de réminiscences et d'emprunts, mais ce qu'il avait d'originalité lui échappait.

C'est à Vincennes, au cours de ses quarante mois d'emprisonnement et de solitude, que Mirabeau, protégé par le travail contre le désespoir, a formé son génie. Non seulement sa voracité intellectuelle a tout absorbé, mais l'écrivain a préparé le tribun. Le premier peut-être, Sainte-Beuve, a remarqué que les *Lettres écrites de Vincennes* sont remplies « des mouvements, des exclamations, et des gestes involontaires de l'orateur ». Brusquement, cessant de s'adresser à Sophie, Mirabeau interpelle un auditoire idéal, qu'il fait le témoin et le juge de ses infortunes ou de ses idées. « L'orateur a beau être en cage, il se relève, il s'agite, et le cachot, tout

MIRABEAU

sourd qu'il est, retentit. » J'ai essayé plus haut de mettre en lumière la force et la variété d'éloquence que Mirabeau déploie dans les Mémoires qu'il adresse à son père, à M. de Maurepas, à M. Lenoir. Ce sont d'admirables pages oratoires, composées comme des plaidoyers, faites pour être dites, associant tous les genres, depuis l'ironie âprement mordante jusqu'aux accents les plus douloureusement pathétiques. Au moment où sa libération se prépare, Mirabeau écrit à son oncle, le 25 décembre 1779, une lettre curieuse, heurtée et éloquente, où il affirme son mépris pour le plus grand nombre des lois positives et, sans nier ses fautes et ses torts, essaie de les expliquer. Il a obtenu le pardon personnel de son père, mais il ne veut pas, dit-il, « plaider avec la reconnaissance », et, s'adressant au bailli, il ajoute : « Voici à peu près comment j'oserais défendre ma cause à votre tribunal ». Et c'est bien à un tribunal, toutes portes ouvertes, devant le public rassemblé, qu'il s'adresse. Sa voix s'élève, il n'écrit plus, il plaide, il parle, il attaque : « Si ceux qui m'accusent étaient de bonne foi, ils ne s'opposeraient point à ce que j'emploie tous les moyens d'une légitime défense; ils ne m'auraient pas fait condamner au silence des morts, que, du moins, on ne persécute pas; ils ne déroberaient point mon existence et la connaissance de mon sort à toute la nature; en un mot, ils n'auraient pas tant d'inquiétude, de soupçons et de craintes, s'ils n'étaient embarrassés de leurs rôles. Que mes ennemis s'élèvent hautement, sans m'attaquer dans l'ombre des bureaux! Les lois sont-elles donc sans force dans ma patrie? Le souverain n'en est-il plus le gardien et le protecteur? Les magistrats ne suffisent-ils point pour m'absoudre ou me condamner?... » La lettre-défense se poursuit sur ce ton, véhémence et précise, hardie, pressante et fière. Elle annonce les vigoureux mémoires produits devant le tribunal de Pontarlier et elle prépare les admirables plaidoiries dont la Cour d'Aix aura l'émouvante surprise.

Au lendemain de ce procès retentissant, l'orateur s'est révélé à lui-même et imposé aux autres. A son insu, il

L'ORATEUR

continue à se préparer, par une gymnastique où s'assouplit son talent, au rôle que lui réserve le destin. Publiciste et pamphlétaire, il multiplie les adresses, les dénonciations, les brochures, les répliques. Il s'institue l'avocat des financiers, ou leur adversaire, il défend les Juifs et les Bataves; il accuse ceux-ci, il protège ceux-là, il est partout; son père avoue qu'« il y a du caractère dans ses impudences mêmes » et qu'« il a bien acquis l'exercice de l'outil de la parole ». Après la lettre aux Hollandais réfugiés, il reconnaît que Mirabeau s'est fait « un singulier tribunal politique et d'une grande force ». Pendant la campagne de Provence, dont il suit avec intérêt les incidents, il parle du « miraculeux orateur », et c'est ironie sans doute, mais, tout d'un coup, il semble entrevoir la séance immortelle qui jettera son fils dans la lutte et dans la gloire : « Il se fera des affaires qui impliqueront l'immunité des États Généraux : auquel cas le voilà un personnage! »

L'apostrophe à Dreux-Brézé a fait de Mirabeau ce personnage. Elle a créé sa légende. Il semble qu'on ne puisse pas se le représenter autrement que la tête léonine renversée en arrière, le bras tendu en défi et en menace, la voix impérieuse, faisant reculer devant la volonté du peuple la monarchie vaincue par l'audace du droit triomphant. A vrai dire, la légende, comme il arrive souvent, ne diffère de la réalité historique que par des nuances. Elle est moins ici une déformation qu'un accroissement. Les moyens physiques de Mirabeau faisaient partie de son éloquence. Ils étonnaient et dominaient presque avant même que l'orateur eût parlé. Il s'avançait vers la tribune d'une marche brusque. Taillé en hercule, les épaules larges, la tête volumineuse sous une immense chevelure qu'il arrangeait avec soin, Mirabeau donnait tout de suite l'impression de la force. Sa figure, sillonnée par la petite vérole, était laide, mais de cette laideur, transformée par les jeux de la physionomie, il excellait à se faire une puissance. Quand il secouait « sa terrible hure », il était effrayant, et nul n'osait l'interrompre. Ses yeux, où Cha-

MIRABEAU

teaubriand vit de l'orgueil, du vice et du génie, lançaient des éclairs. Mais quand il les « couchait » d'une certaine façon, ils avaient une séduction irrésistible. Sa voix, musicale et chantante, n'était pas un moindre instrument de conquête. Il la modulait avec une habileté infinie, tantôt caressante et douce, tantôt éclatante comme un tonnerre dont les coups irrités ébranlaient l'Assemblée. A part certaines irruptions foudroyantes, son début était généralement pénible, embarrassé, oppressé. Il paraissait hésiter devant les mots, comme un homme qui s'essaie à un fardeau trop lourd. Même dans l'action, son débit restait noble et imposant, malgré des intonations passionnées. Il articulait avec une netteté qui ne laissait rien perdre et qui, dans cette salle immense, portait les sons jusqu'aux extrémités. On trouvait, quand il débutait, que sa déclamation un peu emphatique tenait trop de l'art du comédien. Mais le charme opérait bientôt et emportait tout. On lui savait gré de si bien lire et de si bien dire. Nul, même Talleyrand, qui pourtant débitait à merveille, ne l'égalait, et le discours sur les successions, qui avait valu à Mirabeau un grand succès aux Jacobins, parut tout autre quand l'évêque d'Autun en donna lecture. Mirabeau avait le geste animé, mais ne faisait pas de la tribune une cage dans laquelle il se débattait. Il avait plutôt de la gravité que de l'agitation. Son sang-froid était surprenant. Les flots qu'il déchaînait se brisaient contre lui sans l'émouvoir. Quand il lut son discours sur la dénomination à donner aux Communes, il en était presque à son début, mais déjà il se possédait tout entier : les injures, les imprécations et les menaces fondirent sur lui : il resta impassible. En descendant de la tribune, il se tourna vers le Président et lui déclara d'un ton solennel : « Je consigne sur votre bureau le morceau qui a excité tant de murmures et qui a été si mal compris. Je consens à être jugé sur son contenu par tous les amis de la liberté. » Dans le débat soulevé à propos des troubles de Marseille, la droite coupait toutes ses phrases en l'appelant calomniateur, menteur, scélérat, assassin. Il s'arrêta

L'ORATEUR

un instant, et, regardant ces exaltés, qui le salissaient d'un ignoble vocabulaire : « J'attends, Messieurs, dit-il, que ces aménités soient épuisées. » Puis, il reprit son discours au point où il l'avait interrompu.

L'escrime de la tribune lui convenait moins qu'à Barnave, dont il n'avait ni la facilité d'improvisation dans les idées générales ni les facultés de dialectique. Sa méthode de travail et la multiplicité des questions qu'il embrassait excluaient les réflexions prolongées et la connaissance approfondie des détails du sujet. Si la réfutation devait être immédiate, il lui arrivait d'être pris au dépourvu. « Je vois bien, disait-il à Dumont, que pour improviser sur une question, il faut commencer par la bien savoir. » Il ne savait pas toujours. L'abbé Maury, ayant surpris cette infériorité, se joua de lui plusieurs fois, avec une irritante malignité. Aussi Mirabeau le détestait-il, tandis qu'il estimait la droiture sérieuse de Cazalès. Mais il fallait prendre garde à ne pas trop provoquer le tribun, car une terrible réplique pouvait remplacer l'argumentation défailante. Barnave lui-même en fit la cruelle expérience. Discutant une proposition de Mirabeau sur la graduation des emplois, il s'enhardit à le plaisanter au sujet du délai de dix ans proposé afin d'en préparer l'exécution. Agacé, Mirabeau s'écria : « Le préopinant paraît oublier que, si les rhéteurs parlent pour vingt-quatre heures, les législateurs parlent pour le temps ».

Il saisissait, avec une promptitude extraordinaire, dans une discussion, le point faible de l'argumentation qu'on lui opposait et il ne démêlait pas moins rapidement et moins nettement l'état d'esprit de l'Assemblée. La puissance de l'orateur s'accompagnait en lui de l'habileté du tacticien. Il savait céder à point ou, d'un mot bien choisi, d'un trait bien frappé, terminer le débat et achever son adversaire.

Il prenait au passage les réflexions ou les allusions qu'il entendait, il les faisait siennes en leur donnant un éclat et une force qui les transformaient. Dans une

MIRABEAU

réponse à Barnave, il commença son discours par une piquante attaque : « J'ai dit depuis longtemps que la facilité était un des plus beaux dons de la nature, mais à la condition de n'en pas abuser; ce que je viens d'entendre ne me fait pas changer d'avis. » Il n'avait jamais rien dit de semblable, mais il utilisait, pour son exorde, une phrase de Chamfort, avec lequel il venait d'échanger ses impressions. La magnifique évocation du Capitole et de la Roche Tarpéienne, qui secoua l'Assemblée d'un frisson, lui fut suggérée par un mot de Volney ou de Rivarol, entendu au moment où il montait à la tribune : « Eh bien ! Mirabeau, hier au Capitole, aujourd'hui à la Roche Tarpéienne ! » Il n'est pas jusqu'au : « Silence aux trente voix ! » qui ne lui ait été inspiré par des réflexions faites avant lui. Le président d'André avait répondu à une exigence trop vive de Charles Lameth : « Je ne puis cependant, monsieur, soumettre l'Assemblée à la puissance de trente de ses membres. » De cette observation courtoise, présentée à voix basse, Mirabeau avait fait un cri sublime et tragique, dont la brutalité impérieuse résume une politique et vaut un discours.

Il s'indignait avec véhémence, mais il avait aussi de l'esprit, et du meilleur, dans tous les genres. A d'Épremesnil, qui s'obstinait à invoquer la loi salique, il répliquait : « Moi aussi, je demande à parler sur la loi salique, et je promets de ne pas même exiger qu'on me la représente ». Interrompu par une voix, qui lui disait : « Vous êtes un bavard, et voilà tout », il se tournait vers le Président : « Monsieur le Président, je vous prie de réprimer l'interrupteur qui m'appelle bavard ». En se défendant contre toute participation aux troubles d'octobre, il tempérait de bonne humeur l'âpreté éloquente de son ardent et magnifique discours. On l'accusait d'avoir parcouru les rangs du régiment de Flandre, le sabre à la main. C'était le confondre avec M. Gamaches : « Ainsi, tout pesé, tout examiné, dit-il, la déposition de M. Valfond n'a rien de vraiment fâcheux que pour M. Gamaches, qui se trouve légalement et véhémentement soupçonné d'être fort laid,

L'ORATEUR

puisqu'il me ressemble. » M. Virieux se targuait d'avoir reçu de lui, à ce sujet, des confidences compromettantes : « Il est étrange, ce M. Virieux ! S'est-il, en aucun temps, montré l'ami si sincère de la Constitution actuelle, qu'un homme dont on a tout dit, excepté qu'il soit une bête, l'ait pris ainsi pour son confident ? ». Au cours du débat sur le serment ecclésiastique, comme il parlait du spirituel, la droite éclata en murmures : « Je supplie la partie de l'Assemblée qui m'interrompt, répliqua-t-il sans se troubler, d'observer que je ne vise pas à un évêché. » Après un discours de l'abbé Maury : « Il m'a été difficile de deviner si le préopinant était monté à la tribune pour son plaisir ou pour le nôtre ». Comme on discutait la question de la régence et que le serment de la Constitution paraissait devoir être imposé au futur régent, M. de Montlosier fit remarquer que des circonstances particulières, comme un voyage d'outre-mer, pourraient empêcher la prestation : « Je crains que le préopinant ne se soit trompé, observa Mirabeau; il a dit voyage d'outre-mer; peut-être voulait-il dire voyage d'outre-Rhin. » Cette allusion à l'émigration eut le succès qu'elle méritait.

Ce sont là des aspects, qu'il ne faut pas négliger, de l'éloquence de Mirabeau, mais son génie oratoire est ailleurs, plutôt fait de puissance que de finesse et de passion que d'esprit. Il est essentiellement véhément, sans toujours échapper à la déclamation. Mirabeau n'avait pas l'imagination créatrice. Il n'y a pas dans ses discours de ces rapprochements ou de ces contrastes qui frappent par leur nouveauté, par leur force ou par leur grâce, et qui font de Bossuet un grand poète. Les images qu'il emploie sont banales. Il compare la banqueroute à un gouffre ou à un abîme, et s'il atteint à la beauté, c'est par le mouvement et par l'action, mais non par l'image.

Au contraire, il est doué de ce qu'on peut appeler l'imagination historique. Il excelle à ressusciter les faits du passé et à les jeter, frémissants de vie, dans le débat pour l'éclairer, le passionner ou le précipiter vers sa fin. A la noblesse de Provence, qui le chasse de ses rangs, il

MIRABEAU

oppose le souvenir vengeur de Marius. A la délégation chargée d'obtenir du roi le renvoi des troupes, il rappelle la bonté généreuse et habile de Henri IV faisant passer des vivres à Paris qu'il assiégeait. Comme Louis XVI hésite à donner son adhésion à la Déclaration des droits de l'homme proclamée par l'Assemblée, Mirabeau, pour concilier son double respect de la souveraineté nationale et de l'autorité royale, renferme un avertissement dans un souvenir historique : « Il me semble, déclare-t-il, qu'on pourrait faire au roi une adresse dans laquelle on lui parlerait avec cette franchise et cette vérité qu'un fou de Philippe mettait dans ces paroles triviales : Que ferais-tu, Philippe, si tout le monde disait non quand tu dis oui? » Lorsque Maury attaque imprudemment les droits de l'Assemblée, c'est avec la célèbre parole de Cicéron, amenée avec un art prodigieux, que Mirabeau fait honneur à la Constituante d'avoir sauvé la République.

Et jamais il ne se servit avec plus de force heureuse de cette puissance d'évocation que dans le débat soulevé par la motion imprévue de dom Gerle. Le chartreux jacobin, dans une inspiration imprudente, avait demandé que la religion catholique fût proclamée religion nationale. Ce fut un déchaînement de passions violentes, dont ne put triompher une déclaration de La Rochefoucauld, qui invitait l'Assemblée à ne pas délibérer sur la motion, tout en proclamant son attachement au culte catholique qu'elle avait mis au premier rang des dépenses publiques. La confusion et le tumulte étaient extrêmes. Brusquement, Mirabeau y mit fin. Un député, rappelant que Louis XIV avait promis devant Cambrai de ne jamais tolérer dans cette ville le culte protestant, demandait l'exécution de cette promesse. Mirabeau se leva pour protester contre « cet acte despotique, qui ne pouvait servir de modèle aux représentants d'un peuple libre ». Puis, d'un accent magnifique : « Puisqu'on se permet des citations historiques dans la matière qui nous occupe, je n'en ferai qu'une. Rappelez-vous, messieurs, que d'ici, de cette même tribune où je parle, je vois la fenêtre du palais dans lequel des factieux,

L'ORATEUR

unissant des intérêts temporels aux intérêts les plus sacrés de la religion, firent partir de la main d'un roi des Français, faible, l'arquebuse fatale qui donna le signal du massacre de la Saint-Barthélemy. » D'abord stupéfaite et comme atterrée, l'Assemblée se recueillit dans un profond silence, puis les applaudissements et les acclamations s'élevèrent vers Mirabeau, frémissant encore. Ce fut un de ses plus grands triomphes. Quelques jours après, comme Roederer, tout en le félicitant, lui faisait observer qu'il avait exagéré, puisque de la tribune il ne pouvait apercevoir le Louvre : « Vous m'y faites penser, répondit Mirabeau. Dans ce moment d'inspiration, ce que j'ai dit, je le voyais. » Rien ne révèle mieux que cette réponse la spontanéité et la force de son génie d'orateur. Il disait un jour à Barnave : « Il n'y a pas de divinité en toi. » Lui, il est égal aux plus grands, parce que la divinité l'a visité et inspiré.

Il aimait passionnément la vie, dont il avait épuisé toutes les jouissances, mais il avait aussi, et moins par orgueil que par noblesse d'âme, le culte de sa gloire, qu'il confiait à l'avenir. Il attendait sa réhabilitation du temps, « ce juge incorruptible, qui fait justice à tous », et de l'impartialité de l'histoire. Les scandales de sa jeunesse et les défaillances de son âge mûr lui avaient interdit de donner son entière mesure. Il souffrait de cette impuissance comme d'un tort qu'il faisait à l'intérêt national. « Oh! disait-il à Cabanis, si j'eusse apporté dans la Révolution une réputation semblable à celle de Malesherbes! quelles destinées j'assurais à mon pays! quelle gloire j'attachais à mon nom! » Ces pressentiments ne le trompaient pas. Il a laissé un grand nom, que la légende auréole, mais son destin fut inférieur à son génie.

BIBLIOGRAPHIE

J'ai emprunté quelques extraits aux lettres inédites suivantes, qui constituent mon dossier personnel :

Lettres du marquis de Mirabeau à sa belle-fille : 16 juin 1772, p. 31; 20 avril 1774, p. 38; 13 novembre 1778, p. 73.

Lettres de Mirabeau à sa femme : 10 septembre 1774, p. 39; 14 décembre 1774, p. 42; 11 juin 1775, p. 45; 1^{er} avril 1780, p. 75; 30 décembre 1780, p. 81; 22 août 1781, p. 85.

Lettre de Mirabeau à M. de Marignane : 1^{er} avril 1780, p. 75.

La lettre de Mirabeau au bailli, du 25 décembre 1779, (p. 308), m'a été communiquée par M. Dauphin Meunier. Je dois ajouter que, dépositaire des papiers de Lucas de Montigny, et connaissant Mirabeau mieux que personne au monde, M. Dauphin Meunier a bien voulu me donner des conseils et me fournir des renseignements dont j'ai largement profité.

La bibliographie relative à Mirabeau est immense. On peut s'en tenir, pour citer l'essentiel, aux sources suivantes :

ŒUVRES DE MIRABEAU, *Discours et opinions*, édités par Merilhou, 9 vol., 1836.

MÉMOIRES BIOGRAPHIQUES, LITTÉRAIRES ET POLITIQUES DE MIRABEAU, 8 vol., 1835. Ce recueil a été réuni par Lucas de Montigny, fils adoptif de Mirabeau. Il abonde en documents d'un intérêt capital. Mais il faut avoir soin de se mettre en garde contre la partialité de ses tendances et la fréquence de ses inexactitudes.

CORRESPONDANCE ENTRE MIRABEAU ET LE COMTE DE LA MARCK, 3 vol. 1851. Cette correspondance, publiée en 1851, avec une importante introduction, par M. de Bacourt, est le document qui révèle le mieux le génie politique de Mirabeau.

P. Cottin. SOPHIE DE MONNIER ET MIRABEAU, D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE SECRÈTE INÉDITE, 1903.

BIBLIOGRAPHIE

Dauphin Meunier. LETTRES A JULIE, ÉCRITES DU DONJON DE VINCENNES, 1903.

Id., LETTRES AU BON ANGE, RENAISSANCE LATINE, 15 novembre et 15 décembre 1903, 15 janvier 1904.

Id., LETTRES A YET LIE. REVUE BLEUE des 20, 27 novembre, 4, 11, et 18 décembre 1909.

MIRABEAU. LES ÉCRITS, 1911. Ces textes, publiés par M. Louis Lumet avec une introduction et des notes, sont une anthologie, suffisante et bien faite, de l'œuvre écrite de Mirabeau.

Et. Dumont. SOUVENIRS. Genève, 1832.

Droz. HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XVI, 1842. Le tome III, consacré presque en entier à Mirabeau sous l'Assemblée Constituante, se recommande par une rare pénétration d'esprit.

LES MIRABEAU, NOUVELLES ÉTUDES SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVIII^e SIÈCLE, par Louis et Charles de Loménie, 1878-1891, 5 vol. Cet ouvrage est le plus complet qui ait été consacré à Mirabeau et à sa famille.

Aulard. LES ORATEURS DE LA RÉVOLUTION : L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. La documentation et l'impartialité de ce livre ont apporté une précieuse contribution à l'étude de Mirabeau orateur.

A. Joly. LES PROCÈS DE MIRABEAU EN PROVENCE, 1 vol., 1863,

G. Guibal. MIRABEAU ET LA PROVENCE, 2 vol., 1887-1891.

Dauphin Meunier. LA COMTESSE DE MIRABEAU, 1908.

A. Mézières. VIE DE MIRABEAU, 1 vol., 1892.

Stern. LA VIE DE MIRABEAU, 2 vol., 1895.

Edmond Rousse. MIRABEAU, (chez Hachette et C^{ie}, dans la collection des Grands Écrivains français).

A. Sorel. L'EUROPE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, II, ch. 1^{er}, § 4 : Les plans de Mirabeau.

Sainte-Beuve : PORTRAITS CONTEMPORAINS, II. CAUSERIES DU LUNDI, IV.

TABLE DES GRAVURES

PLANCHE I

MIRABEAU EN 1789

D'après un pastel de Boze appartenant à M. Henry Marcel FRONTISPICE

PLANCHE II

CHATEAU DE MIRABEAU EN PROVENCE

D'après une photographie communiquée par M. Maurice Barrès. Page 8

PLANCHE III

LA COMTESSE DE MIRABEAU

D'après un pastel appartenant à M. de Montvalon. Page 32

PLANCHE IV

MADAME DE NEHRA

D'après une miniature appartenant à M. Gabriel Lucas de Montigny. Page 104

PLANCHE V

LE MARQUIS DE MIRABEAU

D'après un dessin au crayon de la collection Paul Arbaud (d'Aix). Page 136

PLANCHE VI

FAC-SIMILÉ DE L'ÉCRITURE DE MIRABEAU

Brouillon d'une lettre à son père, d'après l'original conservé dans la collection de G. Lucas de Montigny. Page 254

TABLE DES GRAVURES

PLANCHE VII

MIRABEAU EN 1791

D'après une miniature de J. Lemoine appartenant à M. F. Flameng Page 264

PLANCHE VIII

MASQUE DE MIRABEAU MORT

D'après un dessin contemporain aux deux crayons de la collection Paul Arbaud (d'Aix) Page 296

La vignette du titre et les petites vignettes des fins de chapitres ont été exécutées d'après un cachet ayant appartenu à Mirabeau.



TABLE DES CHAPITRES

LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE

Les ancêtres : Jean-Antoine. — Le comte Alexandre. — Le Bailli. — L'« Ami des hommes » : sa vie et ses écrits. — Traits de la race. — Les femmes. . . Page 1

AVANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE II

LES ANNÉES DE JEUNESSE

L'enfance et l'éducation de Mirabeau. — Mirabeau au régiment, à Aix, au Bignon et à Paris. — Son mariage avec mademoiselle de Marignane. — Ses dettes. — L'aventure de Grasse. Page 21

CHAPITRE III

DU CHATEAU D'IF AU CHATEAU DE JOUX

Mirabeau et sa femme. — Aventure au château d'If. — L'internement au château de Joux. — M. de Saint-Mauris : plaintes du prisonnier, son dénuement, ses sorties à Pontarlier Page 41

CHAPITRE IV

MIRABEAU ET SOPHIE DE MONNIER

Le marquis de Monnier et sa femme. — L'« Essai sur le despotisme ». — La séduction de Sophie par Mirabeau.

(321)

TABLE DES CHAPITRES

— *L'évasion du fort de Joux. — La fuite et le séjour en Hollande : travaux et pamphlets. — Arrestation et extradition.* Page 46

CHAPITRE V
MIRABEAU AU DONJON DE VINCENNES
M. Le Noir et M. Boucher. — La correspondance avec Sophie. — Les protestations de Mirabeau : ses occupations. — Les « Lettres de cachet ». — La comtesse de Mirabeau et M. de Marignane. — Démarches, négociations et élargissement Page 63

CHAPITRE VI
LES PROCÈS DE PONTARLIER ET D'AIX
Mirabeau et son père : séjour au Bignon. — Tentatives de rapprochement avec la comtesse de Mirabeau. — L'affaire de Pontarlier : débats et transaction. — Rupture avec Sophie. — Procès d'Aix, Mirabeau orateur judiciaire : un chef-d'œuvre Page 80

CHAPITRE VII
MADAME DE NEHRA
Difficultés d'argent. — Madame de Nehra. — Voyage en Angleterre. — Polémiques financières. — Les collaborations. — Mirabeau et Beaumarchais Page 97

CHAPITRE VIII
MIRABEAU EN ALLEMAGNE
Entrevues avec Frédéric II. — Mirabeau et Talleyrand. — Vues sur la politique extérieure. — La « correspondance » écrite de Berlin : sa valeur historique et littéraire. — Déceptions et ambitions Page 107

CHAPITRE IX
LES APPROCHES DE LA RÉVOLUTION
Attaques contre Calonne et Necker. — La « Monarchie prussienne » : collaboration de Mauvillon. — La convocation des notables. — Mirabeau réclame les États Généraux. — Il se réconcilie avec son père. — Une publication scandaleuse. Page 114

TABLE DES CHAPITRES

MIRABEAU ET LA RÉVOLUTION

CHAPITRE X
LES ÉLECTIONS EN PROVENCE
Mirabeau, la noblesse et le Tiers État : premières manifestations du génie oratoire de Mirabeau. — Les troubles de Marseille et d'Aix : Mirabeau pacificateur. — L'élection d'Aix. Page 139

CHAPITRE XI
MIRABEAU AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
Le bilan de son esprit. — Ses idées politiques et religieuses, sa doctrine, son expérience. — Sa vénalité. — Tentatives auprès de M. de Montmorin. Page 147

CHAPITRE XII
DE L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX AUX JOURNÉES D'OCTOBRE 1789
Mirabeau aux États Généraux : les débuts, les premiers succès. — La « Déclaration des droits de l'homme » ; le « veto ». — Le discours sur la banqueroute. — Les journées d'octobre : Mirabeau et le duc d'Orléans. Page 161

CHAPITRE XIII
DES JOURNÉES D'OCTOBRE 1789 AU TRAITÉ AVEC LA COUR
Le comte de La Marck. — Mémoire de Mirabeau (15 octobre 1789). — La Fayette. — Mirabeau veut être ministre. — Le comte de Provence : projet de traité avec la cour. — Mirabeau contre Cazalès et contre Robespierre Page 189

CHAPITRE XIV
LES RELATIONS AVEC LA COUR
La cour traite avec Mirabeau. — La discussion sur le droit de guerre et de paix. — Entrevue avec la reine. — La politique extérieure de Mirabeau. — Le drapeau tricolore. — Entente avec M. de Montmorin : le plan de Mirabeau. Page 212

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE XV

LES TROIS DERNIERS MOIS

L'application du serment ecclésiastique : attitude embarrassée de Mirabeau. — Présidence de l'Assemblée nationale. — Silence aux trente voix! — La loi sur l'émigration. — La séance du 27 février 1791 aux Jacobins. — La mort de Mirabeau Page 271

CHAPITRE XVI

MIRABEAU HOMME D'ÉTAT

Le programme et la méthode; le respect des traditions et du passé. — Le plan de Mirabeau aurait-il réussi? — La méfiance de la cour. — Premier triomphe de la Terreur Page 288

CHAPITRE XVII

MIRABEAU ORATEUR

Le problème de la collaboration : Reybaz et Dumont. — Les méthodes de travail de Mirabeau. — Les origines de son éloquence. — Mirabeau à la tribune : son esprit, son imagination. — Conclusion Page 298



